

**FELIX FUCHS (1858-1928)**  
**Gouverneur Général du Congo belge**

par

Michel Guinand

Bruxelles

1994



## Table des matières

|                                                          |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| Introduction .....                                       | 8  |
| Le sujet .....                                           | 8  |
| La méthode.....                                          | 8  |
| Les sources et travaux.....                              | 9  |
| Le contexte organique.....                               | 11 |
| <br>Notes et références de l'introduction.....           | 13 |
| <br>Première partie: Sa carrière .....                   | 14 |
| L'entourage familial .....                               | 14 |
| Avant le Congo: avocat à Bruxelles.....                  | 16 |
| Premier terme au Congo: janvier 1888 à juillet 1889..... | 17 |
| Deuxième terme: novembre 1889 à janvier 1892.....        | 19 |
| Troisième terme: juin 1892 à novembre 1893 .....         | 22 |
| Quatrième terme: juin 1894 à novembre 1895 .....         | 23 |
| Cinquième terme: février à juin 1896.....                | 24 |
| Sixième terme: avril 1897 à mars 1899.....               | 25 |
| Septième terme: juin 1900 à septembre 1902.....          | 26 |
| Huitième terme: décembre 1902 à mars 1904 .....          | 27 |
| Neuvième terme: mars 1907 à août 1908.....               | 27 |
| Le Ministère des Colonies.....                           | 28 |
| Dixième terme: octobre 1909 à mai 1911 .....             | 29 |
| Onzième terme: avril 1912 à juillet 1913 .....           | 30 |

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| Douzième terme: novembre 1913 à avril 1915 .....        | 31 |
| Après le Congo: membre du Conseil Colonial .....        | 31 |
| Notes et références de la première partie .....         | 33 |
| Deuxième partie: Sa personnalité et ses relations ..... | 38 |
| Sa personnalité .....                                   | 38 |
| 1. Son physique et son caractère .....                  | 38 |
| 2. Ses opinions philosophiques et politiques .....      | 40 |
| 3. Un lettré .....                                      | 43 |
| 4. Un amateur de plaisirs .....                         | 47 |
| 5. Premières impressions du Congo .....                 | 49 |
| 6. Le Consulat .....                                    | 53 |
| Ses relations avec les fonctionnaires coloniaux .....   | 56 |
| 1. Henry Gondry .....                                   | 56 |
| 2. Camille Coquilhat .....                              | 56 |
| 3. Théophile Wahis .....                                | 59 |
| 4. Emile Wangermée .....                                | 67 |
| 5. Arthur Baerts et Edmond Van Eetvelde .....           | 69 |
| 6. Charles Liebrechts .....                             | 76 |
| 7. Léopold II .....                                     | 79 |
| Notes et références de la deuxième partie .....         | 81 |

|                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| Troisième partie: Son influence et ses idées personnelles.....          | 87  |
| Son influence.....                                                      | 87  |
| 1. L'Affaire Stokes-Lothaire .....                                      | 87  |
| 2. La position de Fuchs vis-à-vis des abus.....                         | 92  |
| a. Les expéditions sur le Haut-Congo.....                               | 92  |
| b. L'opinion du Gouvernement central .....                              | 98  |
| c. L'attitude du Gouvernement face aux critiques des missionnaires..... | 100 |
| d. Le rapport du 18 juin 1904 .....                                     | 102 |
| e. La "semi-disgrâce" .....                                             | 105 |
| f. Conclusions partielles.....                                          | 109 |
| 3. Le Congo au début de la guerre et la démission de Fuchs.....         | 112 |
| a. La neutralité du Congo en août 1914.....                             | 112 |
| b. Les critiques envers l'attitude de Fuchs.....                        | 114 |
| c. La démission forcée.....                                             | 117 |
| d. Projets de conquête en Afrique-Orientale allemande .....             | 126 |
| Ses idées personnelles.....                                             | 129 |
| 1. Politique économique .....                                           | 129 |
| a. Le chemin de fer .....                                               | 129 |
| b. L'agriculture.....                                                   | 130 |
| c. Les richesses du Congo .....                                         | 132 |
| 2. Politique indigène.....                                              | 133 |
| a. La santé .....                                                       | 133 |

|                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------|-----|
| b. L'éducation.....                                       | 134 |
| c. Le travail.....                                        | 135 |
| d. L'impôt.....                                           | 136 |
| 3. Justice .....                                          | 137 |
| 4. Armée et neutralité .....                              | 138 |
| 5. Personnel colonial .....                               | 138 |
| 6. Décentralisation .....                                 | 140 |
| Notes et références de la troisième partie .....          | 143 |
| Conclusion .....                                          | 152 |
| Annexes .....                                             | 161 |
| Correspondance privée.....                                | 161 |
| Lettres de De Saegher à Fivé.....                         | 166 |
| Lettres provenant des Papiers Van Eetvelde (A.G.R.) ..... | 168 |
| Instructions du Roi Léopold II.....                       | 174 |
| Rapports au Gouverneur Général (Papiers Fuchs) .....      | 177 |
| Neutralité, guerre et démission (Papiers Fuchs).....      | 185 |
| Actions de la carrière coloniale de Félix Fuchs.....      | 195 |
| Opinions de Fuchs, notamment sur les Noirs .....          | 198 |
| Carnets de guerre du Roi Albert I <sup>er</sup> .....     | 202 |
| Exemples de circulaires .....                             | 203 |

|                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------|-----|
| Itinéraire du voyage d'inspection de Félix Fuchs en 1900-1902..... | 208 |
| Carte de l'Etat Indépendant du Congo .....                         | 210 |
| Concordance entre certaines appellations géographiques .....       | 211 |
| Décorations de Félix Fuchs .....                                   | 212 |
| Notes et références des annexes .....                              | 214 |
| Bibliographie .....                                                | 218 |
| Sources.....                                                       | 218 |
| 1. Abréviations utilisées .....                                    | 218 |
| 2. Archives .....                                                  | 218 |
| 3. Publications officielles.....                                   | 220 |
| Travaux.....                                                       | 221 |
| Index des noms de personnes .....                                  | 227 |
| Photos de Félix Fuchs .....                                        | 334 |

## **Introduction**

### **Le sujet <sup>1</sup>**

Le présent ouvrage, conçu comme une biographie, analyse essentiellement la carrière coloniale de Félix Fuchs, qui couvre environ les années 1888 à 1915 <sup>2</sup>. Au niveau même de celle-ci, l'accent est mis sur les moments où Fuchs exerce les fonctions de Gouverneur Général. A ce propos, soulignons dès l'abord que Fuchs, s'il ne porte le titre officiel de Gouverneur Général du Congo belge que du 20 mai 1912 au 31 décembre 1915, a néanmoins déjà exercé cette fonction de manière intérimaire dès 1891, c'est-à-dire sous l'Etat Indépendant du Congo.

### **La méthode**

Trois grandes parties ont été délimitées: la première, après une brève description de son entourage familial, donne une chronologie détaillée des douze voyages que Fuchs effectua au Congo, et de toutes les fonctions qu'il y a remplies; on y trouve également un énoncé de ses activités professionnelles antérieures et postérieures à ses séjours dans la colonie.

La seconde envisage, dans un premier volet, les traits saillants de sa personnalité à travers l'examen de ses opinions philosophiques et politiques, ainsi que des éléments de sa vie privée comme de sa vie professionnelle. Dans un second volet sont abordées, pour la période de l'Etat indépendant du Congo, les relations de Fuchs avec les hauts fonctionnaires coloniaux, du Gouvernement local comme du Gouvernement central.



La dernière partie, la plus importante, examine son influence et ses idées personnelles. L'influence de Fuchs est analysée au travers de trois périodes marquantes de sa carrière: l'affaire Stokes-Lothaire, sa position face aux abus perpétrés au Congo, et son application de la neutralité coloniale en 1914. Quant à ses idées, il s'agit principalement de celles émises après sa nomination au poste de Gouverneur Général et qui ont trait à différents aspects de l'administration du Congo.

Enfin, de nombreux documents d'archives, mentionnés ou non dans le texte, seront joints en annexe avec d'éventuelles notes explicatives.

## **Les sources et travaux**

Les "papiers Fuchs" sont conservés, depuis 1932, au Musée Royal de l'Afrique centrale, à Tervuren. Ce fonds d'archives volumineux <sup>3</sup> a été notre principale source d'informations, surtout pour la troisième partie de l'ouvrage. Le fonds est constitué de documents divers, tels des lettres, télégrammes, notes, circulaires, ordonnances, journaux et articles découpés, etc. qui forment la documentation et les papiers personnels de Fuchs. La correspondance privée est peu abondante, au contraire des lettres officielles, principalement pour les années postérieures à 1900 <sup>4</sup>.

En cela, les papiers Fuchs se distinguent des papiers Van Eetvelde, déposés aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles: on y trouve notamment les rapports que Fuchs envoyait au Secrétaire d'Etat Van Eetvelde, pendant les années 1891 à 1898, lorsqu'il assurait la direction du

Gouvernement au Congo. Le fonds Van Eetvelde, très intéressant par ailleurs, et capital pour l'étude de l'histoire de l'Etat Indépendant, complète donc très bien le fonds Fuchs au point de vue chronologique<sup>5</sup>.

Ensuite, les Archives africaines du Ministère des Affaires étrangères nous ont fourni quelques documents forts intéressants, tant officiels que privés, datant de l'Etat Indépendant comme du Congo belge.

En ce qui concerne la correspondance privée de Fuchs, nous avons disposé des lettres des écrivains belges Léopold Courouble et Eugène Demolder, qui se trouvent à la Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>.

Enfin, parmi les autres fonds que nous avons survolés, signalons au Musée de l'Afrique centrale: les papiers Wahis, Wangermée, De Keyzer, etc. <sup>6</sup>

Abondance d'archives, donc, qui contraste avec le peu d'ouvrages qui donnent des informations sur Fuchs. Si son nom est souvent mentionné, il fait rarement l'objet d'une note importante, tant dans les livres et journaux d'époque, que dans les travaux plus récents<sup>7</sup>.

## **Le contexte organique**

L'Etat Indépendant du Congo est né suite à la Conférence de Berlin (15 novembre 1884 - 26 février 1885). Jusqu'en 1908, année de son annexion par la Belgique, il est dirigé par son créateur, le Roi Léopold II. Le Roi-Souverain cumule les trois pouvoirs, qu'il exerce par voie de décrets. Mais le pouvoir judiciaire est délégué aux tribunaux, et une partie des pouvoirs législatif et exécutif, au Gouverneur Général, dont les ordonnances ont force de loi. Le Roi-Souverain est assisté par trois Administrateurs Généraux, choisis par lui, qui dirigent chacun un département: Affaires étrangères - avec, à sa tête, Edmond Van Eetvelde -, Intérieur et Finances. En 1891, les Administrateurs Généraux prennent le titre de Secrétaires d'Etat. En 1894, le Roi décide de placer la direction du Gouvernement central dans les mains d'un Secrétaire d'Etat unique, et choisit Van Eetvelde pour ce poste. Les trois départements sont maintenus, mais dirigés par des Secrétaires Généraux.

Parallèlement à ce Gouvernement central, basé à Bruxelles, le Gouvernement local de Boma (alors capitale du Congo), est administré par un Gouverneur Général. Celui-ci représente au Congo le Roi-Souverain; il administre le territoire, assure l'exécution des actes du Gouvernement central et dirige les services administratifs et militaires. Il édicte les règlements de police et d'administration publique, sanctionnés par des peines. Il peut édicter des ordonnances et, en cas d'urgence, suspendre les décrets du Roi-Souverain. Un Vice-Gouverneur Général peut l'assister ou le remplacer de manière intérimaire. Un Inspecteur d'Etat, un Secrétaire Général et plusieurs Directeurs de services (Justice, Transports, Finances, etc.) coopèrent également au Gouvernement local. Le territoire de la colonie est divisé en districts, ayant à leur tête des Commissaires, nommés par le Roi-Souverain. L'armée congolaise, appelée "Force publique", est recrutée parmi les indigènes, et commandée par des

officiers et sous-officiers blancs. La langue officielle de l'Etat est le français.

A partir de 1891-1892, est instauré ce que l'on a appelé le "régime domanial". Il implique que l'ivoire et le caoutchouc, produits les plus rémunérateurs qu'il était alors possible de recueillir, sont déclarés produits domaniaux, c'est-à-dire appartenant à l'Etat, et que lui seul a le droit de récolter. Dans certaines régions moins riches, cependant, l'Etat délègue à des particuliers le droit d'exploiter ces produits.

Le 15 novembre 1908, l'Etat Indépendant du Congo devient le Congo belge. Il est régi par la loi du 18 octobre, désignée sous le nom de "charte coloniale". Le Ministère des Colonies, créé à cette occasion, est d'abord dirigé par Jules Renkin, d'appartenance catholique. Le Ministre est responsable devant les Chambres, qui votent annuellement le budget de la colonie. Il est assisté d'un Conseil Colonial, siégeant à Bruxelles, qui examine tous les projets de décrets. Le Ministère des Colonies, où la grande majorité du pouvoir est concentré, comprend: le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général et cinq directions générales (Justice et Instruction publique, Intérieur, Finances, Industrie et Commerce, Agriculture) <sup>8</sup>.

\*

\* \*

Nous tenons à remercier tout particulièrement Messieurs Jean Stengers, Philippe Maréchal et Daniel Vangroenweghe, ainsi que le personnel de la Section d'Histoire de la présence belge outre-mer du Musée royal de l'Afrique centrale, pour toute l'aide et les informations qu'ils nous ont procurées

dans la réalisation de cet ouvrage.

## Notes et références de l'introduction

1. Le texte que nous présentons ici en 2016, constitue une version révisée de notre mémoire de licence en histoire contemporaine: *Félix Fuchs, Gouverneur Général du Congo belge (1912-1915)*. Sous la direction du professeur Jean Stengers, sa défense a eu lieu en octobre 1991 à l'Université libre de Bruxelles (une version physique de ce document se trouve à la bibliothèque de l'ULB). La présente version est celle qui a été soumise à l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer (ARSOM) en 1994. La Classe des Sciences morales et politiques de l'ARSOM décida de couronner le mémoire intitulé *Félix Fuchs (1858-1928). Gouverneur Général du Congo belge*, me conférant ainsi le titre de Lauréat de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer. Entre le document original de 1991 et la version 1994, les principales modifications apportées concernent les conclusions du texte. La bibliographie n'a pas été actualisée depuis 1994. Seules exceptions : je mentionne ici les deux ouvrages suivants consacrés à F. Fuchs : DERUYTTER B., *Loyauteit versus individualiteit in de kolonie. Een biografie van Félix Fuchs (1888-1916)*, travail de fin de baccalauréat, Gand, 2009, 51p. [http://www.congoforum.be/upldocs/biografie\\_fuchs.pdf](http://www.congoforum.be/upldocs/biografie_fuchs.pdf); PIRET B., *Inventaire des archives de Félix Fuchs (1887-1927) conservées au Musée royal de l'Afrique centrale*, coll. Inventaire des archives historiques, n°59, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2011, 144 p. <http://www.africamuseum.be/museum/collections/archives/docs/ha.01.038-fuchs.pdf>
2. Ces années comprennent de nombreuses interruptions dues à ses congés en Belgique. Remarquons aussi que, après 1915, Fuchs a encore occupé, par exemple, le poste de Conseiller Colonial.
3. Il comprend 42 boîtes, contenant chacune plusieurs liasses de documents. Un inventaire sommaire est édité dans LUWEL, M. 1954. Inventaire des archives historiques du Musée Royal du Congo belge à Tervuren. *Bull. Séanc. Inst. r. colon. belge*, **25** (2): 806-809.
4. Particulièrement nombreuse est la correspondance officielle échangée avec le Ministre des Colonies, Jules Renkin.
5. Le second volet de notre deuxième partie, consacré aux relations avec les fonctionnaires coloniaux, s'inspire presque exclusivement de lettres du fonds Van Eetvelde.
6. La liste détaillée des sources consultées se trouve dans la bibliographie, en fin d'ouvrage.
7. Il y a néanmoins quelques exceptions, comme la presse coloniale (*La Tribune Congolaise* et le *Mouvement Géographique*, par exemple) qui lui consacre régulièrement des notices biographiques, mais celles-ci sont toutes formulées sur le même modèle, que les différents journaux copient.
8. Pour une explication détaillée de l'organisation du Gouvernement de l'Etat Indépendant, puis du Congo belge, voir, entre autres, le *Bull. off.*, qui publiait les actes du Gouvernement congolais.

## Première partie: sa carrière

### L'entourage familial

Félix Fuchs naît à Ixelles le 25 janvier 1858 <sup>9</sup>. Neuf ans auparavant, son père, Louis Fuchs, avait épousé Elisabeth Westhaus à Elberfeld, en Prusse. Tous deux étaient nés à Barmen en 1818 <sup>10</sup>.

C'est vraisemblablement au début des années 1850 que Louis Fuchs, qui exerce la profession d'architecte paysagiste, émigre en Belgique. Le couple, qui s'établit à Bruxelles, a un premier fils, Emile, né le 14 février 1854. Ce dernier suivra les traces de son père en devenant également architecte. Quatre ans plus tard naît donc Félix, qui a tout d'abord la nationalité allemande, avant que son père ne se fasse naturaliser Belge en 1862 <sup>11</sup>.

En 1856, le père de Félix introduit à la ville de Bruxelles "(...) plusieurs projets d'avenues plantées et de promenades publiques qui s'inscrivent dans le cadre de la politique d'expansion et d'annexion des faubourgs de la ville (...)" <sup>12</sup>. Si ces projets ne sont pas exécutés par lui, il collabore cependant avec Balat, futur architecte du Roi Léopold II, à l'aménagement du Jardin Zoologique de Bruxelles, et il aurait aussi réalisé des travaux à Ypres, Spa, Waremmes et Tournai. Il est directeur puis inspecteur des plantations de la Ville de Bruxelles, et il enseigne l'architecture à l'Ecole d'Horticulture de l'Etat à Vilvorde. "(...) cet architecte de jardins laisse de sa carrière la trace d'un parcours de haut fonctionnaire" <sup>13</sup>. Nommé Officier de l'Ordre de Léopold en 1885, il décède à Ixelles en 1904, quatre années après sa femme.

Félix fait ses premières études à l'Athénée royal de Bruxelles, avant d'entrer à l'université.

## **Avant le Congo: avocat à Bruxelles**

Félix Fuchs entreprend des études de droit à l'Université Libre de Bruxelles, où il entre en 1876. A cette époque, le titre de docteur en droit requiert trois années d'études: une candidature préparatoire en philosophie, une seconde candidature en droit, et enfin, l'année du doctorat. Fuchs ne semble pas avoir été un étudiant modèle: il lui fallut au moins cinq années pour acquérir son diplôme <sup>14</sup>. Il s'inscrit ensuite au barreau de Bruxelles et sera avocat à la cour d'appel jusqu'en 1887, année de son entrée au service de l'Etat Indépendant du Congo. Avant d'exercer la profession d'avocat, Fuchs effectua son stage chez Alexandre Braun, docteur en droit et futur sénateur, puis Ministre d'Etat catholique en 1925 <sup>15</sup>.

En 1884, il devient membre du "Palais", le bulletin des Conférences du Jeune Barreau de Bruxelles. Le 6 août de la même année, il est élu membre de la commission administrative et "délégué à la défense gratuite", service qui donne la possibilité aux indigents de se faire défendre gratuitement <sup>16</sup>. L'année judiciaire suivante, Fuchs change de fonction: il est responsable de la rédaction du "Palais", poste qui lui permet de mettre en valeur ses talents d'écrivain et de poète, par une série d'articles qu'il publiera en 1885 et 1886 <sup>17</sup>.

Léopold Courouble (1929, pp. 17-33), ami intime de Félix Fuchs nous apprend que ce dernier plaidait souvent, en tant qu'avocat de la défense: "(...) à chaque session des Assises, il était rare qu'on ne le vît - ardent, combatif, vultueux (car son visage s'empourprait volontiers), désintéressé aussi, plaidant presque toujours pro Deo - au banc de la défense. Dans la vasteté de la sombre salle criminelle, il semblait qu'il se démenât et parlât plus à l'aise. Aussi bien, il avait du geste et du verbe, encore que celui-ci ne fût pas toujours exempt d'un certain bredouillage (...). N'importe, le jeune maître



avait du feu, une grande force de persuasion, si bien qu'il arrivait souvent que, agréablement séduit, voire fasciné par cet oeil aquilin, cette voix de cuivre - vibrante comme celle qui s'échappait du masque tragique - par ces saillies heureuses et pleines d'à-propos, le jury acquittât le sinistre client (...). Bien vite d'ailleurs, et dans une pratique presque quotidienne, le débit du bouillant avocat devait s'alentir, maîtriser sa hâte en même temps que sa diction devenait moins heurtée et plus nette" <sup>18</sup>.

### **Premier terme au Congo: janvier 1888 à juillet 1889**

Le 30 mai 1887, Félix Fuchs demande à entrer au service de l'Etat Indépendant du Congo. Deux jours plus tard, il est inscrit au département des Affaires étrangères et, le 10 janvier 1888, il est "définitivement admis" <sup>19</sup>.

Le but de Fuchs, lorsqu'il s'engage au service du Congo, est bien précis: il désire "se créer des titres à l'obtention d'un consulat" <sup>20</sup>. Ambition qu'il conservera pendant de nombreuses années, mais il ne lui sera jamais accordé satisfaction <sup>21</sup>.

Pour entrer dans l'administration coloniale, Fuchs bénéficie de l'appui de Oscar Ghysbrecht, qui était, comme lui, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, et qui fut également Président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles de 1885 à 1887, à l'époque où Fuchs était le rédacteur de son organe, "Le Palais" <sup>22</sup>.

L'Etat Indépendant du Congo, né en 1885, bien que n'étant encore que partiellement exploré et occupé, requiert déjà l'engagement de fonctionnaires pour son administration naissante. Félix Fuchs

est le quatrième juriste engagé par l'Etat <sup>23</sup>.

Le 27 janvier 1888, il s'embarque pour Boma à bord du navire "Lualaba", en qualité de juge suppléant d'appel et de Directeur intérimaire de la Justice. Il doit effectuer un premier terme de deux ans et jouit d'un traitement annuel de 8000 francs <sup>24</sup>. Il atteint le Congo le 20 février et est nommé juge suppléant du Tribunal d'appel de Boma par arrêté du 25 février 1888 (en remplacement d'Oscar Gustin, démissionnaire) <sup>25</sup>. Il décrit ainsi son travail de direction de la Justice à l'un de ses amis: "J'ai beaucoup de besogne et l'administration de mon département n'est pas, je te prie de le croire, une sinécure. Je fais de tout. De la comptabilité; des liquidations de succession; de l'Etat-civil. Tu n'ignores pas que l'on meurt beaucoup ici. Je légifère aussi - J'élabore plaintes, ordonnances, règlements, etc. etc..." <sup>26</sup>. Le 23 août 1888, Fuchs est nommé officiellement Directeur de la Justice.

Suite au décès de Henry Gondry, Inspecteur d'Etat faisant fonction de Gouverneur Général, survenu le 18 mai 1889, Fuchs devient également Président du Comité exécutif qui est alors constitué <sup>27</sup>. Ainsi, lors de son premier passage au Congo, Fuchs occupe déjà, pendant environ un mois, le poste le plus important de la colonie! Au mois de juin, en effet, il rentre en Belgique, qu'il atteint le 15 juillet 1889.

## **Deuxième terme: novembre 1889 à janvier 1892**

Après un congé de quelques mois, Fuchs se rend à Lisbonne, où il s'embarque le 6 novembre 1889 à bord de l'"Ambaca", et atteint Boma le 30. Il est à nouveau détenteur des fonctions de Directeur de la Justice et de juge suppléant d'appel. Le 18 septembre 1890, il est amené à remplacer Edouard Destrain, Secrétaire Général démissionnaire, dans ses fonctions de Commissaire chargé de la délimitation des frontières entre les possessions de l'Etat Indépendant et celles du Portugal: du 19 au 24 septembre, il participe aux conférences entre les commissaires démarcateur <sup>28</sup>.

Entre-temps la fonction de Secrétaire Général intérimaire était exercée par Emile De Keyzer, également Directeur des Finances. Afin que celui-ci puisse se consacrer exclusivement à son département, il est remplacé par Fuchs au poste de Secrétaire Général le 8 novembre 1890 <sup>29</sup>. Cette fois, Fuchs ne va plus cumuler: Arthur Baerts, Procureur d'Etat, assure l'intérim au poste de Directeur de la Justice <sup>30</sup>.

Très vite, cependant, l'activité de Félix Fuchs dans sa nouvelle charge est critiquée par Camille Coquilhat, qui fait fonction de Gouverneur Général. Dans un rapport qu'il envoie à Bruxelles le 15 janvier 1891, Coquilhat déclare: "Fuchs ne va pas du tout comme Secrétaire Général jusqu'ici. En fait d'intendance, il est tout à fait insuffisant. Envoyez vite l'Intendant. Et pour le reste, il manque de décision et de promptitude. On le dirait tout à fait écrasé. Nous verrons si cela changera mais s'il n'est pas nommé, veuillez attendre" <sup>31</sup>.

Cinq jours auparavant, Fuchs offrait d'ailleurs sa démission à Coquilhat, suite à certaines remarques que ce dernier lui avait adressées. Il retira sa démission le soir même sur l'insistance de

Coquilhat. Le 20 janvier, nouveau rebondissement: Coquilhat le démet de ses fonctions de Secrétaire Général intérimaire, pour s'en charger lui-même <sup>32</sup>. Fuchs, qui est alors censé réintégrer son poste de Directeur de la Justice, refuse et présente une nouvelle fois sa démission, de toutes les fonctions qu'il occupe dans l'Etat Indépendant, le 12 mars 1891 <sup>33</sup>.

Amené à s'expliquer sur les raisons qui le poussent à donner sa démission, Fuchs déclare qu'il ne veut pas être réintégré dans sa charge de Directeur de la Justice afin de ne pas porter préjudice à la carrière d'Arthur Baerts. Celui-ci, on l'a vu, occupait entre-temps le poste, et avait été proposé au gouvernement central pour être promu officiellement à la tête de la Justice <sup>34</sup>. Cette démission, que Coquilhat n'accepte pas mais qu'il dit néanmoins avoir transmise au Gouvernement central et au Roi Léopold II, n'est manifestement pas accordée car Fuchs continue à exercer jusqu'à la fin de l'année.

Quoi qu'il en soit, un événement va bouleverser les données du problème: il s'agit du décès de Camille Coquilhat, survenu le 24 mars 1891, des suites d'une longue maladie. Comme au moment de la mort de Gondry, un Comité exécutif est constitué sous la présidence de Félix Fuchs, qui dirige donc à nouveau la colonie <sup>35</sup>. Pour un temps très bref cependant, car Bruxelles vient d'envoyer le major Wahis, en qualité de Vice-Gouverneur Général, afin de procéder au remplacement de Coquilhat.

Auréolé d'une brillante carrière militaire et récemment engagé au service de Léopold II, Théophile Wahis s'embarque pour Boma le 18 mars 1891 <sup>36</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mai, Fuchs, qui n'est toujours que juge suppléant, est officiellement nommé juge du Tribunal d'appel de Boma <sup>37</sup>. Lorsque Wahis part en tournée d'inspection dans le Haut-Congo, c'est tout naturellement Fuchs qui est désigné pour prendre en charge la direction des affaires. Ainsi, Fuchs fait

fonction de Gouverneur Général du 17 juillet au 20 septembre 1891. Durant cette période, il s'occupe pour la seconde fois de la délimitation des frontières avec les possessions portugaises. Parce qu'il était atteint de fièvre hématurique, le gouvernement central songea à le remplacer dans cette dernière fonction <sup>38</sup>.

Guéri, Fuchs put tout de même rester au Congo jusqu'au bout de son terme: "(...) mon état de santé dont la gravité a été telle à un moment donné que M. le docteur Reyter jugeait mon départ du Congo absolument nécessaire s'est sensiblement amélioré depuis une huitaine de jours (...). Ainsi m'estimais-je heureux de vous annoncer que je retarderai mon départ tout au moins jusqu'au retour à Boma de M. le Vice-Gouverneur Général Wahis. Si à cette époque mon état de santé me le permet, et avec votre assentiment, je prolongerai mon séjour en Afrique jusqu'au mois de mars ou d'avril 1892 suivant la promesse que j'ai faite au Gouverneur Général au mois de mai dernier (...). Au cas où, contrairement à ce que je présume, j'aurais à m'embarquer avant le retour de M. le Vice-Gouverneur Général, je confierai à M. Rezette, Directeur des Transports, comme je l'ai fait au plus fort de ma maladie, sauf toutefois ordres contraires de votre part ou du Gouverneur Général, la direction des Affaires à Boma" <sup>39</sup>.

Au retour de Wahis, le 20 septembre, Fuchs continue à remplir ses fonctions judiciaires, et s'embarque en décembre sur le navire "Portugal". Le 15 janvier 1892, il arrive à Bruxelles via Lisbonne.

### **Troisième terme: juin 1892 à novembre 1893**

Félix Fuchs est nommé Directeur Général par décret du Roi-Souverain du 10 mai 1892. Il a rang hiérarchique d'Inspecteur d'Etat et son traitement annuel est porté à 15 000 francs, le 1<sup>er</sup> juin. Dans une lettre à Wahis, Vice-Gouverneur Général faisant fonction de Gouverneur Général, Van Eetvelde explique la tâche que Fuchs aura à accomplir en tant que Directeur Général: "(...) en cette qualité, il traiterait au nom du Gouverneur Général, les affaires qui lui seraient attribuées par celui-ci. Vous pourriez ainsi vous décharger sur lui d'une série d'affaires, par exemple celles des Finances, de la Justice et les cultures fiscales, ainsi que les ordonnances et règlements, au sujet desquels il aurait à signer et approuver les correspondances en votre nom. Je trouve qu'il est temps que le Gouverneur Général n'ait plus à s'occuper personnellement de tout" <sup>40</sup>.

Fuchs s'embarque le 21 juin 1892 à Lisbonne, sur le "San Thomé", et atteint Boma le 19 ou le 20 juillet <sup>41</sup>. Il est chargé de la direction du Gouvernement local, pendant le congé en Europe de Wahis, du 10 septembre 1892 au 1<sup>er</sup> mai 1893. Remplaçant Wahis, il poursuit, avec les Portugais, les négociations relatives à la délimitation du Bas-Congo et le 18 avril, il signe le procès-verbal de l'accord intervenu entre les deux parties <sup>42</sup>. Entre-temps, Fuchs est promu Inspecteur d'Etat le 1<sup>er</sup> janvier 1893 et voit son salaire s'élever à 20 000 francs.

Le 13 juin 1893, il part en mission d'exploration dans le Mayumbe (ou Mayombé) <sup>43</sup>. Le Gouvernement central désire en effet procéder à la reconnaissance des richesses forestières de l'Etat, dans le Mayumbe, d'une part, et dans le bassin du Kasai, d'autre part. "L'exploration du Mayumbe devrait durer au maximum trois mois (...). Le but principal de ces explorations consisterait à renseigner l'Etat sur les produits de nature végétale pouvant faire l'objet dès maintenant ou dans un avenir plus

ou moins éloigné, d'une exploitation commerciale" <sup>44</sup>. Il voyage d'abord pendant quatre semaines en compagnie de Schoefer, ingénieur des mines, et du sous-lieutenant Dupuis, botaniste; puis durant six autres semaines avec Emile Laurent, professeur à l'Institut agronomique de Gembloux <sup>45</sup>.

Le 28 octobre, Fuchs rentre en congé et s'embarque à bord du "Portugais Angola", à Cabinda. Il atteint la Belgique le 25 novembre 1893.

#### **Quatrième terme: juin 1894 à novembre 1895**

Le 6 juin 1894 a lieu le quatrième départ de Fuchs, à bord de l'"Edward Bohlen", à partir d'Anvers. Il arrive à Boma le 30 juin, en qualité d'inspecteur d'Etat. Il est chargé de la direction du Gouvernement local pendant le voyage d'inspection du Gouverneur Général Wahis dans le Haut-Congo, du 6 août au début du mois de décembre 1894 <sup>46</sup>. Fuchs remplacera encore Wahis pendant son congé en Europe, du 13 janvier au 1<sup>er</sup> octobre 1895.

Dès le mois d'août, le Gouvernement central, songeant à monter un nouveau voyage d'exploration, s'adresse à Fuchs pour cette tâche. L'expédition se rendrait cette fois-ci dans le Haut-Congo, afin de connaître la valeur des plantations et cultures de café, cacao, tabac, etc., et d'étudier les principales essences forestières de ces régions. Fuchs serait à nouveau accompagné par le professeur Emile Laurent <sup>47</sup>.

Contre toute attente, Fuchs va refuser la mission qui lui est dévolue, et ce malgré les nombreuses demandes de Arthur Baerts, Directeur de l'Administration centrale <sup>48</sup>. En réalité, Fuchs veut bien

effectuer ce voyage, mais n'accepte pas d'être placé sous la tutelle du Gouverneur Général Wahis. Il écrit ainsi à Baerts: "Je t'envoie ci-joint un projet de minute concernant mon voyage dans le Haut [Haut-Congo]. Je n'attache évidemment d'importance qu'aux grandes lignes - mais elles sont un *sine qua non* (...). Je ne veux à *aucun prix* me mettre sous *la coupe* de Wahis. J'ai assez souffert au Congo et subi assez d'humiliations et de turbulations de toute espèce pour qu'on me laisse un peu tranquille" <sup>49</sup>. L'expédition, à laquelle le Gouvernement de Bruxelles attache beaucoup d'importance, aura cependant lieu, sous la conduite unique du professeur Laurent. Fuchs, lui, rentre en Belgique le 17 octobre 1895, sur le "Cabo Verde", en partance de Cabinda. Le 18 novembre, il est à Bruxelles.

#### **Cinquième terme: février à juin 1896**

Par décret du 27 janvier 1896, Fuchs est déchargé, sur sa demande, de ses fonctions administratives et est nommé Inspecteur d'Etat honoraire <sup>50</sup>. En démissionnant de ce poste, il réitère sa demande en vue d'obtenir un Consulat général, tout en déclarant qu'il demeure à la disposition de l'Etat Indépendant pendant l'attente de cette nomination <sup>51</sup>.

Il retourne d'ailleurs au Congo beaucoup plus tôt que prévu puisqu'il est chargé de présider le fameux procès Lothaire, qui se déroule à Boma, fin avril 1896 <sup>52</sup>. Van Eetvelde ne trouvant pas d'avocat bruxellois qui accepte de se charger de cette tâche, s'adresse alors à Fuchs, dont le congé est ainsi interrompu <sup>53</sup>.

Fuchs part de Bruxelles le 1<sup>er</sup> février et se rend à Lisbonne pour y prendre le bateau <sup>54</sup>; le 29 du même mois, il accoste à Cabinda <sup>55</sup>. En qualité de juge d'appel, il préside le Tribunal d'appel de Boma,



dont les audiences se tiennent les 24, 25 et 27 avril, et qui aboutit à l'acquittement de Lothaire. Dès le 17 mai, il rentre par vapeur portugais et arrive en Belgique vers la mi-juin, via Lisbonne <sup>56</sup>.

#### **Sixième terme: avril 1897 à mars 1899**

Félix Fuchs est nommé Président du Tribunal d'appel de Boma par décret du 11 avril 1897. On lui confie une mission de haute inspection sur l'ensemble des services judiciaires et il est également chargé de représenter le gouvernement du Congo auprès de la Commission instituée pour la protection des indigènes <sup>57</sup>. Il a rang hiérarchique de Vice-Gouverneur Général et son salaire passe à 25 000 francs.

Il s'embarque le 15 avril à Lisbonne et, en juin, se rend sur le Haut-fleuve, en amont du Stanley Pool. Il visite différents postes dont Coquilhatville, Nouvelle-Anvers, Bumba, Basoko, etc., et va jusqu'aux Stanley Falls <sup>58</sup>. Fin septembre, il est de retour dans le Bas-Congo et s'installe à Banana, où se trouve sa résidence de Président du Tribunal d'appel.

Au départ pour l'Europe du Vice-Gouverneur Général Wangermée, le 17 décembre 1897, Fuchs est chargé de la direction du gouvernement à Boma <sup>59</sup>. En cette qualité, il procède, à Léopoldville, à l'inauguration de la ligne de chemin de fer reliant Matadi au Stanley Pool, le 6 juillet 1898 <sup>60</sup>. Il fait fonction de Gouverneur Général jusqu'au 27 février 1899, date de son départ du Congo à bord du "Léopoldville", et est remplacé par Wangermée. Le 18 mars, il débarque à Anvers.

En avril-mai 1900 a lieu à Londres une Conférence Internationale pour la Protection des animaux

en Afrique. Fuchs est désigné pour y être le plénipotentiaire de l'Etat Indépendant du Congo <sup>61</sup>. A ce titre, il prend part aux débats et signe, le 19 mai, la Convention rédigée à cette occasion.

### **Septième terme: juin 1900 à septembre 1902**

Le 30 mai 1900, un décret confie à Fuchs une nouvelle mission d'inspection des services judiciaires, en tant que Président du Tribunal d'appel de Boma <sup>62</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin, il quitte l'Europe, avec un traitement de 35 000 francs <sup>63</sup>. Après quelques jours passés à Boma, il se rend dans le Haut-Congo et visite les différents postes échelonnés le long du fleuve. Tout au long d'un voyage de 25 mois, il traverse la Province Orientale, la région des lacs Tanganika et Kivu, l'Uélé, l'Enclave de Lado, et est rappelé, alors qu'il se dirige vers l'Ubangi, par un télégramme du gouvernement central datant du 24 juin 1902 <sup>64</sup>.

De retour à Boma le 8 août, il s'embarque le 14 à bord de l'"Anversville" et accoste à Anvers le 2 septembre.

### **Huitième terme: décembre 1902 à mars 1904**

Fuchs part d'Anvers le 25 décembre 1902, sur l'"Albertville", en qualité de Vice-Gouverneur Général pourvu d'un traitement de 40 000 francs <sup>65</sup>. Arrivé à Boma le 14 janvier 1903, il remplace

Wangermée à la direction du Gouvernement local dès le 29 <sup>66</sup>. Cet intérim s'achève le 13 février 1904, au départ de Fuchs pour la Belgique. Il s'embarque sur l'"Albertville" et est remplacé par Costermans, nouveau Vice-Gouverneur Général <sup>67</sup>. Fuchs accoste à Anvers le 6 mars.

### **Neuvième terme: mars 1907 à août 1908**

Après un repos de trois années, Fuchs est convoqué chez Liebrechts, Secrétaire Général du Département de l'Intérieur, le 4 décembre 1906. Ce dernier lui apprend qu'il devra à nouveau remplir la tâche de Gouverneur Général intérimaire et que son salaire passe à 50 000 francs <sup>68</sup>. Manifestement attaché à ses fonctions judiciaires, Fuchs va lui-même demander la confirmation de son titre de Président du Tribunal d'appel <sup>69</sup>. Ce qui est chose faite par le décret du 10 avril 1907: il est réintégré dans ses fonctions pour un nouveau terme de cinq ans.

Entre-temps, Fuchs quitte la Belgique le 7 mars, à bord du "Léopoldville" et atteint Boma le 29. Au cours de ce terme, Fuchs va diriger, une fois de plus, les affaires du gouvernement de la colonie: le 9 avril, il remplace le Vice-Gouverneur Général Lantonnois <sup>70</sup>. Le 4 août 1908, au moment de son départ du Congo, il remet ses pouvoirs au même personnage. Fuchs effectue son voyage de retour sur l'"Albertville" et arrive en Belgique le 23 août.

### **Le Ministère des Colonies**

Ce chapitre constitue un intermède dans l'énoncé des termes et des différentes fonctions remplies par Fuchs. S'il n'a jamais occupé le poste de Ministre des Colonies, la possibilité de son accession à

cette charge, lors de la création de celle-ci, fut néanmoins mise en avant par plusieurs journaux belges.

En 1908, en effet, l'Etat Indépendant du Congo est repris par la Belgique, ce qui nécessite l'institution d'un nouveau ministère. Dès la fin août, le nom de Fuchs est envisagé, à côté de celui de nombreux parlementaires de droite: Renkin, Carton de Wiart, de Lantsheere, Tibbaut, Helleputte, et le baron Descamps sont cités tour à tour<sup>71</sup>. Deux autres non-parlementaires sont également cités: Cyrille Van Overbergh, qui sera Ministre d'Etat catholique en 1934, d'une part, et Théophile Wahis, d'autre part.

En réalité, selon la presse, deux options se présentent: le choix, soit d'un homme politique, donc un catholique<sup>72</sup>, soit d'un "colonial", qui aurait comme atout son expérience professionnelle de l'administration en Afrique. Dans cette seconde hypothèse, on cite plus souvent Fuchs que Wahis, ce dernier ayant le désavantage d'être un militaire et d'avoir presque atteint la limite d'âge.

Le 25 août, on peut lire dans le "Journal du matin": "Depuis quatre jours on se livre un peu dans tous les milieux au petit jeu des pronostics. L'opinion générale fut bientôt qu'on choisirait un "Vieil Africain" et le nom de Fuchs, vice-gouverneur général du Congo, fut mis en avant. M. Fuchs, rentré dimanche à Bruxelles, se refuse à la moindre déclaration, mais l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés nous permet de dire qu'en haut lieu le nom de Fuchs a été prononcé à maintes reprises (...)"<sup>73</sup>. "La Dernière Heure", sous le titre "Qui décrochera la chicotte ?", écrit à propos de Fuchs: "Du reste, on a le "Congolais" sous la main. C'est M. Fuchs qu'on a choisi, et on le dit, on le répète. Un joli ballon d'essai, la candidature de M. Fuchs, libéral, et qui, à tort ou à raison, jouit d'une réputation d'indépendance"<sup>74</sup>. "(...) connaissant la colonie comme pas un; épris de réformes; lettré et

sympathique", ajoute le journal anversois la "Métropole" <sup>75</sup>.

Il importe néanmoins de relativiser l'importance des supputations des journalistes, car la décision du choix du Ministre ne devait avoir lieu qu'à la fin du mois de septembre. De plus, les journaux libéraux doutaient "que M. Schollaert inaugure le régime des ministères mixtes", Fuchs n'appartenant pas "à l'opinion de la droite" <sup>76</sup>. Finalement, "(...) c'est M. Renkin, ministre de la justice, qui, cédant aux sollicitations du Roi [Léopold II], prendra le portefeuille des colonies" <sup>77</sup>.

#### **Dixième terme: octobre 1909 à mai 1911**

Depuis le 15 novembre 1908, l'Etat Indépendant du Congo est devenu le Congo belge. Il n'y a cependant pas beaucoup de modifications dans le personnel de la colonie: Fuchs continue à exercer ses fonctions de Gouverneur Général ad interim comme sous le régime léopoldien.

Par arrêté royal du 25 octobre 1909, il est désigné pour reprendre la direction du gouvernement local au départ du Vice-Gouverneur Général Lantonnois. Il s'embarque le 28 à bord du steamer "Bruxellesville", avec un traitement de 50 000 francs. Un ordre de service, daté du 30 novembre, indique que Fuchs est amené, dès ce jour, à remplacer Lantonnois <sup>78</sup>.

Le 11 mai 1911, Fuchs revient en Belgique à bord de l'"Elisabethville" et est remplacé par le Vice-Gouverneur Général Ghislain <sup>79</sup>. Il accoste à Anvers le 31 mai. Fuchs est confirmé dans son grade de Vice-Gouverneur Général par arrêté royal du 2 octobre 1911 (depuis le 1<sup>er</sup> juillet, son salaire était passé à 54 000 francs).

Le 11 janvier 1912, il est nommé membre de la Commission chargée de l'étude de la réorganisation de la Force publique du Congo Belge. Il y est le seul membre non-militaire <sup>80</sup>.

#### **Onzième terme: avril 1912 à juillet 1913**

Un décret ministériel, datant du 4 octobre 1911, autorise Fuchs à continuer ses services pour un terme de 10 ans, et le 25 mars 1912, il est désigné pour reprendre la direction du Gouvernement de Boma, au départ de Ghislain. Le 6 avril, il s'embarque à Anvers à bord du "Bruxellesville". Arrivé au Congo le 21 avril, il dirige la colonie à partir du 25.

Le 20 mai, Wahis démissionne et Fuchs est enfin nommé Gouverneur Général du Congo belge (avec un traitement qui s'est stabilisé à 54 000 francs). Fuchs était devenu l'un des plus anciens fonctionnaires coloniaux et il fêta d'ailleurs, le 14 février 1913, le vingt-cinquième anniversaire de son départ pour le Congo.

Le 27 juin, il se fait remplacer par le Vice-Gouverneur Général Henry et rentre en Europe sur l'"Albertville" <sup>81</sup>. Il débarque à Anvers le 15 juillet 1913.

#### **Douzième terme: novembre 1913 à avril 1915**

Fuchs s'embarque le 8 novembre 1913, à bord de l'"Anversville", et accoste à Boma le 26. Le 4

août 1914, l'armée allemande envahit la Belgique. Le Gouvernement belge décide de maintenir la neutralité au Congo et des ordres sont envoyés en ce sens à Boma<sup>82</sup>. Cependant, suite à des attaques allemandes dans la région du lac Tanganika, le Congo belge entre lui aussi en guerre le 28 août. Félix Fuchs a donc la lourde tâche d'administrer le Congo en état de guerre, tout au moins pendant la première année.

Embarqué à Boma sur l'"Albertville", le 13 avril 1915, il remet la direction du Gouvernement au Vice-Gouverneur Général Henry. Son traitement de congé est fixé à 13 500 francs l'an par arrêté royal du 14 avril 1915. Le 14 octobre, son congé est prolongé pour "raison [de] service"<sup>83</sup>. Par arrêté royal du 31 décembre 1915, on accorde à Fuchs, sur sa demande, la démission honorable de ses fonctions de Gouverneur Général<sup>84</sup>. Il bénéficie d'une pension annuelle et viagère de 16 000 francs, prenant cours dès le 1<sup>er</sup> janvier 1916, et il est autorisé à porter le titre honoraire de ses fonctions. Enfin, il reçoit le titre de Commandeur de l'Ordre de Léopold<sup>85</sup>.

### **Après le Congo: membre du Conseil Colonial**

En présentant sa démission, Fuchs manifeste son désir "(...) de servir encore le Roi, le Pays et la Colonie dans des voies nouvelles"<sup>86</sup>. Souhait auquel il est répondu par sa nomination au poste de Conseiller Colonial, le 1<sup>er</sup> février 1919. Le Conseil Colonial est essentiellement un organisme consultatif en matière de législation<sup>87</sup>. Au début, Fuchs y jouera un certain rôle de par ses interventions. Néanmoins, dès 1922, il n'est plus présent qu'à quelques séances et s'absente définitivement dès l'année suivante. Le 5 février 1926, il démissionne, soi-disant "pour raisons de santé"<sup>88</sup>.

Fuchs eut également une brève carrière d'administrateur de société. Du 20 octobre 1920, jusqu'à sa mort en 1928, il sera Administrateur de la Société anonyme belge pour le Commerce du Haut-Congo<sup>89</sup>. Il sera aussi Commissaire de la Société des Mines d'or de Kilo-Moto dès la création de celle-ci, le 8 février 1926, et ce jusqu'à son décès<sup>90</sup>.

D'autre part, il fut membre de nombreuses associations, à caractère colonial pour la plupart. Ainsi, notamment, la Mutuelle congolaise, le Congrès colonial national, l'Office belge de colonisation au Congo, l'Institut colonial international, etc. A partir du 5 février 1919, il fut également réinscrit, sur sa demande, au tableau de l'ordre des avocats du barreau de Bruxelles<sup>91</sup>.

Félix Fuchs décède le 23 février 1928, à la clinique de l'Institut Longchamps, à Uccle<sup>92</sup>. Il y était admis depuis plus d'un mois et "(...) avait subi une dernière et pénible opération qui ne paraissait pourtant pas devoir mettre ses jours en danger. Il en a été autrement"<sup>93</sup>. Ses funérailles ont lieu le 27 février en l'église de la Sainte-Trinité en présence d'une foule impressionnante. "La pompe de ses funérailles éclipsa tout ce qu'on avait vu depuis celles de Léopold II (...). On se rappelle le faste de son corbillard, à attelage princièrement empanaché, et quel majestueux cortège de troupes de chaque arme, d'artillerie, de caissons, de clergé le suivit, et quelles sommités, parmi lesquelles M. Renkin lui-même, l'accompagnèrent et lui rendirent les suprêmes hommages, en obéissance au protocole par lui prescrit"<sup>94</sup>. Il est enterré au cimetière de Saint-Gilles.



## Notes et références de la première partie

9. *Acte de naissance n° 52, 26 janvier 1858* (Commune d'Ixelles, Etat civil).
10. Les villes de Elberfeld et Barmen formèrent, en 1939, la nouvelle agglomération de Wuppertal, sur la Wupper, au nord-est de Cologne.
11. Tous ces renseignements proviennent de documents de l'Etat civil des communes d'Uccle et d'Ixelles. Félix Fuchs eut encore au moins deux autres frères, Ernest et Louis, et probablement une soeur.
12. BRAUMAN, A. & DEMARET, M. 1985. Le parc Léopold 1850-1950. Le zoo, la cité scientifique et la ville. — Bruxelles, p. 161.
13. *Ibidem*.
14. *Répertoire des inscriptions de l'U.L.B., années 1864 à 1884* (Archives de l'U.L.B.). En 1880-81, Fuchs recommence pour la troisième fois son année de doctorat. Il semble avoir échoué à nouveau car son nom n'est pas repris dans la liste des diplômés publiée par Vanderkindere (VANDERKINDERE, L. 1884. L'université de Bruxelles 1834-1884. — Bruxelles). Il aurait dès lors terminé ses études dans un autre établissement universitaire.
15. *Lettre de A. Claes à A. Braun, Namur, 1<sup>er</sup> janvier 1896* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/803). Renseignements biographiques sur Alexandre Braun dans VAN MOLLE, P. 1969. Le Parlement belge 1894-1969. — Ledeberg-Gand, p. 26.
16. *Le Palais, organe mensuel de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles*. Année judiciaire 1884-1885. — (Bruxelles), p. 2.
17. Cet aspect du personnage sera développé plus loin.
18. Pour la biographie de l'écrivain Léopold Courouble, voir JADOT, J.M. 1952. Courouble (Léopold). — *Biographie colon. belge*, 3: col. 163-166.
19. *Lettre de E. Van Eetvelde à F. Fuchs, Bruxelles, 10 janvier 1888* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/5). Toutes les dates de voyages et de nominations, qui jalonnent la carrière de Fuchs, sont reprises du *Registre des Matricules*, n° 933 (A.A.). Edmond Van Eetvelde était alors Administrateur Général du Département des Affaires Etrangères de l'Etat Indépendant du Congo (STENGERS, J. 1951. Van Eetvelde (Edmond). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 327-353).
20. *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 23 mai 1893* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 38). Théophile Wahis remplissait alors les fonctions de Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo (DELLICOUR, F. 1948. Wahis (Théophile). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 939-946).
21. Le sujet sera analysé plus loin.
22. *Minute de F. Fuchs à O. Ghysbrecht, [Boma], [août 1992]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/166).
23. Après Adolphe de Cuvelier, Oscar Gustin et Arthur Baerts (*Bull. Ass. Vétérans colon*. 1939. — (Bruxelles), n° 11: 6-7).
24. Le mot "terme" est utilisé, en jargon colonial, pour désigner les périodes où les fonctionnaires se trouvent au Congo et qui alternent avec les moments de congé en Belgique. Chaque terme dure théoriquement deux ans.
25. *Bull. off. de l'Etat Indépendant du Congo*. 1888. — (Bruxelles), n°5, p. 69.
26. *Lettre de F. Fuchs à Z. Etienne, Boma, 16 mars, 4 et 11 avril 1888* (A.A., Papiers docteur Dujardin, D 389, n° 4) [annexe n° 1].
27. *Note de E. De Keyzer, s.l., 20 mai 1933* (M.R.A.C., Papiers De Keyzer, R.G. 887). Ce comité exécutif, présidé par Fuchs, se composait de Edouard Destrain, Secrétaire Général, et Emile De Keyzer, Directeur des Finances.

Pour Gondry, voir ENGELS, A. 1951. Gondry (Henry). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 426-427; pour Destrain et De Keyzer, voir respectivement COOSEMANS, M. 1951. Destrain (Edouard). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 284-286; WALRAET, M. 1955. Keyzer (De) (Emile). — *Biographie colon. belge*, 4: col. 461-464.

28. *Note de E. Destrain, Boma, 18 septembre 1890* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 116/127).

Pour représenter l'Etat Indépendant du Congo, Fuchs était assisté du capitaine François Jungers.

29. *Ordre de service de C. Coquilhat, Boma, 8 novembre 1890* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 113/256). Camille Coquilhat était, à cette époque, Inspecteur d'Etat faisant fonction de Gouverneur Général (voir ENGELS, A. 1948. Coquilhat (Camille). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 250-260).

30. Arthur Baerts, avec lequel Fuchs se liera d'amitié, occupera plus tard l'emploi important de Chef de Cabinet du Secrétaire d'Etat Edmond Van Eetvelde, à Bruxelles. Voir *Registre des matricules*, n° 376 (A.A.); CHARLES, P. 1954. Rapport sur le dossier: Baerts-Léopold II. — *Bull. Inst. r. colon. belge*, 25 (2): 542-545; BONNAERENS, R. 1955. Baerts (Arthur). — *Biographie colon. belge*, 4: col. 9-11.

31. *Lettre de C. Coquilhat à E. Van Eetvelde, s.l., 15 janvier 1891* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 43). Le conflit qui opposa Coquilhat à Fuchs sera détaillé ultérieurement.

32. *Lettre de C. Coquilhat à F. Fuchs, Boma, 20 janvier 1891* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/n.cl.) [annexe n° 11]. La minute de cette lettre se trouve dans A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 5.

33. *Lettre de F. Fuchs à C. Coquilhat, Boma, 12 mars 1891* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 9).

34. *Lettre de F. Fuchs à C. Coquilhat, Boma, 10 janvier 1891* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 134/n.cl.); *Ibidem*, 12 mars 1891 (127/45).

35. Le Comité exécutif était composé de Fuchs, Directeur de la Justice, De Keyzer, Directeur des Finances, et Van de Putte, Commandant de la Force publique. *Lettre-circulaire (n° A.VI.10) de F. Fuchs, Boma, 24 mars 1891* (M.R.A.C., Papiers De Keyzer, R.G. 764). Pour Van de Putte, voir LACROIX, A. 1952. Putte (Van de) (Léon). — *Biographie colon. belge*, 3: col. 718.

36. DELLICOUR, F. 1948. Wahis (Théophile). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 941.

37. *Bull. off. de l'Etat Indépendant du Congo*. 1891. — (Bruxelles), n° 6-7, p. 143.

38. *Lettre de A. de Cuvelier à Léopold II, [Bruxelles], 29 août 1891* (A.A., I.R.C.B. 722, n° 74); *Lettre de A. Baerts à E. Van Eetvelde, [Bruxelles], 27 août 1891* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48).

Adolphe de Cuvelier était Secrétaire Général du Département des Affaires Etrangères (voir JADOT, J.-M. 1958. Cuvelier (de) (Adolphe). — *Biographie colon. belge*, 5: col. 194-200).

39. *Lettre de F. Fuchs à E. Van Eetvelde, Banana, 10 septembre 1891* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 56).

Pour Rezette, voir COOSEMANS, M. 1955. Rezette (Jean). — *Biographie colon. belge*, 4: col. 755-756.

40. *Lettre [copie] de E. Van Eetvelde à Th. Wahis, Bruxelles, 4 avril 1892* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 37).

41. Le 19 selon le *Registre des matricules*, n° 933 (A.A.), et le 20 selon Wahis, dans sa *Lettre à E. Van Eetvelde, Boma, 24 juillet 1892* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 37).

42. *Lettre (n° 140) de F. Fuchs au Comte de Grelle-Rogier, Boma, 23 avril 1893* (A.A., A.E. 263 (303)). Le Comte de Grelle-Rogier était alors Secrétaire d'Etat du Département des Affaires Etrangères de l'Etat Indépendant. Poste auquel il sera remplacé par Van Eetvelde en août 1894. Voir LOTAR, L. & COOSEMANS, M. 1952. Grelle-Rogier (de) (Edouard). — *Biographie colon. belge*, 3: col. 385-389.

43. "On désigne par le nom de Mayombé, l'immense forêt qui couvre la plus grande partie des territoires du Bas-Congo et qu'arrosent le Tchiloango, son affluent la Lukulla et son sous-affluent la Lubuzi" (FUCHS, F. 1894. L'exploration du Mayombé (Bas-Congo). — *Mouv.*

*antiesclavagiste*, p. 33).

44. *Lettre [copie] de E. Van Eetvelde au Directeur du Jardin Botanique de Kew, Bruxelles, 16 mai 1892* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 122/5). Kew est une agglomération de la banlieue ouest de Londres.
45. FUCHS, F. 1894. L'exploration du Mayombé (Bas-Congo). — *Mouv. antiesclavagiste*, pp. 33-34.  
Pour Laurent, voir DE WILDEMAN, E. 1948. Laurent (Emile). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 587-591.
46. *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Léopoldville, 15 septembre 1894* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 39).
47. *Lettre de A. Baerts à E. Van Eetvelde, [Bruxelles], 31 août 1895* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48); *Le Patriote*, 4 septembre 1895.
48. Voir les *Lettres de A. Baerts à Van Eetvelde, Bruxelles, 1895* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48); *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 12 octobre 1895* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 39).
49. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, [Boma], 29 juillet 1895* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 31) [annexe n° 13].  
Les relations, pour le moins orageuses, entre Fuchs et Wahis, seront analysées dans un chapitre ultérieur.
50. *Décret [copie] du 27 janvier 1896* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/11).
51. *Lettre (n° 758) de E. Van Eetvelde à F. Fuchs, Bruxelles, 30 janvier 1896* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/8).
52. Voir, plus loin, sous notre titre "L'Affaire Stokes-Lothaire". Voir aussi le chapitre "Rumoer rond de Affaire Lothaire-Stokes" dans DELATHUY, A.-M. 1988. *De Congostaat van Leopold II: het verloren paradijs, 1876-1900*. — Antwerpen, pp. 381-407.
53. *Dépêche (n° 89) de F. Plunkett au Marquis de Salisbury, Bruxelles, 12 avril 1896* (P.R.O., F.O. 10/712). Pour Sir Francis Plunkett, alors Ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne en Belgique, voir *The Dictionary of National Biography*, Supplément 1901-1911, I, rééd., London, 1927, p. 121. Pour Robert, Gascoyne, Cecil, troisième marquis de Salisbury, qui fut notamment Ministre des Affaires Etrangères et Premier Ministre de Grande-Bretagne, voir TAYLOR, R. 1975. *Lord Salisbury*. — London.
54. *Papers relating to the execution of Mr. Stokes in the Congo State, Africa*, London, 1896, n° 8, p. 107 (*Dépêche (n° 93) de Sir F. Plunkett au Marquis de Salisbury, Bruxelles, 1<sup>er</sup> février 1896*).
55. *Lettre de F. Fuchs à E. Van Eetvelde, San Thiago, 13 février 1896* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 10).
56. *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 30 avril 1896* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 39).
57. *Bull. off. de l'Etat Indépendant du Congo*, mai 1897, n° 5, pp. 172-174. La Commission pour la protection des indigènes fut créée par décret du 18 septembre 1896. Ses membres, au nombre de 6 lors de son institution, sont nommés par le Roi-Souverain pour un terme de deux ans, parmi les représentants des associations philanthropiques et religieuses. Ils doivent notamment signaler à la justice les actes de violence qui seraient commis sur les indigènes (*Ibidem*, septembre 1896, n° 9, pp. 253-254).
58. *Minutes de F. Fuchs au Gouverneur Général, [Haut-Congo], [juin à septembre 1897]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117).
59. *Lettre de E. Wangermée à F. Fuchs, Boma, 16 novembre 1897* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/n.cl.). Pour Wangermée, voir MOULAERT, G. 1948. Wangermée (Emile). — *Biographie colon. belge*, 1: 951-956.  
Le salaire de Fuchs sera majoré pendant la période où il exercera les fonctions de Gouverneur Général ad intérim (atteignant probablement ainsi les 30 000 francs).
60. Voir le discours que Fuchs a prononcé à cette occasion dans Monthaye, E. 1899. *D'Anvers à Léopoldville par le chemin des écoliers. Mon journal de bord*. — Bruxelles, pp. 124-133. Voir aussi le tableau peint par Louis Van Engelen en 1898, montrant Fuchs et les personnalités présentes (exposé au Pavillon Stanley du Musée royal de l'Afrique centrale, à Tervuren).

61. *Procès-verbaux des séances de la Conférence, Londres, 14-19 mai 1900* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 124/2). Les autres pays représentés à la Conférence sont: l'Allemagne, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Portugal.
62. *Bull. off. de l'Etat Indépendant du Congo*, août-septembre 1900, n° 8-9, p. 172.
63. *Notes de F. Fuchs, s.l.n.d.* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 122/32).  
Fuchs recevra de plus 7000 francs annuellement, à titre de frais de représentation. Cf. *2 lettres de A. de Cuvelier respectivement à F. Fuchs et Th. Wahis, Bruxelles, 31 mai 1900* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
64. Voir, en annexe, l'itinéraire précis du voyage et la carte de l'Etat Indépendant du Congo.
65. L'acquisition du titre de Vice-Gouverneur Général correspond au moment où Fuchs est devenu Président du Tribunal d'appel, c'est-à-dire le 11 avril 1897. Ces deux fonctions ont, en effet, le même rang hiérarchique.
66. *Recl mens. des Arrêtés, Circ., Instructions et Ordres de service*, Boma, janvier 1903, p. 11. Selon une autre source, Fuchs n'aurait remplacé Wangermée qu'à partir du 20 février 1903 (THURIAUX-HENNEBERT, A. 1968. Inventaire Papiers Charles Lemaire. Capitaine-Commandant (1863-1925). — Tervuren, p. 88).
67. Costermans est nommé Vice-Gouverneur Général le 20 novembre 1903. Voir ENGELS, A. 1948. Costermans (Paul). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 268-271.
68. *Note de F. Fuchs, [Bruxelles], 4 décembre 1906* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/15).
69. *Minute de F. Fuchs au Secrétaire d'Etat de l'Etat Indépendant du Congo, Bruxelles, 5 mars 1907* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/16).
70. Pour ce dernier, voir COOSEMANS, M. 1952. Lantonnois van Rode (Albert). — *Biographie colon. belge*, 3: col. 494-495.
71. *Le Soir*, 22 août 1908; *Article de journal [non identifié], [août 1908]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/167).  
Une identification des parlementaires cités, tous catholiques, est donnée dans VAN MOLLE, P. 1969. Le Parlement belge 1894-1969. — Ledeberg-Gand.
72. En 1908, la Belgique est dirigée par le ministère catholique de François Schollaert. Pour identification de ce dernier, voir également VAN MOLLE, P., *op. cit.*, p. 296.
73. *Journal du matin*, 25 août 1908.
74. *La Dernière Heure*, 26 août 1908.
75. Cité dans *Le Soir*, 24 août 1908.
76. *Article de journal [non identifié], s.l., [août-septembre 1908]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/31 bis).
77. *L'Etoile belge*, 27 septembre 1908.  
Pour Renkin, voir DELLICOUR, F. 1955. Renkin (Jules). — *Biographie colon. belge*, 4: col. 747-753.
78. *Recl mens. des Arrêtés, Circ., Instructions et Ordres de service*, Boma, novembre 1909, n° 11, p. 267.
79. HEYSE, Th. 1951. Ghislain (Louis). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 406-408.
80. *Arrêté royal du 11 janvier 1912* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 71/136). La Commission se compose de 9 membres dont le Baron Wahis (président), Lantonnois van Rode, et Wangermée.

81. Pour Henry, voir DELLICOUR, F. 1955. Henry (Eugène). — *Biographie colon. belge*, 4: col. 390-394.
82. La situation du Congo et le rôle de Fuchs au début de la guerre seront analysés en détail dans notre troisième partie.
83. *Registre des matricules*, n° 933 (A.A.).
84. En réalité, Fuchs ne désirait nullement démissionner, bien au contraire: on l'a contraint à présenter sa démission. (Le processus, long de plusieurs mois, sera narré en détail ultérieurement).
85. Voir, en annexe, la liste des décorations obtenues par Fuchs.
86. *Minute de F. Fuchs au Roi Albert I<sup>er</sup>, [Bruxelles], 23 décembre 1915* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/530).
87. Présidé par le Ministre des Colonies et composé de 14 conseillers choisis par le Roi et par les Chambres, tant dans les milieux coloniaux que dans ceux de la jurisprudence, il assiste le Gouvernement et donne son avis sur tous les projets de décrets (VAN GRIEKEN-TAVERNIERS, M. *La colonisation belge en Afrique centrale. Guide des Archives Africaines du Ministère des Affaires Etrangères 1885-1962*. — Bruxelles, 1981, p. 19).
88. *C. r. analyt. Séanc. Cons. colon.*, Bruxelles, 1926, p. 240.  
En réalité, il démissionne afin de pouvoir exercer les fonctions de Commissaire de la Société des Mines d'or de Kilo-Moto.
89. Société créée en 1888 et dont l'objet est de procéder à des opérations tant commerciales qu'industrielles, minières ou autres, essentiellement au Congo belge. Elle a un capital de 5 millions de francs. (Voir *Le Recueil Financier, annuaire des valeurs cotées en bourse de Belgique*, Bruxelles, 1922, p. 1503).
90. Société fondée avec un capital de 230 millions de francs, et dont l'objet est principalement la prospection et l'exploitation des mines (*Le Recueil Financier, op. cit.*, 1927).
91. *Minute de F. Fuchs aux Bâtonniers et membres du Conseil de discipline de l'ordre des avocats du barreau de Bruxelles, [Bruxelles], 15 janvier 1919* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/159).
92. *Acte de décès n° 130, 24 février 1928* (Commune d'Uccle, Etat civil, registre des décès).  
Dellicour indique erronément que Fuchs est décédé à Ixelles, le 23 janvier 1928 (DELLICOUR, F. Fuchs (Félix). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 389).
93. *L'Expansion belge*, mars 1928, n° 3, p. 38.
94. HARRY, G. 1930. Mes Mémoires. — Bruxelles, 4: 51. La description de la cérémonie funéraire et le détail des personnes présentes sont relatés dans *La Tribune Congolaise*, 15 mars 1928, n° 1.

## Deuxième partie: Sa personnalité et ses relations

### Sa personnalité

#### 1. Son physique et son caractère

"Qui ne se rappelle la haute taille de ce haut fonctionnaire de visage si haut en couleur, avec, sous des sourcils épais, des yeux fascinants, brûlants, d'où se dégageaient comme des effluves magnétiques?" écrit Gérard Harry (1930, p. 43) dans ses Mémoires <sup>95</sup>. Commentaire convergeant, émanant de Léopold Courouble (1929, pp. 24-25), sur le physique de Fuchs: "[Fuchs, lorsqu'il faisait fonction de Gouverneur Général] (...) était déjà très populaire. (...) par sa parole, par l'ascendant d'une haute stature autant que d'une physionomie gaie, vermeille, mais qu'il savait rendre imposante et, pour ainsi dire solaire, dans les moments solennels. Il avait du magnétisme, une vertu d'aimant; et sa bonne grâce était d'autant plus attirante qu'on y sentait du nerf par-dessous".

Fuchs en est à son cinquième terme lorsque Eugène Demolder (1897, pp. 98-99) le dépeint de la façon suivante: "Les épreuves de la vie africaine, les tracas d'un gouvernement difficile ont un peu fatigué sa physionomie; la vague mélancolie que rapportent tous ceux qui ont vécu en des pays sauvages et lointains, attriste légèrement son coeur, jadis ouvert aux quatre vents de la jeunesse, et son œil, autrefois toujours radieux de malice, brille par instants de l'éclat des fièvres du pays noir. Il n'est plus aussi prodigue de cette verve qui jadis lui valut des succès dans des meetings où ses mots drôles, déchaînant des rires fous, suspendaient la tempête des passions politiques, et à des bals masqués, où ses intrigues réveillèrent un instant les grelots des mascarades spirituelles" <sup>96</sup>.

Cultivé, homme d'esprit et homme du monde <sup>97</sup>; voluptueux, noceur et bon vivant; tels sont deux des lignes principales de sa personnalité, que nous aurons l'occasion de développer plus loin et qui sont bien résumés par les termes "intelligent mais dilettante" qu'utilise Moulaert (1948, p. 162) <sup>98</sup>.

"Capricieux" selon Wahis et Courouble, "primesautier" selon Wangermée, ou encore "de tempérament sanguin" d'après Gérard Harry. A nouveau, deux mots synthétisent bien ce nouvel aspect du caractère de Fuchs: il est "sensitif" et parfois "défiant". Ces termes, notons-le, sont utilisés tant par Baerts que par Coquilhat <sup>99</sup>. La correspondance de Fuchs nous montre en effet qu'il était fort susceptible.

Souvent gai, humoriste et surtout malicieux, ironique, sarcastique,... Ici encore, ses lettres et le témoignage de ses amis le prouvent à suffisance.

Dilettante et fantaisiste écrit le "Pourquoi Pas?"... <sup>100</sup>; les militaires que sont Coquilhat, Wahis, Wangermée et Moulaert prétendent tous que Félix Fuchs manque de caractère, de décision et d'énergie pour être un bon Gouverneur Général. Même Arthur Baerts lui fera une observation à ce sujet: "J'ai été très sensible [écrit Fuchs] à ton reproche de manque de poigne car je fais marcher tout le monde - regarde dans le courrier. J'ai obligé Pétilion à renoncer à son titre de "*Commandant* d'artillerie" que tolérait Wahis, j'ai infligé un blâme à Van Dorpe, j'en ai puni, fait punir un tas d'autres. Et réprimé un tas de gens. Que diable je ne puis *révoquer* tout le monde. Sois donc bien rassuré quant à la poigne: j'en ai et j'en aurai encore plus, puisque je parais tiède. C'est égal je ne m'attendais pas à celle-là! Enfin" <sup>101</sup>.

## 2. Ses opinions philosophiques et politiques

D'origine allemande, Félix Fuchs était peut-être juif <sup>102</sup>, mais en tout cas, dans cette hypothèse, juif non pratiquant, adepte de la libre-pensée <sup>103</sup>.

D'après deux ouvrages datant du début des années 1930, Félix Fuchs aurait été franc-maçon <sup>104</sup>. Malheureusement, aucun de ces livres ne donne d'autre indication, telle la date de son entrée dans la maçonnerie, permettant une éventuelle vérification.

Si l'on admet l'appartenance de Fuchs à la franc-maçonnerie, il est cependant plus que probable qu'il n'y joua pas un rôle de premier plan. Lorsqu'il accède au poste de Gouverneur Général, il proclame, à de nombreuses reprises, son aversion pour les querelles clérico-libérales, qu'il juge contraires aux intérêts du Congo. Il déclare par exemple: "La colonie n'intéresse le pays que lorsqu'elle fournit un prétexte aux insanités clérico-libérales, dans la mesure où elle alimente la querelle clérico-libérale, querelle qui ne peut avoir que des conséquences néfastes dans les pays d'outre mer" <sup>105</sup>.

Dans une note consacrée au rôle des missions au Congo, Fuchs accuse même trois personnes, qu'il dit être des francs-maçons, de faire preuve de mesquinerie envers les missionnaires au Congo. Trois phrases se succèdent: "Il faut laisser les missions tranquilles; pas d'anticléricalisme en Afrique"; suivent les première lettres de trois noms (difficilement déchiffrables) et la dernière phrase, "3 petits tabliers maçonniques - esprits étroits et taquins - *Jacobisme anachronique*" <sup>106</sup>.

Fuchs était d'opinion libérale "sans avoir jamais été mêlé activement à la lutte des partis" <sup>107</sup>. Ses liens avec Edmond Van Eetvelde <sup>108</sup>, d'une part, et avec Paul Janson <sup>109</sup>, d'autre part, confortent cette



affirmation. Tant Van Eetvelde, libéral modéré, que Paul Janson, qui incarna le libéralisme d'opposition, faisaient parfois part à Fuchs de la situation politique en Belgique, lorsque ce dernier se trouvait au Congo <sup>110</sup>.

Il y a eu sans doute une évolution des idées chez Fuchs: au cours des années, son penchant pour les opinions des libéraux s'est tempéré. Il est indéniable que lorsqu'il devient Gouverneur Général, il refuse toute querelle de partis au Congo. Son désir étant, au contraire, de rassembler le sentiment national belge derrière les questions coloniales. En cela, il ne fait que redire les paroles du Roi Léopold II et de Renkin, Ministre des Colonies.

Dans un discours prononcé en février 1913, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de son premier départ pour le Congo, Fuchs déclare au sujet de la diffusion de l'évangélisation: "A propos de celle-ci, je ne puis m'empêcher de rappeler les paroles du Roi Léopold II, dans Sa lettre à Messieurs les Secrétaires Généraux, du 3 juin 1906: "Je ne dois pas vous recommander de faciliter l'oeuvre des missionnaires. Vous savez comme moi tout le bien qu'ils font au Congo. Notre devoir est de les soutenir dans la poursuite de leur noble tâche. Vous avez bien fait de vous entendre avec eux à cet effet. Gardons-nous, Messieurs, de laisser obscurcir la clarté de nos visions par la poussière que soulève, ailleurs, les vaines et stériles querelles des partis. Ces choses-là, Messieurs, ne sauraient s'accommoder sous le soleil des tropiques. Ces choses-là ne sont pas des articles d'importation. Ces choses-là ne doivent pas franchir le bel estuaire de notre cher et splendide Congo. Nous devons savoir faire généreusement et avec abnégation, le sacrifice de nos préférences personnelles. Veillons à ce que jamais notre labeur ne soit troublé par des préoccupations que nous avons su ignorer pendant plus d'un quart de siècle" <sup>111</sup>.

Il est à remarquer que ces paroles ont été prononcées au moment où sévissait un violent conflit entre adversaires des missionnaires, et "Le Patriote", qui accusait le Ministre Renkin de persécuter les missions <sup>112</sup>. A la suite de son discours, Fuchs bénéficie d'une relative sympathie de la part du quotidien: "M. Fuchs n'est pas catholique mais c'est un homme qui, ayant vécu toutes les luttes soutenues pour le progrès en Afrique, sait rendre justice à ceux qu'il a vus à l'oeuvre [c'est-à-dire les missionnaires]", et le journaliste ajoute: "On nous dit que des murmures ont souligné les déclarations de M. Fuchs" <sup>113</sup>. De même, le Père Cambier, Préfet apostolique du Haut-Kasaï, s'était très bien entendu avec Fuchs. En avril 1913, il déclarait: "Je rentre enchanté de mon séjour à Boma où je me trouvais lors des fêtes organisées en l'honneur de M. Félix Fuchs, gouverneur général. Ce haut fonctionnaire, un vieil africain comme moi, et dont on ne peut suspecter les intentions, s'est montré on ne peut plus aimable à mon égard. (...) je ne puis que [le] remercier pour les nombreuses marques de sympathie qu'il m'a témoignées" <sup>114</sup>.

Au niveau des opinions politiques, on peut comparer Fuchs à Edmond Van Eetvelde, qui était également libéral modéré, et se tenait en dehors de la lutte des partis pour que prime un esprit national en faveur de la colonie. A partir d'un certain moment, correspondant sans doute à l'époque de sa nomination de Président du Tribunal d'appel de Boma en 1897 <sup>115</sup>, Fuchs se sentira avant tout colonial et léopoldien. Son attachement pour le Congo et pour sa carrière coloniale ne cessera de grandir au cours des années suivantes.

### 3. Un lettré

Tel est le titre que donne Léopold Courouble (1929, pp. 17-33), à une communication qu'il présente devant l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises, en l'honneur de son grand ami Félix Fuchs. Titre judicieux car, les témoignages ne manquent pas, Fuchs a été, tout au long de sa vie, un passionné de littérature, doté d'une grande culture en ce domaine.

Parallèlement à sa carrière d'avocat à Bruxelles, il fait ses débuts d'écrivain, d'abord dans des publications juridiques. Ainsi, dans le "Palais", en 1886 et 1887, il rédige notamment une série d'articles intitulés "Les jeunes orateurs d'Athènes", où il décrit ses confrères avocats en les faisant évoluer dans la Grèce antique <sup>116</sup>.

Léopold Courouble (1929, pp. 20-22) commente cette caractéristique du personnage: "Avocat? Oui, Félix Fuchs l'était par tempérament, très amoureux de sa profession mais bien moins que des Belles-Lettres, ayant été nourri du miel grec et du lait concentré de la Louve Latine. (...) Quand on saura qu'il possédait Démosthène, Eschine, Lysias, et notamment le "Pour la Couronne" à peu près par coeur... Oui, le miel attique, qu'il avait savouré de bonne heure, était resté son régal et on le vit bien quand, promu par d'unanimes suffrages à la direction du *Palais*, organe mensuel de la Conférence du Jeune Barreau, il s'avisa un beau jour de réveiller ce bulletin somnolent par la publication des *Orateurs d'Athènes*, c'est-à-dire une série de portraits actuels où, sous des noms doriens très joliment fabriqués et dans un style à la Plutarque - un Plutarque humoriste et boulevardier! - il célébrait le génie, le talent et les ridicules de ses plus illustres et remuants confrères...". Félix Fuchs menait alors une campagne pour que le "Palais" devînt plus littéraire, et ce avec l'aide d'un autre de ses bons amis, le futur écrivain Eugène Demolder <sup>117</sup>.

En avril 1887, il fonde, en compagnie du même Demolder, un journal intitulé "L'Artiste. Gazette hebdomadaire artistique, littéraire et musicale" <sup>118</sup>. Cette publication, qui ne vivra que quelques mois, bénéficie du concours d'écrivains et d'artistes belges parmi lesquels certains jouiront plus tard d'une renommée non négligeable, tels, outre Eugène Demolder lui-même, Georges Eeckhoud, Georges Rodenbach, Albert Giraud, Valère Gille, Fernand Séverin,... <sup>119</sup>. Ainsi, Fuchs évolue-t-il dans un milieu de jeunes avocats et d'écrivains, deux qualités qui sont d'ailleurs rassemblées chez un Courouble et un Demolder, par exemple, mais également chez Edmond Picard, Emile Vandervelde, Paul Spaak, etc.

Collectionneur de tableaux et de livres, Fuchs lit beaucoup: "Bien que son nom révélât une lointaine origine austrasique, Fuchs avait le culte de la France et de sa littérature, ainsi qu'en témoignait sa riche bibliothèque fournie de tous les chefs-d'oeuvre des Classiques tant anciens que modernes. Parmi ces derniers, Théophile Gautier, Baudelaire, quelques autres encore, le captivaient entre tous et il y revenait sans cesse. Il en possédait les éditions princeps, car il était aussi bibliophile, bibliophile d'une curiosité éclairée et, chose rare, un bibliophile qui lisait... Doué d'une mémoire admirable, il les récitait, les claironnait dans le vent de la plage de La Panne et il faut l'avoir entendu comme moi au cours de nos promenades au bord de la mer, pour savoir ce qu'il y mettait d'art, d'éclat et de charme dans la déclamation de certaines pièces (...)" <sup>120</sup>.

Parti au Congo, Fuchs n'en demeure pas moins un lettré éclairé. "Quand, à l'expiration de ses termes de service, Fuchs revenait d'un long séjour au Congo, on l'écoutait avec étonnement parler des dernières productions de la littérature ou des dernières évolutions de l'esthétique. Il était toujours au courant comme au temps où, jeune avocat à Bruxelles, il fréquentait assidûment les artistes et les

écrivains de chez nous. Là-bas, en Afrique, il recevait les livres nouveaux, les revues" <sup>121</sup>.

Courouble aurait aimé qu'il écrivît ses impressions d'Afrique mais, malgré l'insistance de celui-ci, Fuchs ne publia que quelques ouvrages, uniquement dans le cadre de ses fonctions coloniales:

"Moeurs congolaises", en 1889, qui est un extrait d'une causerie, donnée à la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, sur l'organisation judiciaire du Congo <sup>122</sup>. Il y analyse quelques coutumes pénales des indigènes, comme l'épreuve judiciaire dite de la casque, et les punitions infligées en cas d'adultère et de vol <sup>123</sup>.

"Le Mayumbe", en 1893, suite à l'exploration que Fuchs avait réalisée dans cette région du Bas-Congo, en compagnie de l'agronome Laurent. Il y décrit essentiellement les différentes essences forestières rencontrées, mais parle également des cultures pratiquées, de la chasse, du commerce,... <sup>124</sup>. Dans son ouvrage, Fuchs conclut "(...) à la possibilité d'une exploitation des lianes à caoutchouc du Mayombe, les forêts de cette région étant suffisamment riches en exemples de ces essences" <sup>125</sup>.

Pendant ses moments de loisirs, Fuchs écrit aussi des poèmes <sup>126</sup>, et de nombreuses lettres, ainsi que Courouble (1929, pp. 23 et 27) en témoigne: "Ses lettres, les jolies et grosses lettres qu'il écrivît à quelques amis de choix tout le long de sa carrière africaine, sont là pour attester sa vaillance et ses émotions d'artiste; exemptes d'amertume, elles le montraient au naturel, à la fois gai et sérieux, souvent enthousiaste, célébrant les beautés d'un pays dont le rêve qu'il en avait fait, disait-il, était chaque jour agrandi par la réalité (...). Quelles lettres il nous écrivait, cursives, parlantes, d'un joli tour, remplies d'idées, d'impressions originales, imprévues, toutes semées de boutades, de traits sifflants

comme des flèches! et non dépourvues même, en leurs finales, d'une vive sensibilité, à laquelle l'épistolier ne se risquait pourtant qu'à la faveur d'une épigramme! Des lettres qui montraient sa culture d'humaniste en même temps que son souci de ne rien ignorer des actualités littéraires belges. Et Maurice Sulzberger, le distingué critique de l'Etoile Belge, le sait mieux que personne, lui dont il aimait le dru bon sens, joint à une si ferme compétence technique, et qu'il interrogeait, de préférence à tous autres, sur les productions de nos romanciers, poètes et dramatises, en particulier sur les poèmes d'Albert Giraud (...). Aussi bien, sa bibliothèque du Palais Colonial à Boma s'enrichissait des oeuvres, solidement, voire luxueusement reliées, des Charles De Coster, Camille Lemonnier, Emile Verhaeren, Georges Eeckhoud, Eugène Demolder, Iwan Wilkin (...).

Fuchs se fit construire une superbe villa à La Panne où il aimait se rendre lorsqu'il rentrait en congé en Europe <sup>127</sup>. Lorsque son retour fut définitif, il y passa d'autant plus de temps. "Tombé en disgrâce comme gouverneur du Congo, quelques mois après le début de l'universelle tourmente (...), l'homme très cultivé qu'il était se mit, rentré en Europe, à faire la navette entre sa villa de La Panne ("Les Flots") et Paris, philosophant *in petto* sur les événements formidables d'alors et bouquinant autant que l'exigeait sa passion des livres anciens, chez les libraires des quais de la Seine, aux abords du vénérable Institut" <sup>128</sup>. Souvent, il invitait des "peintres, gens de lettres [et] artistes de tout poil" à venir lui tenir compagnie dans sa villa <sup>129</sup>. "(...) retiré dans la confortable maison qu'il s'était fait bâtir dans les dunes de La Panne, (...) il y vécut désormais comme un sage dans une solitude animée par les plus douces occupations de l'esprit, au milieu de ses livres, ses plus sûrs, ses meilleurs compagnons, lesquels, disait-il, le rassuraient sur l'avenir... Qu'on ne croie pas pourtant qu'il fut devenu maussade et chagrin, voire misanthrope ou pessimiste: ce n'était pas sa nature; il était né sociable et le demeura jusqu'au bout. Chaque année, à la belle saison, il priait ses plus intimes amis d'accepter chez lui une quinzaine d'hospitalité, ou davantage à leur gré. Et c'est ainsi que je fus

souvent son hôte dans sa riante *Villa des Flots*. Alors, quel aimable emploi de nos heures! On tisonnait ensemble les cendres du passé. Que de souvenirs de la forêt et de la brousse - encore embellis par l'inconsciente imagination de la mémoire et des regrets - nous exaltaient tous deux au cours de nos longues causeries dans la bibliothèque, ou dans l'atmosphère plus capiteuse de la salle à manger dont un boy fidèle, insoucieux d'un exil qui ne le séparait pas de son maître bien-aimé, assurait le service avec une correction de grand style!" <sup>130</sup>.

#### 4. Un amateur de plaisirs

Bon vivant, noceur, dilettante et fantaisiste: tels sont quelques-uns des qualificatifs utilisés par un journaliste du "Pourquoi Pas?" dans un article biographique consacré à Félix Fuchs <sup>131</sup>.

Noceur comme en témoigne, en guise d'exemple, cette lettre qui lui est adressée: "Illustre ami! Ta fuite précipitée vers le continent *noir* nous inspire des idées *idem*. Bien que ton départ doive nécessairement entraîner cette conséquence que désormais nous irons faire dodo à des heures moins indues, nous n'hésitons pas à déclarer que ton absence constituera, pour nous, un vide énorme. Tu étais devenu une des attractions les plus attractives et les plus indispensables de notre bonne vie bruxelloise. Et nous t'avouons sans peur que nous avons passé en ta cordiale compagnie des moments d'une ineffable excellence!" <sup>132</sup>.

La fantaisie est le terme qu'utilise également Gérard Harry (1930, p. 47), ami de Fuchs, en déclarant que ce dernier "s'aliéna parfois certaines sympathies par des fantaisies de sa vie privée". Les frasques de sa vie intime, dont on possède plusieurs témoignages, s'inscrivent essentiellement

dans le domaine du libertinage: Fuchs était célibataire, mais il était aussi un incorrigible coureur de jupons<sup>133</sup>. Eugène Demolder le sous-entend dans le portrait qu'il trace de Fuchs dans un ouvrage consacré à la vie judiciaire. "Le couloir de première instance! Quand je songe au palais de justice, c'est toujours lui que je vois, animé, grouillant, bavard, comme au temps, déjà si lointain, où je m'y rendais chaque matin. J'y rencontrai mon ami Félix Fuchs, qui arrivait moqueur, du rire en sa barbe dorée, l'œil pétillant sous son épais sourcil, pareil à un jeune satyre, qui vient de se débarbouiller dans la rosée et qui, dès l'aurore, a vu la chair éclatante des nymphes"<sup>134</sup>.

Dans la correspondance intime que Léopold Courouble échange avec Fuchs, dont seules les lettres émanant du premier sont conservées, on peut voir plusieurs exemples de leur penchant pour la luxure. En 1900, Courouble écrit par exemple: "Bien reçu tes cordiales, amusantes, salaces lettres de Léopoldville et de Bumba. Tu me feras retourner en Afrique avec toutes ces jolies histoires. Il n'est que trop vrai qu'il se mêle parfois un grain de regret dans ma félicité présente, et c'est de n'avoir pu me rendre dans ta "zone des voluptés" pour m'y rouler sur tous les chauves venusbergs [sic]! Ainsi, tu y es toi? Tu en as de la chance! Et tu beurras tes jours d'amertume. Mais tes nuits, avec quoi donc est-ce que tu les beurras? Je le devine un peu... Dois-je te plaindre si que ça [sic]?"<sup>135</sup>.

Après avoir énoncé l'avis des compagnons de Fuchs, voyons maintenant ce qu'il déclare à son propre sujet. En 1889, il écrit à Schoenfeld: "Voilà près d'un an - dans dix jours - que j'ai sur la tête (...) l'atroce soleil d'Afrique. Pas trop endormi malgré tout - de gais moments - mais si rares! - une inertie doucement envahissante, une paralysie de la langue - ah! les [mot non déchiffré] d'antan - et de la pensée - coupable elle-aussi - ne fut-elle pas trop libidineuse?"<sup>136</sup>. Quelquefois, les lettres qu'il envoie à ses bons amis sont teintées de lyrisme érotique. Il écrit ainsi à Demolder: "(...) si une femme fut assez oublieuse de la fonction qui lui est dévolue pour s'égarer dans vos corridors [ceux du Palais de



Justice] entraîne-la dans les profondeurs de la forêt voisine et là, sur un tertre de verte mousse (...), dis-lui quelque ode brûlante pendant qu'autour de vous s'agitiera la bruyante ronde des petits faunes polissons et des ardentes satyresses, au seins nus, aux fauves chevelures éparses" <sup>137</sup>.

Dernier témoignage sur cet aspect de la personnalité de Fuchs: celui de Marzorati, Vice-Gouverneur Général honoraire du Congo belge, recueilli en 1953. Marzorati considère pour sa part que Fuchs a sombré dans la débauche. Ainsi, selon lui, lorsque Fuchs revenait en congé en Belgique, les femmes de maisons publiques s'annonçaient de l'une à l'autre: "Il est revenu!..." <sup>138</sup>.

## **5. Premières impressions du Congo**

Au début, Félix Fuchs a beaucoup de mal à s'adapter à sa nouvelle situation; le climat, la fièvre, l'ennui,...: les causes de mécontentement ne manquent pas. Le 16 mars 1888, soit moins d'un mois après son embarquement au Congo, Fuchs écrit à l'un de ses amis: "Mon cher Zénon, ta lettre m'a fait un vif plaisir. Tu ne t'imagines pas ce que les nouvelles de là-bas vous mettent en joie - surtout après vingt-cinq jours de pleine mer - c'est-à-dire d'ennui dense vous trempant comme une pluie fine (...).

Mercredi 4 avril. L'homme propose au Congo, mon cher Zénon, et la fièvre dispose. J'ai subi un formidable assaut; le premier qui sera j'espère le dernier (...). Je suis superbement installé! J'ai pour moi seul une maison jolie (...); tout autour une véranda et un immense jardin planté de deux baobabs, de bananiers, de cocotiers, de manguiers, etc. C'est charmant - mais ce qui gâte tout, c'est les bêtes - les fourmis, les moustiques, les araignées, les immondes cancrelats! et les souris qui me dévorent mes livres. Mon corps est tout couvert de petits bubons provenant du venin que m'injectent voluptueusement - pour eux - les insectes. (...) Non, vois-tu, tu ne te feras jamais une idée de ce que

nous endurons ici. Nous sommes les jouets du climat et comme le climat - c'est le chat - nous finissons par être croqués. Toutes ces choses: piqûres de moustiques, fièvre, boubouille, excessive chaleur, irritent le système nerveux. On devient méchant; palabreur disons-nous ici - c.-à.-d. querelleur, médisant. On est content de rien; on envoie tout au cent mille diables (...).

11 avril. (...) Depuis le 4 j'ai eu un nouvel accès de fièvre. C'est joliment ennuyeux. On est anéanti pour huit jours. Oh! l'Afrique! J'en ai assez!" <sup>139</sup>.

Quelques mois plus tard, le moral de Fuchs tombe au plus bas: il n'attend qu'une seule chose, c'est de revenir en Belgique. En août, il écrit à son ami Sulzberger: "La vie n'est pas rose vois-tu, en terre africaine. Ce que je m'ennuie! c'est formidable. Eugène [Demolder] a dû te dire tous les tracasseries dont je suis assailli dans ce Boma de malheur. Boma en fiote = serpent. J'ai marché sur un noeud de vipères (...). N'était la parole donnée qui me rive au désert africain, il y a belle lurette que j'eusse fait un bon sur le premier steamer mouillant dans l'eau jaune du Congo (...). Quitter le barreau où l'on est indépendant, où l'on peut vivre au gré de sa fantaisie pour aller s'immatriculer dans une administration, c'est folie indigne (...). Si je n'étais que juge suppléant d'appel cela pourrait passer - mais outre cela, car je cumule, je suis - déguste - directeur intérimaire de la Justice - ce qui signifie rond-de-cuir. Oh, ces stupides besognes administratives compliquées d'indicateurs, de cartons verts, de classements généraux et classements spéciaux (...). Si parfois seulement je pouvais m'évader de cette misère, quitter Boma - capitale [d'un] pays de cancans et de médisances où l'on s'entredévore, pour m'enfoncer à l'intérieur des terres, parcourir les villages, traverser les rivières, m'égarer en pleine forêt. Non, je suis rivé à ma chaise comme un forçat à son boulet, mon lot, ce sont les hémorroïdes des rond-de-cuiristes et des sédentaires. Quelle jolie petite vie je me suis arrangée là" <sup>140</sup>.

Un mois plus tard, il écrit dans le même sens à Schoenfeld, ami intime à l'égal de Courouble ou

Demolder: "Tous les projets que j'emportais avec moi en quittant l'Europe, tous mes rêves, toutes mes illusions, tout cela s'est liquéfié dans l'atmosphère d'étuve où je baigne. Je n'ai plus le désir de rien; je me sens pris d'une immense torpeur. C'est une envie de dormir et de m'abîmer dans un long et profond sommeil. (...) Voilà donc mon état d'esprit. J'attends impatiemment - et je compte que cela ne tardera plus beaucoup - que mon père m'écrive: *reviens parmi nous*. Il ne me faudra que cinq minutes je t'assure pour boucler ma valise et bondir sur le 1<sup>er</sup> steamer en partance. Et puis je tâcherai d'oublier cette triste aventure en terre africaine - cela aura été un vrai cauchemar dans ma vie et puis comme tous les vilains contes et les autres aussi la fin inévitable sera celle-ci: ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants. C'est par là qu'il fallait commencer - mais ce qui est fait est fait. Et tu connaîtras bientôt j'espère un nouvel avatar de ton ami (...) - un bonhomme très chauve (oh! chauve mon cher!!!!) [allusion à la calvitie de Schoenfeld] bedonnant un peu, et si calme et d'idées si pondérées qui lira la Revue des Deux-Mondes avec recueillement pendant que vociféreront à côté de lui d'insupportables moutards. Ainsi soit-il!" <sup>141</sup>.

Dans une autre lettre, adressée à Demolder, Fuchs récrimine à nouveau contre les médisances et la malveillance qui, dit-il, règnent à Boma. "(...) me voilà seul, sous les tropiques, avec, autour de moi, la malveillance aux aguets, la médisance aux glissements de vipère, les jalousies basses - et au dedans le dégoût débordant de ces choses suintant comme du pus des âmes méprisables (...)" <sup>142</sup>. Peu de temps après, il lui écrit encore: "Mon cher Eugène, j'ai trouvé le moyen d'être parfaitement heureux et considéré au Congo ce pays si accidenté, c'est d'être plat. Le juge Baerts de St-Trond (...) me prêche la bonne et sainte doctrine; je suis ses exemples après avoir les oreilles larges ouvertes écouté ses leçons - et je suis à présent, moi le fier bohème, l'orgueilleux révolté, le froid railleur sifflant aux oreilles des puissants, de l'école de la courbette et des gnuflexions. Donc je deviens humble comme un laquais; je prodigue des "monseigneur" et donne aux gendarmes (...) exilés en terre

africaine, du commandant et du colonel gros comme le bras" <sup>143</sup>.

Lors de son deuxième terme, Fuchs, même s'il n'est pas encore content de son sort, semble s'être résigné. Néanmoins, il envisage parfois la possibilité de reprendre sa place dans le monde judiciaire belge ou dit son espoir d'être nommé Consul. Enfin, il pense toujours à se marier... On le sait, aucune de ces trois éventualités ne se réalisera. En juin 1890, il écrit: "Je me suis décidément et complètement acclimaté. Depuis mon retour aux bords des ondes vermeilles du Zaïre je n'ai eu qu'une petite fièvre -en janvier. La chaleur pendant la saison chaude qui vient de finir a été atroce. J'ai cru plus d'une fois que ma boîte crânienne allait éclater (...). Dans quelques jours je vais reprendre mes exercices photographiques et mes excursions. Seulement je n'ai à moi que le dimanche, tous les autres jours sont entièrement consacrés aux besognes administratives. Ah! que ton erreur est grande si tu crois que nous ne piochons pas à Boma! Il n'est pas un bureau ministériel en Belgique où l'on bâche comme nous le faisons. Heureusement que nous avons cela; le travail chasse le spleen (...). Reviendrai-je au Congo? Grave question. Je ne pense pas qu'il y ait grand avenir au Congo même pour les magistrats. Le moindre capitaine qui a rendu quelques services est bombardé inspecteur d'Etat faisant fonction de Gouverneur général. Quant à nous pauvres civils nous marchons comme des tortues; (...) nous donnons les plus belles années de notre existence, nous nous préparons une vieillesse prématurée pour une récompense dérisoire. Aussitôt mon retour je tâcherai de décrocher un Consulat à moins que je ne me décide à rentrer au barreau ou à solliciter une place dans la magistrature belge. Et puis enfin, je veux, je dois me marier. Je veux une jupe avec des mioches tout autour. Tu vois que je vieillis" <sup>144</sup>.

Dans une autre lettre, datant du 3 septembre 1890, Fuchs reedit son attachement à sa vie d'avocat mais aussi sa volonté de résignation à sa carrière coloniale naissante: "Bien souvent l'envie folle me

prend de m'évader de cette terre brûlée d'Afrique par un formidable bond de puce et à reprendre ma robe qui s'usait déjà et qui pend toujours au fond d'une armoire, dans le vestiaire des avocats. Mais le sort en est jeté, je me résigne! Ma destinée est désormais rivée au Congo et au Congo je dois vivre et mourir. A quoi servent les vains regrets. Autant en emporte le vent" <sup>145</sup>.

Fuchs, nous l'avons déjà vu plusieurs fois, avait songé, outre à reprendre sa profession d'avocat, à obtenir un titre de Consul. Ce désir, il le gardera pendant plusieurs années et en fera part à de nombreuses personnes.

## **6. Le Consulat**

Le but même de Fuchs, lorsqu'il s'engage au service de l'Etat Indépendant du Congo, c'est d'obtenir plus tard une place de Consul, ainsi qu'en témoigne Wahis, en 1893, dans une lettre à Van Eetvelde: "M. Fuchs a un vif désir d'être nommé Commissaire du Gouvernement à l'exposition d'Anvers. Vous pourrez peut-être lui faire obtenir cette faveur. Il m'a aussi parlé de ses projets d'avenir. Quand il est entré au service de l'Etat du Congo, son but était de se créer des titres à l'obtention d'un consulat. Il espère qu'on le nommera Consul Général à son retour. S'il était nommé, il resterait à la disposition du Gouvernement pour revenir en Afrique, sinon il reprendrait sa carrière d'avocat. Je pense qu'il sera fort exigeant" <sup>146</sup>.

On a vu la confirmation de ce désir de Fuchs dans sa lettre à Schoenfeld du 5 juin 1890. La raison qu'il ajoutait est qu'il ne croyait pas à un avenir intéressant, au Congo, pour les juristes. Selon lui, seuls les militaires sont bien récompensés. Pour obtenir sa nomination de Consul, Fuchs harcèle presque

son ami Baerts: "Mon intention, je te l'ai dit et je te le répète c'est (...) de rentrer au barreau en attendant qu'on veuille bien me nommer Consul" lui écrit-il en 1893 <sup>147</sup>.

On remarquera la hiérarchie des souhaits de Fuchs: il désire avant tout recevoir un consulat, sinon il songe à réintégrer le barreau. C'est néanmoins la troisième solution, la continuation de sa carrière coloniale, qui va prévaloir. Pourtant, fin 1895, Van Eetvelde, auquel Fuchs a également maintes fois fait part de ses projets, va adresser une demande au Roi Léopold II lui-même. Désireux de conserver les services de Fuchs, il demande au Roi que soit créé un consulat belge au Congo <sup>148</sup>. En janvier 1896, la nomination de Fuchs comme Consul paraît plausible puisqu'un agent colonial lui écrit depuis le Congo: "J'espère que nous vous reverrons bientôt, à moins que nous n'apprenions que vous êtes Consul Général (...)" <sup>149</sup>.

Selon l'avocat De Saegher, il était même de notoriété publique que Fuchs recevrait un titre de Consul lorsqu'il rentrerait en Belgique, en récompense de sa présidence du procès Lothaire, en avril 1896 <sup>150</sup>. Contre toute attente, Fuchs n'obtiendra pas la position qu'il convoitait: les raisons demeurent inconnues mais on peut constater qu'il ne fut pas créé de consulat belge au Congo. On ne lui accorda pas non plus de consulat à l'étranger.

Après 1896, il ne fut plus question, apparemment, de ce souhait de Fuchs. Ainsi, le 29 septembre de la même année, Van Eetvelde peut-il écrire au Roi: "M. Fuchs est disponible pour le Congo si on lui offre une position qui lui agrée (...)" <sup>151</sup>. On lui proposera alors le titre de Président du Tribunal d'appel de Boma, chargé d'une mission d'inspection dans le Haut-Congo, situation qu'il acceptera.

Dernière allusion à l'ancien désir de Fuchs, qui démontre encore que la plupart de ses

connaissances étaient au courant de son projet: une lettre de Paul Janson, datant de fin 1898. "Mon cher Fuchs, la grande voix de la presse (...) annonce votre retour [du Congo] et j'espérais avoir d'un moment à l'autre le plaisir de vous voir, mais on annonce maintenant que votre départ est ajourné, je me plais à espérer que ce n'est pas pour longtemps. Il me semble que vous avez fait un assez long séjour pour avoir le droit d'obtenir ailleurs en pays civilisé un poste important et je m'étonne que depuis longtemps déjà ce point n'ait pas été réglé à votre satisfaction" <sup>152</sup>.

## **Ses relations avec les fonctionnaires coloniaux**

Il est une constante au début de la carrière africaine de Félix Fuchs: ses relations avec le Gouverneur Général sont fort tendues. Gondry déjà, puis Coquilhat, et enfin Wahis, le blâment à plusieurs reprises et pour différents motifs.

### **1. Henry Gondry**

Henry Gondry, tout d'abord, qui fait fonction de Gouverneur Général de janvier à mai 1889. Il reproche à Fuchs, qui en est alors à son premier terme, de ne pas traiter les affaires qui lui incombent avec suffisamment de célérité. A ce propos, Gondry lui déclare: "Comme je suis un vieux praticien en fait d'administration, je me permets de vous dire qu'il est absolument inadmissible que les affaires subissent de tels retards. Elles doivent autant que possible être traitées aussitôt réception. (...) Vous me rendrez personnellement service en traitant les affaires avec promptitude et si vous voulez en croire mon expérience, vous aurez aussi beaucoup plus de satisfaction en suivant ce système" <sup>153</sup>.

### **2. Camille Coquilhat**

Les rapports entre Fuchs et Camille Coquilhat, quant à eux, vont subir une courte évolution dont le durcissement culmine au moment où ce dernier démet Fuchs de ses fonctions de Secrétaire Général intérimaire, puis lorsque Fuchs, lui-même, veut démissionner de son poste de Directeur de la Justice.

Au début, cependant, Coquilhat apprécie beaucoup la personnalité et le travail de Fuchs: "C'est le



seul esprit élevé de mon personnel, un excellent conseiller d'Etat", écrit-il en août 1890<sup>154</sup>. Lorsque l'Administrateur Général Van Eetvelde demande à Coquilhat d'initier Fuchs aux affaires du gouvernement local, pour le cas où Coquilhat devrait se faire remplacer en raison de sa maladie, ce dernier répond: "Monsieur Fuchs est un très bon Directeur de la Justice, un très utile conseiller de loi, mais *je ne vois pas en lui un homme de commandements* [souligné par nous]. Il est un peu trop pressé d'être désagréable et d'avoir des responsabilités. Ceci ne veut pas dire qu'il n'eût pas de caractère; je le trouve toujours très ferme sur les questions de droit, mais pas pour être toujours à pousser tout le monde comme je dois le faire"<sup>155</sup>. Plus tard, comme on l'a vu, Fuchs est critiqué dans ses fonctions de Secrétaire Général et est accusé de manquer de décision et de promptitude (on remarquera que ce dernier terme avait déjà été utilisé par Gondry)<sup>156</sup>.

Enfin, le 20 janvier 1891, Coquilhat reprend la charge de Secrétaire Général intérimaire. Les reproches qu'il adresse à Fuchs en cette occasion sont nombreux et variés: lenteur dans le traitement des affaires, "Insuffisance d'ordre, de netteté de vues, de concision dans les instructions, de vigilance, de sérénité, d'à-propos, et dans certaines questions manque d'aptitudes"; négligence dans le service de l'Intendance, impuissance à proposer des conclusions ou des mesures précises, absence de méthode et de distribution des attributions, etc.<sup>157</sup>! Coquilhat en arrive même à rendre Fuchs responsable de son état: "Ma décision est motivée par deux nécessités impérieuses: celle de ne pas faire durer plus longtemps le désordre du Secrétariat, et celle de ne plus altérer ma santé - qui importe au gouvernement - car je suis actuellement ["redevenu", avait-il ajouté dans la minute de sa lettre] malade par suite des tracasseries innombrables que m'a causées la mauvaise direction du Secrétariat depuis 2 mois"<sup>158</sup>.

Résumant les rapports qui ont prévalu pendant les deux mois où Fuchs a exercé les fonctions de

Secrétaire Général, Coquilhat insiste: "Je me bornerai à dire que vous n'avez jamais eu pleine confiance dans votre chef, et que votre esprit méfiant et soupçonneux n'était pas fait pour vous attirer ma confiance". Coquilhat termine néanmoins sa longue lettre moins durement qu'il ne l'avait commencée: "Mon intention est de ne vous faire aucun tort. Ressaisissez-vous. Ayez un caractère d'homme et non une imagination de sensitive; sortez de la torpeur où vous semblez plongé depuis quelque temps à la tête de la Direction de la Justice, où vous avez rendu de sérieux services et montré une intelligence et des aptitudes très appréciables, vous pourrez vous distinguer comme précédemment et donner de nouvelles preuves de votre dévouement à l'oeuvre du Roi" <sup>159</sup>.

Dans une lettre adressée à Van Eetvelde, Coquilhat complète encore son appréciation de la personnalité de Fuchs: "Vous avez, à juste titre, critiqué mon arrêté du 27 octobre. Eh bien, pour celui-là *comme pour tous les autres* [souligné par Coquilhat], j'avais consulté M. Fuchs au point de vue de la légalité! Je dois cependant dire que comme Directeur de la Justice, il a de sérieuses qualités. Il est dommage qu'il soit de peu de moral [ou "morale"?] et pas franc, et ses inventions, il les fait toutes pour sauvegarder maladroitement son amour-propre qui est immense et souvent faux" <sup>160</sup>.

Le 12 mars, Fuchs transmet sa démission de la charge de Directeur de la Justice. Dix jours plus tard, il se plaint de la manière dont Coquilhat lui adresse ses remarques: "Je viens protester auprès de vous contre la façon humiliante dont vous m'avez traité hier soir devant le cimetière de blancs en présence de MM. Baerts et De Keyzer. Les observations que vous avez cru devoir me faire fussent-elles les plus fondées du monde, j'ai le devoir de ne pas souffrir qu'elles me soient adressées sur un ton acerbe et dans une forme de nature à blesser mes sentiments de dignité personnelle" <sup>161</sup>.

Coquilhat répond à cette missive, ce qui ne fait qu'envenimer le conflit. En effet, Fuchs lui réécrit:

"J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre cabinet de ce jour répondant à la protestation que j'ai cru devoir vous adresser ce matin. Je maintiens purement et simplement cette protestation. Quant aux intentions que vous me prêtez d'avoir cherché une occasion de quitter mon poste, elles constituent une imputation injurieuse dont je me plains et que je repousse. Je vous laisse toute la responsabilité de la situation que vous me créez. Elle me met dans l'obligation ou de désertir ou de continuer à remplir les devoirs de ma charge dans des conditions pénibles pour ma dignité et fâcheuse pour la bonne marche du service qui m'est confié. Cela est odieux et je proteste avec indignation" <sup>162</sup>.

Nous l'avons vu, la querelle opposant les deux hommes va se terminer brutalement quelques jours plus tard, lorsque Coquilhat sera emporté par la maladie.

### **3. Théophile Wahis**

Avec Wahis, un scénario identique se répète: au début, il a, tout comme Coquilhat, une excellente opinion des aptitudes de Fuchs et du travail qu'il fournit. Néanmoins, le contexte diffère quelque peu: leurs relations s'étendent sur de nombreuses années et à quatre reprises Wahis remet personnellement à Fuchs la direction du gouvernement local. A ce propos, il importe de souligner que sur toutes les années que compte la carrière africaine de Wahis, en tant que Vice-Gouverneur puis Gouverneur Général (avril 1891 à mai 1912), la direction des affaires à Boma s'est trouvée plus souvent entre les mains de Fuchs que dans celles de Wahis (un peu moins de sept années effectives contre cinq et demie)!

Delathuy (1988, p. 479) a résumé en quelques mots l'antagonisme existant entre les deux hommes: "Vanaf het eerste ogenblik boterde het niet tussen beide mannen, die totaal verschillend waren van karakter en vorming, en te lange leste konden zij elkaar niet meer luchten of zien. Wahis, afkomstig uit Menen, was een militair die de affaires met de karwats leidde, de Elsenaar Fuchs een intellectueel die de gebeurtenissen rondom hem met ironie bekeek".

Delathuy se trompe cependant lorsqu'il déclare que, dès le début, il n'y eut aucune entente entre eux. Si nous ne connaissons l'opinion de Fuchs qu'à partir de 1893, nous disposons par contre de celle de Wahis pour la période antérieure. En 1891, il écrit: "J'ai eu l'occasion de voir de très près M. Fuchs (...). Il a de l'entrain, beaucoup d'activité et de résistance, qualités très précieuses dans ce pays-ci" <sup>163</sup>. L'impression de Wahis est toujours favorable trois semaines plus tard: "En remettant à M. Fuchs pour quelque temps la direction des affaires [Wahis part le 17 juillet pour Léopoldville, en vue d'effectuer une mission sur le Haut-fleuve], j'ai pleine confiance qu'il s'acquittera très bien de tous ses devoirs. Il est très travailleur et fort intelligent. Je l'ai tenu au courant de la plupart des affaires et ses nouvelles fonctions ne lui créeront donc pas de trop grandes difficultés" <sup>164</sup>. En janvier 1892, il déclarait encore: "Monsieur le Secrétaire d'Etat, la nouvelle que vous me donnez au sujet de Monsieur Fuchs me fait grand plaisir. Je lui ai, comme vous le savez, témoigné beaucoup d'égards et il a toujours justifié la bonne opinion que j'avais de lui" <sup>165</sup>.

C'est au cours du troisième terme de Fuchs, à la fin juillet - début septembre 1892, que leurs rapports commencent à se dégrader. Dans la correspondance qu'il échange avec son ami Arthur Baerts, Chef de Cabinet du Secrétaire d'Etat Van Eetvelde, Fuchs ne se gêne pas pour exprimer clairement ce qu'il pense, souvent avec une ironie acerbe. Fin janvier 1893, il écrit: "On dit ici que Wahis ne reviendra pas. Grand bien lui fasse. Il me semble qu'il est très bien aux Finances mais il

regrette sans doute sa petite négresse. Plus vieux, plus fou - disent les wallons. Mes rapports dans les derniers temps avec lui étaient plus tendus. Je ne sais qui lui avait suggéré - son copain Thys sans doute - qu'ils allaient, *les Cormorans de commerce* - déboulonner Edmond [Van Eetvelde] et que lui Wahis prendrait la place d'icelui. Il croyait déjà que c'était arrivé - de là son changement d'attitude vis-à-vis de moi sans doute. Il était temps qu'il filât, mes affaires allaient se gâter. J'aimerais quant à moi infiniment mieux que ce fût Vangele qui revînt en place du Major. Quand Edmond désire-t-il que je rentre? Quand m'enverra-t-on mon successeur? Tu te dis sans doute que voilà des questions prématurées. Certes. Mais ze ne zui qu'un betit intérimaire [sic] alors tu comprends que je voudrais savoir à qui je devrai passer le sceptre - *Je te répète que je préférerais que ce fût Vangele plutôt que Wahis*. Cela t'étonnes peut-être mais je te narrerai cela quelque jour quand j'aurai *plenty temps* (...). Tu me dis que Wahis ne saisit pas bien la question du domaine. Mais il me semble qu'un petit stage d'un an aux Finances lui ouvrirait peut-être des horizons nouveaux sur le domaine à caoutchouc" <sup>166</sup>.

Peu avant le retour de Wahis au Congo, Fuchs ajoute: "La fin de mon séjour approche à grands pas. Le Manitou [Wahis] double en ce moment le cap des Palmes et va rentrer triomphant à Boma. Très petit garçon à Bruxelles, disait M. P. Lemarinel et colonel à la tête de son régiment à Boma. Je, moi, moi je. Tu me demandes s'il se gobe. Je te crois. Il s'avale gloutonnement. (...) 23 avril. *Ultima Verba*. Dans six jours je dépose le sceptre. Le grand manitou va débarquer. (...) Que vais-je faire ? Rentrer ou me remettre sous le joug. (...) Allez, cher ami, je prends mon courage à deux mains et me résigne à redevenir esclave pendant quelques jours. Il s'en est bien fallu de peu cependant que je ne m'embarque demain par le portugais. L'événement dira si j'ai bien ou mal fait" <sup>167</sup>. Ce genre de lettre, qui ne fait bien entendu pas partie de la correspondance officielle, était toutefois transmise par Baerts à Van Eetvelde, et donc lue également par ce dernier <sup>168</sup>.

Wahis, de son côté, commence à modifier son jugement à l'égard de Fuchs, ainsi qu'on peut le voir dans une de ses lettres à Van Eetvelde, datant de mai 1893<sup>169</sup>. Un an plus tard, Wahis écrit à ce dernier: "(...) dans une lettre que je vous transmets, il [Ernest Baert, Inspecteur d'Etat] attaque M. Fuchs avec une violence sans nom au sujet de certaines modifications apportées par celui-ci, en janvier 1893 à des ordres du Gouvernement. J'ai infligé à ce sujet une punition à M. Baert. J'apprends que M. Fuchs revient sous peu pour me remplacer pendant mon absence. Sa situation vis-à-vis des inspecteurs d'Etat qui semblent avoir pour lui une forte antipathie pour ne pas dire plus, n'est pas sans inconvénient. On raconte ici que des agents du Congo, rentrés en Belgique, se sont permis de l'insulter à peu près publiquement. Comme il a peu d'amis, les faits sont toujours présentés à son désavantage et peu à peu sa réputation s'ébrèche pitoyablement"<sup>170</sup>.

En 1895, les ressentiments que Wahis et Fuchs éprouvent l'un pour l'autre vont atteindre leur sommet. Fuchs persévère dans le ton sarcastique: "*Ma santé*. Excellente. Malgré les tracas que me cause le Gouvernement central - ton officine - scélérat (...). J'espère que cela durera jusqu'au retour de César [c'est-à-dire Wahis] qui me donne déjà des ordres pour le dressage de ses chevaux. Il me prend pour son domestique. Je lui ferai crever ses bêtes. Il n'a qu'à aller au Stanley-Pool en bicyclette. Non; elle est forte celle-là. Ce caporal se croit tout permis. Quand va-t-on le nommer Comte ? Je crois t'avoir déjà donné un projet de blason pour lui. Il est encore parvenu à me chiper mon ordonnance sur la vaccination, ce geai !" <sup>171</sup>.

Cette année-là, on l'a vu, Fuchs doit théoriquement effectuer un voyage sur le Haut-fleuve en compagnie du professeur Laurent. Il refuse la mission parce qu'elle impliquerait sa dépendance vis-à-vis de Wahis. "M. Wahis s'embarquant le 6 août à bord du Léopoldville [pour Boma], je rentrerai par ce bateau sauf le cas improbable, prévu dans ma lettre antérieure, où une mission, ne donnant pas prise

aux excellentes intentions [que] M. le futur (?) lieutenant-colonel nourrit à mon endroit, me serait dévolue. Je regrette beaucoup de rentrer si tôt. Mon état de santé, grâce à l'excellent régime que j'ai découvert pour l'Afrique, est brillant. Je ne me suis jamais mieux porté, même en Europe" <sup>172</sup>.

Une semaine après cette missive, Fuchs apprend qu'il doit se rendre sur le Haut-fleuve. "On me conseille d'aller dans le Haut-Congo. C'est mon très vif désir et j'irai. Mais, oui, il y a un gros *mais*. Il faut que ma mission soit très indépendante ainsi que je te l'ai déjà dit. *Nettement, carrément et catégoriquement* indépendante des caprices césariens de M. Wahis. Sinon *non, non, non*. Je ne veux pas me mettre *sous la coupe* du major qui aura plus d'un sujet d'irritation à mon endroit lorsqu'il rentrera. Il est un peu trop jaloux de son autorité ce vieux Bartholo qui considère le Gouvernement local comme sa place, son fief, sa baronnie et qui ne peut me voir sans blêmir. Le docteur Reytter vous renseignera à ce sujet pour peu que vous sollicitiez cette clapette invétérée, cette concierge en délire! Voilà qui est entendu. Je suppose que l'on fera droit à mon *légitime* désir. Après avoir par deux fois exercé les fonctions de G.G. [Gouverneur Général] - je ne puis sans pénible sacrifice d'amour-propre et même de dignité passer sous les ordres d'un M. qui n'a jamais rien fait pour moi, à qui je suis antipathique et qui serait si heureux de pouvoir me jouer un vilain tour. Donc de l'indépendance ou je rentre" <sup>173</sup>.

Le 12 octobre 1895, Wahis écrit une longue lettre à Van Eetvelde consacrée exclusivement à ce qu'il pense alors de Fuchs: "M. l'Inspecteur d'Etat Fuchs vient de quitter le Congo (...). Je crois de mon devoir de compléter mon appréciation sur ce fonctionnaire, qui par son ancienneté et ses services pourrait être appelé à remplir comme titulaire des fonctions très importantes dans le Gouvernement. M. Fuchs a les connaissances qu'il faut pour exercer ces fonctions, mais je ne lui reconnais pas les qualités de caractère qu'un homme doit avoir pour devenir un chef important. Il manque surtout de tact

avec ses supérieurs et ses inférieurs. Je n'ai pas à vous rappeler la situation dans laquelle il s'était placé vis-à-vis de M. le Vice-Gouverneur général Coquilhat. Vis-à-vis de moi-même il a trouvé moyen de prendre une position ridicule et cependant je doute fort qu'il serait arrivé à se tirer convenablement d'affaire ici, s'il n'avait largement profité de mon travail. Je n'ai jamais trouvé chez lui un sentiment vrai de reconnaissance. Vous trouverez ci-joint un dossier le concernant, datant de la gestion de M. Coquilhat<sup>174</sup>. Ce dossier n'a plus de raison d'être ici et je vous l'envoie. Il vous montrera quelle paraissait être la valeur de M. Fuchs à mon arrivée au commencement de 1891. A côté d'exagérations, il renferme des appréciations justes notamment au sujet du caractère de M. Fuchs et peut-être aussi au sujet de ses négligences administratives (...). Je vous ai dit ce qu'à été M. Fuchs vis-à-vis de M. Coquilhat et de moi. Vis-à-vis de ses inférieurs, il veut paraître énergique, mais il fait de l'énergie sans mesure; sans peser si elle aura pour conséquence un effet utile ou nuisible (...). M. Fuchs est détesté par tous les anciens fonctionnaires qui servent ou ont servi ici. Ce n'est pas parce qu'il a moins d'ancienneté que beaucoup d'entre eux, c'est surtout parce qu'il ne sent pas ce qu'il peut faire et ce qu'il doit éviter. Il ne jouira jamais de la considération dont doit être entouré le fonctionnaire qui dirige ici les affaires. L'exécution de ses ordres doit naturellement s'en ressentir très gravement. Il lui manquait tout particulièrement un prestige qui a son importance qu'il aurait facilement pu acquérir: celui d'avoir voyagé dans le Haut-Congo. Sous un prétexte que je crois futile, il refuse une mission qui, bien remplie, pouvait lui faire pardonner beaucoup de choses. Si par la suite, se rendant compte de la faute qu'il a commise, il sollicitait l'honneur de remplir cette mission et si elle lui était de nouveau confiée, il ne se relèverait plus des critiques que son refus soulèvera et sa position ne pourrait devenir que plus mauvaise. Le retour en Belgique de M. Fuchs, dans les conditions où il s'est placé, va faire naître chez plusieurs anciens fonctionnaires de l'Etat, l'espoir d'être désignés pour venir me remplacer quand je quitterai l'Afrique. J'estime que les grands services qu'ils ont rendus dans le Haut-Congo méritent que le choix s'arrête sur l'un d'eux. Vous les connaissez tous par leurs actes et leurs caractères.



Votre choix ne pourrait être que bon. Celui qui convient le mieux, à mon avis, c'est M. Georges Lemarinel. Vous avez le temps de le voir encore de près; si vous partagiez mon opinion, je lui remettrais à mon départ avec plus de confiance qu'à n'importe quel autre fonctionnaire la direction des affaires" <sup>175</sup>.

Dans une nouvelle lettre, Wahis ajoute: "J'ai été fort contrarié dès mon arrivée par la détermination de M. Fuchs <sup>176</sup>. *C'est un capricieux sur lequel on ne pourra jamais compter.* Plus il deviendra important comme situation, plus son défaut s'accroîtra. C'est cette pensée qui m'a décidé à vous écrire à son sujet ma lettre du 12 [ci-dessus]. Elle est fort dure pour lui, mais je dois vous déclarer que l'opinion que j'y exprime est encore atténuée" <sup>177</sup>.

Pour éviter que Fuchs soit à nouveau à la tête du gouvernement à Boma, Wahis insiste: "C'est avec un très médiocre plaisir que je revois à Boma M. Fuchs. Qu'il revienne comme juge d'appel je n'y vois pas d'inconvénient pour les affaires de l'Etat; mais j'espère bien qu'il ne sera jamais appelé à prendre la direction du Gouvernement local. J'ai la conviction que sa gestion aurait les conséquences les plus défavorables. Il laisse tomber en quenouilles un très grand nombre d'affaires, ne s'ingéniant qu'à sauver les apparences. Il est absolument entre les mains des chefs de service, qui eux-mêmes sont souvent en-dessous de leur tâche. *Je considère que le retour de M. Fuchs pour diriger les affaires constituerait un danger* [c'est nous qui soulignons]. S'il était question de le faire revenir, vous voudrez bien, j'espère, me demander d'exposer plus complètement mon opinion" <sup>178</sup>.

Si Fuchs n'apprécie aucunement Wahis, il est d'autres personnes qui critiquent aussi sa rudesse de soldat. Les commentaires qui suivent émanent, il est vrai, d'amis de Fuchs, et sont moins âpres que ceux que lui-même rédige.

Armand Wolters, Directeur intérimaire de la Justice, écrit à Fuchs, en janvier 1896: "Je souhaite spécialement (...) que 1896 vous revoie au Congo. C'est là un souhait que beaucoup, beaucoup de monde formule à Boma. Le grand patron [Wahis] est parfois des plus désagréables à cause de ses manières de soldat. Il est souvent froissant pour un civil mais jusqu'ici je n'ai pas eu trop à me plaindre du nouveau régime - quoique préférant de beaucoup celui où l'autorité est toujours aimable et affable"<sup>179</sup>.

En 1901, Léopold Courouble, le grand ami de Fuchs, fait part, lui aussi, de ses impressions sur le caractère de Théophile Wahis: "T'ai-je dit la belle réception du Hetman des Cosaques [Wahis] et des juges? Accueil réservé aux grands seigneurs et dont je reste tout bouffi de prétention et d'orgueil! (...) Le Hetman mécontente, irrite, à tort ou à raison, tout le monde. Même le négligeable Horstmans qui en était féru jadis et célébrait ses vertus rudanières déchantée à présent; il paraît qu'il traite la magistrature (...) par dessous la cuisse. Non, rassure-toi. Encore embellie par les rancœurs présentes, ta figure se dresse fière et très aimable, amenuisée de distinction et de finesse...! Il semble enfin qu'on se languisse du gentleman - digne du pinceau de Van Dyck! et qu'on soupire après de la grâce, du tact - vertus si rares, presque abolies!"<sup>180</sup>.

La même année, il écrit encore: "Mon cher Félix, je me trouvais l'autre jour au milieu de Congolais et l'on parlait de toi avec... Admiration. Comme je m'étonnais imprudemment de ne plus recevoir la moindre nouvelle de M. le Vice-Gouverneur, quelqu'un me dit: - Hé, ce n'est pas étonnant. N'as-tu pas publié un article élogieux sur Wahis? J'éclatai de rire au nez de mon ami et l'assurai qu'il ne te connaissait guère, que tu étais rempli de caprices certes, mais que ton âme n'avait jamais été mesquine... Tout au plus avais-tu souris finement - comme le Roi - à mon mince panégyrique. Ah ça,

tout de même, pourquoi plus un mot? (...). Réponds-moi, Cher, ou sinon je meurs..." <sup>181</sup>.

#### 4. Emile Wangermée

Après Gondry, Coquilhat et Wahis, c'est Emile Wangermée qui va partager alternativement avec Fuchs les fonctions de Gouverneur Général. Comme Wahis, il considère que Fuchs ne devrait pas être chargé de ce poste. Voici un extrait d'une minute adressée à Van Eetvelde, datant de novembre 1899: "J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre des mesures pour qu'il soit pourvu à mon remplacement lorsque je rentrerai en congé en Europe, dans quelques mois. (...) il faudrait que le fonctionnaire chargé de me remplacer pendant mon congé fût ici un ou deux mois avant mon départ c'est-à-dire en avril 1900. Cette nécessité n'existerait pas si M. le Président Fuchs était désigné; mais je crois de mon devoir absolu de vous dire que j'estime que cette solution n'est pas désirable. Je n'ai aucune précaution personnelle contre M. Fuchs et je suis le premier à reconnaître ses brillantes qualités; malheureusement je dois reconnaître aussi qu'il manque, dans une certaine mesure, d'esprit de suite et que ses décisions gouvernementales sont trop souvent primesautières. Dans les conditions où nous nous trouvons ici, il faut savoir agir avec décision et énergie; mais il faut en même temps baser [ses décisions] sur la réflexion, en déduire d'abord toutes les conséquences et les mettre d'accord avec les instructions générales et les *principes* énoncés par le Gouvernement central. Telle est la ligne de conduite que je me suis toujours imposé de suivre et, j'ai dû constater, à regret, qu'il n'en était pas toujours de même de la part de M. Fuchs. Pendant mon absence en 1898, des mesures absolument contraires à mes idées ont été prises et il en a été de même, pendant mon voyage dans le Haut-Congo, sans que j'aie été seulement averti ou consulté. A diverses reprises, depuis mon retour à Boma, il en est arrivé à ma connaissance, et les erreurs ou les abus à redresser sont choses les plus

difficiles. [Ces deux dernières phrases ont été barrées par l'auteur]. Je crois inutile, M. le Secrétaire d'Etat, d'entrer dans le détail de cette question délicate que je soulève uniquement en vue des intérêts supérieurs de l'Etat. Si les circonstances vous amenaient pourtant à charger M. Fuchs de remplir ces fonctions pendant mon absence, je vous prierais, M. le Secrétaire d'Etat, de vouloir bien lui faire des recommandations afin que, dans les mesures d'exécution, il ne prenne pas de décisions importantes sans en avoir référé ou sans avoir la certitude qu'elles sont en accord avec mes ordres antérieurs et mes principes" <sup>182</sup>.

Dans la première moitié de la carrière de Fuchs, on peut donc dégager une constante: les hommes qui se succèdent à la tête de la colonie l'apprécient peu et considèrent qu'il est par trop capricieux pour diriger efficacement la colonie. Ils vont donc tenter, par des missives au Secrétaire d'Etat, d'empêcher qu'il ne reprenne le poste de chef du Gouvernement local <sup>183</sup>. Or nous savons que Fuchs a continué à exercer ses fonctions pendant de longues années et deviendra Gouverneur Général en 1912. S'il en a été ainsi, c'est certainement, en bonne partie, grâce à l'appui qu'il a reçu de son ami Arthur Baerts et du Secrétaire d'Etat Edmond Van Eetvelde.

Cette constatation nous amène à analyser les relations entre Fuchs et le Gouvernement central de l'Etat du Congo, basé à Bruxelles.

## 5. Arthur Baerts et Edmond Van Eetvelde

Fuchs fait la connaissance d'Arthur Baerts, alors juge au tribunal de première instance du Bas-Congo, dès son premier terme, en 1888. En juin 1891, après deux passages au Congo, Baerts devient Chef de Cabinet de Van Eetvelde, et trois ans plus tard, il est nommé Directeur de l'administration centrale.

Fuchs et Baerts sont manifestement très liés, comme le montre leur correspondance, au point que le premier donnera procuration au second pour toucher son salaire et lui permettre d'acheter des actions en son nom<sup>184</sup>.

Edmond Van Eetvelde, Administrateur Général puis Secrétaire d'Etat (unique à partir de 1894), a presque toujours été satisfait du travail effectué par Fuchs et n'a pas manqué de le soutenir à plusieurs reprises. Appui d'importance puisque Van Eetvelde peut être considéré comme le "ministre du Congo", dépendant directement du Roi-Souverain, Léopold II<sup>185</sup>.

Dès août 1890, Fuchs le reconnaît: "(...) je tiens, Monsieur l'Administrateur général, à protester auprès de vous dont l'accueil fut toujours si plein de bienveillance, de mon sincère et ardent désir de me consacrer, aussi longtemps que vous voudrez bien le souhaiter, à l'œuvre africaine. Si une autre interprétation de mes sentiments s'était fait jour, je serais profondément affligé qu'elle persistât car, soyez convaincu, Monsieur l'Administrateur général, qu'il n'y a eu de ma part qu'une appréhension trop vive - les paroles élogieuses que vous me prodiguez m'obligent à le supposer - de ne pas apporter dans l'accomplissement des fonctions que vous avez bien voulu me confier tout le zèle, toute l'activité, tout le talent que je voudrais"<sup>186</sup>.

En 1892, lorsque Fuchs va remplacer Wahis à la tête du gouvernement local, Van Eetvelde dit sa "(...) confiance qu'il s'acquittera bien de cette tâche" <sup>187</sup> et il termine une lettre, adressée à Fuchs, par ces mots: "Bonne santé, mon cher monsieur Fuchs, je fais mille vœux pour le succès de votre tâche. Elle est difficile mais je sais que vous êtes à la hauteur de vos devoirs. Cordialement à vous" <sup>188</sup>. A la fin de la même année, Van Eetvelde écrit encore: "Je vous apporte mes meilleures félicitations à la fois pour votre décoration et votre promotion au titre d'Inspecteur d'Etat. Vous y verrez la preuve non équivoque de l'estime du Gouvernement et de sa gratitude pour les services que vous lui rendez" <sup>189</sup>.

Fuchs ne manque pas d'apprécier les félicitations qui lui sont prodiguées: "Je ne saurais vous dire combien je suis sensible à vos encouragements et à la sympathie que vous me témoignez. Soyez persuadé que je m'efforcerai, en toute circonstance, d'en demeurer digne" <sup>190</sup>. Il est tout à fait conscient du privilège dont il jouit et va même en faire la remarque à Baerts: "Et maintenant un gros reproche. Tu ne m'éreintes pas suffisamment ou même pas du tout. Tu ne t'imagines pas sans doute que je me berce de l'illusion que je ne commets jamais quelque impair ou gaffe de dimension. Aussi aimerais-je beaucoup que tu me l'écrives nettement afin de ne pas recommencer et de me réorienter. Tu sais que je pratique autant que possible la philosophie du sage: *attrape et profite*" <sup>191</sup>.

Peu à peu, les compliments et encouragements de Van Eetvelde se développent: "Je suis heureux de vous dire que je suis vos efforts avec la plus vive satisfaction. Vous portez votre attention de tous côtés et vos décisions répondent aux vues du Gouvernement. C'est une justice que je vous rends avec beaucoup de sincérité" <sup>192</sup>. En 1895, il va jusqu'à se préoccuper de la situation personnelle de Fuchs: "Je suis heureux de vous dire que le Roi vous a promu au grade d'officier de l'ordre du Lion. Vous verrez, dans cette promotion un témoignage sincère du prix qu'attache Sa Majesté aux

excellents services que vous rendez à l'Etat. Je n'oublie pas, de mon côté, le dévouement que vous avez toujours porté à ma personne; à ce titre encore, je me fais un véritable plaisir de vous annoncer cette nouvelle et je tiens à vous dire que, dans la mesure de mon influence, *je considérerai toujours comme un devoir de vous être utile* [souligné par nous]. Tâchez [suit un mot non déchiffré], du reste, si vous voulez bien conserver votre courage, dédaigner un peu les misères de la vie courante et mesurer au chemin immense que vous avez déjà franchi le peu qu'il vous reste encore à parcourir pour arriver au premier rang et vous faire un nom dans l'histoire et une belle place dans le monde. Ceci, sans vous complimenter, ne dépend que de vous-même. Mais *sursum corda!*" <sup>193</sup>.

Van Eetvelde et Baerts eurent néanmoins quelques reproches à adresser à Fuchs. Une première fois, c'est Van Eetvelde qui n'apprécie pas les commentaires ironiques dont Fuchs parsème ses lettres. Le 15 juillet 1895, Fuchs écrit à ce propos: "Mon cher Baerts, je ne vous envoie pas de notes par ce courrier et cela pour une raison bien simple, c'est qu'en vous les envoyant précédemment je me suis conduit comme un "serin" qui a laissé l'impression *fausse* qu'il a manqué de calme et de sérénité. On ne m'y prendra plus. Que l'on me juge sur ce que j'écris officiellement et non sur des griffonnages fantaisistes tracés au verso de l'officiel. Je me bornerai aujourd'hui à vous dire que ma santé est excellente grâce à mon inaltérable bonne humeur et à mon calme impassible (...). Reviendrais-je encore au Congo? J'en doute fort puisque me voilà brouillé avec Edmond [Van Eetvelde] par des vétilles et des hyperboles mal entendues. Soit. J'appareillerai vers des îles plus fortunées et des lieux plus cléments" <sup>194</sup>.

Quelques jours plus tard, il aborde à nouveau la question: "Vous ne m'y reprendrez plus à noter les potins de Boma et autres puisque par le seul fait de ces notes j'ai donné l'impression que j'en subissais l'influence. Cette impression, je le répète, est fausse, archi-fausse. Il y a malentendu; car je

n'ai jamais été plus calme ni plus disponible. Mais de là à me priver du plaisir de potiner, de jacasser, de faire du *Punch*, du *Charivari*, du *Caran d'Ache* (...) avec - hélas! - la pauvre matière première dont je dispose, il y a loin. Mais je m'y résigne maintenant. Donc, fini les potins. Je ne veux plus être grondé comme un enfant gâté qui se passe des fantaisies et des pleurnicheries (...). Veuillez dire encore à M. V.E. [Van Eetvelde] que je suis vraiment peiné de lui avoir donné d'aussi fâcheuses impressions sur mon compte. Je le répète il y a malentendu et une importance énorme attachée a ces *boutades* [souligné quatre fois par Fuchs] innocentes (...). Afin d'éviter de nouveaux *mistakes* je ne chanterai plus sur aucun ton" <sup>195</sup>.

Manifestement marqué par l'incident, touché dans sa susceptibilité, Fuchs insistera encore une troisième fois: "Tâche de faire disparaître de l'esprit d'Edmond cette impression que j'ai manqué de calme et de sérénité. Cela est *archi faux*. Pourquoi me juger sur des *boutades*, des *potins*, etc... que je faisais pour le plaisir. Tonnerre de Brest, c'est toi qui as apprécié *sans calme* des fantaisies et qui a pris - *serin* - mes vocables sonores et mes phrases bouffonnes au pied de la lettre. C'est absurde! Je ne broie pas du noir. Je suis gai comme un pinson et je chante tout le temps. Je ne me pardonne pas cependant d'avoir laissé une impression *fausse*. C'est évidemment une lourde faute et une grosse sottise. Enfin!!" <sup>196</sup>.

Plus importante est la mauvaise impression que laisse le refus de Fuchs de partir en mission sur le Haut-fleuve, en vue d'y étudier la flore, en compagnie du professeur Laurent.

Dès le mois d'août 1895, Baerts, connaissant les réticences de Fuchs, lui écrit pour l'encourager et lui dire que ce voyage est indispensable. Le 19, il déclare à Van Eetvelde: "Je m'empresse de vous envoyer le télégramme ci-contre et une lettre de M. Fuchs. Il partira pour le Haut il n'y a pas à s'arrêter



à ces enfantillages" <sup>197</sup>. Dans une autre note du même jour, il ajoute: "M. Fuchs a de grandes qualités mais c'est une sensitive et il est très défiant. Je ne prends cependant pas au sérieux ses projets de retour. Il doit être maintenant en possession de mes lettres qui le réconforteront. Je suis persuadé qu'une fois en possession de sa commission officielle, il en sera enchanté. Son découragement affecté est, à mon sens, une manoeuvre" <sup>198</sup>.

Le Gouvernement central attachait une grande importance à ce voyage car, à côté de l'aspect agronomique, Fuchs aurait également été chargé de contrôler le comportement des fonctionnaires coloniaux. Van Eetvelde écrit à Wahis à ce sujet, fin 1895: "Je constate avec plaisir par le courrier, que vous êtes décidé à mettre fin aux abus qui existent encore dans certains points du Haut. Il faut que nos agents apprennent à se conduire partout comme dans un pays civilisé et j'espère que vous voudrez bien sévir avec énergie contre ceux qui enfreindraient cette règle. A ce point de vue tout spécialement la rentrée de M. Fuchs nous a beaucoup contrariés" <sup>199</sup>.

Paradoxalement, c'est à l'époque où se produit ce différend que Van Eetvelde apportera son soutien à Fuchs de la manière la plus tangible, ce qui montre bien que l'incident n'a pas pour autant assombri leurs relations. La lettre que Van Eetvelde adresse au Roi Léopold II est d'ailleurs encore plus instructive, pour connaître l'opinion du premier sur Fuchs, que le courrier officiel que nous avons examiné plus haut.

Le 26 novembre 1895, il écrit au Roi: "M. Fuchs vient m'entretenir souvent de sa situation. Il désire entrer dans les consulats. Il y a lieu de le ménager et j'estime, au surplus, que c'est un homme de valeur. Je pense qu'il serait utile de faire créer un consulat belge au Congo et de l'y faire nommer. Votre Majesté trouvera sous ce pli une lettre confidentielle du Colonel Wahis à son sujet; c'est une

oeuvre de passion et de haine, mais elle montre que M. Fuchs ne peut pas retourner au Congo maintenant. M. G. Lemarinel, dont il est question, n'accepte plus d'aller au Congo" <sup>200</sup>. Appui que Van Eetvelde va confirmer à Fuchs lui-même: "Monsieur l'Inspecteur d'Etat, j'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre du 27 janvier et de vous dire qu'en exprimant le désir de vous voir rester longtemps encore à son service, le Gouvernement de l'Etat Indépendant appuiera, le cas échéant, auprès du Gouvernement Belge, votre demande en vue d'obtenir un Consulat Général. Je suis heureux de prendre acte ici de votre intention de continuer vos excellents services à l'Etat, et il va de soi que vous jouirez de votre traitement d'attente aussi longtemps que vous resterez à sa disposition. Je saisis cette occasion pour vous remercier encore une fois très vivement des services que vous n'avez cessé de rendre à l'Etat dans l'exercice de vos fonctions" <sup>201</sup>.

Les deux hommes sont suffisamment liés pour que Van Eetvelde confie à Fuchs son opinion sur la politique du Roi. Il dira par exemple à Fuchs sa désapprobation vis-à-vis des projets royaux d'extensions territoriales vers Lado et, par conséquent, vers le Nil <sup>202</sup>. Ces relations privilégiées sont confirmées par le fait que Van Eetvelde, en 1896, propose à Fuchs d'entrer au Commissariat général de Bruxelles <sup>203</sup>.

Et en mars 1900, alors que de Cuvelier, Secrétaire Général du département des Affaires étrangères, insiste auprès de Fuchs pour qu'il retourne au Congo en tant que Président du Tribunal d'appel, Fuchs propose d'abord ses services au Baron Van Eetvelde, qui n'exerce plus ses fonctions de Secrétaire d'Etat. Fuchs lui écrit: "Avant de notifier aucune décision à cet égard à Monsieur le Secrétaire général du département des Affaires étrangères, je tiens à me conformer à l'engagement que j'ai pris vis-à-vis de vous, Monsieur le Baron, et j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître s'il vous plairait de m'accorder l'un de ces jours quelques moments d'entretien" <sup>204</sup>.

Apparemment les deux hommes sont demeurés amis, tout au moins sont-ils restés en contact, après l'accomplissement de leur carrière <sup>205</sup>.

De son côté, Fuchs était très heureux du fait que Van Eetvelde occupe le poste de Secrétaire d'Etat. Pour rien au monde n'aurait-il voulu y voir quelqu'un d'autre, car cela aurait signifié presque automatiquement une personne qu'il n'aimait pas, comme Wahis ou Liebrechts. Fuchs n'hésitait donc pas à proclamer son soutien à Van Eetvelde. Ainsi écrit-il à Baerts, en 1893: "Tu m'avais promis de me narrer en détail les scènes qui se sont passées chez Edmond [Van Eetvelde] lorsque dînaient chez lui: Wahis, Vangele, Baert... J'espère que Wahis ne gêne guère Edmond qu'il appelle un homme subtil et de qui il a peur beaucoup [sic]. Qu'Edmond lui donne beaucoup de son *petit rire ironique* et ce terrible major sera désorienté. *Struggle for life!* (...) Tu me dis et tu me répètes sans cesse qu'Edmond est bien ancré. Est-ce que tu t'imagines par hasard que je suis un lâcheur. Je t'ai dit ma manière de voir à ce sujet. Les Ernest, législateurs ou autres, les Thys et autres majors ne me veulent que du mal - à ne consulter que mes sentiments égoïstes. Mais j'en ai heureusement quelques autres" <sup>206</sup>.

Fin 1900, apprenant que Van Eevelde compte démissionner, il écrit à Emile De Keyzer: "A-t-on des nouvelles de M. Van Eevelde? On me dit que sa retraite est définitive. Je m'en aperçois du reste aux visages que l'on me fait. O lamentable et veule humanité! Tous les ânes ruent à la fois et font feu de leurs quatre fers. Ainsi va le monde! Mais gare! si le mort ressuscite! Que de jolis visages de croque-mort à croquer! Ce serait à souhaiter rien que pour l'amour de l'art - caricatural. Quel joli Caran d'Ache à faire là-dessus! Attendons et qu'ils pissent les mérinos!" <sup>207</sup>.

Le Roi accepte la démission de Van Eetvelde en octobre 1900 et lui donne le titre de Ministre

d'Etat du Congo en février 1901. Van Eetvelde ne jouera plus, ensuite, qu'un rôle de conseiller du Souverain. Pendant quelque temps, les discussions vont bon train pour savoir qui le remplacera au poste de Secrétaire d'Etat. A côté des trois Secrétaires Généraux (Liebrechts pour l'Intérieur, de Cuvelier pour les Affaires étrangères et Droogmans pour les Finances), le nom de Wahis est plusieurs fois prononcé <sup>208</sup>. A aucun moment cependant, on ne fait allusion à Fuchs. Finalement, Van Eetvelde n'est pas remplacé, le Roi devenant ainsi le maître absolu et les Secrétaires Généraux étant réduits à un rôle d'exécution <sup>209</sup>.

## 6. Charles Liebrechts

Parmi les Secrétaires Généraux, Fuchs ne cache pas son aversion, d'ailleurs réciproque, pour Charles Liebrechts, responsable du département de l'Intérieur. En mai 1895, il écrit à Baerts:

*"Joseph Prudhomme rond de cuir employé Place du Trône.*

La Savoie et sont duc sont plein de principes a dit quelque part Victor Hugo dans Ruy Blas. Mais le Prudhomme qui collabore dans votre centrale officine aux élucubrations qu'on y cuisine est autrement vertigineux que Joseph. Qui donc a écrit cette phrase: "Si ce système comme bien d'autres offre quelques inconvénients, ils sont largement compensés par les avantages qu'il présente" lettre n° 574 du 17 avril. A mon secours, Calino, Lapalice, (...) et tutti quanti. Décidément cela tourne au vaudeville, à l'opérette-bouffe. N'avez-vous pas vu Laurent-outang [sic]? (...). J'ai lu et relu hier le courrier officiel. Parmi quelques bonnes choses il y a beaucoup de ces inepties qui sont désormais classiques à l'Intérieur et dont nous rions ici comme des petites baleines. César Prudhomme Liebrechts qui a la candeur naïve du fils de Monnier allie la rosserie d'un vieux major, continue à s'essayer dans les attitudes d'un Tarquin le superbe, coupeur de têtes et de pavots. Qui vivra verra. Quand va la cruche à

l'eau... (...). Quand enverra-t-on quelqu'un de vraiment sûr pour Léopoldville? Il est vrai que depuis que M. Liebrechts s'est révélé "*génie*" par la façon dont il a administré ce poste que nul ne peut plus y réussir. *Lui seul et c'est assez!*" <sup>210</sup>.

Si Liebrechts a, lui aussi, peu d'estime pour Fuchs, il a encore moins de sympathie pour Wahis. Le 23 février 1900, Baerts écrit à Van Eetvelde: "M. Fuchs vient de venir me voir. Le Chevalier [Adolphe de Cuvelier] lui a dit qu'on avait décidé le retour de M. Wahis au Congo. Cette décision a été prise hier. Le Chevalier a ajouté qu'il avait mission d'offrir à M. Fuchs de partir, en même temps que M. Wahis, en qualité de Président du Tribunal d'appel avec une mission dans le Haut-Congo. M. Fuchs, d'après ce qu'il me dit acceptera. Il a ajouté que Charles [Liebrechts] l'avait démoli, non par haine personnelle, mais pour avoir M. Wahis hors des pieds, à Bruxelles. M. Liebrechts a déjeuné hier au Palais, avec M. Wahis. M. de Cuvelier, également invité, s'est fait excuser, étant grippé. Et c'est M. Liebrechts qui a été chargé de communiquer au Chevalier, les dispositions concernant M. Fuchs" <sup>211</sup>.

Liebrechts s'entend en revanche très bien avec Emile Wangermée. Lorsque Wangermée veut rentrer en Europe avant la fin de son terme, que ce soit en 1897 ou en 1902, Liebrechts tente de satisfaire son désir. En mai 1902, il écrit à Wangermée: "J'espère que M. Fuchs se retrouvera bientôt car on compte sur lui pour faire l'intérim en votre absence. Toute autre combinaison étant bien difficile, sinon de recourir au Général Wahis (...). Mais j'ignore si le Général Wahis eut consenti" <sup>212</sup>.

Pour Liebrechts, comme pour Wangermée ainsi que nous l'avons vu, le remplacement de ce dernier par Fuchs est la moins bonne solution. Liebrechts aurait préféré que Louis Ghislain, ou Wahis, fasse l'intérim. En juin, il déclare à Wangermée: "Loin de considérer la désignation de M. Fuchs comme un désaveu, il est bien évident que vous n'avez à y voir que le désir formel de vous être

agréable. C'est le seul moyen pour que vous puissiez arriver à rentrer le plus tôt possible. Ghislain a une mauvaise réputation de santé; assez justifiée d'ailleurs. J'ai cependant mis son nom en avant, et ne [me] suis pas heurté à un refus absolu. Mais si la combinaison Fuchs devait échouer, et c'est ce que j'avais toujours entrevu, il est probable que le Roi tentera une démarche auprès du G.G. [Gouverneur Général] Wahis. Au point de vue de l'Etat ce serait évidemment la meilleure solution. Ce que je veux faire ressortir, c'est que j'ai toujours cherché en cette circonstance à vous être agréable, sans desservir l'Etat. Les deux se conciliaient fort heureusement. (...) quelle sera la solution qui interviendra, on le saura, je suppose, dès que nous serons fixés sur la situation exacte de M. Fuchs, et son état de santé. En tout cas, je vous renseignerai aussitôt que je le pourrai. Il faudrait (...), pour arriver à faire disparaître ces ennuis, obtenir un certain roulement entre les hauts fonctionnaires disposés à appliquer les mêmes principes. D'ailleurs plus on marchera et plus aussi d'après moi, il sera difficile de changer quelque chose à l'organisation fondamentale" <sup>213</sup>.

En août 1902, Liebrechts écrit encore: "C'est réellement regrettable que Ghislain ait renoncé à partir. J'avoue que je ne m'explique pas son attitude. C'est d'accord avec lui que j'ai amené Sa Majesté à admettre qu'il pût dans certaines circonstances faire l'intérim. Je l'avais tenu au courant des progrès de mes négociations; et le jour où je lui annonce le succès, il me répond aussitôt qu'il doute de sa santé, et le surlendemain, il me donne une réponse nettement négative, basée sur l'opinion de son médecin (...). J'espère que M. Fuchs rentrera rapidement car je suis très contrarié du retard qu'il met à rentrer" <sup>214</sup>.

Finalement rentré de sa mission dans le Haut-Congo, Fuchs repart le 25 décembre 1902 en vue de succéder à Wangermée. Connaissant l'opinion de Wangermée sur les capacités de Fuchs, Liebrechts croit bon de demander au premier que la passation des pouvoirs se fasse sans accroc

entre les deux hommes...: "M. Fuchs arrivera à Boma en même temps que cette lettre. Il ne pouvait évidemment pas être question de l'autre combinaison <sup>215</sup>. Il est indispensable que les pouvoirs soient remis par vous-même. Et je ne vois aucune difficulté à ce que cela se passe fort régulièrement puisqu'il faut absolument que les fonctionnaires qui sont à la tête du Gouvernement n'aient, dans ces sortes de choses, en vue, que l'intérêt de l'Etat, et la sauvegarde de la dignité du chef du Gouvernement au Congo. Il serait extrêmement fâcheux que la remise des pouvoirs puisse donner lieu à un incident quelconque. Et je suis certain qu'il ne s'en produira pas. M. Fuchs auquel je n'ai pas parlé évidemment de vos propositions, m'a d'une façon constante assuré qu'il avait les meilleurs rapports avec vous" <sup>216</sup>.

## 7. Léopold II

Le jugement que le Roi Léopold II portait sur Fuchs est malaisé à appréhender, du fait du peu de traces écrites subsistant: nous n'avons ainsi retrouvé que deux lettres du Souverain à Fuchs <sup>217</sup>.

La longue carrière de Fuchs, et son accès progressif vers la plus haute fonction du Gouvernement à Boma, démontre néanmoins l'estime que le Roi porte à son travail. Ce qui a d'ailleurs été confirmé par Van Eetvelde à plusieurs reprises, comme nous l'avons vu plus haut.

Ici encore, la comparaison avec Wahis est intéressante. Le Roi considère ce dernier non seulement comme un "grand Gouverneur" <sup>218</sup> mais a, de plus, une relation qui dépasse, avec lui, les simples contacts entre un chef tout-puissant et son subordonné. "Léopold II lui témoigna toujours la plus entière confiance [écrit Dellicour, le biographe de Wahis]. Il entretint avec lui des rapports que

nous pourrions presque qualifier d'affectueux. La preuve nous en est donnée par la correspondance échangée entre le Roi et le Gouverneur Général" <sup>219</sup>. En 1906, le Roi écrit, par exemple: "J'ai été très heureux d'avoir pu signer votre nomination de lieutenant général et de vous réserver la division de Bruxelles. Le Gouvernement belge ne s'attend pas à vous voir de ce chef hâter votre retour du Congo. Ne doutez pas du plaisir que j'aurai à vous voir revenir, mais augmentez, en restant le plus longtemps possible au Congo, vos titres à ma gratitude" <sup>220</sup>. Au cours de nos recherches, à aucun moment nous n'avons retrouvé la trace de tels liens unissant Léopold II à Fuchs.

Félix Fuchs, quant à lui, voue une grande admiration au Roi-Souverain, comme d'ailleurs la majorité des agents de l'Etat Indépendant. Dans aucun de ses discours, il ne manque de rappeler l'œuvre du "génial fondateur de notre magnifique colonie" <sup>221</sup>, ni de citer quelques-unes des paroles prononcées par le Roi.



## Notes et références de la deuxième partie

95. Pour la biographie de Harry, journaliste français, voir VAN DER LINDEN, F. 1952. Harry (Gérard). — *Biographie colon. belge*, **3**: col. 419-425.
96. Voir la biographie de Eugène Demolder dans HANLET, C. 1946. Les écrivains belges contemporains de langue française (1800-1946). — Liège, **1**: 268-273.
- L'impression donnée par Fuchs peut cependant être encore très forte, comme en témoigne un officier d'ordonnance du Roi, qui le rencontre pour la première fois en 1912, lors d'un déjeuner au Palais royal. "Le repas est très intéressant. Monsieur Fuchs en fait tous les frais. C'est un homme d'une prestance superbe. Il parle de ses voyages, de ses impressions d'Afrique et sa conversation vive et abondante rend le déjeuner des plus animés, ce qui n'est pas à dédaigner" (*Carnet de L. Cattoir: "Souvenirs de quelques années de service en qualité d'officier d'ordonnance du Roi"*, Bruxelles, 28 mars 1912, p. 415; A.P.R., Papiers L. Cattoir).
97. Comme le décrit le *Pourquoi Pas?* du 11 avril 1924.
98. Pour la biographie du Vice-Gouverneur Général Moulaert, voir VANDERLINDEN, R. 1967. Moulaert (Georges). — *Biographie Belge d'Outre-Mer*, **6**: col. 758-762.
99. Cf. notre chapitre consacré aux relations de Fuchs avec les fonctionnaires coloniaux.
100. *Pourquoi Pas?*, 11 avril 1924.
101. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, [Boma], 23 janvier [1893]* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48) [annexe n° 12]. Pour Pétillon, major d'artillerie, voir ENGELS, A. 1951. Pétillon (Arthur). — *Biographie colon. belge*, **2**: col. 767-768. Pour Van Dorpe, alors Commissaire du district de Matadi, voir COMELIAU, M.-L. 1952. Dorpe (Van) (Jules). — *Biographie colon. belge*, **3**: col. 255 à 257.
102. Seules deux sources, toutes deux plus ou moins sujettes à caution, nous permettent de le supposer. Fuchs aurait ainsi déclaré être juif à un missionnaire de la Congrégation de Scheut: "Le Ministre des Cultes, (...) M. Fuchs, juge à Boma, et Juif à ce qu'il m'a dit (...)" (*Lettre du Père Van Gueluy au Père Van Sante, Boma, 11 février 1889* citée dans STORME, M. 1961. Het ontstaan van de Kasai-Missie. — *Acad. r. Sci. Outre-Mer*, **24**: 61). Dans une autre lettre, De Saegher traite Fuchs de "youtre" (cf. annexe n° 10). Par ailleurs, on trouve plusieurs Fuchs dans les encyclopédies consacrées aux Juifs célèbres. Aucun d'entre eux, cependant, ne paraît avoir un lien de parenté avec Félix Fuchs. Voir notamment *Judisches Lexikon*, Berlin, 1928, **2**: 840-843; *Encyclopedia Judaica*, Jérusalem, 1971, **7**: 212-213.
103. Rappelons, à ce propos, qu'il a effectué ses études à l'Université libre de Bruxelles.
104. LENNHOF, E. & POSNER, O. 1932. Internationales Freimaurer-Lexikon. — München-Zürich-Wien, p. 546; COCK, M. Dictionnaire M. — 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, p. 146. Maurice Cock était, écrit-il, "Membre de l'Académie des écrivains Maçons", a eu accès à des bibliothèques de Loges, et a bénéficié de l'aide de nombreux francs-maçons pour rédiger son livre.
105. *Notes de F. Fuchs, s.l., [1913?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 94/6) [annexe n° 46]. Voir également *Ibidem, [Boma], 14 janvier 1914* (117/1160); *Ibidem, s.l., [après 1915]* (117/963); *Ibidem, s.l., [pendant la guerre]* (134/n.cl.); *Ibidem, s.l., [après août 1914]* (113/242).
106. *Notes de F. Fuchs, s.l., [après 1890]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 132/n.cl.). Les trois personnes dont parle Fuchs n'ont pu être identifiées.
107. *Article de journal [non identifié], [Bruxelles], [août-septembre 1908]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/31 ter).
108. Pour les opinions politiques de Van Eetvelde, voir STENGERS, J. 1951. Eetvelde (Van) (Edmond). — *Biographie colon. belge*, **2**: col. 343.
109. Remarquons que Paul Janson était lui-même franc-maçon.
110. Cf. *Lettre de E. Van Eetvelde à F. Fuchs, Bruxelles, 5 janvier 1893* (A.G.R, Papiers Van Eetvelde, 56); *Lettre de P. Janson à F. Fuchs, [Bruxelles], 21 décembre 1890* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/33) [annexe n° 6]; *Lettre de P. Janson à F. Fuchs, [Bruxelles], 17 décembre 1898* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/77) [annexe n° 7].
- Selon "Le Patriote", journal catholique, Fuchs aurait même appartenu au "groupe Janson" (*Le Patriote*, 29 avril 1913).

111. *Discours de F. Fuchs, [Boma], 14 février 1913* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/78). Voir aussi une *Note de F. Fuchs, s.l., [1913?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/315 bis).
112. Voir la presse bruxelloise des premiers mois de 1913 et MOULAERT, G. 1948. *Souvenirs d'Afrique*. — Bruxelles, p. 161-162.
113. *Le Patriote*, 30 mars 1913.
114. *Article de journal [non identifié], 4 avril 1913* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 132/n.cl.). Pour le Père Cambier, voir JADOT, J.-M. 1958. Cambier (Ernest). — *Biographie colon. belge*, 5: col. 117-125.
115. Fuchs appréciait beaucoup cette fonction et considérait son titre comme l'un des plus beaux de sa carrière. Cf. *Minute de F. Fuchs au Secrétaire d'Etat de l'Etat Indépendant du Congo, Bruxelles, 5 mars 1907* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/16); *Discours de F. Fuchs, [Boma], 14 février 1913* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/78).  
C'est aussi l'époque probable où il renonce à l'idée d'obtenir un consulat.
116. *Le Palais, organe mensuel de la Conférence du Jeune Barreau*, Bruxelles, années judiciaires 1885-86 et 1886-87.
117. DEMOLDER, E. 1897 *op. cit.*, p. 98.
118. *L'Art Moderne. Revue critique des arts et de la littérature*, 10 avril 1887, n° 15, p. 119. Le 1<sup>er</sup> numéro de "L'Artiste" paraît le 3 avril et le 18<sup>e</sup> numéro (probablement s'agit-il du dernier), le 31 juillet 1887.
119. Voir HANLET, C. 1946. *op. cit.*; CLOSSET, F., HERREMAN, R. & VAUTHIER, E. 1946. *Dictionnaire des littérateurs* — Bruxelles; HORRENT, D. 1904. *Ecrivains belges d'aujourd'hui*. — Bruxelles.
120. COUROUBLE, C. 1929. *op. cit.*, pp. 22-23. Son amour pour Baudelaire et Rimbaud est également attesté par le témoignage, recueilli en 1953, de Joseph-Marie Jadot, écrivain et membre de l'Académie Royale des Sciences Coloniales. (Renseignement aimablement communiqué par Monsieur Jean Stengers, professeur honoraire à l'Université libre de Bruxelles).
121. *L'Eventail. Journal théâtral, littéraire, artistique et mondain*, 22 mai 1921.
122. Un compte-rendu de cette conférence se trouve dans *L'Indépendance belge*, 2-3 novembre 1889.
123. FUCHS, F. 1889. Mœurs congolaises. — *La Société Nouvelle*, Paris, pp. 347-354. Voir aussi la minute de la partie du discours consacrée à l'épreuve de la casque (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 130/1 et 1 bis).
124. FUCHS, F. 1883. Le Mayombe. — (publication de l'Etat Indépendant du Congo, n° 10), Bruxelles. Il avait en outre permis la publication d'une relation résumée de sa mission, sous le titre "L'exploration du Mayombé (Bas-Congo)" dans *Le Mouvement antiesclavagiste*, 1894, pp. 33-38.
125. FUCHS, F. 1883. Le Mayombe, *op. cit.*, p. 23.
126. Voir *Note de F. Fuchs, s.l.n.d.* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 129/n.cl.); *Ibidem* (136/n.cl.); *Ibidem* (113/116).
127. *Le Journal du Congo*, 7 octobre 1911. La date exacte de sa construction nous est inconnue, mais elle l'était déjà, en tout cas, en 1908. Cf. la carte postale la montrant, adressée à Georges Schoenfeld (A.A., Papiers Docteur Dujardin, D 389, n° 4).
128. HARRY, G. 1930. *Mes Mémoires, op. cit.*, 4: 44. Fuchs se rendait souvent à Paris, où habitait son ami Demolder. (Ce dernier avait épousé la fille du peintre Félicien Rops). Lors de ses différents congés, il aimait aussi faire des voyages de type "culturel": il allait alors en France, en Allemagne ou en Italie (visitant les cathédrales rhénanes, Rome,...).
129. *Pourquoi Pas?*, 11 avril 1924.
130. COUROUBLE, C. 1929. *op. cit.*, pp. 29-30.

131. *Pourquoi Pas?*, 11 avril 1924.
132. *Lettre de deux amis de Fuchs [signatures non déchiffrées] à F. Fuchs, Bruxelles, 5 février 1896* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/58).
133. Information confirmée par les souvenirs de famille recueillis par nous auprès de Monsieur Louis Loquifer, beau-frère de Léopold Schutz. (Ce dernier, neveu de Félix Fuchs, fit don des Papiers Fuchs au Musée de Tervuren en 1932).
134. DEMOLDER, D. 1897. *op. cit.*, pp. 97-98.
135. *Lettre de L. Courouble à F. Fuchs, s.l., 29 septembre 1900* (B.R., S.M., II 6824 C).
136. *Lettre de F. Fuchs à G. Schoenfeld, Boma, 10 février 1889* (A.A., Papiers Docteur Dujardin, D 389, n° 4).
137. *Minute de F. Fuchs à E. Demolder, [Boma], [1888]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 129/n.cl.).
138. Information aimablement communiquée par Monsieur Jean Stengers. Pour Marzorati, voir WALRAET, M. 1967. Marzorati (Alfred). — *Biographie Belge d'Outre-Mer*, 6: col. 695-704.
139. *Lettre de F. Fuchs à Z. Etienne, Boma, 16 mars, 4 et 11 avril 1888* (A.A., Papiers Docteur Dujardin, D 389, n° 4) [annexe n° 1].
140. *Minute de F. Fuchs à M. Sulzberger, Boma, 12 août 1888* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 129/n.cl.).
141. *Lettre de F. Fuchs à G. Schoenfeld, Boma, 14 septembre 1888* (A.A., Papiers Docteur Dujardin, D 389, n° 4).
142. *Minute de F. Fuchs à E. Demolder, [Boma], 9 août 1888* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 129/n.cl.).
143. *Ibidem, Boma, 25 septembre 1888.*
144. *Lettre de F. Fuchs à G. Schoenfeld, Boma, 5 juin 1890* (A.A., Papiers Docteur Dujardin, D 389, n° 4).
145. *Ibidem, Boma, 3 septembre 1890.*
146. *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 23 mai 1893* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 38).
147. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, Boma, 22 avril 1893* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 62).
148. *Lettre de E. Van Eetvelde au Roi Léopold II, Bruxelles, 26 novembre 1895* (A.A., I.R.C.B. 506).
149. *Lettre de Ph. Le Clement de Saint-Marcq [?] à F. Fuchs, Matadi, 10 janvier 1896* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/57).
150. *Notes de M. De Saegher, s.l. [papier à en-tête du Braganza Hotel, Lisbonne], [1896?]* (A.A., Papiers Fivé, D 387). Pour De Saegher, l'avocat de Lothaire au procès de Boma, voir COOSEMANS, M. 1952. Saegher (De) (Marcelin). — *Biographie colon. belge*, 3: col. 761-763.
151. *Lettre de E. Van Eetvelde au Roi Léopold II, [Bruxelles], 29 septembre 1896* (A.A., I.R.C.B. 506).
152. *Lettre de P. Janson à F. Fuchs, [Bruxelles], 17 décembre 1898* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/77) [annexe n° 7].
153. *Lettre de H. Gondry à F. Fuchs, Boma, 4 mars 1889* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/22).
154. *Lettre de C. Coquilhat à E. Van Eetvelde, Boma, 15 août 1890* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 43).
155. *Ibidem, Boma, 7 octobre 1890.*

156. *Ibidem*, s.l., 15 janvier 1891.
157. *Lettre de C. Coquilhat à F. Fuchs, Boma, 20 janvier 1891* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/n.cl.) [annexe n° 11].
158. *Ibidem*.
159. *Ibidem*.
160. *Lettre de C. Coquilhat à E. Van Eetvelde, Boma, 19 février 1891* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 43).
161. *Lettre de F. Fuchs à C. Coquilhat, Boma, 18 mars 1891* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/46).
162. *Ibidem* (127/47).
163. *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 24 juin 1891* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 37). Dans la minute de cette même lettre, Wahis avait écrit: "M. Fuchs est très travailleur", phrase qu'il a ensuite supprimée, et "C'est non seulement un bon Directeur de la Justice, mais il a en même temps les qualités d'un vigoureux voyageur ce qui ne nuit à personne dans ce pays-ci" (M.R.A.C., Papiers Wahis, 70. 20. 141).
164. *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 16 juillet 1891* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 37).
165. *Ibidem*, 15 janvier 1892. Nous n'avons pu déterminer de quelle "nouvelle" il s'agit.
166. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, [Boma], 23 janvier [1893]* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48) [annexe n° 12].  
Albert Thys a effectué sa carrière dans les domaines militaire et économique; il a notamment été la cheville ouvrière de l'implantation du chemin de fer au Congo (ANCIAUX, L. 1955. Thys (Albert). — *Biographie colon. belge*, 4: col. 875-881). Quant à Alphonse Vangele, explorateur au Congo dès 1881, il sera nommé Vice-Gouverneur Général en 1897 (ENGELS, A. 1951. Vangele (Alphonse). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 928-937).
167. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, Boma, 22 avril 1893* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 62).  
Pour Paul Le Marinel, alors Inspecteur d'Etat des districts du Stanley Pool, du Kwango, du Kasai et du Lualaba, voir CAMBIER, R. 1948. Marinel (Le) (Paul). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 664-670.
168. Cf. DELATHUY, A.-M. 1988. De Congostaat van Leopold II: het verloren paradijs, 1876-1900. — Antwerpen, p. 479.
169. *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 23 mai 1893* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 38).
170. *Ibidem*, 28 juin 1894 (39).
171. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, [Boma], 27 mai [1895]* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 56).
172. *Ibidem*, Boma, 15 juillet 1895 (39).
173. *Ibidem*, 23 juillet 1895 (39).  
Pour identification du docteur Reyttter, voir LACROIX, A. 1955. Reyttter (Eugène). — *Biographie colon. belge*, 4: col. 753-754.
174. Le dossier dont Wahis parle contient, entre autres, la minute de la lettre de Coquilhat à Fuchs, datant du 20 janvier 1891, qui démet Fuchs de ses fonctions de Secrétaire Général intérimaire (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 5).
175. *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 12 octobre 1895* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 39).  
Georges Le Marinel, Inspecteur d'Etat de l'Ubangi-Bomu, était le frère cadet de Paul (ENGELS, A. 1948. Marinel (Le) (Georges). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 659-664).
176. Wahis fait vraisemblablement référence au refus de Fuchs de partir en voyage d'inspection.

177. *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 16 octobre [1895]* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 5).
178. *Ibidem, 16 février 1896* (39).
179. *Lettre de A. Wolters à F. Fuchs, Boma, 10 janvier 1896* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 113/n.cl.). Pour Wolters, voir VERLINDEN, A. 1952. Wolters (Armand). — *Biographie colon. belge*, **3**: col. 934-936.
180. *Lettre de L. Courouble à F. Fuchs, s.l., 15 février 1901* (B.R., S.M., II 6824c). Pour Eugène Horstmans, voir JADOT, J.-M. 1955. Horstmans (Eugène). — *Biographie colon. belge*, **4**: col. 408.
181. *Lettre de L. Courouble à F. Fuchs, s.l., 20 novembre 1901* (B.R., S.M., II 6824c). Un exemplaire de l'article sur Wahis est annexé à une lettre de Courouble à Fuchs, datant du 30 mars 1901.
182. *Minute de E. Wangermée à E. Van Eetvelde, Boma, 7 novembre 1899* (M.R.A.C., Papiers Wahis, 70.13.1364).
183. Ceci étant valable pour Coquilhat, Wangermée et surtout Wahis.
184. *Minute d'une procuration de F. Fuchs, s.l., 1<sup>er</sup> février 1901* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 113/128); *Lettres de A. Baerts à F. Fuchs, Bruxelles, 1903* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127).
185. Cf. STENGERS, J. 1952. Eetvelde (Van) (Edmond). — *Biographie colon. belge*, **2**: col. 340, 344-345.
186. *Minute de F. Fuchs à E. Van Eetvelde, Boma, 14 août 1890* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/167 ter).
187. *Lettre [copie] de E. Van Eetvelde à Th. Wahis, Bruxelles, 4 juin 1892* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 37)
188. *Ibidem, [Bruxelles], 5 novembre 1892* (56).
189. *Ibidem, [Bruxelles], 5 décembre 1892* (56).
190. *Lettre de F. Fuchs à E. Van Eetvelde, Boma, 23 avril 1893* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 56).
191. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, s.l., 23 janvier [1893]* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48) [annexe n° 12].
192. *Lettre de E. Van Eetvelde à F. Fuchs, Bruxelles, 5 janvier 1893* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48).
193. *Ibidem, 5 février 1895*.
194. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, Boma, 15 juillet 1895* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 39).
195. *Ibidem, 23 juillet 1895*.
196. *Ibidem, [Boma], 29 juillet 1895* (31) [annexe n° 13].
197. *Lettre de A. Baerts à E. Van Eetvelde, s.l., 19 août [1895]* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48).
198. *Ibidem, 19 août 1895*.
199. *Lettre de E. Van Eetvelde à Th. Wahis, Bruxelles, 5 décembre 1895* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 39).
200. *Lettre de E. Van Eetvelde au Roi Léopold II, Bruxelles, 26 novembre 1895* (A.A., I.R.C.B. 506).  
La lettre émanant de Wahis, dont il est ici question, est certainement celle adressée à Van Eetvelde et datée du 12 octobre 1895 (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 39), que nous citons plus haut.

201. *Lettre (n° 758) de E. Van Eetvelde à F. Fuchs, Bruxelles, 30 janvier 1896* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/8).
202. *Note de F. Fuchs, s.l., 3 décembre 1895* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 116/98). Voir à ce sujet STENGERS J. 1951. Eetvelde (Van) (Edmond). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 341-342; ainsi que, du même auteur, 1989. Congo. Mythes et réalités. — Paris-Louvain-la-Neuve, p. 115.
203. *Lettre de A. Baerts à F. Fuchs, s.l., 5 mars [1896]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.). Ce "Commissariat" est probablement une institution coloniale restée à l'état de projet.
204. *Lettre de F. Fuchs à E. Van Eetvelde, s.l., 28 mars [1900]* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 14).
205. *Minute de F. Fuchs à F. Neuray, s.l., octobre 1917* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/604) [annexe n° 36].
206. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, s.l., 23 janvier [1893]* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48) [annexe n° 12].  
Parmi "les Ernest", dont parle Fuchs, il y a certainement Ernest Baert, l'Inspecteur d'Etat. Le grade de "major", quant à lui, s'applique sans aucun doute à Wahis.
207. *Lettre de F. Fuchs à E. De Keyzer, Nouvelle-Anvers, 12 octobre 1900* (M.R.A.C., Papiers De Keyzer, R.G. 887) [annexe n° 8].
208. *Lettre de A. Baerts à E. Van Eetvelde, s.l., 27 septembre 1900* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 49); *Ibidem, s.l., 14 octobre 1900*; *Lettre de Rosen [?] à Th. Wahis, Bruxelles, 25 décembre 1900* (M.R.A.C., Papiers Wahis, 70.13.1192).  
Pour la biographie de Droogmans, voir ROBERT, M. 1955. Droogmans (Hubert). — *Biographie colon. belge*, 4: col. 242-247.
209. Cf. STENGERS, J. 1951. Eetvelde (Van) (Edmond). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 344-345.
210. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, s.l., 27 mai [1895]* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 56).
211. *Lettre de A. Baerts à E. Van Eetvelde, Bruxelles, 23 février 1900* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 49). Voir également les lettres des 27 septembre et 14 octobre 1900 (cf. note [114] supra).
212. *Lettre de Ch. Liebrechts à E. Wangermée, Bruxelles, 28 mai 1902* (M.R.A.C., Papiers Wangermée, R.G. 954/n.cl.).  
A cette époque, Fuchs est en mission d'inspection dans le Haut-Congo, en qualité de Président du Tribunal d'appel de Boma.
213. *Ibidem, 18 juin 1902.*
214. *Ibidem, 20 août 1902.*
215. S'agit-il de la "combinaison Wahis"?
216. *Lettre de Ch. Liebrechts à E. Wangermée, Bruxelles, 24 décembre 1902* (M.R.A.C., Papiers Wangermée, R.G. 954/n.cl.).
217. Ces deux documents sont: *Lettre [copie dactylographiée] de Léopold II à F. Fuchs, Bruxelles, 14 février 1903* (A.A., D 389, liasse 5); *Projet de lettre [autographe] de Léopold II à F. Fuchs, [Bruxelles], [10 mai 1903]* (A.A., I.R.C.B. 507) [annexes 15 et 16].
218. *Note de Léopold II aux Secrétaires Généraux, Villefranche, 10 avril 1906* (A.G.R., Papiers Droogmans, n.cl.).
219. DELLICOUR, F. 1948. Wahis (Théophile). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 943.
220. Cité dans DELLICOUR, F. 1948, *op. cit.*, col. 944.
221. *Note [minute d'un article de journal?] de F. Fuchs, s.l., [après 1917]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/503).  
Voir notamment *Discours de F. Fuchs, [Boma], 14 février 1913* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/78).

## Troisième partie: Son influence et ses idées personnelles

### Son influence

#### 1. L'Affaire Stokes-Lothaire

En janvier 1895, Hubert Lothaire, Commissaire de District, procède au jugement, puis à l'exécution par pendaison du marchand d'ivoire Charles Stokes<sup>222</sup>. C'est le début de ce que l'on appelle, à l'époque, l'"Affaire Stokes", "qui prend les proportions d'une question diplomatique d'importance majeure"<sup>223</sup>. Stokes, irlandais établi en Afrique Orientale allemande, avait été surpris sur le territoire de l'Etat Indépendant alors qu'il tentait d'apporter des armes au chef arabisé Kibonge, à l'époque où le Congo menait une campagne contre les bandes arabes esclavagistes<sup>224</sup>.

La mort de Stokes, lorsqu'elle est connue en Europe, y fait beaucoup de bruit. Tant les Britanniques que les Allemands exigent des indemnités. La culpabilité de Stokes n'est pas vraiment remise en question mais on considère que le Conseil de guerre, constitué par Lothaire, ne l'a pas été légalement, car il y manquait un greffier, et que l'accusé n'a pu bénéficier de son droit d'appel.

Le Gouvernement de l'Etat Indépendant verse 150.000 francs et 100.000 marks, respectivement aux Gouvernements britannique et allemand, soucieux qu'il est de se ménager ses puissants voisins. En vue de manifester publiquement ce qu'il considère comme son bon droit, il décide également de procéder au jugement de Lothaire. Ainsi, un premier procès a lieu à Boma, au mois d'avril 1896<sup>225</sup>.

Avant même le début du jugement, Fuchs avait déjà été en contact avec cette affaire à deux reprises.

Fuchs est le premier agent du Gouvernement à faire des reproches à Lothaire concernant la procédure appliquée à Stokes: "Rentré à Kasongo, Lothaire y trouva un courrier du Gouvernement central qui l'appelait à Boma pour se justifier du jugement Stokes rendu le 5 janvier [1895] à Makala. C'était la première note gouvernementale qui le touchait concernant le jugement, sauf une observation de M. Fuchs, faisant fonction de Gouverneur Général, et reçue à Stanley-Falls, lui faisant grief de ne pas avoir accordé le droit d'appel au condamné" <sup>226</sup>.

En une autre occasion, lorsque Fuchs rentre en Europe, fin 1895, Wahis rend compte de ce qu'il appelle les négligences administratives de Fuchs: "Il est impardonnable qu'il ait laissé ici une partie importante du dossier Stokes, écrit-il à Van Eetvelde. Les pièces que je vous envoie et qui sont à Boma depuis le mois d'avril [1895] vous auraient permis de mieux vous orienter sous plusieurs rapports. Ce dossier avait, il est vrai, été remis au Directeur de la Justice M. Tschoffen, mais il n'est pas admissible que dans une affaire aussi importante, le Gouverneur ne se souvienne pas de ce qu'il a eu entre les mains" <sup>227</sup>.

Fuchs semble aussi avoir prédit très vite que "L'Affaire" aboutirait au jugement de Lothaire. Armand Wolters, Directeur intérimaire de la Justice, lui écrit en effet: "L'affaire Lothaire va se dénouer dans le sens indiqué immédiatement par vous, en mars. Et Bruxelles a retiré toutes instructions contraires" <sup>228</sup>.

Début janvier 1896, Van Eetvelde, ne parvenant pas à trouver de juriste qui accepte de présider le



procès de Boma, doit s'adresser en fin de compte à Fuchs, dont le congé est ainsi raccourci. C'est ce qu'explique Sir Francis Plunkett, Ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne en Belgique, au Marquis de Salisbury, Ministre des Affaires Etrangères à Londres: "(...) Your Lordship knows from my despatches n° 10 of January 11th and n° 26 of January 25th how Monsieur Van Eetvelde failed in inducing and leading brussels lawyers to go out to Boma to preside at this trial, and that eventually he had to fall back upon Monsieur Fuchs, the Vice-Governor, whose leave was interrupted in order that he might return to Africa for this duty. The lawyers at Boma, like their colleagues at Brussels, declined to take part in the prosecution of Captain Lothaire (...)" <sup>229</sup>.

Les instructions du Gouvernement central de Bruxelles prescrivent que Lothaire doit être défendu par l'avocat Auguste Lelong et que le tribunal doit être constitué par un juge unique (et ce alors que la loi permettait l'adjonction de deux ou quatre assesseurs) <sup>230</sup>.

Lothaire refuse néanmoins ces deux conditions: il va demander l'assistance d'un jury et proposer un autre avocat, Marcelin De Saegher. "L'honorabilité des personnes visées n'était pas en jeu. Il [Lothaire] ne connaissait pas M. Lelong. Quant à M. Fuchs il avait pour lui la plus grande estime, il était convaincu de sa parfaite intégrité" <sup>231</sup>. Le changement d'avocat ne pose pas de problème, mais la deuxième exigence de Lothaire se heurte d'abord, selon lui, au refus de Wahis <sup>232</sup>. Sur l'insistance de Lothaire, Fuchs, dont l'intention première est de juger seul <sup>233</sup>, finit par accepter l'aide des assesseurs.

En vue de se préparer à la présidence du procès, Fuchs demande l'avis de son ami, l'avocat Alfred Moreau, sur l'affaire qu'il a à juger. Ce dernier lui déclare en mars 1896: "(...) je t'écris un dernier mot au sujet de la décision que tu as à rendre. L'avis général au Palais - il n'y a pas une voix discordante - est que L. [Lothaire] ne peut être condamné pour meurtre. C'est notamment l'avis de

Picard. Mais comme personne n'a étudié la question, il y a absence complète d'arguments (...). Evidemment pour acquitter Lothaire du chef de meurtre il faudra rester dans les généralités et se contenter de constater, à raison de ses fonctions et des circonstances, son droit de punir. (...) Il n'a donc pas pu commettre un homicide punissable, puisqu'il avait le droit de prononcer la peine capitale contre Stokes" <sup>234</sup>.

De l'avis du Gouvernement central, le procès devait presque automatiquement se terminer par un acquittement, comme l'exprime Van Eetvelde lui-même: "L'affaire Lothaire fait beaucoup de bruit ici. C'est à Boma qu'il devra être jugé en premier lieu et je suis convaincu qu'on ne peut que l'acquitter partout" écrit-il fin 1895 <sup>235</sup>.

Pour l'Etat du Congo, l'important est d'en finir rapidement avec cette affaire, qui lui a occasionné de graves problèmes, notamment diplomatiques et qui lui a déjà coûté une belle somme <sup>236</sup>. Ce sera d'ailleurs la conclusion que Fuchs en tirera plus tard: "La malheureuse affaire Stokes-Lothaire a pécuniairement plus coûté à l'Etat que 3 années de budget de la Justice. Je ne parle pas des ennuis d'un autre ordre" <sup>237</sup>. Peu avant le procès, Arthur Baerts écrivait à Fuchs: "L'on attend ici avec confiance le procès Lothaire et je souhaite qu'il te donne le moins de tracas possible. M. Van Eetvelde a reçu avec plaisir ta lettre de San Thomé et il t'écrit probablement un mot aujourd'hui: il compte toujours sur toi pour le Commissariat général de Bruxelles" <sup>238</sup>. Nul doute que la "confiance" dont parle Baerts, s'applique à l'issue du jugement que le Gouvernement central attend, c'est-à-dire la grâce du capitaine Lothaire.

Les quelques appréciations que nous possédons sur le rôle que Fuchs était amené à jouer, et l'influence qu'il a effectivement exercée lors du procès, sont peu élogieuses. "Nul soupçon sur

l'intégrité de M. Fuchs n'a jamais été émise et ne pouvait l'être sur cette éminente personnalité; mais il était maladroit et cette maladresse pouvait, devait retomber sur Lothaire" <sup>239</sup>. Dans la bouche de De Saegher, le défenseur de Lothaire, les commentaires sur Fuchs sont encore plus durs: "A deux jours de Matadi, le Commandant Lothaire apprit que le Gouvernement avait envoyé un juge extraordinaire pour le juger et un avocat pour le défendre. Il constata l'impression défavorable qui était née contre lui par ces faits. Nul n'y ignorait que M. Fuchs avait toujours été un fonctionnaire de grande complaisance et que renvoyé au Congo pour y rendre un dernier service il en serait récompensé par une situation consulaire" <sup>240</sup>. De fait, nous savons que, cette année-là particulièrement, Van Eetvelde ne ménage pas ses efforts en vue de lui obtenir une place de Consul, tout en lui proposant également un poste au Commissariat général de Bruxelles.

Sur l'insistance de Lothaire, comme nous l'avons vu plus haut, Fuchs va néanmoins s'adjoindre quatre assesseurs <sup>241</sup>, ce qui fait dire à Wahis que son influence sur le procès fut minime: "M. Fuchs ne partira d'ici que par le bateau portugais du 17 mai. Il désire avec raison ne pas voyager avec M. Lothaire et M. De Saegher. Ayant pris des assesseurs, le juge d'appel a réduit son rôle à peu de chose - sa responsabilité aussi" <sup>242</sup>.

Les audiences du procès se tiennent devant le Tribunal d'Appel de Boma, les 24, 25 et 27 avril 1896 <sup>243</sup>. Le jury est présidé par Fuchs, juge d'appel, et le Ministère public, c'est-à-dire l'accusation, est représenté par Louis Ghislain, alors chargé des fonctions de Procureur d'Etat.

Comme espéré, le tribunal prononce l'acquittement de Lothaire. En réalité, le procès n'est pas celui de Lothaire mais bien celui de Stokes <sup>244</sup>. Dans l'Indépendance belge du 4 mai, on peut lire: "La culpabilité de Stokes domine tout le débat [de la séance du 27 avril]" ou encore "On sait que les

Anglais ont le droit d'en appeler devant le conseil supérieur de Bruxelles; mais il est douteux qu'ils usent de cette faculté car si le commandant Lothaire sort de cette affaire acquitté, la mémoire de Stokes en sort condamnée" <sup>245</sup>.

Appel est cependant interjeté par les Britanniques, et un nouveau procès a lieu à Bruxelles au début du mois d'août 1896. Fuchs y assiste en tant que spectateur, donnant à l'occasion un conseil à Paul Hymans, qui représente le Ministère public: "M. Hymans se préoccupe de la question de savoir si L. [Lothaire] avait prêté serment comme juge; il en a parlé à M. Fuchs qui est venu assister au procès et lui a dit de ne pas soulever cette question... que cela va de soi..." <sup>246</sup>.

## **2. La position de Fuchs vis-à-vis des abus**

### **a. Les expéditions sur le Haut-Congo**

En avril 1897, Fuchs est nommé Président du Tribunal d'appel de Boma. En cette qualité, il est chargé d'une mission d'inspection sur tous les services judiciaires, en particulier en ce qui concerne la tutelle et la protection des indigènes. Pendant trois mois, de mi-juin à mi-septembre, il remonte le fleuve Congo jusqu'aux Stanley Falls, passant notamment par Coquilhatville, Nouvelle-Anvers, Bumba et Basoko, en effectuant également un crochet par certains postes et missions de l'Itimbiri <sup>247</sup>. Au cours de son voyage, il adresse de nombreux rapports au Gouverneur Général. Ces rapports traitent de sujets variés, tels les us et coutumes des natifs (mariage, avortement,...), la détention préventive et l'aménagement d'une prison centrale (à Basoko), la propagation de la monnaie parmi les indigènes, etc. <sup>248</sup>

En plus de sa mission officielle, Fuchs doit également examiner la question de la récolte des produits domaniaux et principalement du caoutchouc. Résumant le problème, Fuchs préconise l'application de deux principes: d'une part, la rémunération équitable de la récolte de ces produits, par des rétributions aux chefs indigènes, mais aussi par le paiement individuel des récolteurs; d'autre part, en vue d'obtenir un bon rendement, avoir recours à des procédés commerciaux plutôt qu'à des mesures militaires, ces dernières ne devant être utilisées qu'en dernière extrémité. Développant ce dernier point, Fuchs écrit: "Entre une politique de bénévole douceur qui espérerait obtenir du noir d'Afrique, que conquiert seul le prestige de la force, un concours spontané, et rêverait l'assimilation de tribus livrées à la plus basse barbarie et au cannibalisme par le seul magnétisme de la persuasion et du trafic -et entre une conquête brutale agissant par la terreur et l'extermination, il y a place pour une oeuvre plus saine et moins grosse de conséquences fâcheuses pour l'avenir, sachant concilier la persuasion avec la triste nécessité de l'emploi des armes modernes vis-à-vis de populations munies d'instruments de défense primitifs" <sup>249</sup>.

En mai 1900, on confie à nouveau une mission semblable à Fuchs. L'expédition dure cette fois plus de deux années et lui permet de sillonner une bonne partie des régions situées dans le Nord, l'Est et le Nord-Est de la colonie <sup>250</sup>.

Les instructions transmises à Fuchs, via Wahis, par le Gouvernement central insistent notamment sur le devoir qu'il a de vérifier la bonne application des lois sur la protection des indigènes. Une lettre du Secrétaire d'Etat commente cette question: "Les allégations produites en ces derniers temps, ont créé l'impression dans les milieux peu bienveillants pour l'Etat du Congo, que notre justice ne serait pas (...) à la hauteur de sa tâche et laisserait impunie des atteintes à la personne et même à la vie des

noirs. Rien ne doit être négligé, par M. Fuchs pour renforcer chez nos magistrats si c'était nécessaire, le sentiment du devoir élevé qui leur incombe, de protéger efficacement les indigènes; il signalera d'ailleurs au Gouvernement les inactions qu'il aura constatées. M. Fuchs fera déférer à la Justice toutes les infractions qu'il serait amené à relever au cours de son inspection (...) "<sup>251</sup>. Le Gouvernement insiste pour que la mission reste d'ordre purement judiciaire. Fuchs doit inspecter tous les tribunaux et dispose de pouvoirs disciplinaires mais, comme il ne peut en aucun cas empiéter sur le domaine administratif, ces pouvoirs ne peuvent s'appliquer aux Commissaires de Districts, Chefs de Zone, ... (sauf dans le cas où certaines fonctions judiciaires leur auraient été confiées).

Comme lors de son précédent voyage, Fuchs rédige nombre de rapports qu'il destine au Gouverneur Général. Dans ses lettres, Fuchs mentionne régulièrement les abus commis tant par les agents des compagnies commerciales que par les agents de l'Etat au détriment des Noirs, qu'il a pu constater lui-même ou dont on lui a fait part. Souvent, il élabore des propositions visant à modifier certaines lois, à en créer de nouvelles, ou à en rappeler d'anciennes, principalement dans le cadre de sa mission de protection des indigènes.

A cette époque, on parle en particulier de la Société Anversoise du Commerce au Congo (S.C.A.), appelée aussi l'"Anversoise", ou encore la "Mongala" (du nom du cours d'eau et de la région qui l'entoure, où s'était installée cette compagnie). L'Anversoise et l'Abir <sup>252</sup>, sociétés concessionnaires, ont obtenu de l'Etat le droit de récolter les produits domaniaux et de percevoir l'impôt. En contrepartie, l'Etat a reçu la moitié des actions de ces sociétés et perçoit par conséquent la moitié de leurs bénéfices. Comme l'a montré le professeur Stengers (1989, pp. 100-101), ce système entraînait les pires exactions: "L'Abir et l'Anversoise firent des bénéfices inouïs, mais leurs concessions furent des enfers. Les agents de ces sociétés ne connaissaient qu'une loi : celle du lucre".

Parmi les instructions que Fuchs reçoit quant à sa mission, le Gouvernement central lui demande de présider le Tribunal d'appel de Boma au cas où des agents de l'Anversoise y seraient déjà traduits en justice, ou, dans la négative, de faire activer leur instruction par le parquet de Nouvelle-Anvers, lors de son passage à cette station <sup>253</sup>. De fait, passé une première fois par ce poste, Fuchs y revient pour une halte prolongée, de septembre à novembre 1900, afin de traiter les affaires les plus urgentes des "événements de la Mongala" <sup>254</sup>.

Une des raisons pour lesquelles les agents de cette compagnie se livrent à divers actes de cruauté est qu'ils disposent d'un "droit de police", dont ils abusent au point, déclare Fuchs, de "(...) mener contre les indigènes de véritables opérations de guerre dont le but véritable était presque toujours d'augmenter la production du caoutchouc" <sup>255</sup>. Dans un rapport qu'il consacre à ce droit de police, Fuchs s'attaque tant aux sociétés (l'Anversoise, mais aussi l'"Abir" et la "Lomami" <sup>256</sup>), qu'aux fonctionnaires. A propos de ces derniers, il écrit: "Je dois ajouter que nos fonctionnaires ont contribué, pour une large part, à répandre ces interprétations erronées [les interprétations abusives du droit de police] et que le poids de l'autorité dont ceux-ci sont investis a pu faire croire aux Sociétés concessionnaires qu'elles possédaient effectivement des droits que les instructions ne comportent pas" <sup>257</sup>. Fuchs cite alors le cas d'un Procureur d'Etat qui, par le biais d'une circulaire a permis le recours, par des sociétés commerciales, à des opérations à main armée contre les indigènes; et il ajoute: "C'est à ces erreurs que nous devons le gâchis et les atrocités révoltantes dont certaine partie du territoire a été le théâtre, sans que le Gouvernement local ait jamais pu se douter que la situation fut à tel point troublée" <sup>258</sup>. Le rapport de Fuchs a pour conséquence la rédaction d'une circulaire, où le Gouverneur Général Wahis réglemente strictement le droit de police et l'usage des armes à feu <sup>259</sup>.

Dans une autre missive, Fuchs préconise, en vue de diminuer les abus, d'investir de fonctions judiciaires un grand nombre de particuliers (par exemple, les chefs de factoreries des sociétés commerciales), pour autant qu'ils soient dignes de confiance. Il avait déjà soumis ce projet en 1897 mais le reformule en août 1900. "Je ne me souviens pas des raisons, écrit-il, qui se sont opposées à ce que cette proposition fût accueillie alors et je prends la liberté de la renouveler, inclinant à croire que si cet organe de surveillance avait été établi dans les terres domaniales concédées à la Société Commerciale anversoise bien des méfaits eussent été dénoncés plus tôt et ne se fussent pas reproduits avec une régularité et une accoutumance telles qu'ils semblent avoir été, pendant un certain temps, la norme plutôt que la monstrueuse exception. Il n'y aura jamais assez de vigilance (...) dans les vastes étendues du territoire de l'Etat et aucun concours ne doit être dédaigné. Livrées à elles-mêmes, soumises à l'action irritante du climat, se heurtant à toutes les difficultés de vivre et de réaliser la mission qui leur est assignée, certaines individualités prennent un développement excessif plutôt dans le mal que dans le bien. La ligne imperceptible qui sépare le geste d'énergie du geste de violence est bientôt franchie et les actes arbitraires, les abus, les cruautés surgissent en force; le mépris de la vie humaine s'implante dans les cœurs des gens les plus pacifiques et si, par la dessus, s'ajoutent des ambitions et des convoitises démesurées, l'esprit de lucre chez les uns ne tarde pas à se manifester dans un état de dégoûtant éréthisme, tandis que la notion du pouvoir chez les autres s'afflige d'éléphantiasis" <sup>260</sup>.

Cette fois-ci, la proposition de Fuchs est refusée par Wahis, qui considère au contraire que l'octroi de fonctions de police judiciaire à des particuliers entraînerait un accroissement des exactions: "Je crois (...) que bien loin d'empêcher des délits, pareil mandat octroyé aux agents des Sociétés concessionnaires, aurait multiplié encore, sous le couvert de la légalité, les actes arbitraires et les abus criants qui ont été commis". En regard de ce texte, Fuchs a ajouté: "Mais on leur confie nos troupes et



le droit de vie et de mort sur les populations" et "Le rôle des officiers de P. [police] judiciaire est de dresser des P.V. [procès-verbaux] et de transmettre ceux-ci aux Off. du M.P. [officiers du Ministère public]" <sup>261</sup>.

Il ne suffit pas d'édicter une série de lois, encore faut-il que ceux qui doivent les faire appliquer le fassent correctement, ou même, plus simplement, qu'ils prennent connaissance des instructions nouvelles. Dès le début de son voyage, Fuchs en fait la constatation: "Les recueils [de justice répressive] doivent être tenus au courant (...) en y insérant le texte des dispositions législatives nouvelles. Non seulement, ainsi que je l'ai constaté, ces instructions ne sont pas observées mais on les ignore même (...). J'aurai soin au cours de ma tournée d'inspection de veiller à leur rigoureuse observation. J'ai été très surpris au cours de conversations de remarquer combien les prescriptions du G<sup>t</sup> [Gouvernement] sont peu tenues à jour; à tous moments j'ai entendu invoquer des dispositions législatives ou des instructions surannées et abolies depuis longtemps. Il semble que certains agents se contentent des quelques bribes d'instructions et de notions qu'ils ont recueillies au début de leur séjour et qu'ils s'en trouvent là. Quoi d'étonnant, dès lors, à ce que l'on commette des erreurs et des irrégularités !" <sup>262</sup>.

Fuchs s'en prend aussi aux tribunaux territoriaux en constatant que la détention préventive des indigènes a tendance à s'éterniser, que les affaires sont traitées avec beaucoup de retard et que, trop souvent, les agents coloniaux préfèrent "punir disciplinairement [la peine du fouet était la plus utilisée], ce qui est plus simple et plus expéditif, plutôt que de siéger solennellement en audience publique" <sup>263</sup>.

Parmi les abus que Fuchs a pu constater, signalons encore ces différentes stations où la potence restait érigée en permanence dans le but d'effrayer les indigènes <sup>264</sup>, ce Commissaire de District qui

avait fait mettre leurs visages dans leurs excréments, à deux porteurs noirs qui n'avaient pas fait usage des latrines<sup>265</sup>, etc.

b. L'opinion du Gouvernement central

Léopold II était conscient que des exactions graves se commettaient dans certaines parties du Congo et avait donné des instructions en vue d'y remédier. Il écrit, par exemple, au Secrétaire Général Liebrechts, en janvier 1899: "Il faut réprimer énergiquement les horribles abus avoués par la lettre du Congo (...). Commandez cette répression à M<sup>rs</sup> Wangermée et Fuchs, prescrivez une sévère enquête"<sup>266</sup>.

On sent néanmoins que le Gouvernement central a souvent tendance à minimiser l'importance des abus commis, notamment dans son désir d'éviter l'ingérence de la justice dans les opérations militaires. Van Eetvelde déclare à ce propos: "Je suis heureux de constater que la situation morale s'est améliorée dans le Haut-Congo. Mais je pense que là aussi, il y a encore des progrès à réaliser. Un agent m'a avoué dernièrement, avec beaucoup d'inconscience que dans certaines stations de l'Ouellé, il y a des femmes qui se rendent au travail enchaînées. C'est une pratique à faire cesser. Une rémunération légère de la main-d'oeuvre dispensera dans bien des cas de recourir à la contrainte. Je n'aime pas, d'un autre côté, l'intervention de la justice dans les opérations de guerre ou de répression. La tâche d'un commissaire de district est bien difficile et il faut se garder d'ébranler son autorité. Il faut chercher à réprimer tout abus individuel, mais ne pas empiéter sur le terrain politique et militaire sans en référer au préalable à Boma. Je regrette ces instructions précipitées, ouvertes à la suite d'accusations potinières, contre des agents absents et ne pouvant se défendre. Ces instructions sont déplorables quand elles ont pour résultat d'exciter des agents mécontents et des noirs vindicatifs

contre l'Etat". Dans la même lettre, il ajoute au sujet des sociétés concessionnaires : "N'oubliez pas - au point de vue des recettes - que l'Etat a la moitié des actions de l'Abir et de la S.C.A. (l'Anversoise) et que de ce côté, nous ne pouvons laisser périliter les intérêts particuliers sans nuire à ceux de l'Etat" <sup>267</sup>.

Et c'est bien là que réside le fond du problème: le Gouvernement est conscient que des injustices sont commises mais ne se rend pas compte - ou ne veut pas se rendre compte - de l'origine du mal. Il attribue ces actes à des déviations individuelles et passagères, sans jamais remettre en question son système de récolte des produits domaniaux, qui engendre de plantureux bénéfices.

Les concessions ne sont d'ailleurs pas les seules régions touchées par les excès, puisque les fonctionnaires de l'Etat Indépendant ont pour instruction de pousser la production du caoutchouc au maximum et perçoivent même des primes proportionnelles aux quantités récoltées. Dès lors, ils abusent souvent des moyens de contrainte à leur disposition <sup>268</sup>.

La tendance à réduire la gravité des informations en provenance des régions où sont établies les sociétés concessionnaires (rivières Mongala, Lopori, Maringa et Lomami) est encore plus perceptible dans l'appréciation, que fait Arthur Baerts, des critiques de Fuchs à l'encontre de l'Anversoise: "Je crois bien faire, Monsieur le Baron [Van Eetvelde], de vous communiquer une lettre de M. Fuchs. Celui-ci est évidemment sous le coup de ce qu'il appelle l'"Africanite" et, les ambiances déteignent fortement sur lui, à son insu. Je crois cependant que sa lettre renferme quelques renseignements utiles. Tout le monde, actuellement, se rue sur l'S.C.A., tous les courriers s'en [ressentent] et je ne m'étonnerais pas que, vu les dispositions actuelles, l'on finisse, en H<sup>t</sup> [Haut] lieu, par persécuter l'S.C.A. Au Congo, il semble y avoir un mot d'ordre: plusieurs rentrants que j'ai vus accablent le

personnel d'Afrique de la S.C.A. (le mot: repris de justice fait son chemin). M. Fuchs est évidemment sous l'emprise de cette hostilité générale, sans se douter de son origine, je crois" <sup>269</sup>.

c. L'attitude du Gouvernement face aux critiques des missionnaires *(Note clarificatrice: il s'agit ici essentiellement des missionnaires protestants. Il faut cependant remarquer que les papiers Fuchs contiennent également une documentation sur les problèmes rencontrés avec les missionnaires catholiques)*

C'est vers 1900 que la "campagne anti-congolaise", dirigée contre les abus perpétrés au Congo, débute en Angleterre <sup>270</sup>. Elle va rapidement prendre de l'ampleur avec des hommes comme E.D. Morel, fondateur de la "Congo Reform Association" ou Roger Casement, Consul britannique au Congo <sup>271</sup>. Ce dernier est l'auteur d'un célèbre rapport où il dénonce avec virulence les abus qu'il a constatés lors de son voyage sur le Haut-fleuve, durant l'été 1903. Le document, publié en février 1904 par le Gouvernement anglais, provoque de nombreux remous qui aboutiront, en fait, à la création d'une Commission d'Enquête qui se rendra au Congo fin 1904 <sup>272</sup>.

Au sein des dénonciateurs des cruautés dont sont victimes les indigènes se trouvent également un grand nombre de missionnaires qui, disséminés dans la plupart des régions du Congo, sont des témoins privilégiés des relations entre les agents, de l'Etat ou des sociétés commerciales, d'une part, et les Noirs d'autre part.

Dans ce contexte, en 1903, alors que la campagne anti-congolaise bat son plein, Léopold II rédige un projet de lettre à Fuchs parce qu'il s'inquiète de l'opinion défavorable vis-à-vis de l'Etat, qui se répand en Europe. Il écrit entre autres: "Veuillez prescrire à nos agents de la manière la plus formelle la plus grande humanité envers les indigènes", et il ajoute "Recommandez spécialement du tact dans les relations avec les missionnaires" <sup>273</sup>.

Réagissant à cette lettre, Van Eetvelde considère "qu'elle est de nature à provoquer de nouveau une série de mesures maladroites dépassant le but" <sup>274</sup>. Réaffirmant le droit de l'Etat d'imposer les

indigènes et de les soumettre au service militaire, il se contente de prôner que l'on évite tout acte de violence aux abords des missions: "un peu de tolérance serait de bonne politique dans ce voisinage", écrit-il <sup>275</sup>.

C'est ainsi que Fuchs, obéissant fidèlement aux instructions qui lui sont données, envoie, le 14 mars 1903, une circulaire confidentielle aux Commissaires de District insistant "pour que l'autorité administrative évite, plus encore dans le voisinage des missions, notamment des missions protestantes, que partout ailleurs, tout ce qui pourrait être taxé de procédés violents à l'égard des indigènes" <sup>276</sup>. Mais le 23 octobre 1903, Fuchs rédige une nouvelle circulaire confidentielle qui rectifie la première car, dit-il, son contenu pourrait donner lieu à une critique malveillante: "Si les procédés irréguliers doivent être poursuivis n'importe où ils se produisent, sont fâcheux partout, ils le sont spécialement dans les environs des missions, - les missionnaires protestants, particulièrement, étant toujours à l'affût de ce qui pourrait nuire à l'Etat, et à la recherche de griefs contre lui" <sup>277</sup>. Dans une lettre au Directeur général Deuster, il écrit encore: "(...) vous voudrez bien veiller à ce que les villages situés dans le voisinage immédiat des missions, ne soient pas imposés ultra vires, car nos honorables évangélistes ne laisseraient pas échapper l'occasion de dire que les populations sont tellement écrasées d'impôts qu'il ne leur est même plus possible de vendre quelques oeufs, quelques poules ou quelques quantités de manioc aux particuliers" <sup>278</sup>.

On le voit, et on le constatera encore par la suite, le décalage est grand entre certains rapports de Fuchs concernant les injustices subies par les indigènes et ses actions officielles, dans lesquelles il minimise leur importance.

Remarquons également que, lors de son voyage d'inspection en 1900-1902, Fuchs n'a

apparemment pratiquement pas eu de contacts avec des missionnaires, négligeant ainsi une source capitale d'informations<sup>279</sup>.

d. Le rapport du 18 juin 1904

Dans le "Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant" du mois de juin 1904 paraît un "rapport du Gouvernement Général au Secrétaire d'Etat". Tout au long de quatre-vingt pages de texte (sans compter les annexes), Fuchs aborde la situation de la plupart des services du Gouvernement de Boma. Parmi les différents chapitres traités, citons l'administration judiciaire, les régimes foncier et fiscal, la question des prestations indigènes, l'évangélisation, etc.

Le rapport de Fuchs nous montre un contraste saisissant par comparaison avec les missives qu'il avait rédigées lors de son voyage de 1900-1902, où il dénonçait une série d'abus. Ici, la louange envers l'oeuvre accomplie par les agents coloniaux est presque totale : les quelques fautes commises ont toutes été sévèrement réprimées par les tribunaux, déclare-t-il. "A quelque nationalité qu'ils appartiennent [les agents de l'Etat], ils rivalisent d'ardeur dans l'accomplissement de leurs devoirs multiples. Tous sont pénétrés de la grandeur de leur rôle, au sein de la barbarie, et concourent, mus par la plus noble émulation, à la réalisation graduelle de notre oeuvre civilisatrice. Nombreux sont les témoignages que j'ai recueillis, au cours de ma dernière campagne gouvernementale, de leur activité féconde s'exerçant dans tous les domaines, de leur bienveillance protectrice à l'égard des natifs; et ces témoignages émanaient de missionnaires, de savants, de voyageurs et même de personnes plutôt enclines à la critique qu'à l'admiration de nos travaux (...). Les statistiques judiciaires témoignent de la vigilance et de l'impartialité avec lesquelles le Parquet recherche les infractions quels qu'en soient les auteurs, et vise à ne laisser aucun délit impuni; si des fautes ont été commises par nos

agents, les coupables ont été poursuivis conformément à la loi" <sup>280</sup>.

Le texte peut être mis en parallèle avec le "rapport Casement", comme dans l'extrait suivant où Fuchs met en doute la validité de plaintes basées sur le témoignage des Noirs : "L'Administration supérieure de Boma a pour principe de déférer indifféremment aux autorités compétentes tous les cas d'abus qui lui sont signalés à l'égard des indigènes, soit par les autorités, soit par des plaintes directes des résidents au Congo, soit par les dénonciations publiées par la voie de la presse. Ces dernières accusations, dont la fréquence se trouve coïncider avec la campagne menée contre l'Etat du Congo, sont régulièrement soumises sur place à des examens minutieux. L'impression qui se dégage des investigations faites et dont plusieurs se continuent à cette heure, c'est qu'en général les plaintes formulées manquent de la précision nécessaire pour déterminer les responsabilités, si elles existent, ou qu'elles reposent exclusivement sur des propos et des dires d'indigènes qui n'ont pas été suffisamment vérifiés. A ce dernier égard, une longue expérience des choses d'Afrique m'a démontré avec quelle circonspection, pour ne pas dire avec quelle défiance, doivent être acceptées les affirmations des Noirs. Leur mentalité spéciale les rend enclins à une facilité de mensonge qui déconcerte, et les magistrats sont obligés de diriger leurs enquêtes et interrogatoires avec une réelle habileté et une patience inlassable pour parvenir à discerner la vérité au milieu des inexactitudes et des réticences des témoins de couleur. C'est dire combien les récits de faits à sensation colportés par les indigènes sont souvent dénaturés par eux, quand ils ne sont pas simplement inventés, et quels mécomptes se préparent ceux qui les accueillent trop aisément. (...) Il est à regretter que M. Casement n'ait pas été mis en garde contre les affirmations des Noirs (...)" <sup>281</sup>.

Le rapport de Fuchs, document de propagande, se place donc dans le cadre de la réplique du Gouvernement de l'Etat du Congo à la campagne qui est menée contre lui. Il sera d'ailleurs traduit en

anglais et en allemand, dans une version raccourcie et introduite par ces mots : "(...) Bovendien zullen ze [de lezers] merken dat het werk van de heer Fuchs een nieuwe succesrijke weerlegging betekent van de argumenten die door de Engelse Kongofoben worden ingeroepen" <sup>282</sup>. Le document était notamment conçu comme une réponse au "rapport Casement", qui venait d'être publié <sup>283</sup>. Comble du paradoxe, Fuchs va lui-même citer quelques paragraphes de ce rapport, dans lesquels Casement rend hommage au travail accompli par les agents de l'Etat <sup>284</sup>; il aura soin, bien entendu, d'omettre les neuf-dixièmes restants du texte, où Casement ne mâche pas ses mots pour critiquer les abus commis.

En septembre 1903, revenant de son voyage sur le Haut-Congo, Casement avait déjà adressé une lettre virulente au Vice-Gouverneur Général, c'est-à-dire à Fuchs : "I cannot conceal from your Excellency that, to me, the responsibility for the dreadful state of affairs prevailing in many parts of the country I have visited is not to be attributed to the meaner instruments of crime and the savage agents of extortion I have seen at their dirty work, but to the system of general exploitation of an entire population, which can only be rendered successful by the employment of arbitrary and illegal force" <sup>285</sup>.

Dans la conclusion de son rapport, Fuchs défend à nouveau l'Etat Indépendant contre les attaques dont il est l'objet : "C'est à l'étonnement, pour ne pas dire à l'indignation générale de la poignée d'Européens qui travaillent et peinent sur place, que se poursuivent ces tentatives à l'étranger de les représenter tous, depuis les plus haut placés jusqu'au plus obscur des subalternes, comme associés pour une oeuvre odieuse de destruction et d'inhumanité. Le devoir de protester contre cette légende s'impose à quiconque a vu, de ses propres yeux, ces territoires jadis déshérités, s'ouvrir à la civilisation, à l'évangélisation et au progrès; les populations, autrefois troupeaux d'esclaves, renaître à la confiance et à la liberté. (...) de ce que quelques cas de mauvais traitement sur des indigènes se sont produits et ont été réprimés par les tribunaux, l'on a cherché à en imputer la responsabilité à la



politique domaniale et fiscale même de l'Etat (...). Je suis à même d'ajouter qu'il n'est pas une seule affaire criminelle dans laquelle la justice n'aurait pas suivi son cours en raison de ce qu'un agent de l'Etat ou d'une société commerciale y aurait été impliquée" <sup>286</sup>.

e. La "semi-disgrâce"

Dellicour, l'auteur de la notice consacrée à Félix Fuchs dans la "Biographie coloniale belge" en février 1947, affirme que celui-ci a été écarté quelque temps par le Gouvernement central en raison des opinions qu'il aurait émises sur les exactions perpétrées au Congo. Il écrit ainsi : "(...) certains lui reprochèrent son manque de clairvoyance. Bien avant la célèbre commission d'enquête de 1905 il aurait dû, a-t-on dit, dénoncer les abus reprochés à l'Etat Indépendant du Congo. F. Fuchs était un homme trop fin et trop intelligent pour ne pas s'apercevoir des défauts du système. Nous pouvons affirmer que, plus d'une fois à ses retours à Bruxelles, il exprima nettement en haut lieu son sentiment à cet égard, mais Léopold II n'était pas de ceux qui se laissent facilement persuader. Ainsi s'explique la demi-disgrâce où il tomba pendant la période 1904-1907. Les événements ne tardèrent pas à lui donner raison. La tempête souffla de plus en plus fort en Belgique et à l'étranger. Bientôt le seul moyen de conjurer la crise fût de hâter l'annexion du Congo à la Belgique. L'évolution qui se fit alors dans les idées fit songer une fois de plus au vieux serviteur. Le 7 mars 1907, il reprit le chemin de l'Afrique" <sup>287</sup>.

Aucune autre source ne nous permet de confirmer avec certitude que Fuchs a bien subi, pendant un temps, une "semi-disgrâce". Nous en sommes donc réduits à énoncer quelques constatations et hypothèses.

Fuchs, on l'a vu, a fait part au Gouvernement central de certains abus qu'il a pu constater lors de son voyage dans le Haut-Congo, en 1900-1902. Dans les années qui suivent, au fur et à mesure que la situation des natifs se dégrade, et que la campagne anti-congolaise augmente en intensité, Fuchs va effectivement adresser plusieurs notes au Gouvernement central dans lesquelles ses critiques se font plus âpres et plus fondamentales.

Ses récriminations sont dirigées, en particulier, à l'encontre des compagnies concessionnaires. Ainsi, le 28 mars 1904, soit deux mois et demi avant la date de son "rapport au Gouverneur Général", Fuchs, qui se trouve alors à Bruxelles, rédige une note adressée au Secrétaire d'Etat : "Le rapport du Commandant Verhaeghe, chef de la zone de Ponthierville, en date du 27 février révèle une situation tellement fâcheuse dans la concession exploitée par la Compagnie du Lomami qu'il est de toute urgence que des mesures soient prises en vue de mettre fin à un système tendant à pressurer l'indigène, à l'affamer et à le pousser à la révolte. Les rôles [d'imposition] à établir en vertu du décret du 18 novembre 1903 modifieront cet état de choses. Ce qu'il importe donc c'est que leur établissement soit effectué dans le plus bref délai. Comme la région dont [il] s'agit est celle où à l'heure présente les conditions de travail imposées aux natifs paraissent être les plus mauvaises, j'estime que c'est là que le Haut Commissaire du Roi-Souverain, Malfeyt, devrait se rendre en tout premier lieu et j'ai l'honneur de proposer au Gouvernement de télégraphier en ce sens au Gouvernement local" <sup>288</sup>. Dans une autre note, Fuchs écrit encore : "Le dernier rapport transmis par le Gouvernement local démontre l'impérieuse nécessité d'intervenir au plus tôt et de la manière la plus énergique pour mettre fin aux abus commis par les agents de la Compagnie du Lomami" <sup>289</sup>.

Ici, Fuchs met en cause le "système" même d'imposition des Noirs. Il considère toutefois qu'une simple modification dans la législation, en l'occurrence le décret du 18 novembre 1903, suffira pour

changer cet état de fait. Mais, en réalité, ce décret ne résoud rien puisque, d'une part, il ne réglemente pas l'application de la contrainte et, d'autre part, son exécution doit permettre une nouvelle progression des recettes <sup>290</sup>.

Dans le document suivant, malheureusement non daté, Fuchs s'en prend plus précisément au mode de rémunération, cause de quantité d'exactions. "Les missionnaires réunis en couvent à Léopoldville fin janvier de cette année se plaignent surtout des mauvais traitements que subiraient les natifs dans le district des Bangala et de l'Equateur. On est ainsi amené à se demander si la surveillance des agissements des agents des C<sup>ies</sup> concessionnaires ne doit pas être resserrée davantage. Le grand nombre de condamnations subies par ces agents soulève une double question:

- a) leur recrutement est-il entouré de suffisamment de garanties
- b) le mode de rémunération adopté par les C<sup>ies</sup> concessionnaires et qui consiste

- 1) en un traitement réduit

- 2) en une prime par quantité de caoutchouc récolté,

n'est pas de nature à inciter ces employés, mûs par l'esprit de lucre, à [ne pas] dépasser le taux prescrit pour les impositions. Des recommandations pressantes devraient...". Fuchs n'a pas achevé sa phrase mais a ajouté, en marge du document, comme solution possible au problème: "Retrait éventuel des concessions" <sup>291</sup>.

Cependant, et ceci illustre bien le caractère très changeant de Fuchs, quelques temps auparavant, il rejetait explicitement l'idée d'un retrait des concessions, considérant que les sociétés ne pouvaient être rendues elles-mêmes responsables des exactions commises par leurs agents. Et surtout, il ajoutait même: "Nous pensons qu'en agissant de la sorte [c'est-à-dire en retirant les concessions] l'Etat commettrait une faute grave qui compromettrait son bon renom et lui susciterait une foule de

difficultés diplomatiques" <sup>292</sup>.

En ce qui concerne la semi-disgrâce, le problème est plus complexe car nos informations se résument à quelques faits. Lorsque Fuchs rentre en Belgique en février 1904, il est remplacé à Boma par Paul Costermans, promu Vice-Gouverneur Général depuis le 20 novembre 1903. En octobre 1904, la Commission d'Enquête arrive au Congo où elle demeure pendant quatre mois et demi. De retour en Belgique, elle publie un volumineux rapport dans le "Bulletin Officiel" du mois d'octobre 1905.

La constatation nette des abus par la Commission, qui ne peut être accusée de partialité, fait sensation. La gravité du document va d'ailleurs enclencher le processus qui conduira à la reprise du Congo par la Belgique en 1908 <sup>293</sup>. Quant à Costermans, il se suicide le 9 mars 1905, probablement en raison de la crainte qu'il éprouvait envers les futures révélations de la Commission d'Enquête. "S'est-il considéré comme responsable de certains vices d'organisation et des abus qu'ils permettaient? Ce n'est pas improbable, si l'on tient compte de son excessive nervosité" écrit son biographe <sup>294</sup>.

En vue de procéder au remplacement de Costermans, le Roi Léopold II envoie l'un de ses plus fidèles serviteurs, le fonctionnaire envers lequel il a le plus de confiance pour ce poste, à un moment éminemment délicat: le Gouverneur Général Wahis, âgé alors de soixante et un ans. En cette période où l'Etat Indépendant est attaqué de nombreux côtés, le Roi, on l'a vu, lui a déclaré en 1906 : (...) augmentez, en restant le plus possible au Congo, vos titres à ma gratitude" <sup>295</sup>. De juin 1906 à avril 1907, le Gouvernement local est confié au Vice-Gouverneur Général Lantonnois et ce n'est qu'ensuite que Fuchs est rappelé.

Que l'on considère qu'il y ait bien eu disgrâce ou non, il est certain que les trois années pendant lesquelles Fuchs demeure en Europe constituent un congé anormalement long<sup>296</sup>. Nul doute que Fuchs désirait cependant retourner au Congo, comme on le devine dans le document suivant. En 1906, il écrit : "4 décembre. Convoqué chez M. Liebrechts, par une lettre de M. Lombard - qui est redevenu obséquieux depuis quelques jours (n'est-il pas le chef si contesté de la tribu des Compagnons du doigt mouillé) [sic]. J'apprends que d'après les ordres du Roi j'aurai à reprendre à la date du 7 mars - date arrêtée pour mon embarquement du 7 mars à Anvers - les fonctions de Gouverneur Général intérimaire à Boma - Mon traitement sera porté à 50.000. M. Liebrechts : "j'ai dit au Roi que vous vous teniez au courant avec assiduité. Sa Majesté a fait "Ah! c'est bien". Moi : "Ah! Vraiment! -En prenant congé je dis à M. Liebrechts : C'est ma St Nicolas que vous me donnez là" <sup>297</sup>.

#### f. Conclusions partielles

A plusieurs reprises, essentiellement jusqu'en 1900 mais aussi dans son projet de lettre à Fuchs datant de 1903, Léopold II a donné des ordres stricts pour que les cruautés à l'égard des Noirs soient sévèrement réprimées.

L'administration du Congo, qui, sur l'ordre du Roi de pousser l'exploitation des ressources coloniales au maximum, a élaboré elle-même le système d'imposition des indigènes, "se refuse à admettre que le système, par lui-même, soit générateur d'abus; l'admettre serait reconnaître sa propre faute. Elle mesure aussi le danger qu'il y aurait à affaiblir le système, en l'amendant; car un affaiblissement de la pression exercée sur les indigènes signifierait nécessairement une diminution des recettes, et dans ce cas, elle le sait, c'est bien plus qu'un orage qu'elle aurait à subir de la part du Souverain. L'administration, en d'autres termes, fait le départ entre la volonté permanente et

fondamentale du Roi, qui est d'augmenter le produit du domaine, et ses crises occasionnelles de sensibilité; elle modèle son action sur ce qui est permanent et fondamental" <sup>298</sup>.

De plus, désireux de se disculper, les dirigeants de l'administration congolaise vont prétendre que les accusations dont l'Etat est la cible sont injustes ou exagérées. Ils en veulent pour preuve que les critiques émanent d'"agents" de l'Angleterre, tels des missionnaires protestants ou le Consul Casement.

Quant à l'attitude de Fuchs, elle constitue en grande partie une bonne illustration de l'état d'esprit de l'administration centrale.

En tant que Président du Tribunal d'appel, ayant rang de Vice-Gouverneur Général, Fuchs a eu l'occasion - au cours d'un voyage d'inspection de plus de deux années, qui lui a permis de sillonner de vastes étendues du territoire congolais - de se faire une idée précise des conditions d'existence des indigènes. En cela, il est privilégié par rapport aux fonctionnaires de la métropole, qui dirigent l'Etat du Congo à longue distance.

Fuchs a effectivement constaté et dénoncé une série d'abus, du fait d'agents des sociétés concessionnaires mais aussi de fonctionnaires de l'Etat, tant lors de son voyage de 1900-1902 que par la suite, de façon d'ailleurs plus marquée, lorsqu'il se trouve en congé en Belgique. En 1904, dans le cas de la Compagnie du Lomami, il ira jusqu'à dénoncer le régime d'exploitation lui-même, en utilisant, à l'instar de Casement dans sa lettre à Fuchs, les termes de "système tendant à pressurer l'indigène".

Mais ce tableau de Fuchs accusateur bascule complètement lorsqu'on sait que, la même année,

dans la conclusion de son rapport au Secrétaire d'Etat, il écrit exactement l'inverse en niant explicitement la responsabilité de la politique domaniale et fiscale de l'Etat.

Ce paradoxe est explicable si l'on tient compte, d'une part, de l'état d'esprit de l'administration centrale évoqué plus haut et, d'autre part, du caractère même de Fuchs.

Dans la question des abus, Fuchs fait preuve, en fin de compte, d'une grande complaisance. Lorsqu'il reçoit les instructions du Gouvernement central, il les applique scrupuleusement, même si, dans ce cas, il doit faire abstraction des injustices dont il a parfaitement conscience. Au même titre que son rapport de 1904, ses circulaires à propos du comportement à observer en présence des missionnaires, sont à cet égard d'excellents exemples.

### **3. Le Congo au début de la guerre et la démission de Fuchs**

a. La neutralité du Congo en août 1914 (*Note clarificatrice: la violation de la neutralité du bassin du Congo n'est pas le fait de l'Allemagne mais elle est due au bombardement de Dar es-Salam par la flotte britannique*)

L'attitude du Gouverneur Général Fuchs au début de la guerre a souvent été critiquée par certains journaux de l'époque et de nombreux agents coloniaux. En cause, la neutralité qui fut maintenue au Congo jusqu'au 28 août 1914, en vertu de l'observation des articles 10 et 11 de l'Acte Général de la Conférence de Berlin <sup>299</sup>. Alors que la Belgique était envahie, les sujets allemands pouvaient circuler

librement au Congo. Il y avait, par exemple, deux navires de commerce allemands à l'embouchure du fleuve. Les fonctionnaires coloniaux regardaient évidemment d'un très mauvais œil le fait que l'on ne s'empare pas de ces navires et, pire, qu'on les laisse finalement quitter le Congo.

Avant d'examiner ces protestations plus en détail, il est nécessaire de parler de la manière dont la neutralité fut appliquée au Congo, au mois d'août 1914<sup>300</sup>.

Le 4 août, la Belgique est envahie par l'armée allemande. Cette nouvelle ne parvient au Congo que le 5 au matin. Depuis plusieurs jours néanmoins, un conflit européen était prévisible, et le Ministre des Colonies, Jules Renkin, avait adressé à Fuchs le télégramme suivant: "Si vous apprenez source certaine mobilisation belge ou guerre France Allemagne *prenez toutes mesures nécessaires pour sauvegarder neutralité belge* [souligné par Fuchs] assurez surveillance embouchure Congo. Prenez mesures préparation assurant troupes défense Bas-Congo"<sup>301</sup>. Ces instructions sont fidèlement observées: Fuchs maintient la neutralité et une attitude exclusivement défensive<sup>302</sup>. Le 6 août, par un télégramme de Renkin, Fuchs apprend que la neutralité cesse d'être appliquée aux forces navales françaises, anglaises et russes et qu'il est autorisé à prêter assistance à celles-ci. La Belgique ne désirant pas porter la guerre en Afrique, une attitude strictement défensive envers les Allemands est ordonnée. Enfin, Fuchs doit surveiller les sujets allemands qui se trouvent au Congo et a le droit de les expulser si cela s'avère indispensable<sup>303</sup>.

Le 14 août, Fuchs écrit au Ministre: "Faut-il tolérer bateaux allemands se réfugier dans eaux congo ou y séjourner après déchargement cargo"<sup>304</sup>. La réponse, connue le lendemain, indique que la navigation commerciale doit rester libre, conformément à l'article 25 de l'Acte de Berlin (excepté le cas de contrebande de guerre)<sup>305</sup>. Parmi les deux navires allemands que nous avons mentionnés, l'un



deux, l'"Ingraban", se trouvait à Matadi. Dès le 5 août, Fuchs avait déjà donné des ordres à son sujet: "L'Ingraban ne pourra partir (...) sans avoir déchargé le charbon qui nous est destiné. En cas de refus, le déchargement sera opéré *manu militari*"<sup>306</sup>. Le 21 août, à la suite de l'interception d'un télégramme de Weideman, Vice-Consul allemand, Fuchs lui télégraphie: "J'apprends que (...) vous avez donné des ordres à réservistes de rejoindre armée allemande. Je dois vous prévenir que si de tels actes se renouvelaient je serai obligé de vous délivrer votre passeport"<sup>307</sup>. Le même jour, Fuchs télégraphie à Bruxelles que, jusqu'à ce qu'il reçoive des ordres contraires, il refuse l'autorisation aux Allemands, soumis au service militaire, de quitter le Congo<sup>308</sup>. Il avait pris cette décision après avoir consulté différents textes de jurisprudence<sup>309</sup>.

Le 28, en raison de l'attaque perpétrée par les Allemands dans le Tanganika, et particulièrement celle du 22 août au port de Lukuga, les troupes coloniales belges sont autorisées à adopter une attitude offensive envers les Allemands si cela s'avère nécessaire pour défendre l'intégrité du territoire. On peut également permettre l'entrée des troupes anglaises et françaises en territoire belge<sup>310</sup>. Trois jours plus tard, une plainte est adressée au Gouverneur Général au sujet de l'"Ingbert", le second navire allemand: "Les passagers du [navire] colonel Thys constatent que malgré la violation de notre neutralité le vapeur allemand Ingbert non seulement tient ses feux allumés mais encore hisse le pavillon allemand et fait rafe des vivres frais de Banana protestent avec indignation contre le manque de mesures prises par le gouvernement et annoncent qu'ils se feront en Belgique les interprètes du mécontentement général des Belges du Congo [suivent vingt huit signatures]"<sup>311</sup>. Le 2 septembre, Fuchs ordonne au bateau de quitter le port de Banana parce qu'il y compromet la situation vivrière. Il demande également, à Renkin, l'autorisation de saisir l'"Ingraban" pour être en possession d'un gage<sup>312</sup>. Après avoir renouvelé sa demande deux jours plus tard, il recevait la réponse suivante: "Suite votre [télégramme n°] 118 pas saisir Ingraban et pas lui donner l'ordre sortir que si présence

constituer inconvénient pour défense ou pour ravitaillement Bas-Congo si dans ce cas refuse sortir vous pouvez saisir" <sup>313</sup>. Le navire quittera finalement les eaux congolaises le 24 septembre.

#### b. Les critiques envers l'attitude de Fuchs

Nous l'avons vu, les actes du Gouverneur Général au début de la guerre ou, plus précisément, sa non-intervention vis-à-vis des navires allemands, suscitent de violents reproches de la part de nombreux agents coloniaux. Les critiques contre le Gouverneur Général ne tardent pas à être reprises par certains journaux de la Métropole. Voici comment "Le XXe Siècle" rend compte de la situation en février 1915: "Ce n'est pas M. Fuchs, c'est le gouvernement belge qui s'est prononcé contre l'extension de la guerre aux colonies africaines en vertu des dispositions de l'Acte de Berlin. Aucun homme censé ne peut lui en faire grief. Le livre gris contient des documents où l'opinion du gouvernement au sujet de la guerre aux colonies est clairement exprimée. Que d'histoires ont couru à propos du Congo et de M. Fuchs! Il importe de rappeler que, dès le mois d'août, un journal d'Anvers s'était attaqué à M. Fuchs dont il mettait le loyalisme en doute en raison de ses origines. M. le vice-gouverneur général Henry envoya à ce journal une protestation énergique et justifiée. On faisait grief à M. Fuchs de n'avoir pas saisi un navire allemand qui, au moment de la déclaration de guerre, se trouvait en rade de Boma. En cela, M. Fuchs n'avait fait que suivre les instructions formelles du gouvernement d'accord avec les prescriptions de l'Acte de Berlin. La déclaration de guerre causa naturellement une grande émotion dans la colonie et, sous le coup de cette émotion, divers agents rentrés au mois de septembre répandirent en Europe au sujet de l'attitude de certains fonctionnaires des bruits fâcheux" <sup>314</sup>.

Le 12 mars 1915, Fuchs faillit envoyer une plainte au Procureur Général, en raison de paroles proférées contre lui, qu'il jugeait calomnieuses. Deux personnes l'avaient accusé d'avoir fait preuve

d'un excès de courtoisie envers Asmis, Consul d'Allemagne, au moment de son départ pour l'Europe, fin septembre 1914. Ces propos, disait Fuchs "(...) ne sont qu'une des diverses formes sous lesquelles s'est poursuivie avec opiniâtreté une campagne de calomnie et de dénigrement contre le Chef du Gouvernement local à l'occasion des événements actuels" <sup>315</sup>. Autre exemple, un journal de Lisbonne l'avait accusé de trahison envers sa patrie car il aurait refusé son concours à la colonie française <sup>316</sup>.

Au problème du maintien de la neutralité par le Gouverneur Général, s'ajoute évidemment celui de ses origines germaniques et de la consonance de son nom, caractéristiques que ne manquent pas d'exploiter les adversaires de la politique de neutralité appliquée au Congo par le Gouvernement <sup>317</sup>.

L'attitude de Fuchs, de même que celle du Gouvernement belge, subissent aussi les critiques de Georges Moulaert, alors Commissaire Général chargé de l'administration du district du Moyen-Congo. Moulaert exprime ainsi son opinion sur Fuchs: "Le Gouverneur Général Fuchs, intelligent mais dilettante, manquait de caractère; causeur charmant et homme du monde, il attendait tout de Bruxelles et sa politique était: "pas d'histoires" <sup>318</sup>. Dans son ouvrage intitulé "La Campagne du Tanganika", il décrit les événements du mois d'août 1914 et fait part de son sentiment sur la politique gouvernementale. "L'indécision du Gouvernement, son inaction vis-à-vis des ressortissants allemands créaient un réel malaise dans la population européenne du Bas-Congo. Certes, le Gouvernement belge ne devait pas attaquer les colonies allemandes, mais il était au moins indispensable de prendre des mesures de sécurité et de police vis-à-vis des ressortissants ennemis. Alors que tous les Belges se trouvant en Afrique orientale allemande étaient placés dans des camps de concentration, les Allemands du Congo belge purent sortir librement de la Colonie et rejoindre l'armée (...). Deux vapeurs de mer l'"Ingraban" et l'"Ingbert" (...) se trouvaient en août à Matadi. Malgré l'état de guerre déclaré le 22 août, le Gouvernement laissa les vapeurs quitter librement les eaux congolaises (...). Certes, la

situation au Congo belge était difficile et délicate au début du mois d'août 1914; mais notre alliance de vie et de mort avec la France et l'Angleterre, nous obligeait de songer avant tout à la solidarité des intérêts allés. Il fallait également renseigner le Gouvernement central, qui, ignorant tout de l'action de nos alliés en Afrique, ne pouvait juger à distance. Le Gouvernement général ne devait donc nullement se limiter à une obéissance passive et inerte aux instructions gouvernementales mais prévenir le Ministère du développement des faits en Afrique. Le Gouvernement de Bruxelles, exactement informé de la situation, aurait pu dénouer la question dès le début. Le devoir de solidarité à l'égard de nos alliés dominait tout"<sup>319</sup>.

#### c. La démission forcée

Le 1<sup>er</sup> mars 1915, le Ministre des Colonies envoie un télégramme à Fuchs dans lequel il indique que Fuchs doit céder la direction du Gouvernement local au Vice-Gouverneur Général Henry, et rentrer en Belgique dès l'arrivée de ce dernier à Boma<sup>320</sup>. Fuchs s'incline mais non sans avoir exprimé son désaccord: "Moi proteste énergiquement contre injonction insolite et de forme brutale qui m'êtré fait rentrer sans aucune demande de ma part en ce sens moi saisir Roi de ce manque d'égards vis-à-vis de son représentant dans Colonie"<sup>321</sup>. Le rappel de Fuchs, et son remplacement par Henry, est alors considéré par plusieurs journaux comme le désaveu de la politique menée par le Gouverneur Général<sup>322</sup>.

Au début, toutefois, Le Gouvernement belge ne fait aucune allusion à une possible démission de Fuchs. Ce dernier jouit simplement d'un congé bien mérité après dix-huit mois de service non interrompu en raison de l'état de guerre. A son retour en Europe, Fuchs se rend d'ailleurs au Havre, où

se trouve le Gouvernement belge. Le 5 mai, il a des entrevues avec le Chef du Cabinet, Charles de Broqueville, puis avec Renkin<sup>323</sup>. Fuchs relate ainsi sa première conversation: "M. le Premier [Ministre] à qui j'exprimais mon regret d'avoir dû rentrer en Europe dans les circonstances présentes me [mot non déchiffré] en me disant que *quelques mois de séjour en Europe me feraient du bien*"<sup>324</sup>.

Ce n'est qu'en septembre 1915, alors que Fuchs demande à pouvoir reprendre la direction des affaires à Boma, que le Gouvernement lui signifie qu'il a décidé sa démission, estimant que le moment de la retraite est venu. Le 16, Renkin écrit à de Broqueville: "J'ai vu Fuchs ce matin et lui ai fait part de la décision du gouvernement. Il s'est incliné. Ouf! Quelle désagréable commission. Heureusement elle est faite"<sup>325</sup>. Mais Renkin se trompe lourdement lorsqu'il croit que Fuchs s'est résigné et que la question est résolue: il va falloir attendre plus de trois mois avant que Fuchs ne démissionne réellement, et, même ainsi, les problèmes ne seront pas terminés. Une lettre de Jules Renkin datant du 6 décembre résume très bien les différentes péripéties qui ont suivi la demande de démission adressée à Fuchs.

"Monsieur le gouverneur général,

Le 16 septembre dernier, je vous ai dit que le gouvernement demandait votre démission, estimant que l'heure de la retraite était venue pour vous. Quelques jours plus tard, vous m'avez fait diverses objections, tirées surtout de ce que, d'après vous, votre retraite serait interprétée comme le désaveu de votre attitude relative aux navires allemands qui se trouvaient au Congo, au début de la guerre. Vous avez demandé d'être reçu par Monsieur le baron de Broqueville. Je vous ai ménagé cette entrevue. La demande que vous avez faite de pouvoir retourner en mission au Congo pour remettre une distinction à M. le gouverneur général Merlin et revenir immédiatement après n'a pas été accueillie. Je vous ai fait part de cette décision par ma lettre du 22 novembre 1915. Je constate que jusqu'aujourd'hui vous n'avez pas encore donné à mes communications la suite qu'elles comportent

[c'est-à-dire la démission]. Cette situation ne peut se prolonger. Vous devez comprendre qu'il n'appartient pas à un fonctionnaire d'entraver l'exécution des décisions de l'autorité supérieure.

Votre retraite ayant été décidée, le gouvernement a voulu user d'égards en vous laissant l'initiative de la demande. Si vous n'appréciez pas ce procédé, le gouvernement prendra les mesures voulues.

Je regrette vivement de devoir vous écrire en ces termes. Mais il n'est pas possible que l'autorité du gouvernement soit tenue en échec.

Pour ce qui est de votre attitude au Congo depuis le début de la guerre, vous avez tort de vous émouvoir des critiques passionnées que se sont permises des hommes sans responsabilité. Les attaques tendancieuses dont vous avez été l'objet sont injustes et tout à fait mal fondées. Vous avez constamment agi en parfait accord avec le gouvernement et d'après ses instructions formelles. Aucune critique quelconque ne peut être élevée contre vous du chef des mesures que vous avez prises à l'égard des navires ou des sujets allemands. Le gouvernement tient donc à rendre hommage au tact et au patriotisme dont vous avez fait preuve en ces circonstances difficiles" <sup>326</sup>.

Le 18 décembre, Fuchs accuse réception de la missive et répond:

"Je devrais protester contre l'opinion que vous exprimez que je cherche à entraver l'exécution des décisions de l'autorité supérieure, mon long passé de discipline proteste plus éloquemment que je ne pourrais le faire moi-même contre une telle attitude.

La vérité est que je ne suis pas d'accord avec le Gouvernement sur deux points:

- 1°) l'opportunité de ma retraite;
- 2°) la forme dans laquelle (...) cette retraite sera constatée.

En ce qui concerne le premier point, le Gouvernement est le souverain maître et je n'ai qu'à m'incliner devant sa décision.

Pour ce qui est du second point le Gouvernement voudrait que je sollicitasse moi-même ma

démission et dans une pensée d'égards désire me laisser l'initiative de la demande. Je remercie le Gouvernement de ses intentions, mais je me sens incapable, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, d'introduire une telle requête.

Je me mentirais à moi-même et je mentirais au Gouvernement car la seule demande que j'ai formulée est celle de rejoindre mon poste.

J'ai confiance dans le Gouvernement et je me plais à espérer qu'il trouvera une solution qui ne me contraigne pas à finir ma carrière coloniale sur une déclaration dont le moindre défaut serait de manquer de sincérité" <sup>327</sup>.

Mais le souhait de Fuchs ne sera pas exaucé, et il sera contraint de présenter sa démission le 23 décembre 1915 <sup>328</sup>.

A côté du motif que le Gouvernement donne à Fuchs pour justifier sa démission, à savoir son âge (il a alors 57 ans), d'autres versions circulent. Fuchs apprend ainsi que, selon l'opinion d'un Directeur au Ministère des Colonies, on a mis fin à sa carrière coloniale parce qu'il n'aurait pas suivi les instructions du Ministre des Colonies au sujet du vapeur allemand "Ingraban" <sup>329</sup>. Commentant cette question, Fuchs écrit:

"Est-ce à dire qu'à aucun moment il n'y ait eu de divergences de vues entre l'office central et l'exécutif local. Cela ne serait pas vraisemblable mais ce que l'on peut affirmer, c'est que l'accord s'est toujours établi à la suite d'échanges de correspondance et de télégrammes. Ce que l'on peut proclamer bien haut c'est que si le Gouvernement local, sous la pression des circonstances, a parfois été *au-delà* des directives du Gouvernement central (...) jamais il n'est resté *en-deçà* de celles-ci.

Il a fait preuve en diverses circonstances d'initiative énergique. Il n'a jamais été coupable de tiédeur. Le Gouvernement local a suivi avec ponctualité et fidélité les instructions qui lui furent tracées par

l'administration métropolitaine soit qu'il les ait provoquées soit qu'elles aient été spontanées de la part de la seconde" <sup>330</sup>.

Les nombreuses notes que Fuchs rédige, à l'époque où on lui demande de démissionner, montrent l'énergie avec laquelle il combat pour tenter de faire changer d'avis le Gouvernement, et le début d'un ressentiment profond qu'il éprouvera envers celui-ci jusqu'à sa mort. "[manque de] fermeté - en *quoi* faisant ou en ne faisant pas *quoi*? S'il peut y avoir eu indécision à quelque moment - ce que je conteste - la faute en serait à l'indécision même du Gouvernement [central] (...) en laissant mes télégrammes sans réponses. Elle est noble et généreuse cette politique - qui consiste à laisser le Gouverneur Général se démettre - qu'il se débrouille, nous verrons après à lui reprocher son manque d'initiative ou de n'avoir pas réalisé les vues du Gouvernement (...). Je fais appel à votre conscience d'homme d'Etat, à votre devoir de Chef du Gouvernement - Vous ne pouvez m'éloigner en ce moment - *cet acte aurait une portée aux yeux du public qui dépasserait vos intentions.*

- faute? - laquelle ? (...)

- *fatigue. L'heure du repos a sonné.* Vous me permettrez de sourire. On vit vieux dans ma famille. On reste très vert (...).

Vous devez avoir égard

- aux services rendus

- vous devez me défendre car ma politique a été celle du Gouvernement plus que la mienne propre" <sup>331</sup>.

Fuchs s'attache ensuite à justifier ses actes et à demander que le Gouvernement reconnaisse publiquement ses mérites. "Le haut souci que j'ai de ma carrière coloniale m'impose le devoir d'exiger qu'il soit solennellement reconnu que ma politique en août 1914 n'a nullement, ni à aucun moment, été



entachée de préoccupations personnelles; qu'elle fut celle qui m'était tracée par le Gouvernement métropolitain. Et normalement ma politique ne mérite aucune désapprobation, si légère soit-elle, mais elle fut digne au contraire d'éloges car ma modestie me permet d'affirmer que j'ai été à la hauteur de ma tâche quelque pénible, difficile et exécrablement impopulaire qu'elle fut. L'oeuvre militaire qui a été accomplie au Congo et à laquelle le Gouvernement français a rendu hommage est le résultat de ma prévoyance et de mon programme de préparation, de ma lutte énergique pour le maintien des effectifs et des soucis constants que j'ai consacré à notre admirable force publique (...). Ma vigilance ne s'est jamais assoupie sur le mol oreiller de la neutralité perpétuelle. Je n'ai jamais cru aux fallacieuses promesses des dispositions de l'article 11 de l'Acte de Berlin" <sup>332</sup>.

Lorsque la démission de Fuchs fut acquise, le Ministre des Colonies finit par accéder à son désir: il rendit publiquement hommage à l'action de Fuchs au début de la guerre, dans son discours prononcé à Londres, le 11 février 1916 <sup>333</sup>. Renkin y déclare notamment que Fuchs a appliqué exactement et avec fermeté les instructions émanant du Gouvernement belge.

Cette réhabilitation ne va aucunement satisfaire Fuchs qui, dans les années suivantes, va tenter par divers moyens de faire connaître au public ou à ses connaissances les raisons de ce qu'il considère comme une disgrâce injustifiée. A la "Tribune Congolaise", journal qui lui a toujours été favorable, Fuchs transmet un projet d'article à son sujet. Malheureusement pour lui, la partie qui est consacrée à sa démission forcée n'est pas reproduite... Il écrivait en effet: "On a été quelque peu surpris que le Gouvernement ait cru devoir convier à la retraite un fonctionnaire encore jeune, plein d'enthousiasme et capable de rendre encore de grands services pour donner satisfaction à des théoriciens coloniaux, à des savants épris de formules, pétris de dogmatismes, et cela à l'heure même où l'emploi de toutes les forces de la Belgique est impérieusement indispensable pour accomplir cette

opération énorme qui est de sauver la Belgique et de conserver la colonie" <sup>334</sup>. Le reste du texte, consacré aux actions qui ont jalonné la carrière de Fuchs, est publié avec quelques modifications de style. Dans sa minute, Fuchs écrit encore à propos de lui-même: "Il a toujours pensé qu'il était indispensable d'être prêt à tout instant à défendre son bien avec de bonnes troupes. Et la formule chère aux pacifistes congolais contempteurs des dépenses militaires: "C'est sur le tapis vert de l'Echiquier européen que doivent se régler à nouveau les questions territoriales dans le Bassin conventionnel du Congo" n'a jamais provoqué chez lui qu'un triste sourire. Combien l'événement lui a donné raison. La question coloniale congolaise réglée par la force des armes est hors de cause et chacun conviendra qu'il était plus conforme à l'honneur et à la dignité du Congo belge de tenir ou de conserver de ses propres mains ce qu'il entendait garder ou avoir que de le reprendre ou de le recevoir à la suite de négociations et de marchandages diplomatiques d'un congrès" <sup>335</sup>. On verra plus loin que Fuchs était partisan d'une large offensive de la Force publique vers les colonies allemandes pour s'approprier une partie de leurs territoires, à titre de compensation pour la violation de la neutralité du Congo.

Félix Fuchs confia sa rancœur envers le Gouvernement à plusieurs amis, et notamment à Gérard Harry. Dans ses mémoires, Harry (1930, pp. 47-50) reprend tout ce que lui a déclaré Fuchs: "L'intéressante personnalité de feu Félix Fuchs vaut de fixer un petit point d'histoire, où elle joue un rôle de victime (...). La fermeté avec laquelle il veillait, en prévision de tout événement, à la solidité de la force armée du Congo, n'était pas son moindre titre à la considération de Léopold II qui s'y connaissait en hommes. Or, au début de la Grande Guerre, (...) les agents belges du Bas-Congo s'indignèrent de voir le drapeau allemand flotter librement aux mâts du steamer allemand Ingrebou [sic] dont l'équipage circulait, sans la moindre entrave, à terre, racolant des réservistes de la "Kultur" qu'il s'agissait de rapatrier en Europe pour grossir le nombre de nos envahisseurs et

bourreaux. La population belge de Boma et de Matadi imputa ce "scandale" au gouverneur général Fuchs. Elle se mit à le siffler, à le huer parfois. Dans l'exaltation du moment, elle alla jusqu'à attribuer son attitude à l'influence de ses "origines germaniques". Bien que de tempérament sanguin, Fuchs n'opposa à l'orage qu'un hautain mutisme. Dès 1915, M. Jules Renkin, alors ministre des Colonies le releva de ses fonctions au Congo, avec le titre de gouverneur général honoraire, et cette disgrâce mal déguisée aida à accréditer la légende calomnieuse. Calomnieuse, en effet. La vérité? Voici: le gouverneur général ayant câblé une demande d'instructions à Bruxelles, sur la conduite à tenir à l'égard de l'Ingrebon en particulier et des Allemands en général, un câblogramme signé Renkin lui avait formellement prescrit de se conformer strictement aux articles 1911 et 12 [sic] de l'Acte général de Berlin stipulant la neutralité du bassin conventionnel (...). Dès lors, l'inertie du gouverneur général vis-à-vis du vapeur allemand étant le fait du ministre des Colonies à Bruxelles, pourquoi Fuchs se l'était-il laissé si violemment reprocher sans protester? Parce que, respectueux de l'ordre administratif, il se refusait le droit de découvrir un supérieur seul responsable. Tout au plus se disculpait-il auprès de ceux qui l'interrogeaient confidentiellement, en leur soumettant à huit clos les messages échangés entre lui et M. Renkin. Devant le public, il se résigna à demeurer le bouc émissaire du ministre. Celui-ci put-il s'illusionner au point de croire que l'Allemagne, ayant traité en chiffons de papier les contrats de neutralité de la Belgique, allait faire plus de cas de la neutralité du Congo, où, d'ailleurs, elle faisait d'ores et déjà acte virtuel de guerre en y embarquant de ses soldats pour les batailles européennes? Ou bien voulait-il, par esprit de correction, laisser à l'ennemi l'initiative d'une violation plus ouverte et plus directe de la convention relative aux possessions européennes en Afrique? Questions qui ne semblent pas avoir jamais été posées, non plus que celle-ci: "Pour quelle raison rappella-t-on le gouverneur général, déjà victime d'une confusion créée par des ordres "d'en haut" et glamment supportée en silence?" <sup>336</sup>.

A propos, précisément, de la responsabilité de Renkin, Fuchs a noté les paroles que de Broqueville lui avait confiées, lors de leur entretien du 3 novembre 1915:

"Les raisons que m'a données M. de Broqueville de son mécontentement au sujet de M. Renkin sont les mesures prises par ce dernier à l'insu du Gouvernement: mission sur place et autre et sa tendance à l'indépendance"<sup>337</sup>.

A la fin de l'année 1916, Fuchs, constatant que le Département des Colonies rend hommage, dans ses communiqués, à l'activité des troupes et des officiers belges qui combattent dans l'Est africain, se plaint que son nom et le travail qu'il a effectué pendant le début de la guerre n'y sont pas mentionnés<sup>338</sup>. Fuchs aurait désiré, par exemple, qu'il lui soit octroyé une distinction honorifique en témoignage de ses services rendus pendant la première année de la guerre<sup>339</sup>. Renkin répond que la question sera examinée en temps opportun...<sup>340</sup>. Le 12 mars 1917, il réitère sa démarche et reçoit la même réponse, mais surtout, il demande la permission de réintégrer sa place de Gouverneur Général! Il écrit ainsi à Renkin: "J'ai l'honneur de venir vous prier d'examiner la possibilité de me permettre d'aller reprendre possession de mon poste à Boma, que, déférant aux ordres du Gouvernement, j'ai dû, à la fin de l'année 1915 et à mon très vif regret, renoncer à rejoindre. L'inaction à laquelle je suis condamné depuis près de deux années, me pèse péniblement et il est [dommage?], quand je songe à l'état de vigueur physique et intellectuelle dont j'ai la bonne fortune de jouir, d'être mis dans l'impossibilité de rendre des services. Si le désir que j'exprime était pris en considération je me permettrais de vous prier de vous soumettre le moyen de la réaliser"<sup>341</sup>. La réponse est évidemment négative: "La demande que vous me faites (...) m'a surpris. La situation du gouvernement général de Boma a été réglée en conformité de la décision prise par le Gouvernement Métropolitain. La mesure que vous sollicitez, et dont je ne conçois pas la possibilité, irait directement à l'encontre de cette décision. Je pense que si je présentais une telle demande de votre part au Conseil, elle ferait la plus

mauvaise impression" <sup>342</sup>.

Au moment où Fuchs était prié de présenter sa démission, Renkin lui avait annoncé qu'il serait nommé membre du Conseil Colonial. Le 15 janvier 1919, Fuchs reçoit confirmation de cette déclaration <sup>343</sup> et, deux semaines plus tard, est officiellement désigné. Quant à la distinction que Fuchs aurait aimé recevoir, le titre de Grand Officier de l'Ordre Royal du Lion, elle ne lui sera accordée que peu de temps avant sa mort <sup>344</sup>.

Nous avons dit que Fuchs était demeuré rancunier jusqu'à la fin de ses jours: cela nous est confirmé par Gérard Harry (1930, pp. 50-52). "(...) Félix Fuchs qui, naturellement, interprétait sa mésaventure de façon sévère pour ses supérieurs hiérarchiques, en garda, jusqu'à son agonie sur un lit de clinique, un ressentiment amer qu'il ne dissimulait pas à ses amis et qu'il m'exprima plusieurs fois. Et c'est ce qui explique sa suprême et formelle volonté d'être enterré, - lui le fonctionnaire disgracié et presque oublié, - avec la plus grande somme d'honneurs que puisse exiger un ancien et marquant serviteur de l'Etat. La pompe de ses funérailles éclipsa tout ce qu'on avait vu depuis celles de Léopold II (...). Fuchs avait savouré d'avance ses funérailles "glorieuses" comme une farouche et suprême réparation d'amertumes et d'avaries imméritées. Il eut voulu, à la façon de Charles-Quint, y assister de son vivant pour se repaître du "spectacle vengeur". Et, de fait, par l'imagination, il y avait assisté avec une orgueilleuse ivresse. Jusqu'aux dernières limites de son état conscient, couché sur un lit de clinique, il s'était gorgé les yeux de la vision anticipée de son splendide char funèbre respectueusement escorté par ses anciens ennemis (...)"

d. Projet de conquête en Afrique-Orientale allemande <sup>345</sup>

Deux mois après l'abandon total, par le Congo, de sa position de neutralité, Fuchs propose au Ministre des Colonies d'adopter une attitude résolument offensive en vue d'acquérir une partie des territoires de l'Est africain allemand, dans une optique de compensation au tort créé par l'Allemagne. Le 30 octobre 1914, Fuchs écrit à Renkin: "Il est hautement déplorable au point de vue de la civilisation que la guerre ait été portée en Afrique et que le Congo belge ait dû, malgré lui et à l'encontre de vos instructions premières, se départir de la stricte défensive. Quoi qu'il en soit, puisque les Allemands nous ont attaqués au Kivu et au Tanganika, il importe d'envisager l'opportunité de reconquérir les territoires que l'Allemagne nous a enlevés naguère. Comme la revendication par l'Allemagne de l'ancien [territoire] contesté [au Kivu] était principalement basée sur la nécessité politique de ne pas scinder le royaume du Ruanda, nous devrions invoquer ces mêmes raisons pour rattacher tout le territoire de ce royaume à notre Colonie. Le Congo, qui a droit à de légitimes compensations à raison de l'agression dont il a été l'objet, sans compter celles auxquelles peut prétendre la Belgique elle-même, devrait s'agrandir d'un territoire compris entre le 1er degré de latitude Sud, au Nord; le 6ème degré Sud, au Sud; et à l'Est, une ligne tracée à l'Est du 33e degré de longitude Est de façon à laisser, en notre territoire, Tabora et le chemin de fer Tabora-Muanza (sur Lac Victoria) projeté. Tabora deviendrait ainsi la porte orientale de notre Colonie et nous conserverions ainsi la prédominance économique dans tous les territoires de l'Est. En attendant que des traités consacrent cet état de choses, il n'est pas nécessaire de faire ressortir combien une occupation effective faciliterait les accords diplomatiques"<sup>346</sup>.

Fuchs transmet son projet à Malfeyt, Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale. Celui-ci lui répond que, à son avis, une réoccupation de l'ancien territoire contesté au Kivu n'est pas opportune. Malfeyt considère que les intérêts d'ordre militaire ou stratégique doivent primer sur les préoccupations de mainmise éventuelle sur une partie de la colonie allemande<sup>347</sup>. En janvier 1915, apprenant que les

Britanniques veulent s'emparer de l'Afrique-Orientale allemande pour en faire une Colonie Indienne de peuplement, Fuchs demande à nouveau que le Congo prenne possession de certains territoires en vue d'imposer ses desiderata lors d'une future discussion diplomatique sur le partage des colonies allemandes. Dans sa lettre à Renkin, il joint une carte qui montre la partie du territoire allemand qu'il convoite, et qu'il avait déjà décrit dans sa missive du 30 octobre <sup>348</sup>.

Plus tard les troupes coloniales belges pénètrent effectivement au Ruanda, et s'emparent de Tabora en septembre 1916. Le Major Bataille, qui a participé aux combats, écrit à Fuchs, en juin 1916, au sujet de l'influence de ce dernier dans ces événements: "Lorsqu'en janvier 1915 [non, le 30 octobre 1914" rectifie Fuchs], vous soumettiez au Ministre des Colonies, la proposition d'étendre notre colonie en faisant la conquête du Ruanda, je ne me doutais nullement que j'aurais été un des premiers acteurs de son exécution. Aussi suis-je heureux de dire à tous ceux qui veulent l'entendre que c'est à vous, Monsieur le Gouverneur Général, que nous devons d'avoir abandonné la défense passive de notre frontière Orientale, pour conquérir cette belle partie de l'Est Africain allemand (...). Le Gouvernement, sortant de sa torpeur du début, reprend toutes les propositions que vous lui aviez faites et les sanctionne toutes. Ce n'est pas sans un certain plaisir que je les vois apparaître et que je vois se confirmer l'impression que nous avions sur la façon dont toutes ces questions étaient examinées. J'ose espérer Monsieur le Gouverneur Général que vous éprouvez une légitime satisfaction quand vous apprenez ces choses et que, avec la franchise qui vous caractérise, vous avez soin de le faire remarquer à qui de droit" <sup>349</sup>.

Effectivement, Fuchs ne manque pas de rappeler ses mérites au Ministre Renkin, dans le but que ceux-ci soient publiquement reconnus. Ainsi, il se considère comme l'artisan du rassemblement de plus de dix mille hommes à la frontière orientale du Congo, en février 1915, ce qui allait permettre

l'avancée en territoire ennemi<sup>350</sup>.



## Ses idées personnelles

### 1. Politique économique

#### a. Le chemin de fer

Félix Fuchs a toujours été un partisan acharné de l'extension des moyens de communication et, tout particulièrement, des lignes de chemin de fer <sup>351</sup>. Dans ses discours, il ne manque jamais d'insister sur l'importance de posséder un large réseau ferroviaire au Congo, surtout au point de vue économique. Lors de son jubilé de vingt-cinq années de carrière africaine, en 1913, il déclare : "Le problème d'aujourd'hui et de demain, c'est l'achèvement des voies ferrées en construction et la création de voies nouvelles (...). Le problème de demain, c'est la création du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, dont les études sont reprises avec vigueur et qui formera la grande artère destinée à apporter la vie au Congo central (...). La construction de cette voie ferrée est d'une telle impérieuse nécessité que sa réalisation doit figurer en tête du programme d'outillage économique de la Colonie. Je me demande, Messieurs, si au point de vue de l'ouverture des voies de communication, nous n'avons pas quelque regret à ressentir et si nous avons bien donné tout l'effort dont nous sommes capables. En l'espace de 25 années, c'est à peine, en effet, si nous avons construit 1200 kilomètres de voies ferrées. C'est au moins 300 kilomètres de voies qu'il nous faudrait construire chaque année. En pays neuf la voie ferrée attire le trafic et le crée, appelle le commerçant et l'industriel et augmente, en conséquence, les richesses du Trésor Public destinées à assurer et à améliorer l'administration" <sup>352</sup>.

Selon Fuchs, la prospérité de la colonie est essentiellement subordonnée à la création de voies

ferrées. D'autre part, arrivé au poste de Gouverneur général, il prône sans cesse son désir d'obtenir une réduction des frais de transport des marchandises, en vue de favoriser le commerce. Il écrit, entre autres, à ce sujet: "Il faut, par le jeu des tarifs, avoir moins en vue la réalisation de bénéfices sur les prix des transports que le développement de la production. Un des objets les plus importants de la politique économique de la Colonie est la poursuite méthodique de l'abaissement des prix des transports - tant terrestres que fluviaux. Le commerce ne pourra véritablement prendre son essor qu'à la condition de n'être pas handicapé par les obstacles résultant des tarifs élevés. La détaxe amène presque toujours - sinon toujours - un accroissement du trafic" <sup>353</sup>.

Lorsqu'en février 1916, Félix Fuchs obtient une audience auprès du Roi Albert I<sup>er</sup>, ce sont les deux mêmes recommandations qu'il présente: réduire les tarifs du chemin de fer dans le Bas-Congo, et étendre progressivement les moyens de communication <sup>354</sup>.

#### b. L'agriculture

Dans les années 1890, parmi les différentes tâches que doit accomplir le Gouvernement Général, une des principales est de veiller au développement des plantations. Dès 1892, en effet, le Secrétaire d'Etat Van Eetvelde entreprend une politique personnelle visant à l'établissement, au Congo, de cultures de café, de cacao, de caoutchouc, de coton et de tabac. Fuchs, lorsqu'il est amené à diriger le Gouvernement local, est donc chargé d'appliquer les directives de Bruxelles. Il était d'ailleurs tout désigné pour remplir cette mission puisque, comme son père, il était féru de botanique <sup>355</sup>. Dans la correspondance que Van Eetvelde et Fuchs s'échangent, on aborde régulièrement la question de ces cultures <sup>356</sup>. Le Secrétaire d'Etat attache une grande importance à cette politique, et Fuchs tente

souvent de motiver au mieux les agents coloniaux. En janvier 1893, il écrit: "(...) l'élan est donné, dans tous les districts on ne parle plus que de *café* et de *cacao*. Je provoque l'émulation entre les commissaires de district et je ne laisse passer aucun courrier sans parler plantations" <sup>357</sup>. Mais malgré les nombreux efforts du Gouvernement, le résultat global fut un échec, notamment en raison du petit nombre et de la piètre qualité des agronomes envoyés dans la colonie <sup>358</sup>.

En vue de donner une meilleure impulsion à cette politique, Fuchs a proposé très tôt la création d'un service spécial de l'agriculture, composé d'un directeur et d'agents recrutés dans les écoles agronomiques de Gembloux et Vilvorde <sup>359</sup>. Cette proposition est acceptée et, par décret du 18 juillet 1894, une direction de l'Agriculture et de l'Industrie est instituée <sup>360</sup>. Fuchs en retirait d'ailleurs une certaine fierté: "L'agriculture est le dernier des services organisés par l'Etat. Dois-je rappeler sans manquer de modestie que ce fut sur ma proposition, étant alors à la tête du Gouvernement local que ce service fut créé. L'agriculture et l'industrie sont les deux mamelles de l'Etat. L'industrie congolaise qui sera vraisemblablement minière apparaît encore (...) lointaine, vague et indécise - mais elle se créera. En attendant occupons-nous de la première mamelle" <sup>361</sup>.

Au niveau des propriétés foncières, Fuchs, lorsqu'il devient Gouverneur Général, favorise le développement de la petite culture indigène. D'une manière générale, il est partisan du développement des petites entreprises, factoreries et cultures, par opposition aux grandes sociétés <sup>362</sup>. Lors d'une de ses interventions à une séance du Conseil Colonial, en 1919, il proclame: "Ce qu'il faut (...) promouvoir et encourager, c'est la petite propriété indigène, car c'est à la faveur de ce système que nous verrons se développer dans la colonie une population de petits paysans qui sera, pour la colonie, un élément de force, de travail et de tranquillité publique. Il faut, en réalité, se rendre un compte exact de la façon dont les choses se passent dans les grandes concessions et il ne faut pas

se faire d'illusions sur le respect avec lequel on traite les droits de l'indigène. Dans les limites des grandes concessions, le développement économique du natif est contrarié; au lieu de travailler pour son compte, de créer des cultures de rapport, il devient presque forcément un ouvrier, un salarié. On ne saurait assez insister sur l'importance pour l'indigène de la possession du sol. Les Anglais disent avec raison: *The native question is the land question*. Aux yeux des indigènes, la terre est sacrée (...). C'est là une préoccupation qui, chez moi, est ancienne (...). Nous n'avons aucun profit particulier à multiplier les grandes concessions" <sup>363</sup>.

Fidèle à sa politique de réduction des tarifs de transport, Fuchs prend plusieurs ordonnances favorisant le développement de la polyculture, suite à la crise du caoutchouc qui sévit en 1913. L'ordonnance du 1<sup>er</sup> janvier 1915, par exemple, réduit de 80 % le tarif de transport, à la descente du fleuve, pour divers produits tels les céréales. Ainsi, ces produits s'ouvrent au commerce et vont permettre une extension de la variété des produits d'exportation au Congo <sup>364</sup>.

### c. Les richesses du Congo

Fuchs a toujours considéré que le Congo belge, loin d'être une lourde charge financière pour la métropole, deviendrait au contraire une "source considérable de profits moraux et matériels" <sup>365</sup>. En 1919, il écrit: "Le pays n'a pas encore suffisamment conscience des admirables possibilités de son empire d'outre-mer. C'est à la propagande coloniale qu'il appartient et qu'il incombe de l'éveiller et de l'éclairer. le Congo: *immense réservoir de matières premières*. Grâce à lui, il nous sera possible d'être de moins en moins tributaire d'autres pays; avantages énormes: 1°) au point de vue *du change*; 2°) du développement de la richesse intérieure.

En effet, tout l'or que nous dépensons chez nous, restera chez nous et au lieu d'enrichir des pays étrangers, enrichira le nôtre (...). *Explorer le plus possible pour avoir de l'or. N'importer que ce que ne nous peuvent point fournir nos colonies*" <sup>366</sup>.

Lorsqu'il rend visite au Roi Albert en 1916, il se dit également très confiant dans l'avenir économique du Congo <sup>367</sup>.

## **2. Politique indigène**

### **a. La santé**

Dans ce domaine, Fuchs s'est essentiellement occupé de la lutte contre la maladie du sommeil. Auteur de nombreuses circulaires sur ce sujet <sup>368</sup>, il a notamment organisé "la participation des indigènes à la destruction des foyers de contamination" <sup>369</sup>. Dans le but de lutter efficacement contre ce fléau, il demande souvent que l'on envoie plus de médecins au Congo <sup>370</sup>. C'est encore ce qu'il préconise lorsqu'il siège au Conseil Colonial, en 1920: "Croyez-le bien, Messieurs, ce que le Congo réclame ce ne sont pas seulement des ingénieurs. Ce qu'il faut surtout, en ce moment, ce sont des médecins. Ce dont nous avons à nous préoccuper avant tout, c'est de sauver la population indigène. Son existence est en péril et cependant c'est elle qui est à la base de tout progrès dans la Colonie. La tâche que nous avons à remplir dans cet ordre de choses est non seulement commandée par des intérêts impérieux d'humanité, elle nous est aussi dictée par des considérations d'ordre économique. Comment notre vaste programme des voies de communication pourrait-il être réalisé sans le concours de la population indigène? Le Roi Léopold II se plaisait à répéter: "la population native est à la base de

la richesse propre du pays". La disette d'hommes est en effet le plus grand malheur d'un pays" <sup>371</sup>.

En 1904, Fuchs avait aussi proposé la création d'un service d'inspection sanitaire. Dans son esprit, un médecin chevronné ferait le tour des hôpitaux et maisons de détention dans tous les districts en vue d'y constater les améliorations sanitaires requises <sup>372</sup>.

#### b. L'éducation

Très tôt, Félix Fuchs propose la création d'écoles de professions manuelles, destinées à former des forgerons, menuisiers, agriculteurs, etc. <sup>373</sup>. Dans le domaine de l'éducation, Fuchs insiste sur le rôle considérable que les missionnaires peuvent être appelés à jouer du fait de leur influence sur les indigènes. Il insiste pour que, parallèlement à leur tâche d'évangélisation, ils tentent d'inculquer au Noir, "(...) l'amour du travail en lui faisant entrevoir la possibilité de gagner honnêtement son existence et de se créer un intérieur jouissant d'un bien-être dû à ce travail" <sup>374</sup>.

Fuchs conçoit l'enseignement comme devant être exclusivement manuel et technique. Il prône même la suppression des cours qui ne lui paraissent pas directement utiles. "On semble jusqu'à présent attacher une trop grande importance à la connaissance d'une quantité d'éléments, tel le français, l'histoire, la géographie et d'autres, qui ne sont en général que de très médiocre utilité. Je crains que ce système n'aille à l'encontre du but que poursuit le Gouvernement et n'aboutisse finalement qu'à créer des êtres déclassés de ceux qui ayant reçu un vernis d'instruction et d'éducation ne possèdent pas le moyen d'assurer leur existence. Que l'on réserve les études de ce genre pour une école supérieure que l'on pourrait créer et où on appellerait les sujets spécialement bien doués qui

deviendraient par la suite des auxiliaires précieux de notre administration. L'on admettra aisément que la pluralité des enfants qui peuplent nos colonies n'ont pas l'intelligence suffisamment vive pour s'approprier aisément des connaissances aussi étrangères au milieu dans lequel ils sont nés et où ils sont appelés à vivre" <sup>375</sup>.

Pour lui, l'école supérieure doit uniquement veiller à la formation de commis, clerks, greffiers, comptables, percepteurs des postes, télégraphistes,...: "Il n'y a pas lieu en ce moment de chercher à élever à un niveau supérieur l'instruction de l'indigène. Prématuré et *dangereux* [c'est nous qui soulignons] de chercher à former des *médecins*, des *avocats*, des *pharmaciens*" <sup>376</sup>.

### c. Le travail

"De toutes les lois nouvelles sous le joug desquelles nous avons à placer les populations natives la plus impérieuse comme la plus saine et la plus salubre est sans conteste celle du travail" <sup>377</sup>. Fuchs argumente son opinion en déclarant que le travail favorise le développement économique matériel et moral du Noir, et que, dans la mesure où il s'y soumettra, ses conditions d'habitation, d'hygiène et d'alimentation s'amélioreront.

En 1913, il se dit néanmoins adversaire du régime du travail forcé et désire au contraire que la liberté commerciale permette au natif de se développer et de se "régénérer" par le travail <sup>378</sup>. Il écrit ainsi: "Le Noir doit travailler. Pour l'inciter au travail il faut le stimulant de l'impôt. Il faut aussi qu'il puisse apprécier les bienfaits de son travail par les avantages que son labeur lui procure. Il faut bien reconnaître que la dépréciation de la monnaie (...) la diminution de la valeur commerciale à cause des

tarifs trop élevés qui grèvent le transport des marchandises n'est pas de nature à faire apprécier par le Noir autant qu'il le faudrait l'avantage de son effort" <sup>379</sup>.

#### d. L'impôt

Fuchs envisage l'impôt de capitation moins au point de vue de son rendement fiscal que comme une mesure d'éducation destinée, par la contrainte du travail, à améliorer les conditions matérielles et morales du Noir <sup>380</sup>. "Il faut [dit-il] que l'indigène [sache] qu'il est le principal bénéficiaire de son labeur et que le montant de l'impôt prélevé sur ce bénéfice n'en constitue qu'une infime partie" <sup>381</sup>. En 1904, Fuchs tente d'ailleurs d'attirer l'attention sur le poids démesuré, que fait peser sur les indigènes, l'impôt en chickwangles <sup>382</sup>, et il propose de le réduire de moitié <sup>383</sup>.

Dans le cas de l'impôt sur la hutte, Fuchs dit sa totale désapprobation: "Je suis résolument adversaire de l'impôt sur la hutte. Cet impôt a pour conséquence de rendre l'indigène plus nomade et ambulatoire qu'il ne l'est déjà. Et il ne l'est que trop! Or il obligerait l'administration à édicter des mesures vexatoires et tyranniques, analogues à celles qui existent en Rhodésie ou l'indigène ne peut passer d'un district à un autre sans autorisation (...). Il prédisposerait le natif à n'édifier que des huttes sommaires qu'il abandonnera sans regret pour échapper à l'impôt et se réfugier dans des paillotes provisoires en pleine forêt, et ce au grand préjudice des populations et de la santé des noirs" <sup>384</sup>.

### 3. Justice



Dans un pays aussi gigantesque que le Congo, il est certes difficile de vérifier la bonne application de la justice, et Fuchs le vit bien lorsqu'il parcourut le Haut-fleuve, lors de ses voyages d'inspection. En vue de donner une plus grande efficacité au contrôle exercé sur la justice, il proposa notamment la création d'un service d'inspection judiciaire permanent. "Une organisation plus complète de la justice est indispensable non seulement pour le maintien de l'ordre à l'intérieur mais aussi pour la sauvegarde de la bonne renommée de l'Etat au dehors (...). Il est à noter que les ennuis les plus considérables qui soient survenus à l'Etat jusqu'à ce jour sont dus au défaut d'organisation judiciaire. La malheureuse affaire Stokes-Lothaire a pécuniairement plus coûté à l'Etat que 3 années de budget de la Justice. Je ne parle pas des ennuis d'un autre ordre. Il importe de prévoir le retour de telles mauvaises aventures. Dans cet ordre d'idées, je propose la création: A) d'un service d'inspection judiciaire permanent (...) B) de tribunaux répressifs d'appel (...). D'autre part, pour assurer la régularité et la continuation du service judiciaire, il faut surtout un bon personnel de *commis* (...). J'ai la conviction qu'un cadre de commis soigneusement enrôlés rendrait les plus grands services au point de vue de la régularité du fonctionnement des divers services qui ressortissent au Département de la Justice"<sup>385</sup>.

#### **4. Armée et neutralité**

Dans le cadre de la Force publique, Fuchs revendique un double rôle: la substitution du recrutement national à l'emploi de mercenaires recrutés à l'étranger, et le maintien des effectifs ainsi que leur bonne préparation militaire<sup>386</sup>. Ces mesures, dit Fuchs à la fin de l'année 1915, ont permis la défense victorieuse de la colonie contre l'agression allemande. Il écrit par exemple: "La neutralité est une nuisance lorsqu'elle est prise au pied de la lettre "<sup>387</sup>, ou encore "J'ai eu la constante angoisse

d'être toujours prêt *militairement* en dépit des assauts furieux livrés à ce programme de défense coloniale jugé inutilement dispendieux par de bons esprits" <sup>388</sup>.

Fuchs déplore la mauvaise qualité des officiers subalternes et insiste pour que les autorités territoriales conservent le commandement supérieur des forces armées stationnées dans leur région; opinions qu'il exprimait déjà en 1910 et dont il fera part au Roi Albert en 1916 <sup>389</sup>.

## 5. Personnel colonial

La qualité du personnel colonial, et donc la qualité de son recrutement et de sa formation, a souvent été l'objet de critiques. En raison de ces plaintes, Léopold II avait tenu, en 1903, à élargir le cadre des recrutements et à engager de nouveaux officiers, italiens dans ce cas-ci <sup>390</sup>.

Dix ans plus tard, Fuchs insiste pour que la Belgique envoie plus de fonctionnaires et qu'ils soient de meilleure qualité: "Dans tous les domaines, la pénurie du personnel est la cause primordiale (...) du progrès insuffisant (...). Pour diriger dans les voies de la civilisation les peuples dont nous avons assumé la tutelle, il faudrait des fonctionnaires plus intelligents, plus instruits, plus intègres que dans la métropole d'autant qu'ils doivent administrer à distance, très loin du gouvernement central et qu'ainsi leurs méprises, leurs crimes, leurs omissions, leurs fautes et leurs négligences ont des conséquences plus graves et plus difficilement réparables. Un fonctionnaire mauvais en Europe devient détestable dans les colonies. Les occasions propices pour prévariquer sont nombreuses - la perception de l'impôt ne le démontre que trop - les fraudes en matière d'ivoire par exemple, faux poinçons, collusions et ententes avec commerçants, gabegies de toutes espèces sont d'autant plus fréquentes que les

garanties d'impunité sont plus grandes. C'est ainsi que se trouve compromis vis-à-vis de la race inférieure le prestige de l'administration, le bon renom, la dignité et l'honneur de la mère-patrie" <sup>391</sup>.

Fuchs explique la médiocrité du personnel par quatre facteurs: les conditions de leur enrôlement par la métropole; la trop courte durée des termes, nécessitant une relève constante des agents en service; le climat, cause de nombreuses maladies et d'un taux de mortalité élevé; et "l'obligation, sous peine d'arrêter le fonctionnement même des services publics, de conserver dans les cadres des éléments indésirables et ce, malgré l'institution tardive du stage, et la possibilité de renvoyer du service les inaptes et les incapables" <sup>392</sup>.

En vue de pallier au manque de personnel blanc affecté à la perception des impôts, Fuchs propose, en juillet 1908, l'emploi de clercs noirs. Il écrit: "Je suis d'avis que l'avenir économique de la Colonie exige que l'on ait de plus en plus recours à l'élément noir à l'instar de ce qui se passe dans les possessions voisines. C'est l'élément le moins coûteux, le moins sujet à mutation et par conséquent apte à aider dans une certaine mesure au développement des ressources de l'Etat" <sup>393</sup>.

Fuchs est particulièrement opposé à la durée du terme, qu'il trouve beaucoup trop bref. "Nos agents sont de vrais *nomades*. Il ne suffit pas qu'ils fassent école au détriment des populations, l'école est un perpétuel recommencement parce que l'on ne peut que compter sur une certaine fixité dans l'exercice de leurs fonctions, nos agents administrateurs ne faisant que des séjours dérisoirement courts. Le droit au congé après deux années de séjour est la mesure la plus détestable qui soit et qui n'est nullement nécessaire ni justifiée maintenant surtout que de grands progrès ont été réalisés au p. [profit] de l'hy. [hygiène], de la salubrité publique, de l'habitation et du confort" <sup>394</sup>.

## 6. Décentralisation

Fuchs est un fervent adepte de la décentralisation, processus visant à donner une plus large autonomie aux autorités locales. En 1908, en effet, l'organisation politique de la colonie, fixée par une loi appelée la "Charte Coloniale", est caractérisée par une très grande centralisation. On veut ainsi modifier radicalement le système précédent, basé sur l'absolutisme de Léopold II, et exercer un contrôle strict sur les organes métropolitains<sup>395</sup>. Quelques mesures de décentralisation sont prononcées dans les années suivantes comme, par exemple, la création du Vice-Gouvernement Général du Katanga en 1910. On proclame même la décentralisation administrative par arrêté royal du 28 juillet 1914 mais, dans les faits, elle ne sera jamais profonde ni réelle<sup>396</sup>.

A ce propos, Fuchs écrit vers 1913: "Il n'y a pas vraiment encore de gouvernement colonial; il y a une bureaucratie tyrannique, incohérente, qui pirouette à tous les vents, qui louvoie sans boussole, livrée à tous les hasards. La métropole ne sait pas se décider à doter la colonie du régime vraiment gouvernemental qui lui est nécessaire, de l'autonomie qui lui est indispensable. Elle prononce bien du bout des lèvres le mot de décentralisation mais elle ne parvient pas à s'empêcher de la tenir en tutelle comme un enfant mineur, alors qu'elle a besoin d'une indépendance d'autant plus grande qu'elle est plus éloignée. Elle oublie trop souvent que l'autorité qui est sur place est mieux qualifiée dans la très grande majorité des cas pour apprécier une situation ou pour solutionner un problème. Elle a recours de plus en plus à *des missions qui se superposent* aux services compétents, engendrant des conflits plus nuisibles qu'utiles à la bonne marche des affaires"<sup>397</sup>.

Pour lui, décentraliser c'est augmenter progressivement les pouvoirs à tous les échelons de la

hiérarchie, de la métropole à la colonie, du Gouverneur Général aux Commissaires de District. "C'est désencombrer l'autorité supérieure du souci des délais et ne lui laisser que le soin - suffisamment absorbant - des seules directives, c'est renforcer progressivement l'autonomie des collaborateurs subalternes. L'oeuvre de décentralisation est donc essentiellement subordonnée à des possibilités de réalisation; elle dépend du mode de recrutement et de la formation de nos fonctionnaires coloniaux"<sup>398</sup>.

Dès la première séance du Conseil Colonial (qui n'a plus siégé pendant la durée de la guerre), en mars 1919, Fuchs réaffirme avec force ses idées d'autonomie du Gouvernement local. Lors de ses interventions, il demande, notamment, que l'on prenne l'avis du Gouverneur Général et des Vice-Gouverneurs Généraux sur les projets de décrets, et que l'on renforce leurs pouvoirs législatifs<sup>399</sup>.

Le Vice-Gouverneur Général Moulaert est également partisan de la décentralisation. Il désire un Gouverneur Général actif et agissant et, à côté de lui, de grands chefs territoriaux assurant l'administration de la colonie. Mais, selon lui, tant Fuchs que Henry, son successeur, se contentaient d'exécuter passivement les ordres de Bruxelles, sans faire preuve de la moindre initiative. Moulaert (1948, pp. 164-165) exprime ainsi son opinion sur la direction exercée par Fuchs: "(...) le gouvernement général n'avait pas évolué avec l'annexion et il ne fallait pas attendre du Gouverneur général Fuchs l'indépendance nécessaire pour représenter les intérêts primordiaux de la colonie. Le Gouverneur général restait simplement l'exécuteur des décisions du Ministre. Il ne songeait même pas à en appeler du Ministre mal informé au Ministre mieux informé. Ainsi, dans l'importante question de la Marine du Haut-Congo, le Gouverneur général n'avait aucune opinion et j'avais dû par-dessus lui en appeler directement au Roi (...). Cette inertie administrative était nocive au premier degré pour le développement du pays. Le Gouverneur général se contenait de paraphaser [sic] en circulaires les

idées du ministère (...). Boma attendait le paquebot toutes les trois semaines pour avoir une idée à puiser dans le courrier ministériel. En fait, le Gouverneur général était un personnage décoratif et les commis de Bruxelles gouvernaient" <sup>400</sup>.

## Notes et références de la troisième partie

222. Cf. ENGELS, A. 1948. Lothaire (Hubert). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 615-623; CAMBIER, R. 1948. Stokes (Charles). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 895-898.
223. STENGERS, J. 1952. Eetvelde (van) (Edmond). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 342.
224. Voir à ce sujet, et pour l'affaire en entier: CAMBIER, R. 1952. L'affaire Stokes. — *Revue Belge de philosophie et d'histoire*, pp. 109-134.
225. D'après CAMBIER, R. 1952. Stokes (Charles), *op. cit.*
226. *Minute sans auteur, s.l.n.d. [intitulée "Notes sur divers incidents personnels"]* (M.R.A.C., Papiers Lothaire, 69.24.6).
227. *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 12 octobre 1895* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 39). Pour Tschoffen, voir BONNAERENS, R. 1955. Tschoffen (Maurice). — *Biographie colon. belge*, 4: col. 887-888.
228. *Lettre de A. Wolters à F. Fuchs, Boma, 10 janvier 1896* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
229. *Dépêche (n° 89) de F. Plunkett au Marquis de Salisbury, Bruxelles, 12 avril 1896* (P.R.O., F.O. 10/712).
230. Cf. M.R.A.C., Papiers Lothaire, n°s 69.24.6 et 19.  
Pour Lelong, voir COOSEMANS, M. Lelong (Auguste). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 601-602.  
Les assesseurs, qui constituaient une sorte de jury, étaient tirés au sort sur une liste dressée par le Gouverneur Général. Ce procédé ne pouvait être utilisé que pour le jugement des infractions les plus graves. (*L'Indépendance belge*, 2-3 novembre 1889).
231. *Minute sans auteur, s.l.n.d., op. cit.*
232. Cf. M.R.A.C., Papiers Lothaire, n°s 69.24.6 et 19; *Note de Th. Wahis, s.l., [1896?]* (M.R.A.C., Papiers Wahis, 70.13. 1361 et 1362).
233. *Notes de M. De Saegher, s.l., [1896?]* (A.A., Papiers Fivé, D 387).
234. *Lettre de A. Moreau à F. Fuchs, [Bruxelles], 5 mars 1896* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.)  
Pour l'avocat Edmond Picard, voir par exemple VERMEULEN, F. 1935. Edmond Picard et le réveil des lettres belges: 1881-1888. — *Acad. r. Langue Lit. fr. Belgique*, Bruxelles.
235. *Lettre de E. Van Eetvelde à Th. Wahis, Bruxelles, 5 décembre 1895* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 39).
236. Voir *Lettre [copie] de E. Van Eetvelde à Th. Wahis, Bruxelles, 5 février 1896*, et *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 16 février 1896* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 39).
237. *Minute de Fuchs, s.l., [après août 1896]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
238. *Lettre de A. Baerts à F. Fuchs, [Bruxelles], 5 mars [1896]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
239. *Note sans auteur, s.l.n.d., op. cit.*
240. *Notes de M. De Saegher, s.l., [1896?], op. cit.*
241. Ces quatre personnes ont pour noms: De Rache, De Florenne, Delhaye et Grois. Nous n'avons pu identifier que le premier (cf. COMELIAU, M.-L. 1952. Rache (de) (Gabriel). *Biographie colon. belge*, 3: col. 719).

242. *Lettre de Th. Wahis à E. Van Eetvelde, Boma, 30 avril 1896* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 39).
243. Un compte-rendu des débats se trouve dans *Papers relating to the execution of Mr. Stokes in the Congo State, Africa*, London, 1896, n° 8, p. 125; et dans *l'Annexe d'une dépêche de F. Plunkett au Marquis de Salisbury, Bruxelles, 19 juillet 1896* (P.R.O./F.O., 10/714).  
Voir également les nombreuses notes au crayon, que Fuchs a écrites tout au long du procès (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
244. DELATHUY, A.-M. 1988. *De Kongostaat van Leopold II: het verloren paradijs, 1876-1900*. — Anvers, p. 391.
245. *L'Indépendance belge*, 4 mai 1896.
246. *Lettre de A. Baerts à E. Van Eetvelde, [Bruxelles], 3 août 1896* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48).  
Pour Hymans, voir FENAUX, R. [1943]. *Paul Hymans, un homme, un temps, 1865-1941*. — Bruxelles.
247. Voir, en annexe, la carte de l'Etat Indépendant du Congo.
248. *Minutes de F. Fuchs au Gouverneur Général, [Haut-Congo], [juin à septembre 1897]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117).
249. *Minute de F. Fuchs au Gouverneur Général, Banana, octobre 1897* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 93/43).
250. Voir, en parallèle, l'itinéraire du voyage de Fuchs et la carte de l'Etat Indépendant, tous deux en annexe.
251. Cité dans *lettre (n° 2059f) de Th. Wahis à F. Fuchs, Boma, 25 juin 1900* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
252. Abir sont les initiales de Anglo-Belgian India Rubber Company.
253. *Lettre (n° 2059f) de Th. Wahis à F. Fuchs, op. cit.*
254. Cf. itinéraire du voyage d'inspection de Félix Fuchs en 1900-1902, en annexe.
255. *Note de F. Fuchs, s.l., [fin 1900?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.); cf. aussi *Minute de F. Fuchs au Gouverneur Général, Bumba, 5 août 1900* (133/n.cl.).  
Le "droit de police" avait été accordé à l'Anversoise en 1897. Cf. *Lettre [copie, n° 1714] de E. Wangermée à H. Lothaire, Boma, 20 septembre 1897* (133/n.cl.).
256. Le Lomami est un affluent du fleuve Congo.
257. *Note de F. Fuchs, s.l., [fin 1900?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
258. *Ibidem.*
259. *Circulaire de Th. Wahis, Boma, 20 octobre 1900* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
260. *Minute de F. Fuchs au Gouverneur Général, Bumba, 10 août 1900* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
261. *Lettre (n° 3090f) de Th. Wahis à F. Fuchs, Boma, 13 septembre 1900* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/650).
262. *Minute de F. Fuchs au Gouverneur Général, Bumba, 11 août 1900* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
263. *Ibidem, Isangi, 6 septembre 1900* (133/n.cl.).



264. *Lettre (n° 4819f) de E. Wangermee à F. Fuchs, Boma, 29 décembre 1901* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
265. *Minute de F. Fuchs au Gouverneur Général, Bumba, 21 septembre 1900* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).
266. *Retranscription, par Van Eetvelde, d'une lettre de Léopold II à Ch. Liebrechts, [Bruxelles], 17 janvier 1899* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 34). La "lettre du Congo", dont il est question, n'a pu être retrouvée.  
Pour ce chapitre, et pour l'opinion du Roi en particulier, voir STENGERS, J. 1989. Congo. Mythes et réalités, *op. cit.*, pp. 109-111.
267. *Lettre de E. Van Eetvelde à F. Fuchs, Bruxelles, 3 février 1898* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 56).
268. Divers moyens de contrainte étaient employés pour amener le Noir à travailler, et notamment à récolter le caoutchouc. Ces procédés étaient: la prise d'otages, la détention des chefs, l'institution des sentinelles ou capitais (c'est-à-dire des Noirs, armés d'un fusil à piston, chargés de surveiller le travail des indigènes), les amendes, et les expéditions armées.
269. *Lettre de A. Baerts à E. Van Eetvelde, s.l. [1900?]* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 49).
270. Une première campagne s'y était déroulée dans le cadre de l'Affaire Lothaire-Stokes, en 1895-1896 (cf. LOUIS, R. 1965. The Stokes Affair and the Origins of the Anti-Congo Campaign. — *Revue belge de philologie et d'histoire*, **43** (2): 572-584).
271. Pour Morel, voir CLINE, C.A. 1980. E.D. Morel, 1873-1924: the strategies of protest. — Belfast.  
Pour Casement, voir REID, B.L. 1976. The Lives of Roger Casement. — New Haven-London.
272. Une analyse détaillée de ce contexte se trouve dans STENGERS, J. 1989. Congo. Mythes et réalités, *op. cit.* Voir également VANGROENWEGHE, D. 1986. Du sang sur les lianes. — Bruxelles, (chapitres IX et X).  
Le "rapport Casement" a été traduit et expliqué dans *Enquêtes et documents d'histoire africaine*, Louvain-la-Neuve, 1985, n° 6.
273. *Projet de lettre autographe du Roi Léopold II à F. Fuchs, [Bruxelles], [10 mai 1903]* (A.A., I.R.C.B. 507) [annexe n° 16].
274. *Lettre de E. Van Eetvelde au Roi Léopold II, Bruxelles, 10 mai 1903* (A.A., I.R.C.B. 507) [annexe n° 17].
275. *Ibidem.*
276. Circulaire citée dans VANDERVELDE, E. 1911. *La Belgique et le Congo. Le passé, le présent, l'avenir.* — Paris, p. 84.
277. *Ibidem*, p. 85
278. *Lettre de F. Fuchs à F. Deuster, Boma, 2 novembre 1903* (A.A., M 589). Pour Deuster, voir MOULAERT, G. 1951. Deuster (Ferdinand). — *Biographie colon. belge*, **2**: col. 287-288.
279. Les deux missions où il mentionne avoir fait escale sont situées le long du fleuve Tanganika, donc bien loin du territoire des sociétés concessionnaires.
280. "Rapport du Gouverneur Général au Secrétaire d'Etat" (*Bull. offi de Etat Indépendant du Congo*, juin 1904, n° 6, pp. 125-126).  
Le texte original, de la main de Fuchs, a subi quelques petites transformations, avant d'être édité par le Gouvernement central, mais qui ne modifient en rien l'esprit général du rapport. (Cf. l'original dans A.A., I.R.C.B. 717, n° 39; et une partie de la minute dans M.R.A.C., Papiers Fuchs, 116/124-125 et 117/1092). Voir aussi une analyse du rapport dans DELATHUY, A.-M. 1985. E.D. Morel tegen Leopold II en de Kongostaat. — Antwerpen, pp. 210-212.
281. "Rapport du Gouverneur Général au Secrétaire d'Etat", *op. cit.*, pp. 128-129.

282. Cité dans DELATHUY, A.-M. 1985. *op. cit.*, p. 210.
283. Le 12 mars 1904, le Gouvernement avait déjà publié une réplique au texte du Consul intitulée "Notes sur le rapport de M. Casement du 11 décembre 1903".
284. "Rapport du Gouverneur Général au Secrétaire d'Etat", *op. cit.*, pp. 146, 183-184.
285. *Lettre [copie] de R. Casement à F. Fuchs, steamer "Henry Reid", 12 septembre 1903* (A.A., A.E. 525 (346)). Cet extrait, et sa traduction ci-dessous, sont repris de STENGERS, J. 1989. Congo. Mythes et réalités, *op. cit.*, p. 99.  
Traduction: "Je ne puis dissimuler à Votre Excellence que, à mon avis, la responsabilité de la situation affreuse qui prévaut dans de nombreuses régions du pays que j'ai visitées ne doit pas être attribuée aux criminels minables et aux sauvages agents d'extorsion que j'ai vus à l'oeuvre dans leur répugnant travail, mais au système d'exploitation générale d'une population entière, système qui ne peut être rendu efficace que par l'emploi d'une violence arbitraire et illégale". Casement, rendant visite à Fuchs en mai 1903, le trouva trop aimable : "Called on Fuchs and he was very amiable - too much so" (SINGLETON-GATES, P. & GIRODIAS, M. 1959. *The Black Diaries. An account of Roger Casement's Life and Times with a collection of his Diaries and Public Writings.* — Paris, p. 125).
286. "Rapport du Gouverneur Général au Secrétaire d'Etat", *op. cit.*, pp. 199-200.
287. DELLICOUR, F. 1948. Fuchs (Félix). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 392.
288. *Minute de F. Fuchs au Secrétaire d'Etat, [Bruxelles], 28 mars 1904* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.).  
Pour Verhaeghe, voir VERLINDEN, A. 1951. Verhaeghe (Auguste). — *Biographie colon belge*, 2: col. 947.  
Malfeyt, nommé Haut-Commissaire royal fin 1903, venait de partir au Congo pour une mission d'inspection qui le mènera successivement dans les districts de l'Equateur et des Bangala, puis au Kasai et au Kwango. (Cf. ENGELS, A. 1952. Malfeyt (Justin). — *Biographie colon. belge*, 3: col. 588-592). Voir le chapitre XI de VANGROENWEGHE, D. 1986. Du sang sur les lianes, *op. cit.*, consacré à ses rapports de mission.  
Le décret du 18 novembre 1903, dont il est question dans le texte, établit une législation uniforme en matière d'impôts pour tout le territoire de l'Etat du Congo. (Cf. "Rapport de la Commission d'Enquête" dans *Bull. off. de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, septembre-octobre 1905, n<sup>os</sup> 9-10, p. 167 et suivantes).
289. *Note de F. Fuchs, s.l., [mars 1904?]* (95/4). Voir aussi les annexes n<sup>os</sup> 21 à 23.  
De passage à Stanleyville en août 1900, il avait déjà entendu parler d'attaques à main armée contre les indigènes, par des soldats, livrés à eux-mêmes, qui dépendaient de la compagnie. Cf. *Minute de F. Fuchs au Gouverneur Général, Stanleyville, 28 août 1900* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 95/1).
290. Cf. "Rapport de la Commission d'Enquête" dans *Bull. off. de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, septembre-octobre 1905, n<sup>os</sup> 9-10, pp. 169 et 171.
291. *Note de F. Fuchs, s.l., [avant 1906]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 132/n.cl.).
292. *Notes de F. Fuchs, s.l., [1902?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 115/169) [annexe n° 20].
293. Pour une explication plus ample, voir STENGERS, J. 1989. Congo. Mythes et réalités, *op. cit.*, chapitres VI et VII.
294. ENGELS, A. 1948. Costermans (Paul). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 268-271.
295. Cité dans DELLICOUR, F. 1948. Wahis (Théophile). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 944.  
A propos de Wahis à cette époque, voir STENGERS, J. 1989. Congo. Mythes et réalités, *op. cit.*, p. 137.
296. Parmi ses précédents congés, le plus long avait duré un peu plus d'un an.
297. *Journal [d'une page] de F. Fuchs, [Bruxelles], 4 décembre 1906* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/15).  
Pour Raymond Lombard, Directeur Général du Département de l'Intérieur, voir HEYSE, Th. 1952. Lombard (Raymond). —

*Biographie colon. belge*, 3: col. 568-569.

298. STENGERS, J. 1989. *Congo. Mythes et réalités*. — Paris - Louvain-la-Neuve, p. 110. Voir en particulier, dans cet ouvrage, le changement qui s'est opéré dans l'attitude du Souverain, sous l'influence de son administration.
299. Cf. STENGERS, J. 1989. *Congo. Mythes et réalités*, *op. cit.*, p. 64-65.
300. Voir aussi DAYE, P. 1923. *L'Empire colonial belge*. — Bruxelles, pp. 75-77; et surtout MOULAERT, G. 1934. *La Campagne du Tanganika*. — Bruxelles, pp. 11-20.
301. *Télégramme (n° 65) de J. Renkin à F. Fuchs*, Bruxelles, 30 juillet 1914, (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/147).
302. *Télégramme [copie, n° 100] de F. Fuchs à J. Renkin, Boma, 6 août 1914* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/317); *Ibidem (n° 104), 8 août 1914 (72/321)*.
303. *Télégramme (n° 75) de J. Renkin à F. Fuchs, Bruxelles, 6 août 1914* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 125/56).
304. *Télégramme [copie, n° 111] de F. Fuchs à J. Renkin, Boma, 14 août 1914* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/328).
305. *Télégramme (n° 87) de J. Renkin à F. Fuchs, Bruxelles, 14 août 1914* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 126/33).
306. *Note du Directeur de la Marine et des Travaux publics à F. Fuchs, [Boma], 5 août 1914* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 126/26).
307. *Projet de télégramme de F. Fuchs au Vice-Consul Weideman, [Boma], [21 août 1914]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/502).
308. *Télégramme [copie, n° 115] de F. Fuchs à J. Renkin, Boma, 21 août 1914* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/331).
309. Voir dans les Papiers Fuchs, documents 121/14 et 18.
310. *Télégramme (n° 3) de J. Renkin à F. Fuchs, [Anvers], 28 août 1914* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/175).
311. *Télégramme des passagers du "colonel Thys" à F. Fuchs, Banana, 31 août 1914* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 126/32).
312. *Télégramme [copie, n° 118] de F. Fuchs à J. Renkin, Boma, 2 septembre 1914* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/334).
313. *Télégramme (n° 7) de J. Renkin à F. Fuchs, [Anvers], 4 septembre 1914* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/182).
314. *Le XXe Siècle*, 26 février 1915.
315. *Minute de F. Fuchs au Procureur général, Boma, 12 mars 1915* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/49).  
En travers de son texte, Fuchs a écrit "Papier sans suite".  
Voir une notice biographique sur le Consul Asmis dans WILLEQUET, J. 1962. *Le Congo belge et la Weltpolitik (1894-1914)*. — Bruxelles, p. 389, n. 2.
316. *Télégramme (copie n° 54) de F. Fuchs à J. Renkin, [Boma], 4 avril 1915* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/452).
317. *Pourquoi Pas?*, 11 avril 1924, p. 337; COUROUBLE, L. 1929. *Un lettré*. — *Bull. Acad. r. Langue Lit. fr. Belgique*, 7 (2): 29.

318. MOULAERT, G. 1948. Souvenirs d'Afrique. — Bruxelles, p. 162.
319. MOULAERT, G. 1934. La Campagne du Tanganika. — Bruxelles, p. 15, 19-20.
320. *Télégramme [copie, n° 78] de J. Renkin à F. Fuchs, [Le Havre], 1<sup>er</sup> mars [1915]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/257).
321. *Projet de télégramme [n° 42] de F. Fuchs à J. Renkin, [Boma], 9 mars 1915* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/39 bis).
322. Voir notamment HARRY, G. [février 1915?]. Le courrier belge. Au Congo et dans le Calaisis. — *Le Petit Journal*, Paris (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 116/39).  
Voir aussi, parmi les journaux qui défendent Fuchs: *La Tribune Congolaise*, 25 mars 1915; *Le XXe Siècle*, 26 février 1915.
323. *La Tribune Congolaise*, 20 mai 1915.
324. *Notes de F. Fuchs, s.l., [fin 1915]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/532).
325. *Lettre de J. Renkin à Ch. de Broqueville, [Le Havre], 16 septembre 1915* (A.G.R., Papiers de Broqueville, 421; microfilm n° 1510/72).
326. *Lettre de J. Renkin à F. Fuchs, Sainte-Adresse (Le Havre), 6 décembre 1915* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/254).
327. *Minute de F. Fuchs à J. Renkin, [La Panne], 18 décembre 1915* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/534).
328. *Ibidem*, 23 décembre 1915 (117/528) [annexe n° 35].
329. *Note de F. Fuchs, s.l.n.d., intitulée "Note verbale remise le 4 novembre 1915 au Département des Affaires Etrangères"* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/531) [annexe n° 28].
330. *Ibidem*.
331. *Notes de F. Fuchs, s.l., [fin 1915]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/554 ter).
332. *Ibidem* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/565). Le Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Française, Merlin, avait effectivement rendu hommage aux troupes coloniales belges et à Félix Fuchs. (Cf. Papiers Fuchs, documents n°s 117/506 et 567).
333. *Discours de J. Renkin, Royal Colonial Institute (Londres), 11 février 1916* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/583 bis). Le Ministre des Colonies fit également imprimer des extraits de ses lettres au Gouverneur Général Fuchs, des 6 et 31 décembre 1915 (Cf. M.R.A.C., Papiers Fuchs, documents n°s 117/526 et 526 bis).
334. *Notes de F. Fuchs, s.l., [janvier 1916]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/2). L'article dont il s'agit se trouve dans la *Tribune Congolaise*, 27 janvier 1916.
335. *Notes de F. Fuchs, s.l., [janvier 1916]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/2).
336. D'autres documents montrent que Fuchs avait fait part de son ressentiment et des événements du mois d'août 1914, à plusieurs personnes. Voir *Minute de F. Fuchs à Van Der Buren [?], La Panne, 8 décembre 1916* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/581); *Lettre de G. Masset à F. Fuchs, Paris, 16 juin 1917* (117/556); *Minute de F. Fuchs à F. Neuray, s.l., octobre 1917* (117/604) [annexe n° 36]; *Lettre de G. Harry à F. Fuchs, Paris, 29 janvier 1917* (72/490 bis).

337. *Note de F. Fuchs, s.l., [fin 1915?] (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/531).*
338. *Minute de F. Fuchs à J. Renkin, La Panne, 4 octobre 1916 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/556).*
339. *Ibidem, s.l., [24 octobre 1916] (117/551 bis).*
340. *Lettre de J. Renkin à F. Fuchs, [Le Havre], [20 novembre 1916] (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/562).*
341. *Minute de F. Fuchs à J. Renkin, [La Panne], [12 mars 1917] (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/564).*
342. *Lettre de J. Renkin à F. Fuchs, [Le Havre], 4 mai 1917 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/E).*
343. *Lettre du Secrétaire Général du Ministère des Colonies à F. Fuchs, [Bruxelles], 15 janvier 1919 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/578).*
344. *Lettre de G. Harry à F. Fuchs, Bruxelles, 26 janvier 1928 (B.R., S.M., II 6825C).*
345. Ce chapitre réalise, en quelque sorte, la transition entre la partie consacrée essentiellement à l'influence de Fuchs, et celle qui traite principalement de ses idées personnelles.
346. *Minute (lettre n° 793) de F. Fuchs à J. Renkin, Boma, 30 octobre 1914 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 126/61).*
347. *Lettre [copie, n° 1739/B] de J. Malfeyt à F. Fuchs, Stanleyville, 19 novembre 1914 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/3).*
348. *Lettre [copie, n° 4/A] de F. Fuchs à J. Renkin, Boma, 17 janvier 1915 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/13).*  
La carte mentionnée ne se trouve pas dans les Papiers Fuchs.
349. *Lettre du Major Bataille à F. Fuchs, Mission de Nzaza (Ruanda), 16 juin 1916 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/492).*  
Pour Bataille, voir LAUDE, N. 1968. Bataille (Léopold). — *Biographie Belge d'Outre-Mer*, 6: col. 38-41.
350. *Minute de F. Fuchs à J. Renkin, La Panne, 13 octobre 1916 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/557).*  
A propos de la volonté de Fuchs de s'emparer de territoires coloniaux allemands, voir également *Note de F. Fuchs, s.l., [après août 1914], 121/17; Ibidem (116/55); Article de l'Indépendance belge du 18 mai 1916 (126/30).*
351. Déjà, en 1893, cette préoccupation était présente dans son esprit lorsqu'il participait à la délimitation des frontières entre l'Etat Indépendant et la colonie portugaise. Cf. *Lettre (n° sp. 140) de F. Fuchs au Comte de Grelle Rogier, Boma, 23 avril 1893 (A.A., 263 (303)).*
352. *Discours de F. Fuchs, [Boma], 14 février 1913 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 128/78).*
353. *Note de F. Fuchs, s.l.n.d. (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 112/19).*
354. *Carnets de guerre du Roi Albert I<sup>er</sup>, La Panne, 3 février 1916, p. 114 (A.P.R., Archives du Roi Albert et de la Reine Elisabeth, 532) [annexe n° 48].* Pour ces questions, voir en particulier la circulaire de Fuchs, du 16 juin 1914, dans le *Recl mens. des Arrêtés, Circ., Instructions et Ordres de service*, Boma, juin 1915, n° 6.
355. Cf. un article annexé à la *lettre de L. Courouble à F. Fuchs, s.l., 30 mars 1901 (B.R., S.M., II 6824 C); MOULAERT, G. 1948. Souvenirs d'Afrique. — Bruxelles, p. 17.*  
Rappelons que Fuchs avait procédé à l'exploration du Mayumbe en 1893, en compagnie de l'agronome Laurent.
356. Voir A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 56.

357. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, [Boma], 23 janvier 1893* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48).
358. Sur toute la politique agricole de Van Eetvelde, voir STENGERS, J. 1951. Eetvelde (Van) (Edmond). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 335-336.
359. *Notes de F. Fuchs, s.l., [1892?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 115/39).
360. *Décrets de l'Etat Indépendant du Congo non publiés au Bulletin Officiel*, t. I, Bruxelles, 1968.
361. *Notes de F. Fuchs, s.l., [après juillet 1894]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 93/35).
362. *Carnets de guerre du Roi Albert I<sup>er</sup>*, op. cit.
363. *C. r. analyt. Séanc. Cons. colon. (année 1919)*, Bruxelles, 1920, p. 312-313.
364. LEDERER, A. 1965. Histoire de la navigation au Congo. — Tervuren, n° 2, p. 193.
365. *Notes de F. Fuchs, s.l., [1913?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 94/6) [annexe n° 46]. Voir également *ibidem*, [après août 1914] (117/361).
366. *Notes de F. Fuchs, s.l.n.d.* (en regard d'un article de l'Echo de la Bourse du 8 octobre 1919) (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/409).  
Voir aussi *C. r. analyt. Séanc. Cons. colon. (année 1919)*, Bruxelles, 1920, p. 480.
367. *Carnets de guerre du Roi Albert I<sup>er</sup>*, op. cit.
368. Voir M.R.A.C., Papiers Fuchs, 114 (circulaires datant des années 1907 à 1914). Voir en particulier la circulaire du 9 février 1914 [annexe n° 50].
369. *Note de F. Fuchs, s.l., [1913 ?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 114/24).
370. *Lettre de F. Fuchs à E. Van Eetvelde, Boma, 24 avril 1893* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 56); *Notes de F. Fuchs, s.l., [1913?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 94/5) [annexe n° 45].
371. *C. r. analyt. Séanc. Cons. colon. (année 1919)*, Bruxelles, 1920, pp. 593-594.
372. *Minute de F. Fuchs au Secrétaire d'Etat, s.l., janvier 1904* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/41).
373. *Rapport de F. Fuchs du 15 février 1890* cité dans ANCKAER, L. 1970. De evangelizatiemethode van de Missionarissen van Scheut in Kongo (1888-1907). — *Acad. r. Sci. Outre-Mer*, 38: 61.
374. *Notes de F. Fuchs, s.n.l.d.* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 132/n.cl).
375. *Ibidem*.
376. *Ibidem* (113/251).
377. *Ibidem* (113/145).
378. *Note de F. Fuchs, s.l., [1913?]* (113/124).
379. *Ibidem* (113/116).

380. *Note de F. Fuchs, s.l.n.d.* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 113/245).
381. *Ibidem* (113/497).
382. Les chickwangues sont des racines de manioc trempées plusieurs jours dans l'eau pour en éliminer les produits vénéneux puis pétries et séchées au soleil (SALMON, P. 1986. Introduction à l'Histoire de l'Afrique. — Bruxelles, p. 81).
383. *Minute de F. Fuchs au Secrétaire d'Etat, s.l., janvier 1904* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/41).
384. *Notes de F. Fuchs, s.l.n.d.* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 113/196).
385. *Ibidem, [après août 1896]* (133/n.cl). Voir aussi *ibidem* (119/46).
386. *Notes de F. Fuchs, [Sainte-Adresse, Le Havre], [31 décembre 1915]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/534).
387. *Note de F. Fuchs, s.l.n.d.* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 116/67).
388. *Note de F. Fuchs, s.l., [fin 1915?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/565).  
Voir aussi *ibidem, [après août 1914]* (126/70); *ibidem* (117/922).
389. Voir *lettre (n° 134) de F. Fuchs à J. Renkin, Boma, 21 mai 1912* (A.A., SPA 113 (33-34)); *ibidem (n° 4140C), Boma, 31 août 1910* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 70/11).
390. *Lettre [copie] du Roi Léopold II à F. Fuchs, Bruxelles, 14 février 1903* (A.A., D 389) [annexe n° 15].
391. *Notes de F. Fuchs, s.l., [1913?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 94/6-7).
392. *Ibidem, s.l., 14 janvier 1914* (117/1160).
393. *Lettre [copie, n° 697 DN] de F. Fuchs au Secrétaire d'Etat, Boma, 11 juillet 1908* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 113/113).
394. *Notes de F. Fuchs, s.l., [1913?]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 94/5).  
Une circulaire de Fuchs, datant du 30 août 1912, enjoignait aux agents et fonctionnaires de prolonger au maximum leurs séjours dans la colonie (cf. *La Tribune Congolaise*, 23 novembre 1912).
395. Voir STENGERS, J. 1989. Congo. Mythes et réalités. — Paris - Louvain-la-Neuve, pp. 180-182.
396. *Ibidem.*
397. *Notes de F. Fuchs, s.l., [1913?]*, (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 94/7).
398. *Ibidem* (94/8). Voir également *ibidem, s.l., 14 janvier 1914* (117/1160).
399. *C. r. analyt. Séanc. Cons. colon. (années 1919 et 1920)*, Bruxelles, 1920 (p. 35) et 1921 (p. 153).
400. De son côté, Fuchs critiquait aussi certains aspects du travail de Moulaert: "Le Gouvernement connaît les grands mérites de ce fonctionnaire d'élite comme aussi ses défauts. M. Moulaert ne fait guère d'efforts pour se corriger de sa façon de traiter les affaires avec passion et avec des préoccupations personnelles. Sa façon de conduire son personnel a aussi laissé à désirer, des mesures disciplinaires graves auraient pu être évitées" (*Note de F. Fuchs, s.l.n.d.* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/304)).

## Conclusion

Malgré la destruction d'une grande partie des archives de l'Etat Indépendant du Congo, ordonnée par Léopold II en 1906, il est néanmoins possible d'envisager l'histoire de cette période grâce à plusieurs fonds personnels de fonctionnaires coloniaux; dans le cas qui nous occupe, il s'agit surtout des Papiers Van Eetvelde et Fuchs. Lorsqu'on envisage toute la carrière coloniale de Fuchs, on est confronté, en réalité, à une abondance de documents d'archives, très intéressants d'une manière générale: c'est ce qui explique les nombreuses citations, et textes en annexe, qui jalonnent notre ouvrage.

La carrière coloniale de Fuchs peut être caractérisée d'une part, par sa longueur, et d'autre part, par le grand nombre de fois où il est amené à diriger le Gouvernement de la colonie.

La longueur tout d'abord: 12 termes qui totalisent 27 années de vie coloniale. Peu de fonctionnaires coloniaux peuvent rivaliser avec lui à ce niveau.

La direction du Gouvernement local ensuite. Fuchs a très vite été amené à remplacer le Gouverneur Général en raison de circonstances imprévues, à savoir les décès de Gondry et Coquilhat, respectivement en mai 1889 et mars 1891. Dans les années suivantes, qui devraient, en principe, être les "années Wahis", nous avons vu que, de fait, Fuchs dirigera plus souvent les affaires de Boma que Wahis. De 1906 à 1912, ce dernier ne se rend plus au Congo mais conserve néanmoins son titre et son salaire de Gouverneur Général. Paradoxe dû à la nomination tardive de Fuchs à ce poste: il n'a officiellement eu le titre de Gouverneur Général que pendant trois ans, mais il a réellement exercé ce pouvoir durant dix années effectives, étalées sur une période allant de 1889 à



1915, et qui fait donc la jonction entre l'Etat Indépendant et le Congo belge.

Au niveau du caractère, de la personnalité de Fuchs, deux traits sont dominants: sa passion pour la littérature, et celle pour l'érotisme. Tout au long de sa vie, il fut un lettré averti, et il aurait sans doute pu prétendre à une carrière d'écrivain comme ses amis Demolder et Courouble. Le second trait est attesté par sa correspondance privée et par le témoignage d'un haut fonctionnaire colonial.

Intelligent mais aussi dilettante, de caractère inconstant, sensitif et parfois défiant, humoriste aimant manier l'ironie, tels sont les termes que nous retiendrons pour compléter le personnage.

Au niveau philosophique et politique, Fuchs, dont l'origine juive n'est pas certaine, adhérerait vraisemblablement aux principes de la libre-pensée et a probablement fait partie de la franc-maçonnerie; libéral modéré, il ne prit jamais une part active à la vie politique et se prononça, au contraire, contre les luttes des partis, surtout au point de vue des intérêts du Congo. Lorsqu'il dirige le Gouvernement local, il est avant tout colonial et léopoldien: il insiste pour que ce soit le sentiment national qui domine, tant au Congo, que dans la Métropole, quand on y discute de problèmes coloniaux.

Les débuts de Fuchs au Congo sont caractérisés par le rejet de sa carrière coloniale naissante, ou tout au moins par ses hésitations. D'ailleurs, au départ, elle n'est qu'un prétexte qui, espère-t-il, lui permettrait de décrocher un titre de Consul. Parfois, il songe également à réintégrer le barreau. La raison qu'il donne est qu'il n'y a pas d'avenir au Congo pour les civils, même pour les magistrats, alors que les militaires peuvent très vite atteindre le sommet hiérarchique.

Vers 1896-1897, Fuchs abandonne son projet consulaire et va, au contraire, s'attacher de plus en plus à la carrière coloniale, avec une préférence particulière pour sa fonction de Président du Tribunal d'appel de Boma.

Les relations entre Fuchs et les premiers Gouverneurs Généraux faisant fonction sont dominées par un climat conflictuel. Coquilhat, Wahis et Wangermée tenteront tous trois, par des rapports à Van Eetvelde, d'empêcher que Fuchs dirige le Gouvernement local.

Pour expliquer cette situation, plusieurs facteurs sont envisageables.

- Une différence marquée de formation: Fuchs est un juriste, qui fait face à une majorité de militaires (il suffit de survoler la Biographie Coloniale pour s'en rendre compte) dont le plus bel exemple est certainement Wahis.
- Une différence de caractère: le dilettantisme et les aspects de poète, d'humoriste et de libertin, pour Fuchs, s'accommodent mal avec la rigueur d'un Wahis. Les reproches que Coquilhat, Wahis et Wangermée adressent à Fuchs sont précisément "un manque de caractère, de décision et d'énergie"...

A ces facteurs s'ajoutent les problèmes de la concurrence, de la réputation, du prestige... Lorsqu'en 1894, Fuchs refuse d'effectuer un voyage d'exploration dans le Haut-Congo, c'est parce qu'il ne veut pas, dit-il, sacrifier sa dignité en passant sous les ordres de Wahis.

En ce qui concerne les relations de Fuchs avec le Gouvernement central de l'Etat Indépendant, on

peut les qualifier de très bonnes pendant les années où Van Eetvelde occupe le poste de Secrétaire d'Etat. Les décisions que Fuchs prend répondent aux instructions du Gouvernement, et il est considéré comme un homme de valeur par Van Eetvelde. Les divergences de vues et les conflits sont quasi inexistants et Fuchs peut se permettre d'exprimer toutes ses opinions, ou presque, à son ami Baerts.

Dans ce même Gouvernement central, le Secrétaire Général Liebrechts a un tout autre jugement sur Fuchs: il veut éviter autant que possible que Fuchs soit à la tête du Gouvernement local, car, dit-il en substance, il n'applique pas toujours les principes dictés par Bruxelles. Comme Léopold II probablement, Liebrechts préfère que l'on désigne Wahis pour ce poste, ce qui constitue "la meilleure solution pour l'Etat".

Du côté de Fuchs lui-même, ses avis sont clairs: il a beaucoup de sympathie pour Van Eetvelde, une grande admiration pour le Roi Léopold II, mais il déteste Wahis et montre une piètre estime pour Liebrechts.

L'influence exercée par Fuchs peut difficilement être appréhendée dans toutes ses actions au Congo. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi les trois périodes les plus marquantes de sa carrière.

Dans l'Affaire "Stokes-Lothaire", Fuchs, même s'il fait parfois preuve d'initiative personnelle, comme lorsqu'il fait grief à Lothaire de ne pas avoir donné de droit d'appel à Stokes, s'aligne sur les directives implicites du Gouvernement central et prononce, avec ses assesseurs, l'acquittement de Lothaire.

Lors de ses expéditions sur le Haut-Congo, il prend à coeur sa mission d'inspection judiciaire et de protection des indigènes. Dans les nombreux rapports qu'il envoie au Gouverneur Général, il fait preuve d'un réel souci humanitaire, et dénonce plusieurs abus perpétrés par les agents des sociétés concessionnaires, mais aussi par certains fonctionnaires de l'Etat. Fuchs élabore souvent des propositions visant à édicter de nouvelles lois, en modifier et en rappeler d'anciennes, une partie d'entre elles étant acceptées par le Gouverneur Général et par le Gouvernement central.

En 1904, on constate un dédoublement de l'attitude de Fuchs concernant les abus. D'une part, il fait corps avec l'administration de l'Etat Indépendant pour faire face à une campagne anti-congolaise de plus en plus virulente. Pour ce faire, il rédige un rapport, oeuvre de propagande, qui lui a été vraisemblablement demandé par le Gouvernement central. Ce document partial vante les mérites du Gouvernement et des agents coloniaux, et n'admet l'existence que de quelques fautes toutes sévèrement réprimées. Voici pour l'opinion du Vice-Gouverneur Général exprimée au grand jour.

D'autre part, dans sa correspondance avec le Gouvernement central, Fuchs continue à attirer l'attention sur les exactions commises dans certaines régions du pays afin qu'il y soit mis un terme.

Si l'on ne peut nier son souci humanitaire, sa lucidité face à la gravité de la situation des indigènes, et la difficulté de convaincre ses supérieurs afin de modifier cet état de choses, en revanche, on ne peut que déplorer ses brusques revirements dès qu'il s'agit d'exécuter les ordres de Bruxelles ou d'exprimer son opinion de manière officielle.

En ce qui concerne l'éventuelle semi-disgrâce de Fuchs, constatons simplement que l'envoi de

Wahis à la mort de Costermans, au lieu de Fuchs, paraît logique si l'on tient compte de l'estime et de l'affection du Roi pour Wahis. En cette période critique, le Gouvernement a besoin d'un homme énergique, celui en qui il a le plus confiance pour défendre ses principes, face aux attaques contre l'Etat Indépendant. Il n'est donc pas prouvé que le congé de Fuchs, anormalement long il est vrai, soit le résultat de ses critiques contre les abus.

Les décisions prises par Fuchs au début de la guerre sont le résultat de la stricte application des ordres du Gouvernement belge, de Renkin en particulier, qui veut maintenir la neutralité du Congo. On peut également admettre que Fuchs a parfois fait preuve d'initiative, en proposant, par exemple, la prise du vapeur allemand "Ingraban".

Selon les propres termes de Fuchs, le Gouvernement local a parfois été au-delà des directives, mais il n'est pas resté en-deçà de celles-ci, comme le démontre la correspondance télégraphique qu'il échange avec le Ministre des Colonies.

Les critiques émises tant par certains journaux que par certains fonctionnaires paraissent donc injustifiées.

La démission forcée de Fuchs qui est manifestement une réelle disgrâce, ne peut s'expliquer que dans ce contexte. Le prétexte invoqué pour le démettre de ses fonctions, à savoir son âge, ne semble pas plausible: Fuchs a 57 ans, n'est pas souffrant et avait contracté, en 1911, un nouvel engagement de 10 ans.

Il est plus que probable que le Gouvernement belge a voulu se débarrasser d'un fonctionnaire dont

la réputation était passablement ébréchée par les reproches qu'une partie de l'opinion lui avait adressés en août 1914. Le Gouvernement, voulant masquer ses intentions, demande à Fuchs de présenter lui-même sa démission, et le réhabilite ensuite. Peut-être la démission forcée de Fuchs cache-t-elle aussi un désaccord entre de Broqueville et Renkin, au sujet de la manière dont ce dernier a fait appliquer la neutralité au Congo? (Hypothèse qui nous est suggérée par l'opinion que de Broqueville donne à Fuchs, en novembre 1915, sur l'action du Ministre des Colonies).

Dernier rôle joué par Fuchs en tant que Gouverneur Général: son idée, exprimée dès octobre 1914, de s'emparer d'une partie des territoires de l'Est africain allemand, et qui rappelle quelque peu les désirs expansionnistes du Roi Léopold II. Dans ce cas-ci, néanmoins, Fuchs justifie son idée dans une optique de compensation à la violation de la neutralité du Congo par les Allemands, et de revendication d'un territoire litigieux à la frontière des deux colonies.

Sur le plan des idées en matière de politique économique, retenons que Fuchs est particulièrement favorable à une large extension du réseau ferroviaire, à une réduction des frais de transport de marchandises pour favoriser le commerce, et, dans le domaine agricole, qu'il est partisan de la substitution des grandes concessions par la petite culture indigène. Enfin, conscient des richesses du Congo en matières premières, il se dit confiant dans son avenir économique.

Au niveau sanitaire, il organise la lutte contre la maladie du sommeil; au niveau éducatif, il préconise avant tout, pour les Noirs, un enseignement manuel et technique et considère qu'une formation de type universitaire serait prématurée et dangereuse; quant à l'impôt, il l'envisage comme un moyen de développement matériel et moral du Noir, grâce à la contrainte du travail.

Grand défenseur de l'autonomie du Gouvernement local et de l'augmentation de ses pouvoirs, Fuchs demande que l'on améliore le recrutement et la formation du personnel colonial, et que l'on prolonge la durée des termes, en vue du bon accomplissement de ce programme de décentralisation.

\*

\* \*

Au terme de ce travail, il importe de répondre à deux questions fondamentales: quelles ont été, en fin de compte, l'influence et l'importance du Gouverneur Général Fuchs? Quel a été son degré d'indépendance par rapport au Gouvernement central?

D'une manière générale, on sait que l'Etat Indépendant du Congo est dominé par l'absolutisme de Léopold II, surtout après le départ de Van Eetvelde, et qu'ensuite la "Charte coloniale" de 1908 a instauré une organisation politique très centralisée à Bruxelles. Dès lors, quel peut être le rôle d'un Gouverneur Général? En réalité, son rôle demeure considérable de par la délégation du pouvoir exécutif qu'il reçoit, et la direction qu'il exerce sur les différents services administratifs du Congo. Par ses propositions, ses avis et les informations qu'il transmet au Gouvernement central, il collabore également aux prises de décisions. Enfin, il ne faut pas oublier le facteur de la distance: il n'est pas toujours aisé, pour Bruxelles, de contrôler les faits et gestes d'un Gouverneur qui se trouve à 6.000 kilomètres... (Dans les années 1890, le navire à vapeur, qui apporte les instructions gouvernementales, met entre trois semaines et un mois pour accomplir le trajet).

Dans le cas particulier qui nous occupe, une première constatation s'impose: Félix Fuchs a pratiquement toujours suivi fidèlement la politique tracée par le Gouvernement central. Il a

scrupuleusement appliqué les instructions de Bruxelles pour chacun des problèmes majeurs qu'il eut à traiter: dans le cas de l'Affaire Lothaire, comme dans la question des abus et dans celle de la neutralité au début de la guerre (ou encore dans le cadre de la campagne arabe).

Fuchs n'était cependant ni un gouverneur inactif, ni un homme sans opinion, même s'il a pu, plutôt lors de ses premiers termes, faire preuve d'un manque "de caractère, de décision et d'énergie". Si, dans les grandes affaires qui ont marqué l'Histoire du Congo, on ne décèle pas l'empreinte d'une politique propre à Fuchs, néanmoins, dans divers domaines de l'administration générale de la colonie - tels la justice, la santé, la fiscalité... - il a, tout au long de sa carrière, transmis des propositions constructives au Gouvernement central. En ce sens, l'avis de Moulaert, selon lequel il n'aurait été qu'un "personnage décoratif", un "simple exécuteur" des décisions de Bruxelles, nous semble exagéré.

Par contre, l'opinion de De Saegher, selon laquelle Fuchs était un fonctionnaire de grande complaisance, nous paraît plus proche de la réalité. La meilleure preuve en est son attitude dans le problème des abus: si, à plusieurs reprises, Fuchs dénonce effectivement une série d'exactions, et ce même lorsqu'il se trouve à Bruxelles, il ne va pas jusqu'au bout de la logique et, dans ses actions officielles, tel son rapport de 1904, il "oublie" ce qu'il a lui-même constaté, pour faire corps avec le Gouvernement central contre les "attaques des ennemis du Congo". Fondamentalement, Félix Fuchs est bien un fidèle serviteur de la politique élaborée par ses supérieurs.



## Annexes

### Correspondance privée

1. *Lettre de F. Fuchs à Z. Etienne, Boma, 4 avril 1888* (A.A., Papiers docteur Dujardin, D 389, n° 4)

"(...) Dois-je te parler femmes? Elles m'écœurent ces diablesses de noires qui exhalent un fumet de bécassines; car il n'y aurait aucune exagération à dire qu'elles puent. Par exemple: elles sont bien faites - les jeunes! - les *calebasses* (pucelles) mais elles se flétrissent vite - et ce qu'elles ont d'admirable c'est les dents; des dents de carnassiers toutes blanches - des amandes fraîches dans le rose corail des gencives. Elles roulent aussi des prunelles jaunes assez expressives où se lit leur animalité soumise. Certains soirs, mais pendant une brève minute seulement nous parvenons à les adorer. On a beau faire on subit l'infirmité de la chair. Et pendant cette seconde rapide comme une lueur d'éclair - ô pauvre humanité - une noire vaut une blanche. Mais après! - c'est tous les remords, tous les dégoûts (...)" <sup>401</sup>

2. *Lettre de L. Courouble à F. Fuchs, s.l., 30 juin 1900* (B.R., S.M., II 6824 C)

"Mon cher Félix,

Ta lettre de Las Palmas m'a beaucoup réjoui autant à cause des sentiments affectueux qu'elle m'adresse que par cette verve dont elle surabonde à chaque ligne. Oui, c'est une belle lettre. Tu m'as exquisément écœuré avec tes odeurs nègres. Du coup, j'ai revécu mes premières minutes à Boma <sup>402</sup>, lorsque cette grasse bouffée de suint ranci qui montait de ce ramas de prisonniers

enchaînés, m'a saturé les narines et presque fait reculer sur la passerelle du Léopoldville! Ce souvenir me laisse encore tout frissonnant.

Ah quel leitmotiv que cette odeur!

Je me suis roulé au "corylopsis de leurs aisselles" et je me roule encore. Je placerai le mot ainsi que tes notes aiguës sur les fragrances indigènes dans mon tome II, bien entendu en citant mes auteurs. On n'attendra qu'avec plus d'impatience les impressions que tu nous dois et qu'il faudra bien que tu écrives un jour, lorsque tu seras délié de toutes cordes officielles, en un mot quand tu seras baron. Mais est-ce que l'on osera t'offrir seulement ce galon de laine de la noblesse? Il faut qu'on te nomme au moins archiduc. Archiduc de Popocabaca par exemple. Hein ça sonne... son Offenbach! (...)"

3. *Lettre de L. Courouble à F. Fuchs, s.l., 26 juin 1901 (B.R., S.M., II 6824 C)*

"(...) Pourquoi ne m'informes-tu pas un peu de ce que tu fais? Je parlerais de toi de temps à autre, discrètement... Oh, je sais, tu abhorres la réclame! Toujours tu cherches l'ombre et c'est apparemment pour cela que tu es en Afrique! Non, crois-moi, il faut entretenir ton prestige. Alors qu'on parle ici avec fanfare de tous les bigs chiefs (...), de toi seul on ne dit rien et c'est comme si tu n'existais pas. (...) Souvent des gens ironiques me demandent à quoi tu t'occupes... Je suis bien empêché de leur répondre (...)" <sup>403</sup>

4. *Lettre d'un dénommé Castane [?] à F. Fuchs, Loango, 12 juillet 1903 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/92)* <sup>404</sup>

"Monsieur le Gouverneur,

Etant accablé d'ouvrages, je ne puis me rendre encore auprès de vous. J'ai reçu la lettre et l'argent envoyés par M. votre secrétaire, je les garde pour mon voyage et compte venir sûrement en septembre prochain (...). Si vous le voulez bien, veuillez m'envoyer (50) cinquante francs à mon compte, pour acheter de l'ivoire sculpté, car par ici, on travaille bien cet article. La réponse s'il vous plaît par le premier courrier à ce sujet.

En attendant votre réponse, Monsieur le Gouverneur, veuillez m'excuser de mon long retard à rentrer auprès de vous et croyez toujours à ma fidélité à venir vous rendre quelques petits services. *Si vous le voulez, je vous apporte une jeune fille* [c'est nous qui soulignons]; veuillez me le faire savoir aussi par le premier courrier.

Celui qui est heureux de se dire votre très humble serviteur

[signature]"

5. Lettre de E. Demolder à F. Fuchs, s.l., 2 janvier 1895 (B.R., M.L. 2252)

"Je soussigné Eugène Demolder, avocat, 61 quai du Hainaut à Bruxelles, m'engage à payer à M. Emile Fuchs, en cas de décès de M. Félix Fuchs la somme de trois mille quatre cent francs (3.400) que je reconnais devoir à ce dernier et qui m'ont été avancés pour être placés dans les opérations de mon industrie. Les délais de remboursement seront fixés entre M. Emile Fuchs et moi - Ils ne pourront en aucun cas être effectués avant le mois de janvier 1898 et ne pourront dépasser une somme annuelle de cinq cent francs.

2 janvier 1895

[signature]"

"Mon cher Félix

Voici le papier demandé - Je t'ai encore levé 300 frcs. - La nouvelle année est exigeante - Et j'aurai encore *sous peu* besoin d'un peu de sous - Je m'adresse pour cela à Moreau <sup>405</sup>. Mais rassure-toi, mon vieux - A partir de ce mois je vais toucher des "pour cent" dans la vente de ma boutique, dont je m'occupe activement. Elle va très bien. J'y organise des expositions - Le public y accourt - Je suis content. Je voudrais seulement t'avoir ici - Tu m'inquiètes avec tes testaments - Je ne serai tranquillisé que quand je te verrai foulant le sol d'Europe - Nous ferons un beau voyage - un voyage d'art, dans des musées, des vieilles villes - un voyage intellectuel, sans noce, sans fête (...)" <sup>406</sup>

6. *Lettre de P. Janson à F. Fuchs, s.l., 21 décembre 1890 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/33)*

"Mon cher confrère,

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir accusé réception plus tôt de votre aimable envoi de photographies si intéressantes et si bien réussies. Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai été heureux de votre aimable souvenir. Je vous en remercie bien cordialement.

Vous aurez vu par la lecture des journaux combien j'ai été occupé en ces derniers temps et c'est ce qui m'a forcé à négliger un peu le soin de ma correspondance. Il y a en ce moment un grand réveil de l'opinion publique; la cause de la révision et, à sa suite, celle du suffrage universel, ont fait un pas immense.

Sans doute il y aura encore des obstacles à vaincre et des résistances à surmonter, mais j'ai l'espoir sérieux que nous approchons du résultat final. Il était temps.

J'espère que vous jouissez d'une bonne santé et que vous ne vous ennuyez pas trop là-bas.

Je serai bien heureux de recevoir votre bonne visite à votre prochain voyage en Europe et j'y compte.

Votre bien dévoué

[signature]"

7. *Lettre de P. Janson à F. Fuchs, s.l., 17 décembre 1898 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 127/77)*

"Mon cher Fuchs,

La grande voix de la presse (...) annonce votre retour et j'espérais avoir d'un moment à l'autre le plaisir de vous voir, mais on m'annonce maintenant que votre départ est ajourné, je me plais à espérer que ce n'est pas pour longtemps.

Il me semble que vous avez fait un assez long séjour pour avoir le droit d'obtenir ailleurs en pays civilisé un poste important et je m'étonne que depuis longtemps déjà ce point n'ait pas été réglé à votre satisfaction <sup>407</sup>.

Rien de bien nouveau ici, si ce n'est peut-être la perspective assez probable d'une brève alliance des partis d'opposition en vue des élections de 1900. Si elle se fait, les jours du gouvernement clérical me paraissent comptés (...)"

8. *Lettre de F. Fuchs à E. De Keyzer, Nouvelle-Anvers, 12 octobre 1900 (M.R.A.C., Papiers De Keyzer, R.G. 887)*

"Mon cher De Keyzer

Me voici rentré à Nouvelle-Anvers venant des [Stanley] Falls - en bonne santé grâce à Dieu, et à ma belle humeur. (...) On dit votre retour prochain! Pas possible. En ce qui me concerne, je m'en féliciterais si j'avais à séjourner à Boma. Mais je n'en ai cure!

Je commence à me faire à ma vie ambulatoire et je ne tiens pas à en changer pour l'instant (...) <sup>408</sup>. A-t-on des nouvelles de M. van Eetvelde? On me dit que sa retraite est définitive. O lamentable et veule humanité! Tous les ânes ruent à la fois et font feu de leurs quatre fers.

Ainsi va le monde! Mais gare! si le mort ressuscite! Que de jolis visages de croque-mort à croquer! Ce serait à souhaiter rien que pour l'amour de l'art caricatural. Quel joli Caran d'Ache à faire là-dessus! Attendons et qu'ils pissent les mérinos!

Je serais heureux de recevoir de vos nouvelles et des nouvelles de Bruxelles.

Il y a des journées longues, longues! ici dans le vaste silence du fleuve - même au seuil des régions où l'on équarisse la chair humaine.

Ces pauvres budja! C'est à pleurer. Alors que les moyens pacifiques seraient si aisés - et autrement *pratiques* [souligné trois fois par Fuchs]! Enfin! Je vous serre affectueusement la main.

[signature]" <sup>409</sup>

## **Lettres de De Saegher à Fivé <sup>410</sup>**

9. Lettre de M. De Saegher à E. Fivé, Kendolo [?], 9 juillet 1883 [en réalité 1893] (A.A., D 387, n° 4)

" (...) Fuchs a tâché de vous mettre en guerre avec Le Marinel <sup>411</sup> - à cet effet il lui a envoyé un extrait de votre rapport sur les libérés de Lusambo en soulignant les mots "Le Gouvernement, mal

renseigné par ses commissaires de district...". Joli système de Gouvernement! (...)"

10. *Lettre de M. De Saegher à E. Fivé, Berghe Sainte Marie, 1<sup>er</sup> juillet [1893] (A.A., D. 387, n° 4)*

" (...) - Wahis est revenu et Fuchs est rentré dans le néant. (...)

Le Marinel m'a fait ses doléances: le ff. de GG. [faisant fonction de Gouverneur Général, c'est-à-dire Fuchs] a été pour ses deux collègues - auxquels il aurait dû cependant des égards - d'une grossièreté sans pareille: ils en ont été profondément blessés et la communication de votre correspondance leur a donné une pinte de bon sang: ils étaient enchantés de lui voir donner les étrivières. (...)

Je relis vos lettres: il est curieux comme nous avons les mêmes impressions: Costermans a toujours eu le bénéfice de me déplaire souverainement. Quant au récit de votre 1<sup>ère</sup> entrevue avec Le M. [Le Marinel] - la note faite à Lusambo - vous en donne l'explication - après il a compris et il est revenu à de meilleurs sentiments: je crois après avoir bien sondé le terrain que c'est un ami. Baerts au contraire - renseignement Le M.. - a fait le Juif lors de la réunion de [deux mots non déchiffrés] et "aurait manqué de franchise".

Fuchs aurait peur de moi? Il a raison car j'en sais long - Il aurait trouvé? Ce serait difficile de me "couler" puisque je n'ai aucune ambition... et que je ne demande qu'à m'en aller... mais s'il veut lutter, nous sommes prêts n'est-ce pas. Car autant que lui j'ai bec et ongle et à mon passif pas la moindre "petite cochonnerie". Il est vrai que les siennes sont peut-être périmées. Si nous nous mettions en tête - rien que pour le plaisir d'emb.nuyer un youtre [sic], de faire de la lutte et de déjouer ses ambitions... mais nous ne sommes pas taillés pour ces besognes-là... non non. (...) qu'ils se démènent dans la vanité de leurs ambitions, que nous importe!".

## **Lettres provenant des Papiers Van Eetvelde (A.G.R.)**

11. *Lettre de C. Coquilhat à F. Fuchs, Boma, 20 janvier 1891 (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/n.cl.)* <sup>412</sup>

"Monsieur Fuchs,

Je me vois à mon grand regret, dans la nécessité de vous reprendre la fonction de Secrétaire général intérimaire et de m'en charger moi-même.

Vous n'ignorez pas combien j'ai eu de peines et d'ennuis depuis que vous avez assumé cet emploi, il y a plus de deux mois, combien le traitement des affaires a été ralenti et rendu difficile; vous savez les nombreux reproches que j'ai eu à vous faire concernant ce service.

Insuffisance d'ordre, de netteté de vues, de concision dans les instructions, de vigilance, de sévérité, d'à-propos, et dans certaines questions manque d'aptitudes. Je note aussi la négligence ["absolue", avait ajouté Coquilhat dans sa minute] du service de l'Intendance; votre impuissance à me proposer des conclusions et des mesures précises (...), et ce malgré un plan de travail cinquante fois indiqué par moi; enfin vous savez que je me suis trouvé dans la nécessité de reprendre en fait personnellement la direction de cet important service. Je mentionne encore cette absence de méthode et de distribution des attributions qui aboutissait à faire oublier telle question ou à me faire soumettre 2 ou 3 minutes pour une même affaire, parfois déjà traitée et cela parce que vous n'aviez pas chargé un seul et même employé du service de la vérification de toutes les affaires.

Vous avez cependant été libre de faire tout ce qu'il vous a plu. Jamais je n'ai mis les pieds au Secrétariat. Vous avez eu plus d'employés que M. De Keyzer et il vous avait laissé des travaux où il régnait enfin un ordre à peu près suffisant et où, depuis deux mois déjà avant la remise [du service],



ne se commettaient plus de grosses fautes.

Dans ces conditions vous auriez bien fait au bout de 6 ou 8 semaines d'expérience infructueuse, de demander nettement à être déchargé de ces fonctions, qui ne correspondaient pas à votre genre de mérite.

Vous ne l'avez pas fait. Vous vous êtes borné à me dire parfois dans ces derniers temps que si je trouvais que vous ne conveniez pas, vous étiez prêt à vous retirer, mais en même temps vous ajoutiez que je ne pouvais oublier que vous étiez dans la période d'apprentissage.

Vous ne pouvez nier que les avertissements concernant ma décision actuelle ne vous ont pas manqué. Je vous ai même un jour écrit que j'allais télégraphier à Bruxelles pour obtenir un autre Secrétaire général.

Vous seriez, d'autre part, mal fondé à prétendre que l'excès du nombre des affaires, l'obligation de les traiter très vite, et la fréquence de mes reproches qui correspondait simplement à la fréquence de vos erreurs, que leur vivacité vous empêchaient de travailler comme il le fallait. Ce serait l'aveu que vous n'aviez pas la tête assez froide ni organisée pour la fonction. D'ailleurs vous ne m'avez jamais présenté à l'égard de mes reproches la moindre observation, bien que j'ai toujours sollicité toute remarque et objection utile présentée avec convenance. Vous n'oublierez pas, au surplus, mes avertissements au moment où il s'est agi pour vous d'entrer au Secrétariat. Je vous ai engagé à bien réfléchir avant de vous décider. Je vous ai prévenu des difficultés; je vous ai aussi clairement indiqué que dans nos communications d'affaires, il n'y aurait pas place pour la susceptibilité, que, d'ailleurs, je n'aurais jamais d'intention blessante; je vous ai dit - ce que vous saviez du reste - que, si je travaille beaucoup moi-même, je suis très exigeant, très sévère pour les autres; que c'est le seul moyen de faire face à une tâche immense et ingrate.

Ma décision est motivée par deux nécessités impérieuses: celle de ne pas faire durer plus longtemps le désordre dans le Secrétariat, et celle de ne plus altérer ma santé - qui importe au

Gouvernement - car je suis actuellement ["redevenu" a-t-il ajouté dans la minute] malade par suite des tracas innombrables que m'a causé la mauvaise direction du Secrétariat depuis 2 mois.

Je ne veux pas insister sur un point néanmoins important dans la question délicate du Secrétaire général qui réclame dans les relations du chef et du Secrétaire une complète sûreté mutuelle. Je me bornerai à dire que vous n'avez jamais eu pleine confiance dans votre chef et que votre esprit méfiant et soupçonneux n'était pas fait pour vous attirer ma confiance.

Jamais vous n'avez cru à mon affirmation que je n'ai fait de rapport à Bruxelles sur l'incident de novembre, un dîner offert à M. l'Inspecteur d'Etat Van Kerckhoven<sup>413</sup>. Je laisse de côté ce que ce doute aurait pu avoir d'injurieux pour moi, si je n'avais, dans ces questions personnelles, ma situation et ma manière de voir qui me rendent indifférent à ce genre d'appréciations. (Veuillez bien noter que cet incident reste clos). Mon intention est de ne vous faire aucun tort. Ressaisissez-vous. Ayez un caractère d'homme et non une imagination de sensitive; sortez de la torpeur où vous semblez plongé depuis quelques temps à la tête de la Direction de la Justice, où vous avez rendu de sérieux services et montré une intelligence et des aptitudes très appréciables, vous pourrez vous distinguer comme précédemment et donner de nouvelles preuves de votre dévouement à l'oeuvre du Roi.

Le Vice-Gouverneur Général

faisant fonction de Gouverneur Général,

[signature]"

12. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, [Boma], 23 janvier [1893] (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 48)*

"Mon cher Baerts,

Le courrier qu'apporte [le navire] Lulu Bohlen n'est guère important. Il y a

1°) *la démission Tobback*<sup>414</sup> - une fumisterie. Par qui remplacer cet *hurluberlu*!

2°) *l'affaire Van Dorpe*<sup>415</sup> à qui j'ai dû infliger un blâme. (Est-ce que *je manque* donc tant que cela de poigne? Vois l'état des punitions et l'état des retenues y annexé. Sois certain que tout le monde marche au doigt et à l'œil et que je tape *dur*).

3°) ma petite palabre avec Fivé dont l'attitude est des plus contradictoires. Il me dit que je suis trop optimiste à l'endroit du danger du côté des Falls, mais il a soin de ne pas y aller. Oh! logique<sup>416</sup>.

4°) la demande de *Leroy*<sup>417</sup> qui veut lâcher le Secrétariat. En quoi il a raison. Pour les services qu'il rend! Je vais lui donner [le district de] l'Equateur. J'ose espérer qu'Ed. [Edmond Van Eetvelde] n'y verra pas d'inconvénient. *Lemaire doit être remplacé d'urgence*<sup>418</sup>.

5°) ah! non, la note ne vaut pas la peine d'être nommée. Voilà pour les ennuis, les tracas, les affaires de personnes toujours agaçantes mais qui me laissent parfaitement froid. Je suis devenu d'un calme épatant sous ce rapport.

*Plantations: V.D. Poorten* [Van Der Poorten] plus désolant que jamais. Il pleurniche tout le long de la route des caravanes. *Il n'y a plus rien à tirer de lui*<sup>419</sup>. Demande à *Freitag*<sup>420</sup> qui rentre (je recommande cet officier à toute la bienveillance de M. Van Eetvelde, il a rendu de grands services, s'est toujours bien porté et est d'une grande activité. Je te serai reconnaissant de dire un mot pour lui).

*Martin*<sup>421</sup> s'est conduit comme un pourceau à l'Equateur. Il est vrai qu'il avait affaire à M. Lemaire!! en voilà un bâtard *mélasseux* [sic]. Je lui ai adressé deux rappels à l'ordre. En résumé nos plantations devront marcher sans planteurs de profession (...). Dans tous les cas l'élan est donné, dans tous les districts on ne parle plus que *café* et *cacao*. Je provoque l'émulation entre les commissaires de district et je ne laisse passer aucun courrier sans parler plantations.

*Exposition de Gand: Hélas!!!* Je crains une foire! On n'a pas répondu à l'appel que j'ai adressé! Tu m'avoueras qu'il est difficile de réunir des *fleurs* lorsqu'on a tant d'autres chats à fouetter (...). Enfin je vais tenter un dernier effort d'ici au mois prochain et payerai au besoin de ma personne. Ah! mon cher

tu ne t'imagines pas ce qu'il faut relancer les gens pour obtenir quoi que ce soit. Il faut les secouer, les brutaliser même. Le régime militaire a du bon sous ce rapport. Aussi je deviens brutal comme un caporal prussien et cela me réussit souvent.

*Ubangi-Bomu*: est ravitaillé aussi bien que possible. J'espère qu'Edmond sera content des mesures que j'ai prises.

*Haut Uellé*: Plus de nouvelles (...).

*Lualaba*: J'appelle toute ton attention sur les recrutements dans ce district (...).

Et maintenant deux mots de nous-même. Je me porte très bien, travaille ferme et suis très content. On le serait à moins. Inspecteur d'Etat - vingt mille francs - Ordre du Lion. La corne d'abondance, quoi. Je ne sais vraiment comment remercier M. Van Eetvelde qui a été mille fois trop bon pour moi. Aussi vais-je me couper en quatre pour qu'il soit content de moi. Je n'ai qu'un regret dans tout cela, c'est que tu n'as rien, toi.

Je bisque à cause de De Keyzer. Quand va-t-il me revenir cet Ostrogoth. Il ne faudra pas qu'il recommence ses petites manigances! (...) <sup>422</sup>.

*Anglo Belgian* [Abir]: Si Edmond veut que cette société réussisse, il faut *absolument* que Lemaire s'en aille. Il est embêtant au possible ce monsieur. J'ai dû le ramasser ferme.

A propos de l'*Anglo*., cette société doit lui déplaire et il me soumet une *foule* de questions oiseuses et prématurées. Quel rasoir (...). Aussi j'espère que M. Leroi, si on l'envoie à l'Equateur tout ira mieux [sic] - Mais il faut en finir avec M. Lemaire <sup>423</sup>. (...) Insiste bien auprès de Edmond pour que l'on envoie des *agents sérieux et anciens pour les nouvelles sociétés*. Engeringh <sup>424</sup> me paraît excellent mais il aura du fil à retordre avec cet hystérique de Lemaire: *la Louise Plateau de l'Equateur* (...).

*Personnel du Bas Congo*: Je m'occupe de le réduire. Mais c'est diablement difficile. Il y a ici un tas de déchets qu'il faut garder dans le Bas ou renvoyer en Europe (...).

A propos du personnel une grosse question: *Faut-il garder les non-valeurs ou les expédier en Europe*

*si possible à leurs frais?* Depuis quelques temps le recrutement du personnel laisse beaucoup à désirer - on envoie des malades et des gags (...) [qui] sont incapables de rendre aucun service. A mon avis mieux vaut les renvoyer immédiatement et *arrêter les frais*. *Quid Juris?*

Qui va-t-on m'envoyer comme Secrétaire Général. Que l'on supprime une fois pour toutes ce titre qui ne signifie rien ici. Que l'on adjoigne au gouverneur un *chef de cabinet* chargé de toutes les affaires confidentielles et de transmettre des ordres aux différents services et que l'on nomme un *Directeur de l'Intérieur* qui aura dans ses attributions la politique des districts. Rezette a ce titre d'après le rapport au Roi de 1891, mais il ne l'a jamais reçu autrement que je sache (...).

23 janvier

Que je bavarde. J'espère que tu démêleras dans tout ce fatras l'utile de l'inutile. Je vais relire tout cela et je soulignerai (...) les choses importantes. Tout est calme. J'attends un courrier du Haut avant de terminer une lettre officieuse à M. Van Eetvelde. J'ai dû ferme bûcher aujourd'hui - M. Leroi malade descend demain à Banana. Je ne puis pas même me fier à lui pour le collationnement des lettres. Il est malade, surtout pendant la semaine, se soigne, se médicamente etc. et, rétabli le dimanche, va s'amuser dans ce nid de frondeurs qu'on appelle *Shinka*; (Spécialité des canons qui éclatent). Je serais cependant bien heureux d'avoir un *collabo* sérieux et *sûr*. Le vrai secrétaire, c'est Van Damme<sup>425</sup>. Dommage qu'il ne soit pas fichu de faire une lettre. Mais il est très au courant de tout et à ce point de vue est précieux. J'envoie un intéressant rapport de Rezette sur les Transports. Je l'ai un peu secoué ces derniers temps. Il a beaucoup travaillé ces jours derniers comme tu verras dans le courrier.

Au revoir cher ami. Porte-toi bien. Mes respects à Madame Baerts et crois-moi ton bien dévoué.

[signature]"

13. *Lettre de F. Fuchs à A. Baerts, [Boma], 29 juillet 1895 (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 31)*

"Mon cher Baerts,

Le courrier (...) ferme demain soir et le [navire] Coomassie ne s'amène pas. C'est désagréable. On a beau avoir toujours le doigt mouillé, le vent a de tels caprices fous que l'on ne sait guère d'où il souffle. Aussi garderais-je d'ouvrir pour vos beaux yeux mes mains pleines de gaies hyperboles: foin de potins. Ayons surtout *l'air* d'être calme. Qu'importe qu'on le soit - il faut *paraître*. *Paraître* ou ne pas *paraître* disent les Hamlet fin de ce siècle qui soliloquent place du Trône.

*Le Portage*: A été des plus brillants. J'appelle ton attention sur mon rapport semestriel que j'ai dû faire en lieu et place du Directeur des Transports. J'ose espérer qu'Ed. [Edmond Van Eetvelde] - l'implacable Torquemada de ma candeur<sup>426</sup> - se montrera satisfait - il sera j'espère aussi convaincu que je connais mon portage jusqu'au bout des ongles et que j'ai contribué quelque peu (...) à conjurer la crise dont nous étions menacés.

Le portage en ces derniers temps - je le dis ici pour Dieu qui voit mon âme - a parfois hanté mes rêves et troublé mon sommeil, et pour des causes provenant exclusivement de la *Centrale*, la hautaine, l'infaillible, l'*excathedrâle* centrale [sic], coiffée d'une triple tiare de sagesse et emprisonnée dans une armure de diamant.

Tout est bien qui finit bien (...)"

## Instructions du Roi Léopold II

14. *Retranscription, par Van Eetvelde, d'une lettre du Roi Léopold II à Ch. Liebrechts, [Bruxelles], 14*

janvier 1899 (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 34)

"(...) Je remarque que M. Fuchs se plaint de ce que M. Rosen<sup>427</sup> ne fait rien région des cataractes et que M. Fuchs ne prend aucune mesure pour remédier à cette situation. Il ne suffit pas de nous écrire, il faut remédier au mal. Veuillez prescrire cela (...)"

15. *Lettre [copie dactylographiée] du Roi Léopold II à F. Fuchs, Bruxelles, 14 février 1903 (A.A., D 388, liasse n° 5)*

"Mon cher Monsieur Fuchs,

Des officiers italiens viennent d'être autorisés à servir au Congo. Je suis extrêmement reconnaissant au Roi d'Italie d'avoir bien voulu prendre cette décision.

Je tiens à vous recommander et à tous ceux sous vos ordres ces Messieurs les officiers italiens.

Ma volonté formelle que vous ferez connaître à vos subordonnés est que les officiers italiens soient bien traités au Congo, non pas en étrangers mais fraternellement en collaborateurs.

On s'est souvent plaint au Congo que les agents que nous y envoyons ne possèdent ni les qualités, ni les connaissances voulues.

J'ai beaucoup tenu à élargir le cadre de nos recrutements et à chercher à augmenter le nombre des officiers que nous enrôlons.

Il importe hautement que le Congo ait une bonne réputation. J'espère que vous ne négligerez rien pour mettre les officiers italiens à même de concevoir de nos autorités une favorable impression et que vous leur faciliterez l'accomplissement de leurs devoirs envers l'Etat, dont ils deviennent par leur arrivée en Afrique, les agents.

J'ai voulu vous écrire moi-même, car Je veux que nous traitions ces messieurs italiens à l'égal des Belges. J'en ai donné Ma parole au Roi d'Italie et Je compte sur vous et sur vos subordonnés pour l'accomplissement de Ma promesse et pour que l'Etat tire de bons services de ses nouveaux auxiliaires.

Croyez moi, Cher Monsieur Fuchs,

Votre très affectionné

Léopold"<sup>428</sup>

16. *Projet de lettre autographe du Roi Léopold II à F. Fuchs, [Bruxelles], [10 mai 1903] (A.A., I.R.C.B. 507)*

"projet de lettre à M. Fuchs

Cher M. Fuchs

L'opinion en Europe est fortement montée contre l'Etat du Congo. On dit que le Gouvernement en serait par essence pire que celui de la Turquie qu'il repose sur le monopole et viole les actes de Berlin et de Bruxelles<sup>429</sup>.

Vous recevez les livres et les articles qui sont publiés journallement.

Veuillez prescrire à nos agents de la manière la plus formelle la plus grande humanité envers les indigènes. Nous devons vouloir les améliorer aussi paternellement que possible, les amener au travail et à la paix.

Recommandez spécialement du tact dans les relations avec les missionnaires. Il ne faut certes pas les laisser enfreindre les lois mais il ne faut pas être avec eux raides, exigeants je dirai bêtement autoritaires. Un état ne peut se maintenir s'il a l'opinion mondiale contre lui. Nous devons en surveillant



de plus en plus la conduite la tenue l'esprit de nos agents chercher à faire de l'Etat du Congo un état modèle"

17. *Lettre de E. Van Eetvelde au Roi Léopold II, Bruxelles, 10 mai 1903 (A.A., I.R.C.B. 507)*

"(...) Lettre à M. Fuchs

Je crains qu'elle ne fasse plus de mal que de bien, en ce sens qu'elle est de nature à provoquer de nouveau une série de mesures maladroites dépassant le but. Les missionnaires, pour le moment, s'attaquent aux enrôlements de force de nos miliciens. Le Roi ne peut songer à les compromettre. Faut-il interdire d'enchaîner les enrôlés? Ce serait s'exposer à les perdre. On peut recommander à réduire cette pratique au minimum - au cas où le milicien chercherait à se soustraire par la fuite. Il faudrait peut-être se borner à mettre des menottes. En tous cas, il faudrait du tact et éviter tout acte de cette nature dans le voisinage des missions. La même observation s'applique à l'obligation des indigènes de fournir du caoutchouc; un peu de tolérance serait de bonne politique dans ce voisinage, et il faudrait surtout que les commissaires de district sachent et comprennent qu'il faut chercher à vivre en bonne intelligence avec les missionnaires et à se ménager leur amitié par des bons procédés. le Gouvernement lui-même, en matière de location de terrain notamment, ne devrait pas les exaspérer par une application excessive de son droit.

Enfin, on peut recommander encore une fois de ne tolérer aucun acte cruel ou inhumain à l'égard des natifs, ni aux natifs entre eux, sans toutefois laisser porter atteinte au droit de l'Etat de percevoir ou laisser percevoir des impôts en nature, ou d'imposer le service militaire à ses sujets.

Je me permets d'indiquer sommairement les termes du problème. M. de Cuvelier pourrait les développer dans un projet d'instructions où l'on engagerait en même temps le Gouverneur Général à

se rendre lui-même sur les lieux pour écouter et examiner les plaintes. J'aimerais mieux que le Roi ne se jetât pas personnellement dans le débat.

Si le Roi était d'avis de livrer ces instructions à la publicité, elles devraient naturellement être reçues dans un sens un peu différent, rappeler les ordres antérieurs (...), indiquer l'extension croissante de la justice, la nécessité de réprimer tout acte de cruauté (ne pas oublier ceux des natifs entre eux), mais aussi ne pas reculer devant l'affirmation nette et claire de notre droit à l'impôt militaire et en nature.

[signature]" <sup>430</sup>

## Rapports au Gouverneur Général (Papiers Fuchs)

18. *Minute de F. Fuchs au Gouverneur Général, Boma, le 26 janvier 1889 (132/n.cl.)* <sup>431</sup>

"Monsieur le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que trois zanzibarites (...) ont été débarqués vendredi dernier à Boma pour y être jugés du chef de vol, commis par eux de concert, d'une chèvre, à Lukungu.

M'étant rendu le jour même vers quatre heures dans la maison d'arrêt de Boma, j'ai constaté l'état de santé déplorable de ces hommes; l'un d'eux se plaignait amèrement d'avoir reçu "en une séance" deux cents coups de chicotte et montrait les blessures qui lui ont été faites à l'aide de cet instrument.

Je joins ici un certificat délivré à ma demande par le docteur Reyttter. Ce document vous permettra de juger de la gravité des blessures qui ont été causées par l'application sans mesure de la peine disciplinaire du fouet. L'article 23 D du Règlement de Discipline militaire (arrêté du 5 juillet 1888) porte: les punitions militaires pour réprimer la transgression de la discipline sont: D. le fouet de 12 coups à

100 coups appliqués au bas des reins (50 coups au maximum en une séance). Il n'est pas douteux selon moi que cette disposition a été transgressée par le Commissaire de district des Cataractes en tolérant ou en ordonnant l'application brutale de la punition du fouet et en envoyant à Boma, avant sa guérison, le zanzibarite (...<sup>432</sup>.

Avant de vous demander d'autoriser un commencement d'instruction ou d'ordonner au ministère public, en vertu des pouvoirs que me confère le Roi, d'exercer des poursuites, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Gouverneur général, de vouloir bien exiger des explications de la part du Commissaire du district des Cataractes sur les faits dont [il] s'agit.

Il est inadmissible que dans l'application des peines corporelles, on aille jusqu'à estropier des agents de l'Etat et à priver celui-ci de leurs services. A ce sujet, je me permets de vous signaler que l'article du règlement de discipline militaire demande peut-être une interprétation. Ne faut-il pas entendre les mots "en une séance" de la manière suivante "en une séance et en un jour". J'ignore M. le Gouverneur général s'il existe des instructions sur ce point et dans la négative je vous sou mets le point de savoir s'il ne conviendrait d'en donner afin d'éviter le retour de faits aussi regrettables que ceux qui ont été commis.

Le Directeur de la Justice"

19. *Minute de F. Fuchs à E. Van Eetvelde, s.l., [avant octobre 1891] (119/6)*<sup>433</sup>

"Recensement des indigènes

Création de certificats d'identité

Monsieur l'Administrateur général,

(...) [Je propose de] songer dès aujourd'hui à préparer les éléments de l'organisation de l'*Etat civil*

des indigènes (...).

J'ai songé à la création d'un *certificat d'identité* que les natifs auront la faculté d'obtenir des administrations locales et dont celles-ci devront s'efforcer de répandre l'usage parmi les populations établies dans les villages éparpillés autour des stations (...).

Un premier point à noter c'est que le noir, comme tout illettré d'ailleurs, a un religieux respect pour l'écriture, pour ce qu'il appelle une "moukande". Le moindre chiffon de papier couvert de griffonnages, fut-il sans importance est une chose "fétiche". Il n'est donc pas douteux que la possession d'un écrit dans lequel seront constatés les noms, prénoms, etc. et qui lui attribuera un nom européen sera pour le natif un événement important qui le rehaussera à ses propres yeux et à ceux des siens (...).

Quels avantages résulteront du système du certificat *facultatif* au début, *obligatoire* dans un avenir éloigné.

- 1° l'usage de ce certificat contribuera dans une large mesure à affirmer l'autorité de l'Etat au sein des populations congolaises et nouera plus étroitement les liens qui s'établissent (...) entre l'indigène et nos agents et nos fonctionnaires.
- 2° il relèvera, ainsi que je l'ai noté plus haut, le natif à ses propres yeux, lui inspirera confiance dans notre autorité, dans nos institutions et nos lois, fera naître en lui le goût d'une civilisation qui ne le repousse pas comme un être inférieur, lui inculque au contraire le respect de lui-même, la fierté, et l'incite à se perfectionner et s'améliorer à tous points de vue et à devenir l'égal de l'Européen. A cet égard on peut considérer l'organisation de l'Etat civil des négrocoles comme point de départ des mesures qui doivent progressivement préparer et amener leur assimilation.
- 3° il fournira des renseignements sur la population, sa densité; le nombre et l'importance de ses villages. Renseignements qui ne laisseront pas d'être précieux le jour où l'on pourra songer au recensement des villages et de leur population dans le but d'établir la mesure dans laquelle chaque communauté indigène devra contribuer et subvenir aux charges de l'Etat soit par des

prestations en nature, ou en corvées, soit par la fourniture de contingents militaires. Il va sans dire, en effet, qu'un double de tout certificat d'identité devra être conservé, avec un numéro d'ordre dans les archives des stations (...)"

20. *Notes de F. Fuchs, s.l., [1902?] (115/169)*

*"Du rôle des Commerçants*

(...) [Les commerçants] ne semblent (...) pas tenir compte que les indigènes sont des êtres primitifs n'ayant que peu ou pas de besoins et que par ce fait le travail ne peut leur être qu'une corvée - Produire dès leur installation et produire beaucoup, tel est leur but, quels que soient les moyens qu'il faille employer pour atteindre celui-ci. Ils oublient généralement que pour arriver à des résultats durables, il faut de la patience et que l'on obtient davantage par les bons procédés que par la force (...).

Pour obvier à ces inconvénients et pour assurer d'une façon plus efficace la protection que les indigènes ont droit d'attendre du Gouvernement, je pense qu'il serait utile de surveiller plus étroitement les agissements des Sociétés Commerciales vis-à-vis des natifs et de s'assurer notamment du paiement équitable des produits d'échange et de la rémunération exacte de la main d'oeuvre. Cette surveillance devrait pouvoir s'exercer en premier ressort par des inspecteurs au service des Sociétés Commerciales elles-mêmes, nommés par elles et agréés par le Gouvernement. Il est en effet de l'intérêt des entreprises particulières d'être fréquemment et sérieusement contrôlées tant au point de vue de leurs intérêts matériels qu'à celui de leurs relations avec les natifs. Ces Inspecteurs, à l'instar de ce qui se passe à l'Etat, auraient à saisir les autorités compétentes des délits ou infractions aux lois et règlements de l'Etat qu'ils auraient constatés, et feraient en même temps rapport au Gouverneur

Général.

Si ce contrôle avait été établi et si nos fonctionnaires, notamment, s'étaient occupés plus activement des agissements des Sociétés Commerciales vis-à-vis des indigènes, nous n'aurions pas eu à déplorer les excès qui ont eu leur écho devant les tribunaux répressifs. A mon avis néanmoins, on ne saurait rendre les Sociétés Commerciales elles-mêmes responsables des fautes commises par leurs agents et l'on ne pourrait, de ce chef, leur retirer les concessions qu'elles ont obtenues. Nous pensons qu'en agissant de la sorte l'Etat commettrait une faute grave qui compromettrait son bon renom et lui susciterait une foule de difficultés diplomatiques. L'intérêt des Sociétés Commerciales est d'assurer le recrutement de leurs agents de façon à ce que la moralité et la manière d'agir de ceux-ci à l'égard des indigènes ne donne lieu à aucune récrimination. Les Sociétés Commerciales engagent leurs agents trop souvent à la légère et c'est sur ce point qu'il importe d'attirer l'attention des intéressés en les prévenant que l'Etat tiendra la main à ce que, dans les rapports avec les Sociétés Commerciales, les intérêts des indigènes soient intégralement respectés tant dans leurs personnes que dans leurs biens"

21. *Minute de F. Fuchs au Secrétaire d'Etat, s.l., janvier 1904 (117/41)* <sup>434</sup>

"(...) Il n'y a pas à le dissimuler; il est temps que les mesures soient prises pour remplacer une partie des impôts en chickwangles par des denrées envoyées d'Europe. Si l'on continue à exiger des indigènes le travail qu'on exige actuellement d'eux pour (...) [les] chickwangles, il arrivera un jour où ces gens ne pourront plus s'exécuter malgré toutes les mesures de coercition qu'on prendrait vis-à-vis d'eux.

D'ailleurs, le Gouvernement devra bien prendre certaines mesures puisqu'en son article 28, le

décret du 18 novembre 1903 relatif au règlement des impositions dit que "pour déterminer d'une façon juste et équitable le travail imposé, les Commissaires de district s'inspireront de la nature du travail à effectuer, de l'âge et des aptitudes des indigènes soumis aux prestations" et que d'autre part l'article 55 prescrit certaines pénalités pour "celui qui aura exigé des indigènes soit comme impôt en nature, soit comme heures de travail, des prestations d'une valeur supérieure à celles prévues dans les rôles d'imposition".

Or, il n'est pas possible de se conformer à ces textes en continuant à agir au Stanley-Pool comme les exigences du service l'ont voulu jusqu'à ce jour.

Pour remédier à cet état de choses, je proposerai au Gouvernement non pas de supprimer complètement l'impôt en chickwangles, mais de le réduire de moitié. Les autres denrées pour le ravitaillement des noirs seraient fournies par le Gouvernement. Cette mesure produirait les effets les plus salutaires. Les indigènes auraient plus de temps devant eux pour se livrer à leurs autres travaux - pourraient faire l'élevage du petit bétail - les femmes s'occuperaient de leur intérieur - s'occuperaient davantage de leurs enfants (...)" <sup>435</sup>

## 22. Notes de F. Fuchs, s.l., [1905?] (119/82)

### *"Sur la détention de femmes comme otages"*

D'après les avis recueillis par les M. de la Commission d'enquête "la détention des femmes comme otages, aux postes, serait le moyen de coercition le plus doux, le plus humain, le plus efficace, le plus en harmonie avec les mœurs indigènes".

J'estime et je me propose de démontrer que cette mesure a non seulement "le caractère d'une criante iniquité, jusqu'à distance" mais que vue de près elle constitue en général une pratique aussi

cruelle qu'inhumaine et de plus profondément désastreuse au point de vue de la conservation et du développement de la race indigène. Je dis en général, car je veux bien reconnaître que ces caractères de cruauté, d'inhumanité et de destructivité (?) perdent de leur intensité lorsqu'il s'agit de femmes résidant à proximité immédiate des postes (...) mais s'imagine-t-on le sort de ces prisonnières enceintes ou allaitant des enfants pour la plupart lorsqu'elles ont à parcourir, et ce sera le cas le plus fréquent, des distances considérables pour atteindre le poste où elles passent le temps de la détention pour dettes fiscales de leurs maris ou de leurs maîtres et propriétaires.

Je laisse de côté, pour n'être pas taxé de sensiblerie humanitaire, les angoisses morales que vont ressentir ces êtres farouches que l'on arrache à leur milieu, à leurs accoutumances (...) il faut ajouter à la douleur morale les misères physiques, les fatigues de la route, les gîtes en plein air, le changement d'alimentation et de régime en général.

Et c'est une telle mesure qui est destinée à atteindre la population dans ses sources vives que l'on ose proposer pour assurer la perception de l'impôt.

Ainsi on n'est pas éloigné de considérer comme légitime parce qu'elle serait efficace une mesure qui - en fin de compte - frappe l'innocent plus que le coupable.

Et celui-ci quel sera-t-il dans presque tous les cas: le propriétaire ou seigneur plus que le mari légitime.

Qui ne voit maintenant qu'une telle conception de coercition fiscale (...) aboutit finalement à la reconnaissance de la servitude qu'il est au programme colonial de déraciner des moeurs aborigènes (...).

L'anthropophagie et le cannibalisme sont aussi dans les coutumes des natifs et leur adoption comme mode de coercition fiscale serait autrement efficace que la détention des femmes" <sup>436</sup>



23. *Note de F. Fuchs, s.l., [fin 1907 ou début 1908?] (117/343)*

"Justice

Je ne puis supposer d'une façon toute gratuite que mes lettres adressées au Secrétaire d'Etat ne sont pas communiquées à tous les Directeurs compétents.

Le Gouvernement central m'écrivant qu'il désire connaître les mesures prises pour amener le respect de la loi dans la Mongala, je dois supposer que celles qui ont été ordonnées ou proposées (telle l'indemnisation des contribuables lésés...) ne sont pas satisfaisantes.

Je prends les mesures nouvelles suivantes: suspension (article 6 de l'ordonnance organique du Gouvernement local) de la loi fiscale dans la Mongala pendant six mois, établissement de rôles nouveaux. Le Gouvernement a adressé des félicitations à M. Arnold <sup>437</sup>. Je pense que ce dernier doit plutôt être traduit en justice.

Ce sont deux points de vue très distincts. Les indigènes ont été pressurés par le "Système-Arnold". Le Gouvernement a encaissé les bénéfices de cette perception illicite. Il doit rendre gorge" <sup>438</sup>

### **Neutralité, guerre et démission (Papiers Fuchs)**

24. *Projet de télégramme (n° 112) de F. Fuchs à J. Renkin, [Boma], 16 août 1914 (117/617)*

"Ministre des Colonies

Bruxelles

N° 112 du 16 août 1914.

Attire votre attention sur situation fausse très difficile faite à Colonie. Votre télégramme 75 [du 6 août] prescrit agir commun accord avec français et anglais mais défend offensive contre allemands. Instructions renouvelées par vos télégrammes suivants. Or action française en Afrique est toute offensive contre allemands; je ne puis prendre offensive en conséquence je ne puis aider français et agir commun accord avec eux. Votre télégramme 87 [du 14 août] rappelant que acte Berlin garantit liberté navigation commerciale sauf contrebande guerre indique que pour Congo Belge acte Berlin conserve vigueur. Français considèrent acte Berlin inexistant et arrêtent sur fleuve tous navires destinés à possession allemande. Serions donc forcés entrer conflit avec eux si eux vouloir saisir dans nos eaux fluviales vapeurs destinés à allemands. Dilemme: acte Berlin garantit liberté navigation sauf contrebande guerre. Si j'arrête contrebande guerre pour français, ravitaillement troupe par exemple, les mécontente et loin d'agir commun accord leur porte préjudice. Si je n'arrête pas contrebande guerre pour français je viole acte Berlin que je dois respecter. Que faire. Etes vous en rapport avec Gouvernement français sur ces points. Actuellement j'autorise transit de tous articles vers Congo français et interdis transit contrebande guerre pour allemands. Pas douteux du reste que bateaux transportant marchandises quelconques pour possession allemande soient sur fleuve saisis par français qui occupent Bongo et Zinga

[signature]"

25. *Télégramme (n° 2) de J. Renkin à F. Fuchs, [Bruxelles], 20 août 1914 (72/174)*

"Gouverneur Général

Boma

N° 2 du 20 août 1914.

Décision précisant position Colonie pas encore avoir été prise. Nous négocions avec Angleterre et France en attendant gardez attitude *défense* permettez à toutes nationalités trafic autorisé par article vingt cinq acte Berlin si français et anglais insistent autorisez pour eux seuls transit troupes munitions ravitaillement (...)"

26. *Notes de F. Fuchs, s.l. [après le 4 août 1914] (126/70)*

"On mène véritablement trop grand tapage autour de la violation de la neutralité de la Belgique par les armées allemandes. Si odieux que soit ce crime en lui-même, si abominables qu'en furent les conséquences et si honteux que fut la conduite des hordes germaniques lancées sur la Belgique, il est un crime tout aussi grand que celui-là et dont on ne détournerait pas les yeux sans danger pour l'avenir.

C'est celui de l'imprévoyance des gouvernements qui se sont reposés sur cette fallacieuse neutralité pour ne pas mettre le Pays en état suffisant de défense.

Des enseignements de l'histoire, et des leçons de tous les auteurs de tous les pays se dégagent cette vérité brutale que pour signifier quelque chose une neutralité doit être armée, assez bien armée pour inspirer et au besoin imposer le respect... sinon elle n'est qu'une simple expression diplomatique" <sup>439</sup>

27. *Notes de F. Fuchs, s.l. [1914, après le mois d'août] (117/922)*

"Plus nombreuses que vous croyez sont les personnes qui pensent timidement comme ce cynique

cardinal italien qui n'a pas eu honte de dire (...) : "Ce que la Belgique a fait est tellement idiot que les mots pour l'exprimer se dérobent...". Il y a quelques jours encore un ami de collège qui appartient à la haute aristocratie catholique intransigeante et pointue me disait : "Croyez vous que Léopold II...".

Je ne l'ai pas laissé achever et je lui ai dit qu'il n'y avait pas autre chose à faire que ce qui a été fait; que c'était faire injure à Léopold II que de supposer un seul instant qu'il eut pu consentir à traverser le pont d'or offert par les Allemands, qu'au surplus la finesse diplomatique n'excluait nullement chez le feu Roi le sentiment de l'honneur; qu'il savait très bien adapter les intérêts et les soumettre au besoin aux exigences de la conscience, qu'il était donc doué d'un esprit trop réaliste pour ne pas voir que dans un cas d'invasion c'était la résistance à n'importe quel prix qui était exigée par notre conscience et notre sens de l'honneur comme pour la compréhension saine de nos intérêts.

Il est étrange que ces personnes qui jettent des doutes sur l'accomplissement du devoir belge en Août dernier ne saisissent pas cela - qui à nos yeux est aussi clair que le jour - que notre intérêt plus encore que l'inquiétude de notre honneur nous commandait de résister aux Allemands. Espérer, en livrant passage aux armées du Kaiser, conserver notre indépendance, c'eut été faire du pays un [mot non déchiffré] de honte, si cet espoir avait pu être réalisé, mais il ne semble pas qu'il eût été réalisable car cette indépendance n'eût été que celle des nombreux pays incorporés dans l'empire germanique. C'était la vassalité (...), la vassalité politique, la vassalité économique, la vassalité morale"

28. *Notes de F. Fuchs, s.l., [fin 1915] (117/531)*

"Les raisons que m'a données M. de Broqueville de son mécontentement au sujet de M. Renkin sont les mesures prises par ce dernier à l'insu du Gouvernement: mission sur place et autre et sa tendance à l'indépendance"

*Note verbale remise le 4 novembre 1915 au Département des Affaires étrangères*

Dans le courant du mois d'octobre, M. Goffart <sup>440</sup> se serait permis, au cours d'une conversation avec un de ses subordonnés, M. Bouriez [?] <sup>441</sup>, chef de la Marine du Bas-Congo - d'exprimer l'opinion suivante : le Gouvernement a décidé de mettre fin à la carrière coloniale de M. le Gouverneur Général Fuchs parce que ce haut [fonctionnaire] n'avait pas suivi les instructions du Ministre des colonies, en ce qui concerne le vapeur allemand "Ingraban" mouillé en rade de Boma au mois d'Août de l'année dernière (...)"

29. *Notes de F. Fuchs, s.l., [fin 1915] (117/532)*

"Je n'ai aucune souvenance que M. de Broqueville m'ait notifié en novembre 1913 au cours d'un dîner chez le Ministre des Colonies à la veille de mon départ pour le Congo que ce nouveau séjour au Congo serait le dernier.

Je ne conçois pas que l'on puisse invoquer une notification faite en cette forme. En supposant même qu'elle eût été faite il aurait fallu qu'elle fut confirmée officiellement.

Je suis étrangement surpris que M. de Broqueville invoque une telle conversation à l'heure du départ [pour le Congo, plutôt] qu'à mon retour en mai dernier (...).

Déjà lors de ton dernier départ tu avais une mauvaise presse auprès du Gouvernement <sup>442</sup>... Si tu crois que le Gouvernement avait une bonne presse auprès de moi. Il est joli le Gouvernement qui veut ma mort : "Ah! c'est mourir deux fois" comme dit le Vieux Livre...

Ma pensée se refuse à croire que le chef du cabinet, que M. de Broqueville ait pu songer à choisir

un tel moment et adopter une telle forme pour notifier au chef du Gouvernement local de la Colonie qu'il entreprenait son dernier voyage au Congo. Un tel moment - l'heure du départ - et une telle forme sont également insolites. Protocole inusité.

Je proteste énergiquement contre l'issue qui m'est faite par le retrait de mon emploi et cela au mépris des termes de mon engagement au service de la colonie. J'ai contracté un terme nouveau de dix ans en 1912. Ce qui excluait toute idée de rentrée définitive en Europe (...).

Je me réserve de la façon la plus expresse de faire valoir au moment opportun mes droits et mes longs services méconnus (...)"

30. *Notes de F. Fuchs, s.l., [fin 1915] (117/554 ter)*

"(...) *il faut songer à faire la retraite*" <sup>443</sup>

Si je n'avais atteint un sommet hiérarchique (...) j'aurais été en droit d'espérer et cela très légitimement une promotion

au lieu de cela

- avez-vous calculé les conséquences d'un tel acte? qui j'en suis sûr dépasse vos intentions
- vous allez me déshonorer - ni plus ni moins (...)

Je crois me rappeler que vous [c'est-à-dire Renkin] m'avez dit <sup>444</sup>

1° que j'aurais l'honorariat de mes fonctions

2° la pension allouée à M. Wahis

3° que je serais nommé Membre du Conseil Colonial

4° que j'obtiendrais une distinction honorifique

5° qu'il me serait accordé quelque chose dont je serais content (une surprise) <sup>445</sup>.

Avant la guerre, déclare M. Ingenbleek <sup>446</sup>, il avait été décidé de fixer une limite d'âge pour les Gouverneurs Généraux. On était d'accord qu'il fallait passer la main. Je suis le plus jeune des Gouverneurs Généraux (...)"

31. *Notes de F. Fuchs, s.l., [fin 1915] (128/2)* <sup>447</sup>

"Vous ne voulez pas aller au Congo jusqu'à l'âge de 70 ans!

Dans les colonies anglaises qui doivent servir de modèle, les Gouverneurs dépassent rarement la cinquantaine. Ils ont de 35 à 45 ans.

Vous êtes depuis trop longtemps à la tête du Gouvernement local: *il faut passer la main*. Vous ne pouvez vous éterniser dans le même poste"

32. *Notes de F. Fuchs, s.l., [fin 1915] (117/565)*

"*Je tiens plus à l'honneur qu'aux honneurs*

- Ce n'est pas une distinction honorifique si largement enrubannée soit-elle
- ce n'est pas une opulente pension
- ce n'est pas un honorable poste de conseiller colonial
- ce n'est pas une agréable surprise fût-ce une couronne de baron

qui me feront oublier mes devoirs vis-à-vis de moi-même. Ni la défense de ma réputation et de ma bonne renommée (...).

Je me réserve de faire entendre la *clameur de mon indignation* de faire valoir mes droits méprisés et de faire ressortir ce qu'il y a d'odieux dans la méconnaissance de mes longs, fidèles et loyaux services sous le soleil des Tropiques.

Ma carrière coloniale dont je suis fier est unique, elle méritait, semble-t-il d'être traitée avec plus d'égards.

Notre Gouvernement - lamentable collection de fantoches d'Etat - dénué de tout mandat, déchu de toute autorité à la suite des dernières élections, qui se survit sur la terre de refuge à l'horrible faveur d'une catastrophe nationale qu'il n'a su ni prévoir ni écarter.

Ma vigilance ne s'est jamais assoupie sur le mol oreiller de la neutralité perpétuelle.

Je n'ai jamais cru aux fallacieuses promesses des dispositions de l'article 11 de l'Acte de Berlin.

J'ai eu la constante angoisse d'être toujours prêt militairement en dépit des assauts furieux livrés à ce programme de défense coloniale jugé inutilement dispendieux par de bons esprits"

### 33. Notes de F. Fuchs, s.l., [fin 1915] (117/567)

"(...) c'est grâce à ma politique militaire énergique - à ma lutte pour le maintien des effectifs que nous avons pu reconquérir le Cameroun au profit des français - assister les anglais en Uganda et en Rhodésie (...).

Il faut de la loyauté dans la collaboration [entre le Gouvernement central et le Gouverneur Général]

- accomplissement respectif de son devoir
- assistance mutuelle



- acceptation franche par chacun de ses responsabilités"

34. *Notes de F. Fuchs, s.l., [fin 1915] (117/568)*

"Un *homo novus* (...)

- il ne faut penser qu'à la guerre
- j'y ai toujours pensé
- j'ai toujours cru que nous aurions un jour à défendre nos frontières
- j'ai toujours lutté pour le maintien des effectifs

C'est au lendemain de la paix qu'il y aurait lieu d'inaugurer une politique coloniale nouvelle - je comprendrais alors que le Gouvernement s'occupe à trouver un homme nouveau"

35. *Minute de F. Fuchs à J. Renkin, Le Havre, 23 décembre 1915 (117/528)*

"Monsieur le Ministre,

En exécution de l'ordre pressant inscrit dans votre message d'hier soir j'ai à accomplir le plus douloureux des devoirs, et j'ai l'honneur de vous adresser une requête à Sa Majesté le Roi contenant ma demande de démission.

Je devrais protester, Monsieur le Ministre, contre la violence qui m'est ainsi faite.

Je devrais protester aussi contre les procédés dont le Gouvernement a usé à mon égard.

Après m'avoir laissé plus de six mois dans la persuasion que je reprendrais mon poste au Congo

le Gouvernement m'a notifié sans autre forme de procès que j'avais à donner ma démission de mes fonctions.

Il me sera impossible d'oublier jamais le tort qui m'est ainsi fait au mépris de vingt-huit années de bons et loyaux services qui semblent aux gens du gouvernement comme s'ils n'existaient pas.

Il me sera impossible aussi d'oublier jamais la forme - oh! cette forme! - dans laquelle, Monsieur le Ministre, vous m'avez signifié "qu'il y avait lieu de terminer l'affaire...".

Le Gouverneur Général

[signature]"

36. *Minute de F. Fuchs à F. Neuray, s.l., octobre 1917 (117/604)*

"Jeudi 20 septembre

déjeuner avec Neuray (...)

Cher Monsieur Neuray

Comme suite à notre entretien concernant le régime de neutralité au Congo en Août 1914 je vous envoie quelques documents promis à ce sujet <sup>448</sup>.

Je ne vous cacherai pas combien j'ai été surpris d'apprendre que d'*aucuns* avaient pu écrire qu'à cause de ma qualité de juriste je m'étais plus inspiré de la lettre de mes instructions que de leur esprit - de la lettre qui tue plutôt que de l'esprit qui vivifie.

Et vous partagerez certes ma surprise lorsque vous apprendrez que c'est exactement et nettement le contraire qui s'est produit.

Les pièces ci-jointes vous en fourniront la preuve péremptice (...).

Au temps de Pascal le monde était devenu méchant et ne croyait plus les choses que quand il les voyait.

Le temps présent est pire, il les croit les choses même qu'il ne les voit pas [sic] : il suffit qu'elles soient au détriment d'autrui, par contre il désire les voir dès l'instant qu'elles paraissent avantageuses. Voilà bien les effets de l'esprit de dénigrement.

J'ai opposé aux instructions qui m'étaient tracées les objections que je jugeais nécessaires, mais je m'en suis écarté quand il le fallait et j'y ai apporté des tempéraments qu'il a bien fallu que le gouvernement, placé devant le fait accompli, acceptât. Je n'en ai pas moins été livré aux bêtes.

Comme je ne me sens aucune vocation pour le sacrifice et, bien que je n'ignore pas que la justice n'est pas de ce monde - je m'appliquerai à me faire donner réparation à l'heure propice (...).

Je m'excuserais de vous importuner à propos d'affaires personnelles s'il ne s'agissait en même temps d'un point d'histoire.

Votre bien dévoué

[paraphe]

Le baron Van Eetvelde et moi avons vivement regretté de n'avoir pas eu le plaisir de votre compagnie la semaine dernière"

37. *Note de F. Fuchs, s.l., [après 1914] (116/117)*

"Nous croyons pouvoir nous permettre de proposer la suggestion suivante : quelles que soient les

divisions territoriales auxquelles donnera lieu le partage dans lequel la colonie du Congo belge recevra au moins le Ruanda, il serait équitable que la Belgique reçût en sus la concession et du fort de Dar-es-Salam et du chemin de fer du Tanganika"

### **Actions de la carrière coloniale de Félix Fuchs**<sup>449</sup>

#### *38. Notes de F. Fuchs, s.l.n.d. (117/45)*

"Proposé par moi en 1891:

- Prohiber l'emploi, dans la Force publique [et] dans le service des Travaux publics, de natifs des colonies voisines
- Création d'écoles de professions manuelles"

#### *39. Notes de F. Fuchs, s.l., [1916] (128/3)*

"(...) 1<sup>er</sup> départ pour le Congo en janvier 1888 en qualité de juge d'appel et de Directeur de la Justice.

Oganise le service de tutelle des travailleurs indigènes et commence la lutte contre le fléau des alcools de traite (...).

3<sup>e</sup> départ en 1892 (...). Préconise

- a) la création d'un réseau de chemin de fer vicinaux
- b) la création de plantations et notamment celle de cacaoyers; l'étude des essences forestières et

des gisements miniers [suite à son voyage dans le Mayumbe]"

40. *Notes de F. Fuchs, s.l., [1916] (114/124)*

"Caractéristiques de la carrière coloniale de M. Fuchs

Lutte contre le fléau du commerce des *alcools de traite* après 25 années de lutte inlassable et en procédant par étapes successives on aboutissait grâce à l'ordonnance - loi du 29 novembre 1912 à *l'interdiction absolue* du débit des alcools aux indigènes.

Initiative heureuse qui fut suivie depuis dans presque toutes les colonies d'Afrique.

Lutte contre la variole et la maladie du sommeil. En ce qui concerne ce dernier fléau organisa de la façon la plus efficace la participation des indigènes à la destruction des foyers de contamination" <sup>450</sup>

41. *Notes de F. Fuchs, [Sainte-Adresse], 31 décembre 1915 (117/534)* <sup>451</sup>

"*Force publique*

- Substitution à l'emploi des mercenaires recrutés à l'étranger le recrutement national
- Le maintien des effectifs, leur bonne préparation militaire en vue de la défense du territoire et du maintien de l'ordre chez des populations impulsives
- Résultat: la défense victorieuse de la colonie contre l'agression allemande

Organisation systématique des recherches minières. C'est au cours de son voyage en 1901 et 1902 qu'il préconise la prospection de certains gisements miniers (...).

*Aide au commerce*

Organisation territoriale nouvelle et ses subdivisions sur base ethnographique.

Proposition d'une plus grande autonomie administrative. Etablissement de *budgets locaux* et réglementaires.

*Au point de vue agricole*

Etablissement de centres de rapport et développement de la petite culture indigène.

*Au point de vue économique*

- la suppression du *troc* en achat et échanges de marchandises par le paiement en numéraire
- propagation de la circulation monétaire

*Au point de vue fiscal*

La suppression de l'impôt en nature par *l'impôt en argent*.

La politique des chemins de fer n'a pas eu un *plus* ardent défenseur.

*Extension du réseau et réduction des tarifs*. Circulaire de 1914 - reproduite avec éloges par toute la presse coloniale de tous les pays <sup>452</sup>.

La libération *économique* des vastes territoires concédés aux grandes sociétés <sup>453</sup>.

Création d'une *caisse d'épargne* pour les natifs"

## Opinions de Fuchs, notamment sur les Noirs

42. *Minute de F. Fuchs à E. Van Eetvelde, s.l. [fin 1889]* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 117/629 bis)

"(...) le noir est loin d'être inerte, sans (...) énergie que l'on décrit parfois (...).

On se trompe singulièrement si l'on se représente les noirs comme des êtres inconscients, passivement dociles et ne protestant pas contre l'arbitraire (...)"

43. *Lettre de F. Fuchs à E. Van Eetvelde, Boma, 16 avril 1898* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 40)

"(...) beaucoup s'obstinent à ne considérer le noir que comme un animal taillable et corvéable à merci, alors qu'il a une notion de ses droits et un sentiment de dignité avec lesquels il est indispensable de compter si nous voulons éviter des rébellions dans l'avenir (...)"

44. *Minute de F. Fuchs au Gouverneur Général, Bumba, 6 août 1900* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 133/n.cl.)

"(...) Si je ne suis pas de l'avis de ceux qui disent que le fouet est le *seul* ressort de l'énergie du noir, je reconnais toutefois que la crainte de la douleur est souvent chez lui le commencement de la sagesse et la garantie de son activité et de sa soumission. On peut aussi invoquer l'intérêt de l'ordre public dans les grands ateliers de travail et dans les grandes agglomérations de travailleurs [cette

dernière phrase se trouvait dans la marge du texte] (...)”

45. *Notes de F. Fuchs, s.l. [1913?] (94/5)*

*“Les problèmes coloniaux*

Esquisse d'un projet de programme colonial (...). Je fais un nouvel et pressant appel à nos médecins pour qu'ils secondent fiévreusement les efforts de leurs compatriotes, pour que de plus en plus nombreux ils aillent porter au Congo belge les bienfaits de la science médicale moderne.

Il y a là un rôle humanitaire à remplir. J'ai le ferme espoir que notre jeunesse universitaire sera désireuse de s'y associer”

46. *Notes de F. Fuchs, s.l. [1913?] (94/6)*

“L'idée est très répandue que le Congo doit se développer par ses propres moyens, qu'il doit vivre de ses ressources propres et qu'il lui est interdit de demander à la Belgique aucun secours pécuniaire: ni subside annuel, ni subside temporaire.

C'est une idée qui est entretenue avec des préoccupations que je n'ai pas à apprécier.

On feint même de croire que le Ministre des Colonies lui-même aurait affirmé qu'il n'y aurait jamais de déficit et que jamais nous n'aurions à solliciter l'intervention de la métropole. A aucun moment le M. des Colonies n'a voulu [émettre] de telles assertions.

Tout au plus s'est-il borné à combattre avec une conviction tranquille et sereine les arguments de ceux qui prétendaient que l'annexion serait une catastrophe financière pour la nation belge et à



démontrer que loin d'être une cause de déceptions pour le pays, la colonie ne tarderait pas à être pour la mère-patrie une source considérable de profits moraux et matériels (...).

Nous n'avancions pas assez! (...). Nous ne donnons pas tout notre effort. Pourquoi? Parce que l'opinion publique ne nous suit pas, ne nous encourage pas suffisamment. Non pas qu'elle soit indifférente. Ne l'a-t-on pas vu s'émouvoir soit à propos d'attaques dirigées contre les missionnaires, soit à propos de critiques formulées par ces missionnaires contre l'administration.

La colonie n'intéresse le pays que lorsqu'elle fournit un prétexte aux insanités cléricalo-libérales (...)"

47. Notes de F. Fuchs, s.l., 14 janvier 1914 (117/1160)

#### *"La décentralisation*

Elle est dans les vœux de tous; elle est sur toutes les lèvres (...) car, on va transformer un système d'administration sans léser des droits acquis, sans froisser des susceptibilités, sans abattre les orgueils. Mais elle se fera, elle doit se faire, il n'est pas admissible qu'elle ne se fasse pas.

Le vice cardinal de notre organisation est apparu au lendemain de l'annexion : il s'est manifesté et s'est épanoui dans un développement pléthorique de l'administration centrale annihilant et paralysant chaque jour davantage l'action de l'autorité locale, dénaturant même le rôle de celle-ci en subordonnant l'exercice de ses droits à des instructions préalables (...). Il s'agit de sortir d'une dépendance paralysante (...) tutelle d'autant plus tyrannique (...) qu'elle émane de bureaux qui mettent une espèce de point d'honneur à s'ignorer et dont l'action ainsi exercée justifie au-delà de toute expression la juste appellation de: *dictature de l'incohérence*.

Les questions coloniales doivent dominer de toute leur hauteur les misérables querelles intestines

qui déchirent le parlement et que caractérisent les moins nobles de tous les soucis: *les soucis électoraux*.

La colonisation est et doit demeurer une oeuvre nationale (...).

La décentralisation est subordonnée à la réduction au strict nécessaire du personnel de l'Administration centrale et à l'attribution au Gouverneur Général d'un personnel réunissant les meilleures conditions de compétence (...).

Il ne suffit pas d'augmenter les pouvoirs ni les responsabilités du Gouvernement local, il faut augmenter ses moyens d'action.

Plus de pouvoir fut sollicité depuis longtemps par le Gouvernement local; les responsabilités il ne les redoute point (...)"

### **Carnets de guerre du Roi Albert I<sup>er</sup>**

48. *Entretien du Roi avec F. Fuchs, [La Panne], 3 février [1916]* (A.P.R., Archives du Roi Albert et de la Reine Elisabeth, 532, p. 114)

"3 février

Visite du Gouverneur Général Fuchs

Il ne se montre pas très confiant dans l'esprit des troupes opérant dans l'Est, manque de cadre, mauvaise qualité des officiers subalternes, tout le monde veut commander, on est très exigeant pour les traitements, le vrai dévouement [sic] et surtout l'abnégation sont extrêmement rares.

Il est très confiant dans l'avenir économique du Congo, mais il croit surtout dans le développement

des petites entreprises, factoreries, cultures, il n'est pas partisan des grandes sociétés.

M. Fuchs déplore la situation faite à M. Malfeyt<sup>454</sup>.

Il croit qu'il faut laisser encore un grand nombre de militaires dans les fonctions territoriales.

Il redoute la main mise par l'Angleterre sur notre domaine coloniale [sic]<sup>455</sup>

D'après lui les tarifs du chemin de fer du Bas Congo sont une sérieuse entrave au développement commercial de la colonie. La politique actuelle doit être une extension progressive des moyens de communications"

### Exemples de circulaires

49. *Circulaire (n° 57) de F. Fuchs, Boma, 7 septembre 1903 (Recueil Mensuel des Arrêtés, Circulaires, Instructions et Ordres de service, Boma)*

"Intérieur

Boma, le 7 septembre 1903

n° 57

Circulaire rappelant les instructions du Gouvernement défendant d'envoyer isolément des soldats armés [de fusils] et de les employer pour escorter des transports ou des courriers<sup>456</sup>.

La lecture de rapports sur des opérations et reconnaissances militaires démontre que les prescriptions formelles - et si souvent répétées - du Gouvernement concernant l'interdiction d'envoyer des soldats armés sous la conduite de gradés noirs ne sont pas observées rigoureusement.

Je constate même avec regret de la part de certains fonctionnaires et agents cette mauvaise

volonté à se conformer à ces instructions qui sont pourtant dictées par le souci des intérêts supérieurs de l'Etat.

Les opérations militaires doivent être conduites d'après les règlements sur le service en campagne que nos officiers et sous-officiers doivent appliquer fréquemment au cours des exercices journaliers et d'après les nombreuses prescriptions sur la matière. Et à cet effet, le personnel supérieur, avant de se prononcer sur les opérations à conduire aura, au préalable, à examiner si les moyens dont disposent leurs sous-ordres sont suffisants.

J'ai l'honneur d'inviter les chefs territoriaux à rappeler à leur personnel les instructions qui précèdent et à l'informer de ce que toute contravention à la défense d'envoyer des soldats armés sous la conduite de gradés noirs sera sévèrement réprimée et de nature à provoquer la révocation de l'agent en faute.

Les soldats doivent être l'objet d'une surveillance constante afin qu'il leur soit impossible de se livrer à des cruautés auxquelles pourraient les pousser leurs instincts primitifs.

Les instructions défendent aussi d'employer les soldats au service des courriers et des transports.

Malgré cela, on continue en maints endroits à pratiquer ce déplorable usage.

Il importe que les soldats ne soient plus constamment distraits de leur garnison et de leur métier militaire et qu'ils restent, en tout temps, sous le contrôle de leurs chefs : l'instruction et l'éducation militaire des hommes de la force publique ne peuvent qu'y gagner.

Je prie, en conséquence, le personnel intéressé de faire cesser immédiatement l'état de choses, signalé ci-dessus; le service des ouvriers doit être assuré par des travailleurs ou des hommes spécialement désignés à cet effet.

Si l'autorité juge nécessaire, dans certains cas, de faire escorter soit un courrier soit un convoi de marchandises, il faut que la patrouille soit organisée réglementairement et commandée par un européen.

Ce n'est qu'à *titre tout à fait exceptionnel* et si *c'est absolument nécessaire* que cette patrouille pourra être commandée à défaut d'Européen par un *gradé de choix et de confiance*. Mais dans ce cas, *que l'autorité aura à justifier*, les hommes commandés par un gradé noir devront être munis du fusil à piston d'armement qui constitue bonne arme défensive.

Le Vice-Gouverneur Général,

F. Fuchs<sup>457</sup>,

50. *Circulaire (n° 22) de F. Fuchs, Boma, 9 février 1914 (Recueil Mensuel des Arrêtés, Circulaires, Instructions et Ordres de service, Boma)*

"2ème direction

N° 22

Boma, le 9 février 1914

Circulaire relative à la lutte contre la maladie du sommeil

La nécessité apparaît plus impérieuse que jamais de faire participer la société indigène, organisée en chefferies, à la lutte contre la maladie du sommeil.

Cette participation doit être continue, énergique, méthodique et, pour être efficace, elle doit s'exercer de la manière exposée ci-après.

Il importe que les autorités territoriales, au cours de leurs entretiens avec les chefs indigènes, recommandent à ceux-ci de concourir, sans relâche, avec nous, à la destruction du fléau.

Dans le même dessein, les directeurs des sociétés agricoles ou commerciales doivent user de leur ascendant sur l'indigène. Plusieurs d'entre eux ont fait preuve dans cet ordre de choses, de louables initiatives et je me plais à leur rendre hommage.

Quant aux missionnaires, c'est à peine s'il faut adresser un nouvel appel à leur collaboration. Nous savons avec quel zèle ils s'emploient à préserver les natifs, qu'ils évangélisent, des maléfices d'un fléau qui menace, s'il n'est bientôt vaincu, de tarir les sources vives de la population.

La condition primordiale pour rendre fécond en résultats le concours demandé aux natifs est *que chacun soit à même de reconnaître la mouche tse-tse* (glossina).

Si un grand nombre de noirs est déjà capable de la distinguer parmi d'autres diptères, la plupart d'entre eux ignorent encore le rôle qu'elle joue dans la transmission de la maladie du sommeil. Et comment combattre avec succès l'ennemi qu'on ignore ?

Il est donc indispensable que les européens aient de fréquents entretiens avec les noirs en vue de vulgariser et de généraliser la connaissance de la glossine, de ses moeurs, de la maladie qu'elle transmet. Non seulement, les chefs prendront part à ces entretiens, mais, encore, les sous-chefs, leurs administrés, en un mot le plus grand nombre d'indigènes possible. Et l'on ne se bornera pas à parler de la mouche, elle sera montrée et l'on attirera l'attention sur ses caractéristiques.

L'européen en voyage fera recueillir par son personnel le plus de tse-tse possible. En cours de route à l'occasion de la traversée d'un village, à l'étape, sur les marchés, au poste, mais, surtout, dans les grandes agglomérations, il ne négligera jamais de montrer aux noirs la glossine, de leur faire connaître ses moeurs, ses méfaits; il se fera indiquer le nom de la tse-tse dans les dialectes locaux (...).

En général, les chefs connaissent la maladie du sommeil, soit par ouï dire, soit pour en avoir constaté les effets désastreux parmi leurs sujets (...). Ils n'en restent pas moins indifférents, insouciantes et fatalistes devant le fléau.

C'est cette apathie qu'il faut secouer chez les chefs et chez leurs sujets. Il faut arriver à leur faire comprendre qu'en évitant la piqure de la mouche on échappe à la maladie du sommeil ou que, déjà trypanosé, on peut vivre de longues années en suivant un régime approprié et que d'aucuns peuvent

même guérir. Il faut, surtout, les convaincre qu'une région peut être épargnée s'ils veulent accorder une aide sérieuse aux médecins et aux chefs territoriaux ou que, grâce à leur concours assidu, une région contaminée peut être entièrement assainie. Il faut faire comprendre aux chefs l'intérêt qu'ils ont à grouper le plus possible leurs sujets, à renoncer aux petites agglomérations et, par conséquent, à faciliter la surveillance et à s'opposer par tous les moyens aux ravages de la trypanose.

Que les indigènes aient confiance en l'européen, qu'ils soient convaincus que la mouche tsé-tsé est la propagatrice de la trypanose, et, dès lors, ils deviendront nos meilleurs collaborateurs. Au lieu de nous laisser péniblement, et souvent sans succès, rechercher les gîtes à glossines, ils nous les montreront et grâce à la crainte que leur aura inspirée la trypanose nous obtiendrons des chefs et de leurs administrés qu'ils entreprennent sérieusement le débroussaillage des régions infestées. Les principaux gîtes seront d'abord détruits, puis, ceux de moindre importance et ainsi de suite, afin que la tse-tse soit poursuivie de proche en proche, jusqu'en son dernier refuge.

La tâche que nous avons à remplir est non seulement commandée par des intérêts supérieurs d'humanité, elle nous est aussi dictée par des considérations d'ordre économique.

Rappelons nous que le Roi Léopold II s'exprimait naguère en ces termes: "La population native est à la base de la richesse propre du pays" et n'oublions jamais que "la disette d'hommes est le plus grand malheur d'un pays" (J.J. Rousseau).

Je me propose de signaler à la bienveillance du Gouvernement tous ceux qui dans la lutte contre la maladie du sommeil auront fait preuve d'initiative et d'activité et auront obtenu d'appréciables résultats.

Le Gouverneur Général,

F. Fuchs"

## Itinéraire du voyage d'inspection de Félix Fuchs en 1900-1902

Mes Itinéraires.

Parti le premier juin 1900 d'Europe pour me rendre en mission d'inspection au Congo, j'arrivais à Boma le ...

Après quelques jours passés dans cette ville, pour y réunir certaines pièces qui me sont nécessaires pour effectuer mon voyage, je quittais cette station pour me rendre dans le Haut Congo le ...

Arrivé à Léo [Léopoldville] le ... je dus y attendre quelques jours le vapeur qui devait me transporter à Stanleyville. Je quittais le Pool le ...

Durant mon voyage, j'ai visité respectivement les divers postes échelonnés le long du fleuve: Yumbi, Mopolenge, Coquilhatville, Nouvelle Anvers, Bumba [pendant la première moitié du mois d'août 1900] et Basoko.

Arrivé à Stanleyville le 31 Août 1900 [en réalité, il y était déjà au moins depuis le 23 août], je dus rejoindre, après quelques jours, Nouvelle Anvers [via Isangi et Bumba], les événements de la Mongala m'y rappelait [sic] pour traiter certaines questions.

Après avoir terminé les affaires les plus urgentes, je quittais le district des Bangala pour remonter définitivement à la Province Orientale en Novembre.

Revenu à Stanleyville le 11 Novembre je quittais [Stanley] Falls pour le lac Tanganika le 27 suivant.

Durant mon voyage, j'ai visité respectivement Ponthierville, Lowa, Lokandu, N'Sendwe, Nyangwe et Kabambare, Motoba (Albertville) où j'arrivais le 7 Janvier 1901.

Pendant mon séjour au Lac, j'ai profité de ma présence dans cette zone pour faire visite aux



R.R.P.P. des missions de M'Pala et Baudouinville.

Ces visites terminées je repris le chemin d'Alberville en Février.

De ce point je partis le ... Mars [après le 16 mars] pour Uvira (Ruzizi Kivu). Arrivé à Uvira le ... je visitais respectivement les postes de la frontière soit ceux de la Ruzizi, Lubirizi - Nya-Lukemba et celui du Nord.

Revenu à Uvira le ... [fin avril] je repartis pour Motoba le 2 Mai.

Ma présence n'étant plus nécessaire au Lac, je repris le chemin de Stanleyville le ... Juin [via Kasongo], où j'arrivais après ... jours de voyage.

En Août suivant je quittais la Province Orientale pour Bumba, d'où je pris la route du Haut Nil [autrement dit l'Enclave de Lado] le 18 Septembre.

Après 3 mois de voyage par eau et par terre j'arrivais à Redjaf, le 5 Janvier 1902.

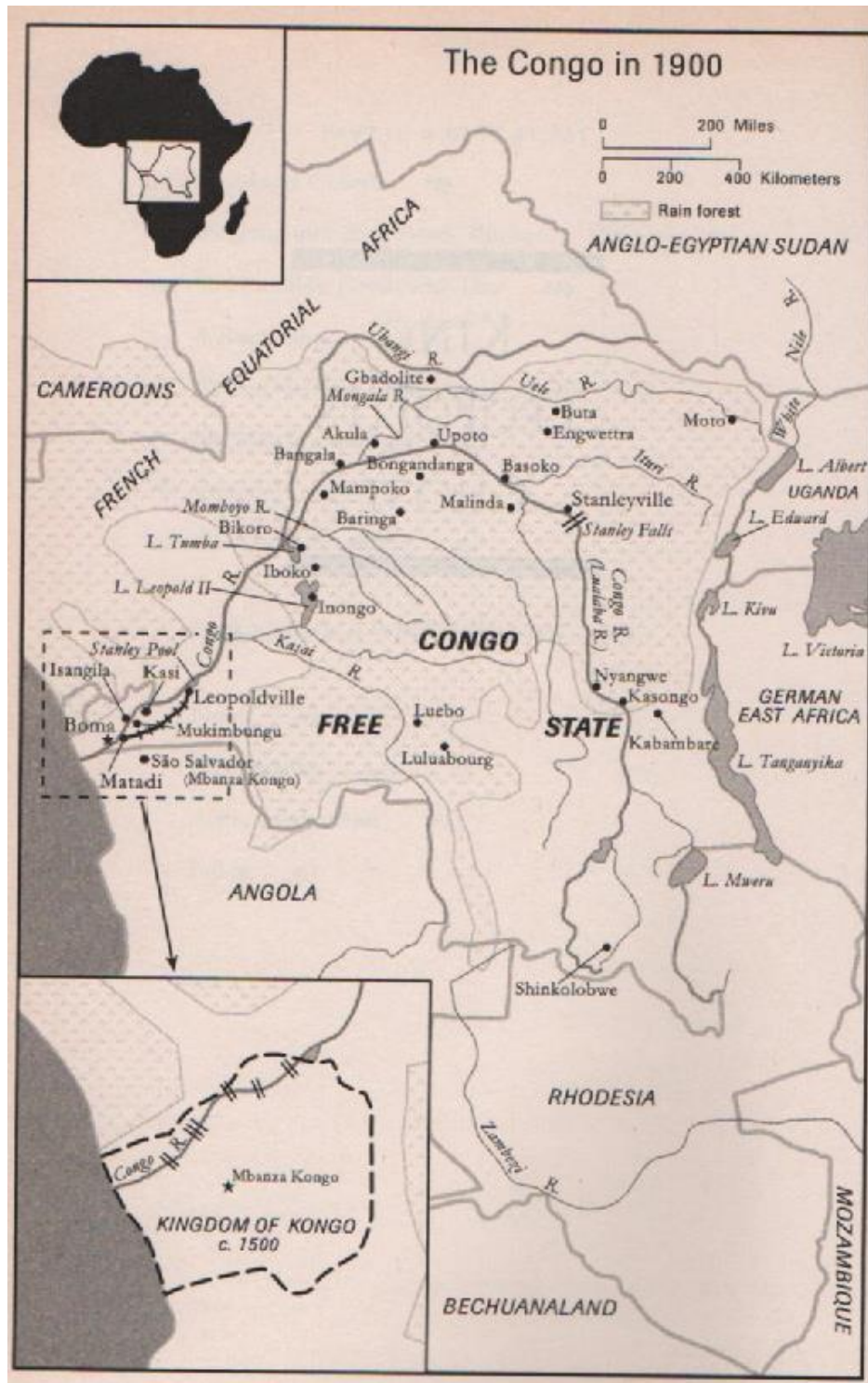
Durant mon retour vers Djibir, j'ai visité les postes de Vandekerckovenville [sic], Gumbari et Dungu.

Mon inspection terminée dans l'Uelle, je quittais Djibir pour l'Ubangi, le 23 Juin - (le 24, je reçus un télégramme du Gouvernement Central me priant de rentrer en Europe).

Arrivé à Yakoma, le 28 Juin, je repris la route du [Stanley] Pool via Irebu le 3 Juillet et arrivais à Léopoldville le ... Juillet suivant, de là pour Boma (le 4 Août) et je rentrais à la capitale le 8.

Le 14, je m'embarquais à bord de l'Anversville et débarquai à Anvers le 2 Septembre 1902"<sup>458</sup>

## Carte de l'Etat Independent du Congo



Carte copiée de Hochschild, Adam: *King Leopold's Ghost: A Story of Greed, Terror, and Heroism in Colonial Africa*, Mariner Books, 1998.

## Concordance entre certaines appellations géographiques anciennes et les noms actuels

| Noms anciens | Noms actuels |
|--------------|--------------|
|--------------|--------------|

|             |         |
|-------------|---------|
| Albertville | Kalemie |
|-------------|---------|

|       |       |
|-------|-------|
| Congo | Zaïre |
|-------|-------|

|                |          |
|----------------|----------|
| Coquilhatville | Mbandaka |
|----------------|----------|

|                |            |
|----------------|------------|
| Elisabethville | Lubumbashi |
|----------------|------------|

|         |       |
|---------|-------|
| Katanga | Shaba |
|---------|-------|

|              |          |
|--------------|----------|
| Léopoldville | Kinshasa |
|--------------|----------|

|              |               |
|--------------|---------------|
| Stanley Pool | Malebo (Pool) |
|--------------|---------------|

|              |           |
|--------------|-----------|
| Stanleyville | Kisangani |
|--------------|-----------|

## Décorations de Félix Fuchs

Etoile de service (décrets des 1<sup>er</sup> juin et 19 septembre 1890)

Officier de l'Ordre de Saint Jacques du Portugal (août 1891)

Chevalier de l'Ordre Royal du Lion (22 novembre 1892)

Etoile de service avec 2 raies (3 août 1893)

Officier de l'Ordre Royal du Lion (4 février 1895)

Etoile de service avec 3 raies (30 septembre 1895)

Chevalier de l'Ordre de Léopold (10 juin 1898)

Commandeur de 2<sup>e</sup> classe de l'Ordre de l'Etoile Polaire (juin 1898)

Officier de la Légion d'Honneur (4 juillet 1898)

Décoration de 2<sup>e</sup> classe avec plaque de l'Ordre de la Couronne royale de Prusse (décembre 1898)

4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> raies de l'Etoile de service (1<sup>er</sup> mai 1899)

6<sup>e</sup> raie de l'Etoile de service (8 octobre 1902)

7<sup>e</sup> raie de l'Etoile de service (19 mars 1904)

Chevalier de l'Ordre de l'Etoile Africaine (21 mai 1907)

Etoile de service avec 8 raies (10 septembre 1908)

Commandeur de l'Ordre du Griffon (19 octobre 1908)

Officier de l'Ordre de Léopold (26 juin 1910)

Commandeur de l'Ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa Viciosa (1910)

Etoile de service en or avec 2 raies (17 avril ? 1911)

Commandeur de l'Ordre de la Couronne (18 juillet 1911)

Commandeur de la Légion d'Honneur (1911, avant le 8 octobre)

Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Africaine (20 mai 1912)

Croix de Commandeur de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre de Daneborg (15 avril 1913)

Etoile de service en or avec 3 raies (18 avril 1913)

Grand Officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie (date inconnue)

Commandeur de l'Ordre de Léopold (31 décembre 1915)

Grand-Croix de l'Ordre de l'Etoile Noire du Bénin (1918?)

Grand Officier de l'Ordre Royal du Lion (1928, avant le 27 janvier)

## Notes et références des annexes

401. Pour rappel: Fuchs arrivait pour la première fois au Congo six semaines auparavant.
402. Courouble s'était embarqué pour le Congo en janvier 1899 et, grâce à l'appui de Fuchs, avait obtenu la charge de juge territorial à Léopoldville.
403. Au niveau de sa carrière, Fuchs était effectivement très discret (sauf après sa démission forcée...) et il était nettement moins connu que Wahis, par exemple.
404. Loango se trouve en Congo français, sur la côte atlantique.
405. L'avocat Alfred Moreau était chargé de toucher le traitement de Fuchs avant 1901, puis fut remplacé par Arthur Baerts.
406. La correspondance Demolder-Fuchs montre que le second prêtait régulièrement de l'argent au premier (des sommes allant jusqu'à 5.000 francs), et ce au moins jusqu'en 1909. Dans une autre lettre, Demolder dit que Fuchs est le plus riche de ses amis (*Lettre de E. Demolder à F. Fuchs, s.l.n.d.* (B.R., S.M., II 6825 C).
407. Allusion au désir de Fuchs d'obtenir une charge de Consul.
408. Fuchs est alors Président du Tribunal d'appel de Boma, en mission d'inspection dans le Haut-Congo.
409. Les budja, peuplade du nord-ouest de l'Etat Indépendant étaient en révolte, et une campagne militaire était dirigée contre eux par Verdussen, Commissaire du district des Bangala. (Cf. COOSEMANS, M. & ENGELS, A. 1951. Verdussen (Jean). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 943).
- Fuchs était, en général, opposé aux opérations militaires menées contre les indigènes. Il écrit ainsi: "Tout agent qui par son incurie ou par la transgression des ordres du Gouvernement aura donné lieu à une opération militaire devra être révoqué" (*Note de F. Fuchs, s.l.n.d.* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 71/96)).
410. Pour l'Inspecteur d'Etat Fivé, qui commandait alors le territoire de l'Ubangi-Bomu, voir CAMBIER, R. 1948. Fivé (Edmond). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 377-383.
411. Il s'agit de Paul Le Marinel, qui fut successivement Commissaire du district du Lualaba, puis Inspecteur d'Etat des districts du Stanley Pool, du Kwango, du Kasai, et du Lualaba.
412. La minute de cette lettre se trouve dans les Papiers Van Eetvelde, liasse n° 5. Nous retranscrivons l'original.
413. Nous n'avons pas d'informations supplémentaires sur cet "incident".
414. COOSEMANS, M. 1951. Tobback (Nicolas). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 915-917.
415. Rappelons que Jules Van Dorpe était Commissaire du district de Matadi.
416. Un conflit avait éclaté entre Fivé et Fuchs. Ce dernier avait critiqué une série de mesures prises par Fivé dans le cadre de la politique militaire menée contre les Arabes. Le Gouvernement central, dont Fuchs appliquait rigoureusement les directives, ordonnait que l'on s'en tienne à une attitude de stricte défensive, alors que Fivé considérait que ce comportement était devenu impossible. L'offensive arabe allait d'ailleurs rapidement éclater, au début de l'année 1893. Sur toute cette question, voir MARECHAL, Ph. 1992. De "Arabische" Campagne in het Maniema-Gebied (1892-1894). Situering binnen het kolonisatieproces in de Onafhankelijke Kongostaat. — *Annls Sci. Hist. du Musée r. de l'Afrique centrale*, 18: 134 et 248; CEULEMANS, P. 1959. La question arabe et le Congo (1883-1892). — *Acad. r. Sci. colon.*, 22: 318-319; voir également les "Papiers Fivé" des Archives africaines (D 387, n° 3).
417. COOSEMANS, M. 1951. Leroi (Gustave). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 615-617. Gustave Leroi était alors Secrétaire Général du Gouvernement local.

418. Charles Lemaire était Commissaire du district de l'Equateur (LAUDE, N. 1951. Lemaire (Charles). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 603-606).
419. Antoine Van Der Poorten avait été engagé en mars 1892 pour exécuter la politique de plantations chère à Van Eetvelde, dont nous avons déjà parlé. Ce fonctionnaire ne rendra pas les services attendus, et sera souvent critiqué par Fuchs dans ses rapports au Gouvernement central. Voir VERLINDEN, A. 1955. Poorten (Van Der) (Antoine). — *Biographie colon. belge*, 4: col. 719.
420. CAMBIER, R. 1952. Freitag (Ernest). — *Biographie colon. belge*, 3: col. 346-347.
421. Nous n'avons pas pu identifier cet agent.
422. Nous supprimons ici quelques passages de la lettre de Fuchs, que nous avons déjà cités dans le chapitre consacré aux relations avec Théophile Wahis.
423. Van Eetvelde avait chargé Lemaire de créer des postes de l'Abir le long de la Maringa et du Lopori. Lemaire avait lui-même demandé à deux fonctionnaires, César Peters et Lucien Termolle, d'établir le siège de l'Abir au confluent des deux rivières, à Basankusu. Ces deux hommes furent assassinés par des indigènes en janvier 1893. Fuchs estime que, par son comportement, Lemaire pourrait être responsable de la rébellion des indigènes, qui a entraîné ce double meurtre. Il écrit à Van Eetvelde, en février 1893: "Vous avez appris déjà par la voie télégraphique le drame de Basankusu. Je vous ai envoyé par Lisbonne le rapport de M. Lemaire sur l'assassinat de MM. Peters et Termolle (...). Cette affaire laisse une terrible impression. On peut se demander en effet si ce n'est pas la politique aventureuse et batailleuse de M. Lemaire qui est cause de la catastrophe. Ce fonctionnaire manque de calme; la répression qu'il parle de faire le démontre abondamment. Tout cela est fâcheux et nuira énormément au succès de l'Anglo-Belgian" (*Lettre de F. Fuchs à E. Van Eetvelde, Boma, 12 février 1893* (A.G.R., Papiers Van Eetvelde, 56)). Sur cette affaire, et sur Lemaire en particulier, voir VANGROENWEGHE, D. 1986. Du sang sur les lianes. — Bruxelles, chapitre I.
424. C. Engeringh était directeur de l'Abir (VANGROENWEGHE, D. 1986. *op. cit.*, p. 47); son nom n'est pas mentionné dans la *Biographie colon. belge*. Les "nouvelles sociétés", dont parle Fuchs, sont les compagnies concessionnaires: l'Abir et l'Anversoise.
425. En 1895, il sera nommé Secrétaire Général adjoint (COOSEMANS, M. 1955. Damme (Van) (Maurice). — *Biographie colon. belge*, 4: col. 170-171).
426. Allusion à la réprimande que Van Eetvelde avait adressée à Fuchs parce qu'il n'appréciait pas les commentaires ironiques dont il émaillait ses lettres.
427. ENGELS, A. 1951. Rosen (de) (Georges). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 827-828.
428. A propos des officiers italiens envoyés au Congo, voir RANIERI, L. 1959. Les relations entre l'Etat indépendant du Congo et l'Italie. — *Acad. r. Sci. colon.*, 18 (l'auteur cite également la lettre du Roi).  
Le Roi dit "J'ai voulu vous écrire moi-même", ce qui sous-entend que ce n'était pas fréquent.
429. La Conférence Antiesclavagiste de Bruxelles, ouverte en 1889, aboutit à l'Acte du 2 juillet 1890, qui complète celui de Berlin, et qui concerne la répression de la traite des Noirs et la définition des droits des indigènes.
430. Van Eetvelde était alors Ministre d'Etat du Congo et Léopold II le consultait encore fréquemment pour solliciter ses conseils. Comme on le voit d'après la réponse de Van Eetvelde, il n'est pas certain que la lettre du Roi a effectivement été envoyée à Fuchs.
431. C'est le Vice-Gouverneur général Lédeganck qui dirige alors les affaires à Boma. Mais le 1<sup>er</sup> janvier 1889, il offre sa démission, et est remplacé par Henry Gondry, arrivé le 31 au Congo. (ENGELS, A. 1951. Lédeganck (Herman). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 596-597).

432. L'homme semble être décédé le lendemain, en raison de ses nombreuses blessures. Cf. *Minute du Docteur Reytter* [?], [Boma], 27 janvier [1889] (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 132/n.cl.).
433. Ce document date probablement du premier terme de Fuchs, donc de 1888 ou 1889.
434. Il s'agit d'un rapport de la visite que Fuchs a effectuée à Léopoldville, du 29 décembre 1903 au 7 janvier 1904.
435. Dans son rapport, la Commission d'Enquête aborde le problème des impositions en vivres, et cite précisément le cas des chickwangles à Léopoldville. "Tous les témoins entendus par la Commission à ce sujet ont été unanimes à critiquer, notamment, la quantité exagérée pour laquelle les femmes de certains villages sont imposées, la continuité de l'imposition et les longs trajets qu'elle réclame des contribuables "(dans *Bull. off. de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, septembre-octobre 1905, n<sup>os</sup> 9-10, p. 175).
436. Dans le cas de la prise d'otages, en tant que moyen de contrainte, les victimes étaient souvent des femmes (afin de ne pas priver l'Etat de sa main-d'oeuvre principale...) et, dit le rapport de la Commission d'Enquête, "Ce système avait pour but d'exercer une contrainte morale sur les contribuables en défaut, dont le désir de libérer leur chef ou de reprendre leurs femmes stimulait le zèle" (*Bull. off. de l'Etat Indépendant du Congo*, op. cit., p. 194).
437. Arnold fut Chef de Zone de la Mongala de juin 1904 à septembre 1907 (JADOT, J.-M. 1952. Arnold (Rodolphe). — *Biographie colon. belge*, 3: col. 19-22).
438. Sous l'administration d'Arnold, la récolte du caoutchouc et de l'ivoire avait produit un tonnage mensuel très élevé, encore jamais atteint auparavant dans cette région. Mais ce résultat avait été obtenu en commettant de nombreux homicides, dénoncés par des missionnaires. Jugé à plusieurs reprises, Arnold fut finalement condamné en 1911, à 12 années de servitude pénale. (Peut-être est-ce suite à cette note de Fuchs que le Gouvernement décida d'engager des poursuites contre Arnold?).
439. On a vu combien Fuchs, lorsqu'on veut le faire démissionner, se défend âprement en proclamant qu'il a toujours veillé à maintenir les effectifs de la Force publique et ce, dit-il, malgré les critiques contre sa politique jugée trop onéreuse.
440. Goffart était Directeur, au Ministère des Colonies, du Département de l'Industrie et du Commerce (HEYSE, Th. 1948. Goffart (Ferdinand). — *Biographie colon. belge*, 1: col. 423-429).
441. MOULAERT, G. 1951. Bouriez (Daniel). — *Biographie colon. belge*, 2: col. 82.
442. Cette dernière phrase a vraisemblablement été dite à Fuchs par un fonctionnaire colonial, que nous n'avons pas pu identifier.
443. Phrase que Renkin ou de Broqueville a dite à Fuchs.
444. Fuchs avait eu une conversation personnelle avec Renkin le 3 novembre 1915, juste après qu'il se fût entretenu avec de Broqueville.
445. Manifestement, Fuchs, se rendant compte qu'il va être obligé de démissionner, espère bien obtenir un maximum de "dédommagements".
446. Ingenbleek était Secrétaire du Roi et de la Reine depuis le 26 décembre 1912. (Voir VANDEWOUDE, E. 1981-1982. Ingenbleek (Jules). — *Biographie Nationale*, 42: col. 356-366).
447. Ce sont vraisemblablement les paroles que Ingenbleek adresse à Fuchs.
448. Il s'agit probablement d'un entretien qui a eu lieu le 20 septembre 1917, comme Fuchs le mentionne au début de sa lettre.
449. Une remarque importante s'impose: les documents qui suivent sont tous de la main de Fuchs, il s'agit donc de l'influence



que lui-même revendique avoir exercée.

450. Voir à ce sujet la circulaire du 9 février 1914 [annexe n° 50].
451. Ces notes étaient annexées au discours d'adieu qu'adresse Fuchs aux fonctionnaires et agents du Congo belge.
452. Il s'agit de la circulaire n° 78, datant du 16 juin 1914.
453. Nous avons vu que Fuchs était, effectivement, partisan de la liquidation du régime des grandes sociétés concessionnaires. Voir *Minute de F. Fuchs à J. Renkin, Boma, 23 mars 1913* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 115/103).
454. Malfeyt avait été obligé de céder, à Molitor, la direction des opérations militaires dans la Province Orientale, et il s'était élevé contre la nomination du Colonel Marchant à la tête de la Force publique. Malfeyt perdait ainsi ses pouvoirs au niveau militaire, et devait se contenter de ses fonctions politiques et administratives. (Cf. *lettre [copie] de J. Malfeyt à F. Fuchs, Stanleyville, 27 décembre 1914*, citée dans THURIAUX-HENNEBERT, A. 1961. Inventaire Papiers Josué Henry de la Lindi. — Tervuren, p. 102; *lettre de J. Renkin à F. Fuchs, Le Havre, 21 janvier 1915* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 72/32)).  
Pour Molitor, voir MARECHAL, Ph. 1989. Molitor (Philippe). — *Biographie belge d'Outre-Mer*, 7 (C): col. 301-306.  
Pour Marchant, voir ENGELS, A. 1952. Marchant (Auguste). — *Biographie colon. belge*, 3: col. 601.
455. En émettant cette opinion, Fuchs ne faisait que renforcer les appréhensions du Roi. Craignant pour le sort réservé au Congo après la guerre, le Souverain avait insisté, lors du Conseil des ministres du 27 janvier 1916, pour que l'engagement militaire s'étendît à la colonie (THIELEMANS, M.-R. & VANDEWOUDE, E. 1982. Le Roi Albert au travers de ses lettres inédites 1882-1916. — Bruxelles, p. 652).
456. Cette circulaire est reprise par le Consul Casement, en annexe de son fameux rapport.
457. Le Gouvernement ordonna la modification du dernier paragraphe en interdisant de façon absolue l'envoi de troupes noires non commandées par un Européen (Circulaire n° 82 du 30 novembre 1903).
458. *Note de F. Fuchs, s.l.n.d.* (M.R.A.C., Papiers Fuchs, 122/32).

# Bibliographie

## Sources

### 1. Abréviations utilisées

|              |                                                                                                        |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A.A.         | Archives africaines                                                                                    |
| A.E.         | Affaires étrangères                                                                                    |
| A.G.R.       | Archives générales du Royaume                                                                          |
| A.P.R.       | Archives du Palais royal                                                                               |
| B.R.         | Bibliothèque royale Albert I <sup>er</sup> (M.L.: Musée de la Littérature; S.M.: salle des manuscrits) |
| I.R.C.B.     | Institut royal colonial belge                                                                          |
| M.R.A.C.     | Musée royal de l'Afrique centrale                                                                      |
| n.cl.        | Document non classé, ne portant pas de numéro distinctif                                               |
| P.R.O., F.O. | Public Record Office, Foreign Office                                                                   |
| S.P.A.       | Service du personnel d'Afrique                                                                         |
| U.L.B.       | Université libre de Bruxelles                                                                          |

### 2. Archives

Archives générales du Royaume (Bruxelles):

Papiers Ch. de Broqueville  
H. Droogmans  
E. Van Eetvelde

Archives du Palais royal (Bruxelles):

Archives du Cabinet du Roi Léopold II,  
du Roi Albert et de la Reine Elisabeth (carnets de guerre)  
Papiers L. Cattoir

Archives de l'Université libre de Bruxelles

Répertoire des inscriptions

Bibliothèque royale Albert Ier (Bruxelles):

Musée de la Littérature  
(correspondance E. Demolder: M.L. 5852/23-24; M.L. 2252)  
Salle des manuscrits  
(correspondance E. Demolder: II 6825 C; correspondance L. Courouble: II 6824 C)

Communes d'Ixelles et Uccle:

Etat civil

Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles):

Archives africaines  
A.E. 263 (303); 525 (346)  
I.R.C.B. 506; 507; 717; 722  
Papiers docteur Dujardin, D 389, n<sup>os</sup> 4 et 5  
Papiers Fivé, D 387  
*Registre des matricules*, n<sup>os</sup> 376 et 933

S.P.A. 113 (33-34)

Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren):

Archives de la Section d'Histoire de la présence belge outre-mer

Papiers E. De Keyzer (R.G. 764 et 887)

F. Fuchs (R.G. 765, boîtes 69 à 138)

H. Lothaire (69.24)

Th. Wahis (70.13 et 70.20)

E. Wangermée (correspondance)

Public Record Office, Foreign Office (Londres):

(Microfilms réalisés par le Fonds national de la recherche scientifique, consultés à l'Université libre de Bruxelles)

### **3. Publications officielles**

*Bull. off. de l'Etat Indépendant du Congo*, [devient] *Bull. off. du Congo belge*, Bruxelles, 1885-1928.

*C. r. analyt. Séanc. Cons. colon.*, Bruxelles, 1919-1926.

*Décrets de l'Etat Indépendant du Congo non publiés au Bull. off.* — (Publication du Ministère des Affaires étrangères de Belgique), 3 t., 1968.

*Papers relating to the execution of Mr. Stokes in the Congo State, Africa*, London, 1896, n° 6.

*Recl mens. des Arrêtés, Circ., Instructions et Ordres de service*, Boma, 1895-1915.

## Travaux

ANCKAER, L. 1970. De evangelisatiemethode van de Missionarissen van Scheut in Kongo (1888-1907).

— Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen, Klasse voor morele en politieke wetenschappen, **38** (1), 307 pp.

*Biographie colon. belge*, **1-5**; [devient] *Biographie belge d'Outre-Mer*, **6-7**, Acad. r. Sci. Outre-Mer, Bruxelles, 1948-1989.

BRAUMAN, A. & DEMANET, M. 1985. Le parc Léopold 1850-1950. Le zoo, la cité scientifique et la ville. — Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 179 pp.

CAMBIER, R. 1952. L'Affaire Stokes. — *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, pp. 109-134.

CEULEMANS, P. 1959. La question arabe et le Congo (1883-1892). — *Mém. Acad. r. Sci. colon.*, Cl. Sci. mor. polit., **22**, 398 pp.

CHARLES, P. 1954. Rapport sur le dossier: Baerts-Léopold II. — *Bull. Instit. r. colon. belge*, **25** (2).

CLINE, C.A. 1980. E.D. Morel, 1873-1924: The strategies of protest. — Belfast.

CLOSSE, F., HERREMAN, R. & VAUTHIER, E. 1946. Dictionnaire des littérateurs. — Bruxelles.

COCK, M. 1935. Dictionnaire maçonnique. — 2<sup>e</sup> éd., Cock, Bruxelles, XI + 175 pp.

COUROUBLE, L. 1929. Un lettré. — *Bull. Acad. r. Langue Lit. fr. Belgique*, **7** (2): 17-33.

DAYE, P. 1923. L'empire colonial belge. — Le Soir, Bruxelles, 669 pp.

DELANGE-JANSON, L. 1962-1964. Paul Janson 1840-1913. Sa vie généreuse. Son époque. — 2 vol., Editions du centre Paul Hymans, Bruxelles, 525 + 605 pp.

DELATHUY, A.-M. 1985. E.D. Morel tegen Leopold II en de Kongostaat. — EPO, Berchem, VII + 678 pp.

DELATHUY, A.-M. 1988. De Kongostaat van Leopold II: het verloren paradijs, 1876-1900. — Standaard, Antwerpen, 638 pp.

DEMOLDER, E. 1897. Sous la Robe. Notes d'audience, de palais et d'ailleurs d'un juge de paix. —  
Mercure de France, Paris, 240 pp.

*The dictionary of national biography*, supplément 1901-1911, vol. I, rééd., London, 1927.

*Encyclopédie Judaïca*, vol. VII, Jérusalem, 1971.

FENAU, R. [1943]. Paul Hymans, un homme, un temps, 1865-1941. — Lebègue, Bruxelles, 507 pp.

FUCHS, F. 1893. Le Mayombé. — (Publication de l'Etat Indépendant du Congo, n° 10), Bruxelles.

FUCHS, F. 1894. L'exploration du Mayombé (Bas-Congo). — *Mouv. antiesclavagiste*, (Bruxelles).

FUCHS, F. 1899. Mœurs congolaises. — *Soc. nouv.*, Paris, 31 octobre 1899, pp. 347-354.

FUCHS, F. 1904. Rapport du Gouverneur Général au Secrétaire d'Etat. — *Bull. off. de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, **6**: 123-204.

HANLET, C. 1946. Les Ecrivains belges contemporains de langue française (1800-1946). — Dessain,  
Liège, I, 680 pp.

HARRY, G. 1930. Mes Mémoires. — Office de publicité, Bruxelles, **4**.

HORRENT, D. 1904. Ecrivains Belges d'aujourd'hui. — Lacomblez, Bruxelles.

*Judisches Lexikon*, t. II, Berlin, 1928.

LEDERER, A. 1965. Histoire de la navigation au Congo. — Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren,  
XIV + 375 pp.

LENNHOFF, E. & POSNER, O. 1932. Internationales Freimaurerlexikon. — Amalthea-Verlag, München-  
Zürich-Wien, 54pp. + 1778 col.

LOUIS, W.R. 1965. The Stokes Affair and the Origins of the Anti-Congo Campaign. — *Revue Belge de  
Philologie et d'Histoire*, **43** (2): 572-584.

LUWEL, M. 1954. Inventaire des archives historiques du Musée royal du Congo belge à Tervuren. —  
*Bull. Séanc. Instit. r. colon. belge*, **25** (2), pp. 799-821.

MARECHAL, Ph. 1976. Philippe Molitor en de verdediging van Belgisch-Congo (1912-1920). — *Africa-Tervuren*, Tervuren, **2-4**.

MARECHAL, Ph. 1992. De "Arabische" Campagne in het Maniema-Gebied (1892-1894). Situering binnen het kolonisatieproces in de Onafhankelijke Kongostaat. — *Annls Sci. Hist. du Musée r. de l'Afrique centrale*, **18**.

MONTHAYE, F. 1899. D'Anvers à Léopoldville par le chemin des écoliers. Mon journal de bord. — Bruxelles.

MOULAERT, G. 1934. La Campagne du Tanganika (1916-1917). — Edition Universelle, Bruxelles, 239 pp.

MOULAERT, G. 1948. Souvenirs d'Afrique. 1902-1919. — Ch. Dessart, Bruxelles, 244 pp.

Notes sur le rapport de M. Casement du 11 décembre 1903. 1904. — (Publication de l'Etat Indépendant du Congo), Bruxelles, 12 mars 1904.

RANIERI, L. 1959. Les relations entre l'Etat Indépendant du Congo et l'Italie. — *Mém. Acad. r. Sci. colon.*, Cl. Sci. mor. polit., **18**, 342 pp.

Le Rapport Casement. 1985. — *Enquêtes et documents d'histoire africaine*, (Introduction et notes par VANGROENWEGHE, D.; préface et règles d'édition par VELLUT, J.-L.), Louvain-la-Neuve, n° 6.

Rapport de la Commission d'Enquête. 1905. — *Bull. off. de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, **9-10**: 133-285.

*Le Recueil Financier, annuaire des valeurs cotées en bourse de Belgique*, Bruxelles, 1920-1928.

REID, B.L. 1976. The Lives of Roger Casement. — Yale University Press, New Haven-London, XIX + 532 pp.

SALMON P. 1986. Introduction à l'Histoire de l'Afrique. — Hayez, Bruxelles, 195 pp.

SINGLETON-GATES, P. & GIRODIAS, M. 1959. The Black Diaries. An Account of Roger Casement's Life

and Times with a collection of his Diaries and Public Writings. — The Olympia Press, Paris, 626 pp.

STENGERS J. 1989. Congo. Mythes et réalités. 100 ans d'histoire. — Duculot, Paris - Louvain-la-Neuve, 283 pp.

STORME, M. 1961. Het ontstaan van de Kasai-Missie. — Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen, Klasse voor morele en politieke wetenschappen, **24**, 218 pp.

TAYLOR, R. 1975. Lord Salisbury. — London.

THIELEMANS, M.-R. & VANDEWOUDE, E. 1982. Le Roi Albert au travers de ses lettres inédites 1882-1916. — Office international de librairie, Bruxelles, XI + 719 pp.

THURIAUX-HENNEBERT, A. 1961. Inventaire Papiers Josué Henry de la Lindi. — Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, XVIII + 235 pp.

THURIAUX-HENNEBERT, A. 1968. Inventaire Papiers Charles Lemaire. Capitaine-Commandant (1863-1925). — Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 218 pp.

VANDERKINDERE, L. 1884. L'Université de Bruxelles 1834-1884. — Bruxelles.

VANDERVELDE, E. 1911. La Belgique et le Congo. Le passé, le présent, l'avenir. — Alcan, Paris, 272 pp.

VANDEWOUDE, E. 1981-1982. Ingenbleek (Jules). — *Biographie natn.*, **42**: 356-366.

VAN GRIEKEN-TAVERNIERS, M. 1981. La colonisation belge en Afrique centrale. Guide des Archives Africaines du Ministère des Affaires Etrangères 1885-1962. — Ministère des Affaires Etrangères, Bruxelles, 94 pp.

VANGROENWEGHE, D. 1986. Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo. — Didier Hatier, Bruxelles, 318 pp.

VAN MOLLE, P. 1969. Le Parlement belge 1894-1969. — Imprimerie Erasme, Ledeberg-Gent, XIV + 421 pp.



VERMEULEN, F. 1935. Edmond Picard et le réveil des lettres belges: 1881-1888. — H. Vaillant-Carmanne, Liège, 100 pp.

WILLEQUET, J. 1962. Le Congo belge et la Weltpolitik (1894-1914). — Presses universitaires de Bruxelles, Bruxelles, 499 pp.

### Périodiques et journaux

*L'Artiste. Gazette hebdomadaire artistique, littéraire et musicale*, Bruxelles, 1887.

*L'Art Moderne. Revue critique des arts et de la littérature*, Bruxelles, 10 avril 1887, n° 15.

*Bulletin de l'Association des Vétérans Coloniaux*, Bruxelles, novembre 1939, n° 11.

*La Dernière Heure*, Bruxelles, 26 août 1908, mai et juin 1911

*L'Etoile belge*, Bruxelles, septembre 1908.

*L'Eventail. Journal théâtral, artistique, littéraire et mondain*, Bruxelles, 22 mai 1921.

*L'Expansion belge*, Bruxelles, décembre 1909: pp. 787-788, novembre 1912: p. 694, mars 1928: pp. 38-39.

*L'Indépendance belge*, Bruxelles, 2 et 3 novembre 1889, 4 mai 1896, 24 février 1928.

*Le Journal du Congo*, Bruxelles, 7 octobre et 11 novembre 1911, 3 mai 1913.

*Le Journal du matin*, Bruxelles, 25 août 1908.

*Le Mouvement Géographique. Journal populaire des sciences géographiques*, Bruxelles, 1888-1915.

*Le Palais, organe mensuel de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles*, Bruxelles, 1880-1888

*Le Patriote*, Bruxelles, 4 septembre 1895, 30 mars et 29 avril 1913.

*Le Petit Journal*, Paris, février 1915.

*Pourquoi Pas?*, Bruxelles, 7 mai 1920 et 11 avril 1924.

*Le Soir*, Bruxelles, 22 et 24 août 1908 et 26 février 1928.

*La Tribune Congolaise*, Anvers, 1907-1928.

*Le XXe Siècle*, Bruxelles, 4 janvier 1911.

## **Index des noms de personnes <sup>1</sup>**

Albert I<sup>er</sup>, Roi des Belges, 130, 133, 138, 203

Arnold (Rodolphe), chef de zone de la Mongala, 186, 217 (n. 37, 38)

Asmis, Consul d'Allemagne au Congo belge, 115, 147 (n. 94)

Baert (Ernest), Inspecteur d'Etat, 61, 74, 85 (n. 112), 215 (n. 5)

Baerts (Arthur), Chef de Cabinet du Secrétaire d'Etat Van Eetvelde, 18-19, 23, 32 (n. 15), 33 (n. 22),  
38, 50, 53, 57, 59-60, 67-71, 74-76, 90, 99, 155, 167, 171

Bataille, (Léopold), Major de la Force publique, 127, 149 (n. 128)

Bouriez (Daniel), chef de la Marine du Bas-Congo, 189

Braun (Alexandre), Ministre d'Etat, 15, 32 (n. 7)

Cambier (Père Ernest), Préfet apostolique du Haut-Kasaï, 41, 81 (n. 20)

Carton de Wiart (Henry), parlementaire catholique, 27

Casement (Roger), Consul de Grande-Bretagne (Etat Indépendant du Congo), 100, 103-104, 110-111,  
146 (n. 64)

Castane, 162

Cock (Maurice), écrivain, 80 (n. 10)

Coquilhat (Camille), Inspecteur d'Etat, 18-19, 33 (n. 21, 23), 38, 55-58, 63, 66, 84 (n. 89), 152, 154,  
168

Costermans (Paul), Vice-Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo, 26, 35 (n. 59), 108-  
109, 156, 167

Courouble (Léopold), écrivain, 10, 15, 32 (n. 10), 37-38, 42-44, 47, 50, 65, 153, 161-162, 215 (n. 2)

de Broqueville (Baron Charles), Chef du Cabinet, 117-118, 124, 158, 188-190, 217 (n. 43, 44)

---

<sup>1</sup> L'index ne comprend pas les noms qui apparaissent dans les références d'ouvrages ou de documents d'archives.

De Coster (Charles), écrivain, 45

de Cuvelier (Adolphe), Secrétaire Général du Département des Affaires Etrangères de l'Etat  
Indépendant du Congo, 32 (n. 15), 33 (n. 30), 73, 75-76, 178

De Florenne, 143 (n. 20)

de Grelle-Rogier (Comte Edouard), Secrétaire d'Etat du Département des Affaires Etrangères de l'Etat  
Indépendant du Congo, 34 (n. 34)

De Keyzer (Emile), Directeur des Finances (Gouvernement local), 10, 18, 33 (n. 19, 27), 57, 74, 165,  
169, 172

de Lantsheere (Léon), parlementaire catholique, 27

Delathuy (A.-M.), écrivain, 58

Delhayé, 143 (n. 20)

Dellicour (F.), écrivain, 36 (n. 84), 79, 105

Demolder (Eugène), écrivain, 10, 37, 42-43, 45-47, 49-50, 80 (n. 2), 82 (n. 34), 153, 163, 215 (n. 6)

De Rache (Gabriel), 143 (n. 20)

de Rosen (Georges), 175

De Saegher (Marcelin), avocat, 53, 80 (n. 8), 83 (n. 56), 89, 91, 160, 166-167

Descamps (Baron Edouard), parlementaire catholique, 27

Destrain (Edouard), Secrétaire Général (Gouvernement local), 18, 33 (n. 19)

Deuster (Ferdinand), Directeur général (Gouvernement local), 101, 145 (n. 57)

Droogmans (Hubert), Secrétaire Général du Département des Finances de l'Etat Indépendant du  
Congo, 75, 85 (n. 114)

Dupuis, botaniste, 22

Eeckhoud (Georges), écrivain, 43, 45

Engeringh (C.), directeur de l'Abir, 173, 216 (n. 24)

Etienne (Zénon), ami de Félix Fuchs, 161

Fivé (Edmond), Inspecteur d'Etat de l'Ubangi-Bomu, 166-167, 171, 215 (n. 10, 16)

Freitag (Ernest), officier, 171

Fuchs (Emile), frère de Félix, 14, 163

Fuchs (Ernest), frère de Félix, 32 (n. 3)

Fuchs (Louis), frère de Félix, 32 (n. 3)

Fuchs (Louis), père de Félix, 14

Ghislain (Louis), Vice-Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo, 29, 76-77, 91

Ghysbrecht (Oscar), Président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, 16

Gille (Valère), poète, 43

Giraud (Albert), écrivain, 43, 45

Goffart (Ferdinand), Directeur du Département de l'Industrie et du Commerce du Ministère des Colonies, 189, 217 (n. 40)

Gondry (Henry), Inspecteur d'Etat, 17, 19, 33 (n. 19), 55-56, 66, 152, 216 (n. 31)

Grois, 143 (n. 20)

Gustin (Oscar), juge suppléant du Tribunal d'appel de Boma, 17, 32 (n. 15)

Harry (Gérard), journaliste français, 37-38, 46, 80 (n. 1), 123, 125

Helleputte (Georges), parlementaire catholique, 27

Henry (Eugène), Vice-Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo, 29, 30, 115, 117, 141

Horstmans (Eugène), 65, 84 (n. 86)

Hymans (Paul), avocat, 92, 144 (n. 25)

Ingenbleek (Jules), Secrétaire du Roi et de la Reine, 191, 217 (n. 46, 47)

Jadot (Joseph-Marie), écrivain, 81 (n. 36)

Janson (Paul), homme politique libéral, 40, 54, 81 (n. 15, 16), 164-165

Jungers (François), capitaine de la Force publique, 33 (n. 20)

Kibonge, chef arabisé, 87

Lantonnois van Rode (Albert), Vice-Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo, 26, 28, 36  
(n. 72), 109

Laurent (Emile), agronome, 22-23, 34 (n. 37), 44, 61, 71, 149 (n. 134)

Lédeganck (Herman), Vice-Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo, 216 (n. 31)

Lelong (Auguste), avocat, 89, 143 (n. 9)

Lemaire (Charles), Commissaire du district de l'Equateur, 171-173, 216 (n. 18, 23)

Le Marinel (Georges), Inspecteur d'Etat de l'Ubangi-Bomu, 64, 73, 84 (n. 81)

Le Marinel (Paul), Inspecteur d'Etat des districts du Stanley Pool, du Kwango, du Kasai et du Lualaba,  
60, 83 (n. 73), 84 (n. 81), 166-167, 215 (n. 11)

Lemonnier (Camille), écrivain, 45

Léopold II, Roi des Belges et Roi-Souverain de l'Etat Indépendant du Congo, 11, 14, 19, 28, 31, 40,  
53, 68, 72, 78-79, 98, 101, 105, 109, 123, 126, 134, 138, 140, 152, 155, 158-159, 175-177, 188,  
207

Leroi (Gustave), Secrétaire Général (Gouvernement local), 171-173, 215 (n. 17)

Liebrechts (Charles), Secrétaire Général du Département de l'Intérieur de l'Etat Indépendant du  
Congo, 26, 74-77, 98, 109, 155, 175

Lombard (Raymond), Directeur Général du Département de l'Intérieur de l'Etat Indépendant du Congo,  
109, 146 (n. 76)

Loquifer (Louis), parent de Félix Fuchs, 82 (n. 39)

Lothaire (Hubert), Commissaire de district, 9, 23-24, 34 (n. 44), 53, 83 (n. 56), 87-92, 137, 145 (n. 49)  
155, 160

Malfeyt (Justin), Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale, 107, 127, 146 (n. 67), 203, 218 (n.

54)

Marchant (Auguste), Colonel dirigeant la Force publique, 218 (n. 54)

Maréchal (Philippe), Chef de la Section d'Histoire de la présence belge outre-mer du Musée royal de l'Afrique centrale, 12

Martin, 171

Marzorati (Alfred), Vice-Gouverneur Général honoraire du Congo belge, 48, 82 (. 44)

Merlin, Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Française, 118, 148 (n. 111)

Molitor (Philippe), chef des opérations militaires dans la Province Orientale, 218 (n. 54)

Moreau (Alfred), avocat, 89, 164, 215 (n. 15)

Morel (E.D.), fondateur de la Congo Reform Association, 100

Moulaert (Georges), Vice-Gouverneur Général du Congo belge, 38, 80 (n. 4), 116, 141-142, 151 (n. 179), 160

Neuray (Fernand), journaliste, 195

Peters (César), fonctionnaire colonial, 216 (n. 23)

Pétillon (Arthur), major d'artillerie, 38, 80 (n. 7)

Picard (Edmond), avocat, 43, 90, 143 (n. 13)

Plunkett (Sir Francis), Ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne en Belgique, 34 (n. 45), 89

Renkin (Jules), Ministre des Colonies, 12, 13 (n. 4), 27-28, 31, 35 (n. 69), 40-41, 112, 114, 117-118, 122-128, 157-158, 186, 189, 191, 194, 217 (n. 43, 44)

Reyttter (Eugène), docteur, 20, 62, 84 (n. 79), 179

Rezette (Jean), Directeur des Transports, 20, 33 (n. 31), 173-174

Rodenbach (Georges), poète et romancier, 43

Rops (Félicien), peintre, 82 (n. 34)

Salisbury (Lord Robert, Gascoyne, Cecil, troisième marquis de), Ministre des Affaires Etrangères de

Grande-Bretagne, 34 (n. 45), 89

Schoefer, ingénieur des mines, 22

Schoenfeld (Georges), ami de Félix Fuchs, 47, 50, 53, 82 (n. 33)

Schollaert (François), Chef du Cabinet, 28, 35 (n. 64)

Schutz (Léopold), neveu de Félix Fuchs, 82 (n. 39)

Séverin (Fernand), poète, 43

Spaak (Paul), avocat, 43

Stengers (Jean), professeur honoraire à l'Université libre de Bruxelles, 12, 13 (n. 1), 81 (n. 26), 82 (n. 44), 95

Stokes (Charles), marchand d'ivoire, 9, 34 (n. 44), 87-88, 90, 92, 137, 145 (n. 49), 155

Sulzberger (Maurice), journaliste et critique d'art, 45, 49

Termolle (Lucien), fonctionnaire colonial, 216 (n. 23)

Thys (Albert), officier puis homme d'affaires, 60, 74, 83 (n. 72)

Tibbaut (Emile), parlementaire catholique, 26

Tobback (Nicolas), fonctionnaire colonial, 171

Tschoffen (Maurice), Directeur de la Justice (Gouvernement local), 88, 143 (n. 6)

Van Damme (Maurice), Secrétaire Général adjoint (Gouvernement local), 174

Van de Putte (Léon), Commandant de la Force publique, 33 (n. 27)

Van Der Poorten (Antoine), fonctionnaire colonial, 171, 216 (n. 19)

Vandervelde (Emile), homme politique, 43

Van Dorpe (Jules), Commissaire du district de Matadi, 38, 80 (n. 7), 171, 215 (n. 15)

Van Eetvelde (Baron Edmond), Secrétaire d'Etat de l'Etat Indépendant du Congo, 9-11, 13 (n. 5), 21, 23, 32 (n. 11), 33 (n. 22), 34 (n. 34), 40-41, 52-53, 56-57, 59-62, 66-76, 78, 80 (n. 14), 88-91, 98, 100-101, 130, 149 (n. 137), 152, 154-155, 159, 168, 171-175, 177, 180, 196, 199-200, 216 (n. 19),



23, 26, 30)

Van Engelen (Louis), peintre, 35 (n. 52)

Vangele (Alphonse), Vice-Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo, 60, 74, 83 (n. 72)

Vangroenweghe (Daniel), professeur à l'Université de Gand, 12

Van Kerckhoven, Inspecteur d'Etat, 170

Van Overbergh (Cyrille), Ministre d'Etat, 27

Verdussen (Jean), Commissaire du district des Bangala, 215 (n. 9)

Verhaeghe (Auguste), chef de la zone de Ponthierville, 106, 146 (n. 67)

Verhaeren (Emile), écrivain, 45

Wahis (Théophile), Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo, 10, 19-23, 27, 29, 32 (n. 12), 34 (n. 41), 36 (n. 72), 38, 52, 55, 58-62, 64-66, 69, 72, 74-79, 83 (n. 69), 84 (n. 80), 82, 87, 89), 85 (n. 112), 86 (n. 121), 88-89, 91, 93, 96-97, 109, 146 (n. 74), 152, 154-157, 167, 191, 215 (n. 3), 216 (n. 22)

Wangermée (Emile), Vice-Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo, 10, 24-26, 35 (n. 51), 58), 36 (n. 72), 38, 66, 76-77, 84 (n. 89), 98, 154

Weideman, Vice-Consul d'Allemagne au Congo belge, 113

Westhaus (Elisabeth), mère de Félix Fuchs, 14

Wilkin (Iwan), écrivain, 45

Wolters (Armand), Directeur intérimaire de la Justice (Gouvernement local), 65, 84 (n. 85), 88

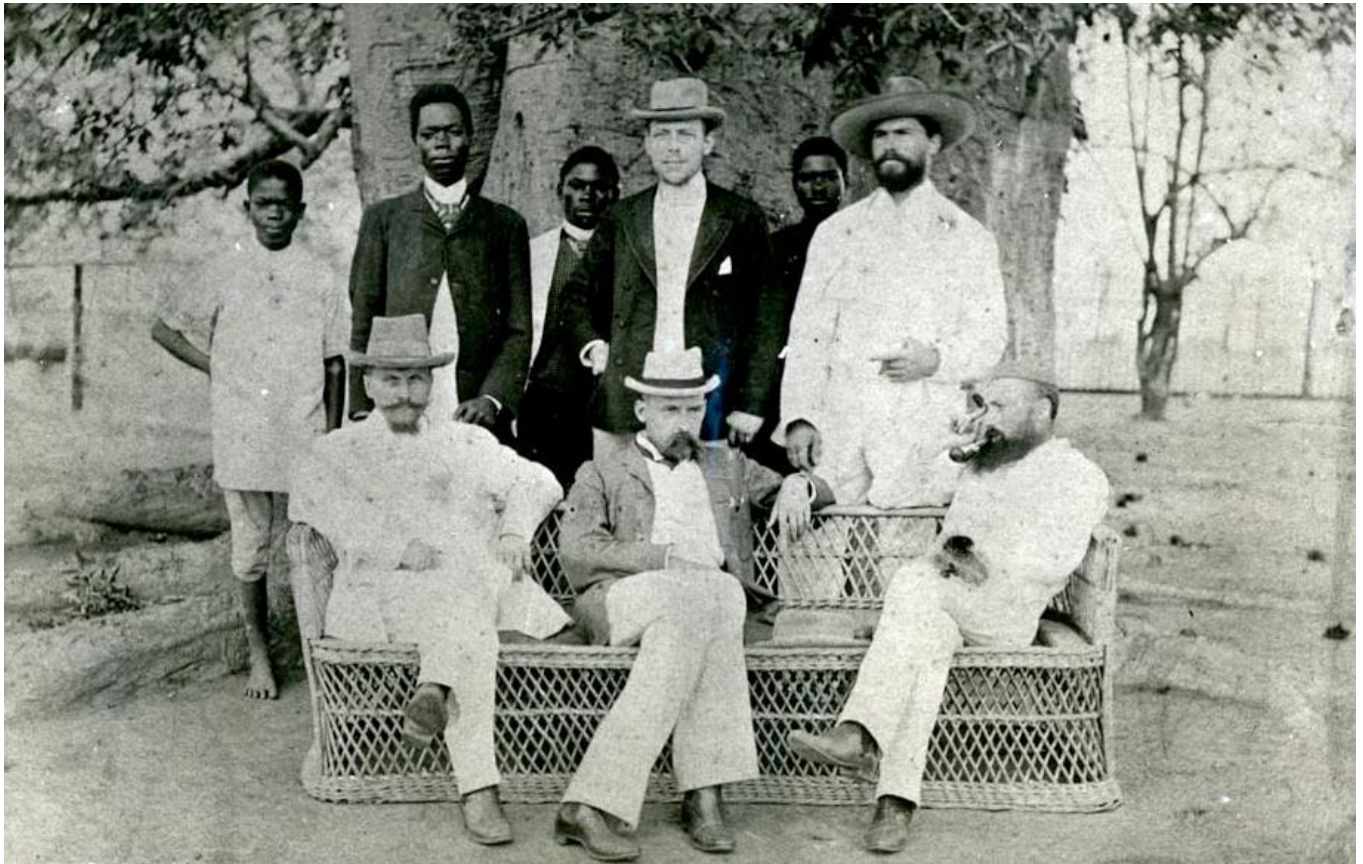
Photos de Félix Fuchs



Photographie 1. Félix Fuchs, s.l., s.d. Source : Tervuren, MRAC, RG 898.



Photographie 2. Gouverneur général Félix Fuchs, s.l., s.d.  
Source : Tervuren, MRAC, RG 646.212.



Photographie 3. Photo de groupe. Félix Fuchs est assis au milieu, s.l., s.d.  
Source : Tervuren, MRAC, RG 765 – HO.59.29.1271.

Les 3 photographies qui précèdent ont été copiées de PIRET B., Inventaire des archives de Félix Fuchs (1887-1927) conservées au Musée royal de l'Afrique centrale, coll. Inventaire des archives historiques, n°59, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2011, 144 p.

<http://www.africamuseum.be/museum/collections/archives/docs/ha.01.038-fuchs.pdf>





Photographie 4, probablement ca. 1888 ([https://nl.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9lix\\_Fuchs](https://nl.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9lix_Fuchs)).

Copiée de DERUYTTER B., *Loyauteit versus individualiteit in de kolonie. Een biografie van Félix Fuchs (1888-1916)*, travail de fin de baccalauréat, Gand, 2009, 51p.

[http://www.congoforum.be/upldocs/biografie\\_fuchs.pdf](http://www.congoforum.be/upldocs/biografie_fuchs.pdf)



Photographie 5, copiée de [https://nl.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9lix\\_Fuchs](https://nl.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9lix_Fuchs) (Tribune Congolaise, 1907).



Photographie 6, copiée de [https://nl.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9lix\\_Fuchs](https://nl.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9lix_Fuchs) (Tribune Congolaise, 1913).